

**PROCES-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE
POPULAIRE DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU**

TENUE LES 24-25 ET 26 MAI 2008

L'An Deux Mille Huit et le Vingt Quatre du mois de Mai à 10 H 50' s'est ouverte, en son siège, la session ordinaire de l'APW, sous la présidence de Monsieur IKARBANE Mohamed et en présence de M. Le Wali de Tizi-Ouzou.

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les élus (es):

- AIT ABDERRAHMANE Mustapha
- AIT MIMOUN Mohamed
- ABOU Merzouk
- AOUDJ Mohamed Akli
- AOUCHE Boualem
- BABAS Akli
- BOUDJEMAA Salem
- BELLABES Mahfoudh
- BRAHIMI Rabah
- DAID Mohamed
- DEBIANE Mouloud
- DAHMANE Ahcène
- DJOUADI Saïd
- DJOUZI Méziane
- FERHAT Ahcène
- HADIBI Saâdi
- HADJ NACER Ali
- HADJ SAID Nacer
- HANOUTI Saâdi
- KABOUB Zahia
- LOUNIS Mohand Salah
- HATEM Rabah
- LOUNIS Rabah
- LAMRANI Amar
- MALKI Hamid
- METAHRI Med Saïd
- M. MERADI Salah
- MSELA Mohammed
- MOULA Ouezna
- SELAMI Boualem
- SLACEL Amokrane
- TIROUCHE Arezki
- YADDADENE Saïd
- YOUNSI Md Saïd
- ZIAT Ali

ABSENTS :

- AIT SAID Hocine
- BELHACEL Dalila
- BEN MEDJBER Akli
- BEN YUCEF Mohamed

- CHERIET Aïni
- DERRIDJ Abdelkader
- HAROUN Hocine
- KELLAL Bélaïd
- NAIT SIDI AHMED Saïd
- NEKKACHE Idir
- SAIGH Mehdi

INVITES :

- Les membres du conseil exécutif de Wilaya
- Les organes de presse

ORDRE DU JOUR :

- 1- Préparation de la rentrée scolaire, universitaire et de la formation professionnelle
- 2- Préparation de la saison estivale
- 3- Bilan 2007 et programme d'action 2008
- 4- Divers

M LE PRESIDENT :

Monsieur Le Wali,
Mesdames et Messieurs les membres de l'exécutif et Chefs de Daira,
Mes chers amis, correspondants et journalistes,
Chers collègues Elus,
Honorables invités,
Sabah El-khir Aalikoum,
Azul fellawen,
Bonjour tout le monde.

Pour cette troisième session de notre assemblée, nous avons inscrits trois points à l'ordre du jour à savoir :

- Un point sur la rentrée scolaire, universitaire et de la formation professionnelle
- Un point sur la préparation de la saison estivale
- Un troisième point, c'est le rapport général que présentera Monsieur Le Wali et qui va en même temps se confondre avec le point sur les divers du moment où le rapport général peut débattre de toutes les situations et de toutes les questions que peuvent poser les élus.

Donc, avant de commencer les travaux, je vais d'abord vérifier si, le quorum est atteint. (Appel).

Il déclarera le quorum largement atteint et invitera l'assistance à écouter l'hymne national d'ouverture de la session.

Avant d'entamer nos travaux, je vous demande deux volontaires pour nous assister dans nos travaux.

Messieurs : HADJ Nacer Ali et DEBIANE Mouloud se sont portés volontaires et ont rejoint le Bureau de la session.

Donc, le premier point inscrit à l'ordre du jour étant la préparation de la rentrée scolaire, universitaire et enseignement professionnel pour l'année 2008/2009. Je vais donner la parole au représentant de la Direction de l'éducation pour la lecture du rapport mais, il y a M. NAIT SIDI AHMED saïd qui voudrait prendre la parole en premier, donc, la parole est à lui.

M. NAIT SIDI AHMED SAID :

Merci M. Le Président. Je tiens à demander les excuses pour la non présentation du rapport de la Commission de l'Education de l'Assemblée aujourd'hui et ce, compte tenu des préoccupations et besoins que Messieurs les responsables des secteurs de l'éducation, de l'université et de la formation professionnelle auront à exprimer et dont nous tiendrons compte dans la mouture finale de notre projet de rapport. A cet effet, permettez-moi, M Le Président, d'inviter messieurs les membres de la commission à rejoindre la séance de travail que nous tiendrons juste après la prise du déjeuner et merci.

M. LE PRESIDENT :

Donc, je demande aux membres de la commission de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur de se réunir en réunion extra ordinaire après le déjeuner au niveau de la salle de réunions de la salle de l'APW. Donc, je demande quels sont ceux qui sont pour ? Car, je préfère ma soumettre à débat en raison de la situation qui revêt un caractère exceptionnel. Je sou mets la tenue de cette réunion à l'approbation de l'Assemblée.

M. FERHAT AHCENE :

Je suis moi-même membre de cette commission et nous n'avons pas été informés de ces changements. Je demande à cet effet, des explications sur les raisons de ce report.

M. LE PRESIDENT :

D'accord. Peut être que vous ne m'avez pas écouté, j'ai dit justement que c'est une situation exceptionnelle et c'est pour ça que la sou mets à l'approbation de l'assemblée. Si, vous étiez informés, je ne l'aurai pas soumise à l'approbation de l'assemblée !

M. BENMEDJBER AKLI :

J'abonde donc, dans le même sens et on voudrait donc, savoir quels sont les tenants et les aboutissants de ce report d'une part, et d'autre part, si, on avait soumis l'ordre du jour à l'assemblée, on aurait pu enlever tout juste ce point ou de le retirer.

M. LE PRESIDENT :

Donc, je vais vous répondre mais, essayez de bien m'écouter. L'argument avancé par M. Le Président de la commission en disant que nous avons travaillé dans la précipitation, le rapport n'a pas été soumis à l'approbation des membres de la commission. On ne peut pas le soumettre à l'assemblée pour son adoption. Par conséquent, nous allons répartir au niveau de la commission pour faire un travail qui sera soumis, au préalable, à l'approbation des membres de la commission.

Quant à l'ordre du jour, il est connu depuis au moins 15 jours. Nous avons travaillé dans les délais et en aucun cas, nous n'avons travaillé dans la précipitation. Etant donné que le rapport de la commission n'a pas encore été adopté, ils iront se réunir pour qu'à la fin de ce point inscrit à l'ordre du jour, nous allions adopter notre rapport ! Il n'y a absolument rien d'outrageant. Donc, c'est pour cela que je le sou mets à l'adoption de l'assemblée. Elle est souveraine !

M. BRAHIMI RABAH :

Bonjour, je voudrai savoir, qui nous a remis ce document là ? Nous avons là, un document émanant de la commission sur la préparation de la rentrée scolaire 2008-2009, qui l'a élaboré ? Qui a remis ce document ? On s'est donné la peine de le lire, de ce comprendre ce qu'il y a et

d'apprendre maintenant que la commission n'a pas eu la chance d'avoir à adopter ce document là !

M. LE PRESIDENT :

Donc, je le dis et le répète pour la troisième fois. Il n'a pas fait l'objet d'une approbation par les membres de la commission, il est pour ma part, illogique de le soumettre à l'adoption de la plénière. Il doit avoir l'aval de la commission.

Ceci étant dit, je suis tout à fait d'accord avec vous, qu'il ne devait pas être remis. Les choses étant ce qu'elles sont, il a été remis à une partie des élus, en ma qualité de Président de cette assemblée, je ne pourrai, j'ai beaucoup de respect pour tous les élus, pour leur soumettre un document qui n'a pas été approuvé par la commission.

Donc, je rappelle : quels sont ceux qui sont pour la proposition que je viens de faire ?

Résultat du vote : Pour : 28 + 2 Procurations. Contre : 10
Donc, le pour, l'emporte largement.

Nous allons passer à notre premier point inscrit, M. Le Directeur ou son représentant sont invités à nous faire lecture du rapport mais, juste, ce n'est pas une censure de ma part, je vous demande juste de nous épargner la lecture des grands tableaux car, cela nous prendra énormément de temps d'autant que tout un chacun de nous a un tableau devant lui.

Si, vous êtes d'accord, encore une fois sur ce procédé car en ce qui me concerne, si vous voulez que le document soit lu dans son intégralité, je ne vois aucun inconvénient (document exhibé pour son volume).

M. LE DIRECTEUR DE L'EDUCATION :

Merci M. Le Président.

OBSERVATION : Rapport présenté sous forme d'exposé avec « Data show » - (Rapport écrit et établi, est joint en annexe de ce présent Procès Verbal). L'exposé n'ayant pas été enregistré sur K7 Vidéo.

M. LE PRESIDENT

Merci M. Le Directeur. Nous allons passer en revue l'ensemble des secteurs concernés par la rentrée scolaire, universitaire et de la formation professionnelle ; nous allons écouter la lecture des rapports et nous allons ensuite engager un débat général si, vous êtes d'accord avec moi bien sûr ?

Donc, je demande au responsables de l'enseignement supérieur, je ne sais pas comment ils se sont organisés pour donner une seule lecture sur la rentrée universitaire ou bien, ils feront une lecture séparée entre les Oeuvres universitaires et le Rectorat. Donc, le responsable désigné est prié de se présenter pour la lecture de son rapport ou de ses rapports.

Donc, M. Le Vice recteur propose de faire un rapport global ou une lecture globale et dans les débats, nous pourrons scinder les deux secteurs de l'enseignement supérieur à savoir, les œuvres universitaires et l'enseignement.

M. LE VICE RECTEUR DE L'UNIVERSITE, M. ZAID AHMED

OBSERVATION : Rapport présenté sous forme d'exposé avec « Datacho » - (Rapport écrit et établi, est joint en annexe de ce présent PVerbal). L'exposé n'ayant pas été enregistré sur K7 Vidéo.

M. LE PRESIDENT :

Merci, M. Le Vice Recteur. Sans plus tarder, je vous propose de continuer sur la même lancée la dernière communication de Mme La Directrice de la formation professionnelle, ce qui nous permet de terminer au cours de première matinée la lecture et par la suite je vous proposerai le programme qui nous attend pour l'après midi, je dirai qu'il est indépendant de notre propre volonté et je propose d'entendre d'abord les trois secteurs et laisser les débats pour demain matin.

Donc, Madame la Directrice de la Formation Professionnelle est invitée à prendre la parole.

MME LA DIRECTRICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

Rapport présenté sous forme d'exposé avec « Data show » - (Rapport écrit et établi est joint en annexe de ce présent PV). Non enregistré sur k7 vidéo.

M. LE PRESIDENT

Merci Madame,

Nous avons à clore et à terminer cette première matinée, il y a un nouveau programme qui n'était pas porté à notre connaissance au moment où nous avons programmé cette session, il s'agit de la visite de M Le Ministre de la jeunesse et des sports qui sera dans notre wilaya dans quelques heures soit aux alentours de 16 heures, que nous allons accueillir et il s'agit aussi, d'une réception qui sera offerte par M Le Wali en l'honneur de la JSK et nous mettrons à profit cette rencontre pour remettre symboliquement la décision de 15 millions de DA que nous avons voté au profit de ce club, donc, aux dirigeants de la JSK , cette après midi.

Donc, nous sommes tous invités, pour tous ceux qui le désirent à cette cérémonie qui aura donc, lieu à l'Hôtel « Amraoua » à 17 heures et tous ceux qui désirent participer à l'accueil de M. Le Ministre, c'est aux alentours de 16 heures.

Nous allons mettre à profit, pour ceux qui le veulent, l'après midi d'aujourd'hui, d'étudier les documents et les chiffres qui nous viennent d'être communiqués pour le débat de demain qui aura à démarrer, je le souhaite, à 10 heures tapantes sur la rentrée scolaire, universitaire et sur la formation professionnelle.

Sur ce, je vous souhaite bon appétit et je rappelle que la commission d'éducation va se réunir juste après le déjeuner.

OBSERVATION : La lecture des différents rapports (trois) sous forme d'exposés, n'a pas fait l'objet d'enregistrement sur K7 vidéo par les agents en charge de la couverture des travaux. (Constat fait après visionnage).

Séance levée à 14 H 30'

REPRISE DES TRAVAUX LE 25 MAI 2008 A 10 H 30'

M. DEBIANE Mouloud a été remplacé par M. DJOUZI Méziane au bureau de session à la demande de M. Le Président et ce, suite à un empêchement.

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les élus (es):

- AIT ABDERRAHMANE Mustapha
- AIT MIMOUN Mohamed
- ABOU Merzouk
- AOUDJ Mohamed Akli
- AOUCHE Boualem
- BABAS Akli
- BOUDJEMAA Salem
- BELLABES Mahfoudh
- BRAHIMI Rabah
- BEN MEDJBER Akli
- BEN YUCEF Mohamed
- DAID Mohamed
- DEBIANE Mouloud
- CHERIET Aïni
- DAHMANE Ahcène
- DJOUADI Saïd
- DJOUZI Méziane
- DERRIDJ Abdelkader
- FERHAT Ahcène
- HADIBI Saâdi
- HADJ NACER Ali
- HADJ SAID Nacer
- HANOUTI Saâdi
- KABOUB Zahia
- LOUNIS Mohand Salah
- HATEM Rabah
- LOUNIS Rabah
- LAMRANI Amar
- MALKI Hamid
- METAHRI Med Saïd
- M. MERADI Salah
- MSELA Mohammed
- MOULA Ouezna
- NAIT SIDI AHMED Saïd
- NEKKACHE Idir
- SELAMI Boualem
- TIROUCHE Arezki
- YADDADENE Saïd
- YOUNSI Md Saïd
- ZIAT Ali

ABSENTS :

- AIT SAID Hocine
- BELHACEL Dalila
- HAROUN Hocine
- KELLAL Bélaid
- SAIGH Méhdi
- SLACEL Amokrane

M. LE PRESIDENT :

Nous allons reprendre nos travaux. Je donnerai la parole à M. Le Président de la commission de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur pour donner lecture du rapport adopté par les membres de la commission lors de la réunion tenue hier en fin de travaux de la première journée de la session. Donc, vous êtes invités à lire votre rapport.

M. NAIT SIDI AHMED SAID :

Après avoir salué l'assistance, il donnera lecture du rapport adopté par les membres de la commission, (Rapport joint en annexe)

Après lecture, le rapport été adopté avec les applaudissements des membres de l'assemblée.

M. LE PRESIDENT :

Merci, M. NAIT SIDI AHMED. Permettez-moi avant de passer aux débats, de saluer en mon nom et en votre nom, tous, M. KECILI, précédemment, Président de notre Auguste assemblée, qui est présent parmi nous, qu'il soit le bienvenu. (Applaudissements)

Donc, si vous le permettez, nous allons passer à un débat général sur la préparation des trois rentrées : scolaire, universitaire et formation professionnelle pour l'année 2008-2009, à la lumière des rapports des directions concernées et du rapport que vient de présenter M. NAIT SIDI AHMED, Président de la commission éducation, formation professionnelle et enseignement professionnel, nous allons débattre au cours de cette matinée, de ces trois rentrées.

Vous êtes invités à intervenir pour les trois rentrées et en même temps quand quelqu'un prend la parole, il expose son point de vue, il pose ses questions sur les trois secteurs s'il le désire.

MME MOULA OUEZNA :

Elle interviendra pour poser le facteur temps en matière d'intervention. Elle dira que si, le temps réglementaire de 5 minutes par intervenant est maintenu, doit-on prendre 5 minutes par secteur ?

M. LE PRESIDENT :

Ceci étant dit, les trois secteurs étant un lourd dossier, on prendra 5 minutes par intervenant et si, le temps nous le permet et que l'intervenant n'a pas épuisé son intervention pendant le temps réglementaire, on peut se permettre une petite entorse étant donné qu'il y a trois rentrées distinctes.

M AOUCHE BOUALEM :

Juste un petit point d'ordre concernant le groupe FFS, le Chef de groupe est absent au cours de cette session, nous avons mandé M FERHAT, en qualité de Chef de Groupe. Donc, le temps qui lui sera alloué est celui de Chef de Groupe.

M. LE PRESIDENT :

Il ouvre la liste pour l'inscription des intervenants dans les débats et donnera la parole au premier inscrit à savoir M. FERHAT.

M. FERHAT AHCENE :

Merci M Le Président. Bonjour tout le monde et bienvenue à tous.

Avant 'entamer mon intervention, permettez moi, par respect à l'aimable assistance, par devoir de responsabilité morale, d'éthique politique et de pédagogie, de revenir brièvement sur le coup de force politiquement correcte conformément à la nouvelle tradition de notre Auguste assemblée populaire de wilaya, que nous et l'aimable assistance avons subi hier en passant au vote le principe du retrait du rapport de la commission de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.

Je rappelle au passage que le rapport de la commission Finances a subi le même sort lors du vote du BP.

Ceci étant, ce rapport donc, a été signé et, par le Président de la commission qui est la seule instance officielle, à ma connaissance, en la personne de M. Le Président de l'APW et tenez vous bien, ce rapport a été remis à la presse.

Outré par ces pratiques autoritaristes et sans considération aucune pour les membres de la commission, en particulier, son Président que j'estime et que je respecte beaucoup et qui ne nous a parlé à aucun moment du retrait du rapport. Par conséquent, il me sera politiquement incorrecte de ne pas poser deux petites questions pour lesquelles des réponses doivent être données et, par le Président de la commission et, par le Président de l'APW pour éclairer l'aimable assistance.

1^{ère} question : avez-vous demandé M. Le Président de la commission, l'avis des douze autres membres de la commission, concernant le retrait du rapport ? Auquel cas, pourquoi ce dé jugement ?

2^{ème} question : M. Le Président de l'APW, est ce que le retrait du document en question est motivé par sa forme ou par son fond ? A qui profite cette manière de fonctionner ?

En attendant les réponses, je continue mon intervention :

1°)- **Secteur de l'éducation** : en dépit des efforts consentis par toute la famille éducative à laquelle je rends un vibrant hommage, le secteur de l'éducation n'échappe à la règle et demeure un chantier complexe à l'instar des autres secteurs dont tout reste à faire.

Il nous a été donné de constater lors d'une mission d'inspection d'un échantillon d'établissements scolaires, l'effet repoussoir induit par l'aspect architectural de certains établissements scolaires à l'exemple du lycée de Yakourène qui a pourtant consommé, tenez vous bien près de 19 milliards de centimes.

Les constructions anarchiques improvisées à l'intérieur des établissements scolaires, donc, on retrouve des logements, des abris pour véhicules, une petite cabane pour animaux, réduisant l'espace réservé aux élèves à une peau de chagrin. C'est un véritable labyrinthe pour la gestion des élèves qui échappent pratiquement à la vigilance. Donc, ce qui a pour conséquences, la violence voire, les fléaux sociaux.

Les riverains qui squattent les terrains à la périphérie des écoles faute de délimitation à l'exemple de l'école primaire de Tala Athmane, du CEM Boukersi Hocine d'Azazga et la liste est longue.

Des cantines scolaires qui fonctionnent avec un personnel non qualifié. Alors, on se demande pourquoi ne pas signer des conventions avec le secteur de la formation professionnelle pour le recrutement d'un personnel formé ?

Nous recommandons à M. Le Directeur de l'éducation de prendre des mesures urgentes pour réhabiliter ces lieux sacrés, lieux d'éducation et d'instruction par excellence.

D'autres questions à M. Le Directeur de l'éducation : quel est le sort réservé aux écoles primaires fermées et qui se dégradent de plus en plus. La liste est longue : 39 établissements fermés soit 130 classes fermées.

2°)- Où est ce qu'on est avec le projet de construction de logements d'accompagnement pour chaque établissement construit, pourtant initié par Le Ministre de l'éducation ?

3°)- Quelles seront les mesures que vous allez prendre pour les logements d'astreintes occupés par les extras à l'éducation ?

4°)- Selon l'analyse statistique des documents émanant de la direction de l'éducation, il ressort un sureffectif, au risque de me tromper, de 800 enseignants primaires. Comment comptez-vous l'absorber ?

5°)- Avez-vous un pronostic basé sur des données scientifiques sur le taux de réussite à l'examen du baccalauréat ?

6°)- Est-ce que la nomenclature du trousseau distribué aux démunis, est définie par les services de la direction de l'éducation ? Est-ce qu'il est vérifié lors de la remise ?

Monsieur le Directeur de l'éducation, la généralisation des cantines scolaires est une initiative très louable, les parents d'élèves en sont très reconnaissants, ils souhaiteraient qu'elle soit accompagnée par d'autres initiatives notamment la prise en charge des élèves après le déjeuner : réhabilitation des heures d'études. La prise en charge des élèves à la fin des cours de l'après midi, notamment le système de garderie au niveau des écoles, adapté aux horaires des parents d'élèves, particulièrement, les parents d'élèves qui habitent les villes.

Je ne doute pas des efforts qui ont été consentis. Je vous rappelle, M. Le Wali, que le problème du CEM ABDICHE de Larbaa-Nath-Iraten, n'est pas pour autant résolu. Les recommandations que vous avez données lors de la dernière plénière n'ont pas été exécutées sachant que, la bonne exécution des travaux est conditionnée par la récupération des dortoirs transformés en logements.

Questions sur l'enseignement technique :

1°)- Quel sera le devenir es enseignants techniques auxquels on a fait un appel pressant à un moment donné de l'histoire et qui se trouvent au jour d'aujourd'hui, à boucher les trous en les ventilant sur les différents lycées et à titre d'exemple, des ingénieurs qui se retrouvent comme bibliothécaires, des ingénieurs d'Etat !

2°)- Quel sera le devenir du grand matériel technique qui se trouve dans des ateliers fermés pour une bagatelle d'une vingtaine de millions de centimes par établissement et comme on a 9 établissements dont quelques technicums, vous faites le calcul, ce qui donne à peu près 200 milliards de centimes. A qui profite cette gabegie ?

Autres questions : avec la disparition de l'enseignement technique, comment basculer de la prédominance des filières sciences sociales et humaines vers la prédominance des sciences et technologies qui sont les vecteurs du secteur du développement pour rejoindre les soucis de l'université.

M. LE PRESIDENT :

Il vous reste 30 secondes d'intervention.

M. FERHAT AHCENE :

Merci

Question à M. Le Président de l'APW, même si, ça a été repris dans le document, qu'en est – il de la commission d'enquête mixte, recommandée par la commission d'éducation au sujet du lycée de Yakourène ?

Secteur de la Formation Professionnelle :

Question à Madame la Directrice de la formation professionnelle : les stagiaires de l'INSFP de Ouaguenoune, sont toujours en grève, c'est une grève illimitée. Ils revendiquent entre autres, le départ du DAF (Directeur de l'Administration et des Finances) qui est à l'origine, semble t-il, de la gabegie au sein de l'Institut.

Quelles sont, Madame, les mesures que vous allez prendre pour rétablir la situation ?

Une autre question à M. Le P APW qu'en est – il de la commission d'enquête mixte, recommandée par la commission d'éducation au sujet de l'INFSP de Djebba – Ouaguenoune ?

Secteur de l'Enseignement Supérieur :

M. LE PRESIDENT :

Il vous reste 30 secondes d'intervention.

M FERHAT AHCENE :

M. Le Wali, est ce que les 4000 places pédagogiques, de la bibliothèque, du restaurant central du campus et l'une des deux résidences de TAMDA, seraient prêts pour la rentrée universitaire ? Je vous remercie.

M LE PRESIDENT :

Je voudrai juste vous répondre à quelques unes de vos accusations. D'abord, je vous rappelle que vous n'êtes pas habilités à ordonner à qui doit vous répondre ou à qui ne doit pas le faire. Vous êtes membre de cette commission, vous avez toute latitude de poser vos questions rentrant dans l'exercice de cette commission.

Donc, si, M. Le Président de la commission veut prendre la parole, il n'est pas soumis à votre autorisation. Auquel cas si, ce n'est pas son désir, vous ne pourrez pas non plus le forcer. Je vous répondrai volontairement. Il me semble avoir été clair, hier, que le rapport n'a pas été soumis à l'approbation des membres de la commission, vous êtes très loin de représenter l'ensemble de la composante de cette commission.

Donc, des membres ont jugé utile de le soumettre à leur approbation et c'est un respect. Je les respecte et ils ont autant de respect que vous et moi au sein de cette assemblée pour passer outre, leur volonté de débattre du rapport de la commission.

Je l'avais signé et je savais que vous allez dire ça, je vous attendais et je suis trop vieux pour ne pas le savoir ! Donc, je l'ai signé, croyant que le rapport a été adopté. Dès lors que des membres de cette commission ont dit qu'on ne l'a pas adopté, je ne pourrai pas engager leur responsabilité de mon propre chef. Peut être, en ce qui vous concerne, vous ne vous souciez pas des procédures. Est-ce que c'est un problème de fond ou de forme ? Il s'agit en même temps du fond et il s'agit en même temps de la forme ! Je le ferai à chaque fois que de besoin !

Maintenant, sachez une chose, c'est qu'on ne peut pas continuer à faire de la politique, on ne peut pas exister politiquement, en étant embusqué quelque part, effacé et tirer, faire semblant, avec des déclarations pompeuses, content de se faire plaisir à soi-même. C'est ça peut être ?

De, deux, la commission a siégé, il est vrai que vous êtes absent de cette assemblée, vous vous êtes jamais posé la question où est ce qu'on en est en terme de fonctionnement. Vous attendez la session pour venir poser les problèmes devant la presse et repartir, au revoir et merci !

Me concernant, nous sommes soucieux du fonctionnement de tous nos établissements, de notre wilaya. Dès lors, nous avons été informés d'un problème au niveau de l'Institut de Djebba, le jour même, nous avons suspendu une réunion pour envoyer une commission d'enquête sur le terrain. J'ai moi-même reçu un groupe représentant les stagiaires, je me suis entretenu avec Madame la Directrice de la formation professionnelle, des mesures ont été prises.

Voilà, vous êtes au moins informés ; je crois savoir que vous êtes de la localité, la moindre des choses, c'est de nous informer vous-même des problèmes ! Ca n'a pas été le cas, Maalich !

Donc, je continue avec le deuxième intervenant, M. LAMRANI.

M. LAMRANI AMAR :

Mesdames et Messieurs, Azul fellawen.

Mon intervention portera sur certains constats en ce qui concerne l'enseignement général. L'un des points que j'ai soulevé au sein de la commission de l'éducation, est la lecture. La lecture, en général chez les algériens et en particulier chez les écoliers, les collégiens, voire les étudiants, est quasiment insignifiante. Apprendre à lire comme au bon vieux temps, la période de post indépendance jusqu'aux années soixante dix et quatre vingt, il est impératif d'initier les jeunes enfants dès le cycle primaire. Je dis bien dès le cycle primaire.

Pour cela, il est nécessaire de voir toutes les écoles primaires dotées d'une bibliothèque ; beaucoup plus, il faut aménager des salles de lecture pour faire profiter et inciter nos enfants, au moment de l'absence des fois de leurs enseignants au lieu de les laisser oisifs dans la cour, devant le portail ou carrément les renvoyer à la maison. Pendant que de gros moyens sont mis pour la nourriture de l'estomac, pensons à nourrir le cerveau surtout ceux issus du milieu défavorisé.

La lecture qui est un moyen d'épanouissement spirituel peut largement contribuer au relèvement du niveau de notre système éducatif.

2- Les logements d'astreinte au niveau du CEM de Boumahni, qui sont toujours en chantier. Je pose la question : combien de temps faudra t-il pour reprendre les travaux ?

3-Les trousseaux d'articles scolaires doivent être vérifiés en terme de contenu. Il se trouve que la fourniture proposée, n'est pas toujours la vraie.

En ce qui concerne la formation professionnelle, donc, ma question est destinée à Madame la Directrice : la section, je dis bien la section du CFPA de M'Kira est à ce jour sans directeur. Suite à ça, le personnel de l'établissement à majorité féminin est contractuel, non assuré, percevant un salaire qui n'équivaut même pas le SMIG, sont dépassés par les problèmes et ne savent pas à quel saint se vouer.

Lors de notre dernière visite ou sortie avec la commission de l'éducation le 21.05.2008, on a remarqué au niveau de l'atelier de coiffure, un gros risque d'électrocution qui peut survenir à tout moment pour cause de fuite d'eau du plafond.

Depuis 2005, lors du passage de Mme GUENDOUZ, aucun poste budgétaire n'a été créé. Alors, le personnel, ne demande que le minimum de moyens dans l'exercice de leurs fonctions et de régulariser leurs situations professionnelle qui n'a que trop duré. Je vous remercie.

M. NEKKACHE IDIR :

Salut tout le monde.

A l'exploitation des données chiffrées transmises par la direction de la formation professionnelle, à savoir la répartition en matière de branches professionnelles, il est regrettable de constater le peu d'importance accordée à des branches ayant une importance considérable dans le développement économique de notre région telle que l'agriculture ; 4 sections seulement pour 110 postes formés pour une population de chômeurs aussi importante, alors qu'une branche comme le textile qui connaît une régression, on lui a créé 14 sections avec environ 425 postes de formation d'où la relation qu'on peut faire en ce qui concerne la mise en place par les pouvoirs publics à destination de l'agriculture tel que le FNDA et le PPDR etc, qui n'arrivent pas à enclencher réellement une dynamique du développement agricole d'où la nécessité d'adosser tout programme de développement agricole à des cycles de formation professionnels dans des filières dans l'agriculture, l'apiculture, l'élevage caprins, ovins etc. Mais, ne faudrait-il pas carrément créer d'autres centres agricoles, car un seul existe actuellement et ne suffit pas, il est situé éloigné du chef lieu de wilaya, Mechtras, ce qui n'arrange pas les choses.

A l'heure où des efforts sont déployés dans le monde pour le développement à cause de l'inflation des prix des produits agricoles, on est obligés de fournir plus d'effort dans le développement agricole, les moyens financiers existent, donc, il faudrait qu'on fasse un effort en matière de formation agricole, professionnelle et universitaire. C'est ça la difficulté que nous avons.

Vous avez cité Madame pour la campagne d'information, un site Internet, moi je ne l'ai pas trouvé et sur le site de la wilaya, il n'y a pas de site de la formation professionnelle qu'on connaît l'engouement des jeunes en matière de communication.

Enfin, je vais attirer l'attention sur la campagne de sensibilisation de la direction de la formation professionnelle, je crois qu'en terme d'efficacité, c'est des campagnes d'animation qu'il faut organiser au niveau du territoire de la wilaya et non pas seulement au chef lieu de wilaya. Merci.

M. AIT ABDERRAHMANE MUSTAPHA :

Merci M. Le Président.
Monsieur Le Président,
Monsieur Le Wali,
Honorable assistance,
Azul fellawen

J'ai deux questions : une, sur l'éducation nationale et l'autre sur la formation professionnelle.

Je dirai d'emblée en vous impliquant que, vous n'êtes pas sans savoir que le secteur qui fait l'actualité, c'est celui de l'éducation qui pose bien sûr des problèmes multiples, simples et solubles, qui semblent se pérenniser et qui sont surtout liés aux salaires, aux rappels, etc., qui sont impayés à ce jour.

Donc, ce secteur reste fragile, précaire et instable face aux revendications simples et éternelles mais, légitimes de ces travailleurs.

En outre, ces problèmes semblent endémiques, propres à notre wilaya car je suis loin de toute idée de ne pas relever les efforts déployés et le travail fait par l'actuel directeur de l'éducation, c'est-à-dire sa volonté, sa disponibilité permanente pour assainir toutes les difficultés

et régler tous les problèmes. A quel niveau se situent les causes de tout ce marasme ? Eh bien, si, c'est au niveau d'autres organismes, c'est-à-dire les PTT, Le Trésor, le Contrôle financier et pour étayer mes propos, je citerai les traitements de mai déposés aux CCP le 7.05.2008 et débités le 11.05.2008 alors que cela ne doit pas excéder les 24 heures. En plus, le téléchargement d'une disquette dure entre 8 et 15 minutes. Alors, pourquoi les retards qui perdurent ?

Pour le Trésor, la vérification d'un salaire ou d'un rappel prend au maximum 4 jours, or, souvent, elle va au-delà de 10 jours.

En ce qui concerne les rappels de la classification de la nouvelle grille des salaires, déposée le 15 avril et malgré, l'instruction pour ne pas dire l'injonction du Chef du Gouvernement, de liquider cela, au plus tard le 30 avril, l'éducation patiente toujours. Ailleurs, les rappels, tous secteurs confondus, ont été perçus au temps voulu. Alors, que pensez-vous de tout cela ? Y a-t-il volonté délibérée de saper le secteur de l'éducation de notre wilaya ? En serait-ce un manque de coordination entre les différents organismes ? La solution existe peut être ? Le syndicat d'entreprise du secteur de l'éducation aurait du intervenir pour ces problèmes suscités pour les éliminer définitivement. Le SET suggère d'installer au niveau de l'académie une agence comptable à l'instar de celle qui existe au niveau de l'université et du CHU de Tizi-Ouzou.

Donc, je passe à la deuxième question qui concerne la formation professionnelle. Outre les problèmes évoqués et qui sont inhérents au secteur de l'éducation, la question mérite d'être posée cette fois ci au niveau de la daïra d'Ouacif qui est restée pratiquement au point mort. Les jeunes qui sont exclus du système éducatif, ne sont pas prêts de voir le bout du tunnel, car, point d'alternatives en dehors du désœuvrement et de l'oisiveté, mères de la délinquance. Pourtant, l'infrastructure pour parer à ces vices dangereux, existe. Même un CFPa a été inauguré à deux reprises. La dernière, remonte au 5 juillet 2007 lors, de l'inspection de M. Le Wali dans la région.

A la question de M Le P/APC sur l'ouverture officielle de ce centre, Madame la Directrice de la formation professionnelle a affirmé de façon catégorique et solennelle en présence du Wali et de la délégation qui l'a accompagné que, ce centre ouvrira ses portes à prochaine rentrée scolaire soit, en septembre 2007, tous les moyens sont réunis et mis en place dans tous les domaines. La promesse est non tenue ; depuis, il y a eu deux rentrées scolaires et le centre ne dispose d'aucun moyen.

Par ailleurs, et pour la précision, le CFPa ne pourrait ouvrir ses portes car n'étant pas budgétisé pour cause de non inscription sur le budget prévisionnel. Pourquoi a-t-on inauguré ce centre dépourvu de moyens d'équipements et d'encadrement ? Merci à vous.

M. HADJ SAID NACER :

Merci M. Le Président.
Monsieur Le Président,
Monsieur Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour, Azul fellowen

A la lumière du rapport qui a été donné par M. le Directeur de l'éducation, j'ai eu personnellement à relever avec tous les indices et les indicateurs qui ont été rappelés ; l'indicateur le plus important en terme de fonctionnement du secteur de l'activité de l'éducation au niveau de notre wilaya, est la déperdition scolaire. Ca ouvre le gaz.

La déperdition scolaire, j'ai eu à constater d'après les chiffres qui nous ont été donnés, est trop élevée : 17 ou, avoisine 18 % avec toutes les conséquences que cette déperdition scolaire et, pour la société et, pour l'Etat.

Cette déperdition scolaire, effectivement, est due à un certain nombre de facteurs mais, à mon sens, je ne citerai que les plus importants et je ferai évidemment des propositions dans ce

sens, parce qu'en réalité à la veille de la préparation de la rentrée scolaire, à mon avis, il ne faut pas qu'on perde de vue cette préparation.

Le facteur le plus important étant la densité au niveau des classes. 40 élèves par classe, mes amis, étant parent d'élèves, je sais ce que c'est quarante élèves dans une classe ! Il y a des difficultés aussi bien pour l'élève pour qu'il assimile le programme et pour l'enseignant pour faire son programme correctement. A mon avis, cette densité qui est parfois de 40 élèves par classe notamment, dans le cycle moyen est due, à mon avis, au retard dans la réalisation es établissements scolaires. Par conséquent, il faudrait accélérer les travaux afin de mettre dans les temps, dans les délais, afin d'y remédier à ce phénomène qui est quand même assez important.

Le deuxième facteur, à mon sens également, étant l'absentéisme des enseignants au niveau es établissements scolaires à tort ou à raison ! Je ne peux pas condamné l'absentéisme pour maladie ou autres choses mais, seulement, pour remédier à ça, les Directeurs d'établissements, le Directeur de l'éducation, prennent en considération ce facteur afin d'avoir des enseignants prêts à remplacer, en tant que parent d'élèves, j'ai constaté que lorsqu'il reste 15 jours voire, plus, alors, comment voulez vous qu'il termine le programme ? Et si, il ne termine pas le programme annuel, c'est la déperdition scolaire.

Le facteur le plus important aussi, à mon sens, étant, le ramassage scolaire. Bien que l'Etat, effectivement, à entendre le Directeur de l'éducation hier, il nous a dit : la volonté existe. Du moment que la volonté existe, les moyens existent, pour nous, il faut mettre tous ces moyens à la disposition de ces élèves. Et pour vous dire, à quel point, le ramassage scolaire dans notre région à relief bien connu, je peux vous citer un exemple : un village de la wilaya de Tizi-Ouzou, voyant le taux de déperdition important, après analyse et efforts et grâce à l'aide de l'émigration et des bienfaiteurs du village, ils ont acheté un bus qu'ils ont mis à la disposition des élèves et qui est géré par le village. Ils paient le chauffeur et je vous assure qu'au bout de deux ans, le taux de réussite au BAC

M. LE PRESIDENT :

Il vous reste 30 secondes M. HADJ SAID.

M. HADJ SAID NACER :

Je suis chef de groupe, M. Le Président.

M. LE PRESIDENT :

Ah ! D'accord ! Pardon ! Pardon !

M. HADJ SAID NACER :

Merci, M. Le Président.

Donc, je dis, M. Le Président, c'est très important lorsqu'un village, puisse arriver à ce niveau de maturité. Le taux de réussite au BAC est passé de 30 à 80% ! C'est pour cela, que je demande, avant septembre, avant la rentrée scolaire, à ce qu'il y ait une commission ou une concertation entre les autorités locales, l'éducation, les P APC, les élus à l'APW, le Directeur des transports, on mette en place ce système de transport que je sais pertinemment, à travers les zones que j'ai citées, le transport peut apporter beaucoup, beaucoup de réussite de nos enfants.

Un autre facteur aussi, plus important, c'est les moyens pédagogiques notamment, le livre scolaire. Nous avons vécu l'année passée, une pagaille, je dis bien une pagaille, à un retard immense dans la livraison de ce moyen pédagogique, introuvable, extrêmement chère, distribution anarchique, évidemment avec toutes les conséquences notamment, le retard des programmes et

par conséquent, le retard pour terminer les programmes. C'est pour cela, je demande à M. Le Directeur de l'éducation, à toutes les instances concernées, que dès maintenant, parce que, à travers le programme et le bilan que nous avons eu, hier, je n'ai pas vu de dispositions prises afin que ce livre soit à la portée, dans les temps et dans les normes au niveau des établissements scolaires et à la disposition de l'élève.

Un mot : c'est que le directeur de l'éducation hier, ne nous a pas parlé des écoles privées. Il existe bien des écoles privées au niveau de notre wilaya. Est-ce que ces écoles privées font partie du secteur de l'éducation de la wilaya ou gérées par un autre organisme ? Je vous remercie.

M. DJOUADI SAID :

Merci M. Le Président.
Monsieur Le Président,
Monsieur Le Wali,
Messieurs les journalistes,
Messieurs les Chefs de dairas,
Honorable invités,
Mes chers collègues,
Je vous salue.

Mon intervention s'articulera sur les cantines scolaires dont la généralisation est projetée. J'ai ici, deux correspondances ; la première est adressée à M. le Directeur d'école dont l'objet est la création d'une cantine scolaire ; la seconde lettre est adressée à M. Le Président de l'APC, objet : ouverture d'une cantine. Néanmoins, M le Président, il a été réellement confirmé la création de ces cantines scolaires à travers cette correspondance de M. Le Directeur de l'éducation par laquelle, il demande au Président de l'APC, les documents suivants :

- 1- PV de réception provisoire
- 2- Certificat de conformité d'installation du gaz propane
- 3- Certificat d'engagement de l'APC pour la prise en charge des dépenses relatives aux approvisionnements en denrées alimentaires, du personnel et des équipements de ces cantines.

A travers le contenu de ces deux correspondances, il ressort réellement que ces cantines scolaires ont été réalisées. Or, la réalité n'est pas celle là. Ces infrastructures n'existent même pas ! La question qui se pose dans ce cas est, comment consacrer un budget de fonctionnement d'une cantine avant même qu'elle ne soit réalisée ou que cette infrastructure soit prête ? Que l'on puisse demander un PV de réception d'une infrastructure qui n'existe pas ? Je considère en ce qui me concerne, ces pratiques de populistes et politiciennes.

D'autre part, la cantine, M. Le Wali, qui a fait l'objet d'inauguration en juin 2006, par votre prédécesseur M OUADAH et en présence de messieurs les directeurs ici, présents, et j'étais en ma qualité de Membre de l'APW, présent au cotés du défunt AISSAT Rabah qui était lui aussi, présent, deux années après, cette cantine n'est pas encore équipée ! Où est la crédibilité de l'Etat ?

Ma deuxième question a trait au recrutement des ouvriers professionnels. Il est constaté que quelqu'un de Tizi-Gheniff peut faire l'objet d'un recrutement pour le compte de Zekri. Moi, je demande à la Direction de l'éducation, pourquoi, elle n'ouvre pas de placards publicitaires suivant les besoins des établissements ou à la limite suivant les circonscriptions ? J'ai des preuves matérielles sur le terrain sur ce que j'avance en ma qualité de fonctionnaire de la commune. Il est très rare de trouver quelqu'un de Tizi-gheniff qui puisse postuler à un poste de travail sur concours pour se retrouver à Zekri ou Bouzeguène ! C'est vraiment très rare ! Alors, pourquoi ne pas diviser les placards publicitaires pour permettre aux gens de travailler car, comme cela se passe, ni l'établissement d'affectation n'en profite ni, l'employé, lui-même surtout, lorsqu'il s'agit de femmes.

Il y'a des cas regrettables de cette nature.

M. Le Président, j'ai relevé une anomalie donc, sur le rapport de M. Le Directeur de l'éducation à la page 96 où, il disait qu'il y'a une cantine scolaire à Tiouidiouines, commune d'Azeffoun, je tiens à lui dire qu'il n'existe ni, cantine en préfabriqué ni, cantine en dur à Tiouidiouine. M. Le Wali, M. Le Président, il n'existe pas de cantine scolaire à Tiouidiouine.

M. LE PRESIDENT :

M. DJOUADI, vous avez épuisé votre temps de parole. Vous pouvez redemander la parole après avoir épuisé la liste des inscrits pour intervenir.

M. DJOUADI SAID :

M Le Président, je risque d'oublier ce que j'ai à dire.

M. LE PRESIDENT :

Ne vous en faites pas, je me ferai le devoir de vous rappeler.

M. HADIBI SAADI :

M. Le Wali,
M. Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

D'abord, j'enregistre avec satisfaction le fait qu'on a au moins des problèmes à partager. J'ai des questions mais, mes camarades qui m'ont précédé, les ont presque toutes posées. Il reste quand même quelques unes.

Sur la page une du rapport sur la rentrée de la formation professionnelle, il est écrit : « le secteur de la formation professionnelle au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, reste une préoccupation majeure des pouvoirs publics qui lui accordent une priorité absolue ».

J'aimerai, Madame la Directrice s'il y' a des avantages que d'autres wilayas n'ont pas eu et que Tizi-Ouzou a eu, j'aimerai au moins remercier les pouvoirs qui nous donnent des avantages.

J'aimerai aussi, ça, c'est de l'information, savoir la relation exacte qui existe entre le secteur de la formation professionnelle et le secteur privé. Il a été dit qu'ils étaient des partenaires, j'aimerai savoir comment s'organise le travail.

Il y' a aussi les problèmes des INSFP qui ont tous connu des grèves : Kerrad Rachid, Oued Aissi et Djebba. J'aimerai savoir exactement quelle est la relation ou bien quelle est la tutelle qu'exerce la DFP sur ces organismes ? Merci.

MME MOULA OUEZNA :

M. Le Wali,
M. Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Avant de commencer mon intervention, j'aimerai d'abord remercier M. Le Directeur de l'éducation qui a tenu compte des recommandations de notre commission de l'éducation lors de notre réunion avec lui.

Par rapport au document qui nous a été présenté hier, un travail en aval a été fait avec des chiffres et des statistiques qui peuvent servir à améliorer le système de prise en charge et de formation des citoyens de demain mais, isolé de ces objectifs, ils ne servent à rien.

Donc, un travail doit se faire aussi en amont en effectuant des analyses et des recherches qui permettraient de dégager des synthèses donc, un programme de plusieurs actions ce qui permettrait d'ailleurs d'agir pour corriger et d'avoir de meilleurs résultats et un enseignement de qualité.

Si, on commençait par deux exemples de chiffres, en 2006-2007, il a été dit 17 662 inscrits pour le baccalauréat.

Combien l'ont obtenu ? Enfin, ceux qui l'ont obtenus sont donnés mais, où sont passés ou bien où sont orientés les autres ?

Un deuxième exemple : en 2006-2007, toujours, on a eu 11 228 inscrits en 1^{ère} AS. En 2007-2008, en 2^{ème} AS, avec les doublants, il n'y a eu que 9046 élèves. Combien ont rejoint la 2^{ème} AS ? Combien d'admis de la 1^{ère} AS à la 2^{ème} AS ? Et combien de nouveaux admis et pourquoi cette déperdition ?

Etablir des données sur la base des facteurs réels de l'échec scolaire et de la déperdition, est urgent. Au-delà, on comprendrait peut être, que l'éducation doit être définie en fonction des besoins des enfants et non de la dictée des nations et des pouvoirs politiques et très souvent des carrières et ambitions individuelles.

L'encadrement de Tamazight, toujours faible après 13 années de lancement de cet enseignement dans l'école algérienne, il y a absence d'inscription de postes budgétaires sur la carte scolaire de plusieurs établissements.

Il y'a aussi, la non mise à la disposition du personnel d'encadrement du matériel nécessaire pour l'accomplissement de leur mission : ex : Internet- bibliothèques.

Y'a-t-il des mesures pour recycler et assurer une formation continue de nos enseignants ? Nous avons vécu un problème avec des lycéens avec lesquels on avait eu à discuter et qui nous avaient dit ceci : « les enseignants découvrent le programme de la réforme en même temps que nous, leurs élèves ». Une collaboration vient d'être mise entre les deux secteurs, ce qui est bien, il faut féliciter les deux directions : entre la direction de la formation et la direction de l'éducation pour absorber un petit peu les exclus. Mais, on nous a pas dit comment ils comptent mener ce travail, quelles sont les dispositions mises en place.

Le livre scolaire : essayons de voir un petit peu les choses sur le plan social. Imaginons un père de famille qui a un enfant au primaire, qui a un enfant au collège, et qui a un enfant au lycée et essayons de faire le compte pour le coût des livres pour ce parent.

Essayons de nous amuser, je n'ai pas les prix exactement mais, la direction de l'éducation peut nous faire ce travail.

La surveillance des examens : on se pose la question pourquoi, le Ministère de l'éducation annonce que certificat médical n'est pas reconnu pour un enseignant qui est convoqué à la surveillance au cas où, il ne se rend pas le jour de la surveillance. Pourra t-il mener à bien sa mission de la surveillance dans un état où il ne pourra pas répondre à cette fonction parce que, il faut être un petit peu en bonne santé le jour où on est tenu de mener à terme ce genre de mission ?

L'état des établissements : on a abordé ce point dans la commission de l'éducation mais, l'essentiel est qu'on n'arrive pas à trouver la réponse à la question : pourquoi les établissements de tous les paliers : le primaire, le collège et le lycée. Pour le primaire, cela dépend des APC qui sont déficitaires etc, mais la même chose a été constatée y compris dans les lycées de la ville, on les avait cités dans le rapport.

M. LE PRESIDENT :

Il vous reste 30 secondes Madame.

MME MOULA OUEZNA :

Oh là, là ! Le problème qui se pose dans la mauvaise gestion de ces établissements. A un certain moment, les directeurs qui ont voulu peut être des promotions, qui se sont engagés dans des formes de gestion qu'on a appelé à l'époque : l'économétrie, qui avait causé un retard immense dans les établissements. C'est pour cela que, moi je pense qu'une commission de contrôle de la gestion des établissements, s'impose.

Je ne vais pas continuer sur l'éducation car, j'ai la formation professionnelle, c'est très important j'aborderai donc, l'Institut de Djebba.

M. LE PRESIDENT

Mais, vous venez d'épuiser vos cinq minutes !

MME MOULA OUEZNA

Donc, après, je vais revenir. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT

Bon, nous venons d'épuiser la première série des inscrits. (il fait la liste des élus demandant d'intervenir). Puis, donnera la parole à M AOUDJ, inscrit en premier sur la 2^{ème} liste ouverte.

M. AOUDJ MED AKLI :

Merci, M. Le Président. Donc, je commencerai brièvement par le rapport qui a été présenté par M. Le Directeur de l'éducation. Bon, sur le plan du contenu, je pense que c'est un document très appréciable parce qu'il nous permet certainement par les chiffres, d'évaluer clairement la situation de notre wilaya. J'ai, de mémoire, pour la première fois que je vois un rapport aussi consistant d'un point de vue informations. Donc, je tenais à souligner la qualité du rapport.

Deuxièmement, en ce qui concerne son contenu, il est vrai qu'il y'a une quantification du nombre d'élèves, d'infrastructures, de ratios etc., mais, il devrait être amélioré par le rapport qualitatif, la qualité n'est pas intégrée à l'intérieur. C'est pour cela que dans le rapport de la commission de l'éducation de l'APW n'a pas eu à se pencher sur l'ensemble des infrastructures et n'a travaillé que sur un certain nombre d'échantillons de problèmes. Donc, un diagnostic sur la situation des écoles du point de vue infrastructures, de la qualité de l'espace bâti et non bâti, soit porté à notre appréciation pour évaluer l'état d'avancement de la mise à niveau des infrastructures.

Alors, il est souligné dans le rapport qu'il y' a un certain nombre d'écoles qui sont vieilles, elles datent du début du siècle dernier. Je poserai le problème de la mémoire.

Ce type d'école, pour nous, n'est pas un problème, je pense que c'est une mémoire qu'il faudrait les approcher d'un point de vue de sauvegarde. Je pense que quand il y'a des écoles

aussi anciennes, il est impératif qu'on les garde comme témoins de l'histoire, que ces écoles soient classées, qu'on les utilise pour les restaurer et que cette région ait une mémoire.

Deuxièmement, en ce qui concerne le préfabriqué. Donc, il a été à mon sens, si, j'ai bien compris, c'est une démarche pour éradiquer le préfabriqué dans notre wilaya, est préconisé. J'aurai souhaité qu'il nous soit transmis un échancier, un échancier, parce que, on ne sait pas quand ? Par exemple, je cite le cas d'Illoula Ou Mallou, un lycée a été réalisé et qui se trouve dans une situation désastreuse, un CEM, des possibilités de construction immédiates d'infrastructures nouvelles existent sans démolir les infrastructures en préfabriqué. Donc, je propose à ce que cette problématique ne soit pas approchée en terme de principe mais, en terme d'échancier en enlevant complètement le frein mais, comment ?

Je passe à la formation professionnelle. Donc, j'ai eu à visiter, ne serait ce qu'il y'a quelques semaines le CFPA de Djemaa Saharidj, j'ai été informé que sur ce centre de formation professionnelle, sera érigé un nouveau centre de formation professionnel. Je parle toujours de la mémoire. Je pense qu'en ce qui me concerne, démolir ce CFPA pour en reconstruire un autre n'est pas du tout une approche correcte. Parce que, ce centre de formation professionnel est d'abord construit sur des ruines Romaines. Il est difficile d'accès et deuxièmement, il constitue un patrimoine architectural à sauvegarder. Il faut absolument trouver un moyen pour construire ce centre de formation professionnel de Mékla, ailleurs que sur le site du CFPA de Djemaa Saharidj. Je le dis avec beaucoup de conviction parce que ce centre de formation professionnel a une histoire, il est situé dans un endroit qui a ses spécificités, je pense que l'approche de démolir n'est pas du tout recevable.

M. LE PRESIDENT

M AOUDJ, il vous reste trente secondes.

M. AOUDJ MED AKLI :

Bien, j'aurai terminé, merci M..... Le Président.

M. HANOUTI SAADI :

Merci, M. Le Président.
M. Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

Moi, mon intervention s'adresse directement à M. Le Vice Recteur ou encore, à vos collaborateurs de l'ONOU. Donc, je parlerai des résidences squattées.

Le mot « Squatté » est devenu maintenant, une mode chez nous. Depuis, les événements du printemps noir, vous avez vu qu'est ce que nous a apporté le « squattage » des logements au niveau de la nouvelle ville. Donc, ce phénomène du squattage, mes chers frères, il faut qu'en mette un terme. Un étudiant qui termine ses études doit rejoindre son domicile ou doit rejoindre la vie active.

Malheureusement, chaque fois, qu'on tente de déloger ce genre d'étudiants ou ce genre de personnes, ça devient toujours une chose politique. Nous la refusons ! Je vous ai laissé la place hier, pour que vous terminiez vos études, je crois que vous devriez me rendre l'ascenseur.

Nous savons, ils nous ont taxé d'un acte, je dis bien d'acte, de régionalisme parce que nos frères ou bien nos enfants qui sont à « l'Habitat » qui sont de Bouira ou Bédjaïa sinon de Boumerdès, mais, je suis fière de le dire qu'ils sont des algériens et doivent obéir à une réglementation et à une législation algérienne. Nous ne pouvons les traiter de zone ou de région.

Donc, il faut mettre un terme à ce genre de choses pour qu'on ait des places pour la rentrée scolaire 2008-2009.

Je reviendrai aussi, on parle souvent de la spécificité de la région. Comment voulez vous admettre que des amphithéâtres se ferment aux yeux et devant tous ces universitaires, étudiants bien sûr, pour organiser des festivités, je le dirai haut et fort, qu'il s'agisse de « Youm El-Ilm », qu'il s'agisse du « 20 Avril » ou du « 5 juillet » ? Il faut remettre à César, ce qu'il lui appartient. « Youm El Ilm », on doit le fêter là, où c'est nécessaire mais sans priver nos étudiants de l'intérieur des amphithéâtres.

Deuxièmement, je reviendrai aussi, au problème de la restauration. Mes frères, vous avez très bien combien de nourritures qui sont jetées à chaque fois et à chaque repas. Je me demande alors, pourquoi et devant tout le monde, je dirai peut être, je ne pourrai pas m'engager mais, il s'est avéré que la nourriture était préparée bien à l'avance pour qu'elle soit jetée et récupérée par des « sandwicheries privées » ! Je ne suis pas formel sur cela mais, j'attire l'attention des pouvoirs publics.

Je reviendrai aussi, aux salaires de l'éducation. Le travail qui a été consenti, nous ne pouvons le négliger malheureusement, c'est vrai on se dit que cette wilaya a toujours quelque chose qui ne va pas dedans ! Au niveau de l'éducation, il y a quelque chose qui ne va pas ? A l'université, il y a quelque chose qui ne va pas ?

Au sujet des salaires, nous avons entendu M. le DE, disant qu'il a informatisé le secteur au niveau de son administration. Je lui poserai une question, il a mis tous les moyens mais, en réalité, il ne nous a pas parlé du tout, des moyens humains pour essayer de prendre en charge cet outil informatique. Oui, nous avons acheté des ordinateurs, nous avons des imprimantes, nous avons des CD, nous avons tous les supports magnétiques mais, est ce que les moyens humains sont mis en place ? Comme il l'a si bien dit, 80% marchent toujours au stylo et au crayon ! Donc, si, on modernise avec les moyens magnétiques, il faut qu'on mette les moyens humains, nos licenciés, nos spécialistes dans ce genre de techniques !

Bon, je reviendrai aussi, à Mme la Directrice en ce qui concerne la formation professionnelle privée. Les écoles privées, j'avais souligné ce problème la dernière fois, bien sûr, ce n'est pas facile d'y toucher.

M. LE PRESIDENT

Il vous reste trente secondes, M. HANOUTI ;

M. HANOUTI SAADI

Oui M. Le Président, c'est juste pour attirer l'attention de Mme la Directrice que le secteur privé, ouvre toutes ses portes parce que, il y a un problème d'argent, les examens sont devenus, je dirai, secondaires pour ce genre d'établissement et je m'excuse auprès des privés, je n'ai rien contre eux mais, il faut prendre en charge ce problème et merci.

M. METAHRI MED SAID :

Merci, M Le Président.

Au nom de Dieu le clément le Miséricordieux et que le salut soit sur ses honorables envoyés.

M. Le Président,
M. Le Wali,
M. Les Directeurs de l'exécutif,
Messieurs les Chefs de Daira,
Messieurs les représentants de la presse,

Honorable invités,
Honorable assemblée,
Bonjour

Je ne vais pas commencer mon intervention sans remercier vivement les trois exposants en particulier, M. Le Directeur de l'éducation qui nous a apporté un « ruche » d'informations. Il a su vraiment interroger ses chiffres. On le remercie beaucoup.

Donc, je vais essayer d'être bref. Les secteurs que l'on traite aujourd'hui sont des plus sensibles mais, je suis confiant. Certes, ce n'est pas parfait mais, on va du bien en mieux et In Chaa Allah, au meilleur.

Aussi, je ne peux pas rester muet par rapport aux efforts colossaux que mène notre par l'Etat au profit et en direction de tous les secteurs socio-économiques et en particulier, à l'attention donnée au secteur pilier de toute nation à savoir : l'éducation, la formation professionnelle et l'Université. Les crédits alloués à ces secteurs, sont très importants et obéissent totalement et mathématiquement à la courbe de gosses dont les chiffres qu'on nous a présentés hier, ces derniers augmentent même si, les effectifs diminuent parfois, cas du primaire. Tous ces efforts sont consentis pour améliorer les conditions socio pédagogiques des élèves, des étudiants, même, les revenus des fonctionnaires de tous les secteurs confondus afin de normaliser et de moraliser ces piliers.

Par ailleurs, à travers ces actions canalisées et groupées, une modernisation effective, sans doute, sera apportée à ces secteurs sensibles qui représentent, les portes flambeaux du lendemain de notre très chère patrie.

Pour cela, un soutien non conditionnel et non calculé, doit être apporté par nous tous, à ces secteurs. Une collaboration effective, constructive et positive constitue un investissement sûr, comme l'a dit le grand dicton chinois : « Tu veux investir pour une année, tu sèmes du maïs ; celui qui veut investir pour 5 ou 10 ans, il plante des arbres fruitiers et celui qui veut investir pour l'éternité, un investissement pérenne, qu'il forme bien sa patrie » Eux, on abouti à ce fruit, nous aussi, in chaa Allah. Il faudrait donc, pour notre étape et tout, intéresser les enseignants pour bien former les fils de notre très chère patrie sans oublier, actuellement, notre wilaya, a ouvert plusieurs chantiers dont ceux de ces trois secteurs pour aller du mieux au meilleur pour la prochaine rentrée sociale. Merci, M. Le Président.

M. AIT-MIMOUN MOHAMMED :

Merci, M. Le Président.
Mesdames et Messieurs bonjour.

Suivant les rapports que nous ont présentés les responsables du secteur, ils parlent de ce qui a été fait et ne parlent rarement sinon jamais de ce qui n'a pas été fait. Dans le même sillage, le CFPA de Ain-El-Hammam a bénéficié d'un projet de réalisation de 4 logements d'accompagnement. Le projet en question, s'est vu à l'arrêt depuis son lancement en 2006. Alors, qu'en est-il Madame la Directrice ? Merci.

M. YADDADENE SAID :

M Le Wali,
Messieurs les élus,
Honorable assistance,
Bonjour.

Donc, mon intervention s'articulera sur quelques points relevant du secteur de l'éducation. Donc, même si, la volonté et la détermination des responsables de ce secteur est perceptible, il n'en demeure pas moins que ce secteur connaît des difficultés qu'il faudra surmonter.

D'abord, il faut commencer par le service paie. On ne sait pas ce qui se passe au niveau de ce service, contrairement aux services paies dans d'autres wilayas, tous ces problèmes n'existent pas. Encore une fois, il n'est pas question de faire porter le chapeau au responsable actuel, je sais qu'il n'est là que depuis Décembre, mais, cette situation est née de la centralisation de la paie qui perdure depuis.

Donc, le Directeur de l'éducation certes, a brossé un tableau de la situation qui ne peut donner que du baume au cœur des travailleurs de l'éducation mais, la réalité sur le terrain montre autre chose. D'abord, beaucoup de situations pendantes n'ont pas été réglées. Il y'a des salaires impayés des enseignants depuis 2002 jusqu'à ce jour.

Les salaires des enseignants contractuels et des suppléances d'enseignants contractuels qui travaillent depuis 3 ans et jusqu'à ce jour, ils ne sont pas encore payés. Il y'a des gens qui ont assuré des suppléances durant les congés de maternité et qui n'ont pas encore été payés. Donc, il y'a des exemples : il y'a quelqu'un qui assuré une suppléance en 2003, à ce jour, il n'est pas payé ; il travaille actuellement dans un autre secteur.

L'autre question, c'est l'enseignement de Tamazight. Visiblement, notre wilaya n'échappe pas à la vision réductrice d'enseignement d'une langue ancestrale. Sinon, comment expliquer que plus des deux tiers des établissements scolaires, n'assurent pas l'enseignement de Tamazight ? Comment expliquer qu'en 2008, les candidats concernés par l'épreuve de Tamazight au BEM est de 8252 sur un effectif de 20 135 ? Soit, 43 %, ce qui est alarmant ! Dans une région berbérophone, Tamazight représente 43% que pouvons nous dire des autres régions ?

Pour cela, il est recommandé une commission de suivi de cette langue.

Au-delà des chiffres, il y'a encore un problème d'encadrement. La plus part des enseignants de Tamazight, c'est des licenciés, donc, ils ont la maîtrise de la langue. Il y'a ceux qui sont reconvertis, ça, ça pose problème. Alors que dans d'autres disciplines, il y'a des séminaires, des regroupements mais, par rapport au niveau d'enseignement de Tamazight, ce n'est pas pris en charge.

Alors, le problème qui concerne les activités culturelles, sportives et de loisirs, même si, des programmes de manifestations sont organisés, il n'en demeure pas que ces activités ne sont pas prises en charge convenablement au niveau des établissements.

M.. LE PRESIDENT

Il vous reste trente secondes, M. YADDADENE.

M. YADDADENE SAID

Le deuxième, c'est l'information. Il y'a absence de l'information sinon comment expliquer que dans le cadre de la coopération avec les pays étrangers, deux élèves- tant mieux pour eux- sont partis aux Etats-Unis mais, cette information n'est pas connue de tous. Alors, comment parler de la démocratisation de l'enseignement et des libertés des chances lorsqu'il s'agit d'un problème de circulation de l'information ou les informations ne sont pas données pour tout le monde ? Merci.

M. MSELA MOHAMMED :

Merci
M. Le Président,
M. Le Wali,
Honorable assistance,

Bonjour.

Voilà donc, je commencerai mon intervention par rapport au secteur de l'éducation. Donc, après avoir entendu le rapport du secteur de l'éducation, je suis vraiment étonné que les zones géographiques situées à l'Est du Chef lieu de wilaya, n'ont pas été citées. Cette région située à l'Est de la wilaya, ne vit pas les problèmes. C'est-à-dire que les établissements ne vivent pas les problèmes au même titre que les autres établissements de la wilaya. De Tizi-Ouzou jusqu'à la limite territoriale de Tadmaït, aucun établissement n'a été cité. Et, là, je vous assure que tous les établissements vivent des problèmes scolaires et autres ; le chauffage, je vous cite juste l'école FRIHI, le CEM Zerouda Beni Arif, se pose le problème de la cantine scolaire.

Ensuite, je passerai aux salles de sports : les établissements scolaires où ne se pose pas le problème du foncier, le cas du CEM Haddad de Draa-Ben-Khedda, je ne vois pas pourquoi on ne pense pas réaliser une salle de sports dans un établissement où le problème du foncier ne se pose pas ?

Ensuite, je passerai à un petit problème, toujours dans cette région, ignorée par la commission. Je parlerai de Tirmatine. A Tirmatine, je sais qu'un lycée a été retenu en 2003 et on est en 2008, la réalisation de ce lycée est au stade « Zéro ». C'est le seul lycée de la commune ! L'assiette de terrain, c'est « Averan », c'est-à-dire que la population n'est pas d'accord sur ce site. Pourquoi ? Le terrain accidenté de la commune de Tirmatine où, il y'a trois versants donc : Tirmatine – Zerouda – Beni Arif. Quand on voit à vol d'oiseau, les villages, c'est à des centaines de mètres et quand vous prenez la route, des quinze à vingt kilomètres. C'est vrai que le site choisi, ne répond pas à la population. C'est vrai qu'il y'a des oppositions des comités de villages, toujours est-il que je pose comme problème, c'est-à-dire la commission aurait pu se déplacer à Tirmatine pour voir et essayer de lever ces oppositions. Ayant parcouru tout le rapport de la commission, ce problème n'ayant pas été posé.

Je passerai à un problème des UDS ; les UDS, on a vu beaucoup de belles choses, donc, à travers les photos qui nous ont été projetées, il y'a de beaux fauteuils dentaires mais, je vous assure que toutes ces UDS, ferment pratiquement à partir du mois de mai jusqu'à octobre. Elles ne sont pas rentabilisées. On sait que les parents d'élèves prennent leurs enfants chez le médecin ou précisément chez le dentiste en dehors des heures de scolarité, c'est-à-dire les lundis après midi ou les jeudis ou durant les vacances sachant que ces UDS sont fermées et ne profitent pas réellement à l'enfant.

Or, en mettant les moyens et en ouvrant ces UDS durant la période estivale et durant les congés scolaires, on aidera énormément nos enfants alors que les moments creux pour les enfants sont de mai jusqu'à octobre et il suffit juste de mettre les moyens parce qu'actuellement dans le secteur public, aller voir un dentiste, il ne vous propose que l'extraction. Donc, là, il faut mettre les moyens surtout chez l'enfant pour le traitement des caries et non l'extraction sinon, donc, on aura des populations dédentées. (Rires). Oui ! Quand vous partez dans le secteur public voir un dentiste, il vous propose, faute de moyens, l'extraction de la dent mais, pas le traitement. Il faut mettre les moyens de manière à ce que surtout, chez l'enfant, on traite sa dent et on ne l'a lui enlève pas.

M. LE PRESIDENT

Il vous reste trente secondes, M. MSELA ;

M. MSELA MOHAMMED :

D'accord, M. Le Président.

Je parlerai juste dans le même ordre d'idées sur un lycée sportif pour notre wilaya. C'est-à-dire que vu les élites sportives qu'on a dans notre wilaya, la réalisation d'un lycée sportif, serait d'un apport considérable pour nos enfants et pour nos adolescents. Merci.

M. DEBIANE MOULOU D :

Merci, M. Le Président. Bonjour tout le monde.

Par rapport au problème de Tamazight, quand on vous dit qu'il n'y a pas de postes de travail, c'est une vérité. Cela fait deux ou trois jours, on m'avait accosté, un groupe d'enseignants qui enseignent depuis 2003, à ce jour, ils ne sont pas encore payés. Merci.

M. DAHMANE AHCENE :

Merci, M. Le Président,
M. Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

Mon intervention sera étalée sur trois points.

En tenant compte du rapport qui a été lu hier, par M. Le Directeur de l'éducation en le remerciant pour toutes ses informations, mais, je voudrai savoir, pourquoi il ne s'est pas étalé sur la formation des enseignants puisqu'on parle de nos enfants ? Mais, nos enfants sont éduqués par des enseignants à qui, il faut quand même, une base assez consistante.

Deuxième point : comment vous voyez un enseignant le primaire de la commune de Boghni, affecté à Fort National pour la surveillance de l'examen de la 6^{ème} ? Cà, c'est pour l'éducation.

Pour la formation professionnelle, Madame la Directrice, où on est sur la régularisation des PEP qui ont subi la formation ou bien ont été formés à l'INFSP de Birkhadem pour une formation de TSEB, leur régularisation n'est pas faite jusqu'à ce jour et soit disant, sont restés livrés à eux même, ils ne savent plus quoi faire. Cà, c'est pour la formation professionnelle.

Pour la dernière question, c'est les secteurs de l'université ; c'est-à-dire pour le transport des étudiants qui résident à Boghni. Ils ne sont pas résident à l'université et le transport ne leur est pas assuré ; Tandis que les étudiants de Draa-El-Mizan, ils sont transportés, une convention a été signée avec un transporteur avec des bus vétustes et à chaque fois, ils tombent en panne.

Je profite de cette occasion là, ça rentre peut être de l'ordre du jour de l'éducation, pour remercier la JSK, pour son 14^{ème} titre et ainsi, nos frères de l'ESSétif pour leur succession ou bien pour leur victoire au championnat de la CAF et je vous remercie.

M. NAIT SIDI AHMED SAID :

Au nom de Dieu Le Clément Le Miséricordieux.

Mon intervention ci, tournera autour du secteur de l'éducation.
Monsieur Le Wali :

Premièrement : les cantines scolaires. Il y'a des efforts importants qui se déploient dans ce cadre et les chiffres qui nous sont présentés par M. Le Directeur de l'éducation en sont une preuve de ces efforts.

Et moi, je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin pour réunir les conditions au niveau des cantines scolaires des écoles primaires.

Certaines dairates ont atteint un taux de 100% et à cette grandiose occasion, je remercie personnellement, M Le Chef de daïra de Makouda qui est resté aux côtés de l'inspection pour la réalisation effective d'une cantine pour chaque école.

Et si, on revient aussi, au secteur de l'éducation, il n'est permis à personne de ne pas reconnaître les efforts considérables consentis par ce Directeur en un temps limité soit, environ 8 mois. Après lecture et présentation de son rapport, hier, on peut dire qu'il a créé un miracle. Il a trouvé environ 60 000 cas non régularisés et aujourd'hui, il n'en reste que 11 000 cas qui seront régularisés d'ici, la fin de l'année scolaire et çà, selon ses déclarations. La régularisation du restant des cas dans les tout prochains jours, le prouvera.

Un autre problème sensible, c'est celui du livre scolaire. Nous avons entendu de la bouche de M. Le Directeur de l'éducation, l'ouverture d'un centre de distribution de manuels scolaires régional au niveau de la zone d'Azazga pour diminuer la tension au niveau du centre sis au niveau du chef lieu de wilaya pour comptabiliser deux centres pour notre wilaya. Le livre scolaire qu'il veut qu'il soit disponible au niveau des écoles à partir d'hier, nous le félicitons et nous lui souhaitons, santé et paix pour l'accomplissement de sa mission dans de très bonnes conditions et il est souhaité, messieurs, que les vérités soient dites et non pas l'opposition pour l'opposition et je vous salue.

M BENMEDJBER AKLI :

M. Le Président. Merci,
M. Le Président,
M. Le Wali,
M. Les Directeurs de l'exécutif,
Messieurs les Chefs de Daira,
Mesdames et Messieurs les journalistes,
Chers invités,
Chers collègues élus
Honorable assemblée,
Bonjour, je vous salue.

En fait mon intervention se voulait un témoignage donc, en direction des directeurs qui ont lu et qui eu à présenter les trois rapports. Donc, j'ai voulu témoigner sauf que là, je ne pourrai, l'étique oblige, à analyser les propos de mes deux prédécesseurs, M. AOU DJ et M. METAHRI donc, qui m'ont précédé pour cela. J'ajouterai que la consistance de ces documents, à leur qualité également, par endroits et également à l'éloquence donc, avec laquelle ces documents ont été présentés et qui sont pleins d'enseignements. Voilà, je tenais vivement à les remercier, ceci d'une part,

D'autre part, j'ai deux petites questions ou suggestions à l'endroit de Madame La Directrice de la formation professionnelle, j'allais dire, que je n'aurai pas interpellée que sur la seule base d'un document qui nous a été donc, adressé au parti du RND, sur le conflit social actuel au CFPA ou à l'INSFP de Oued-Aissi donc, je l'aurai pas fait, je me suis dit que c'était un conflit interne à l'établissement. Je dirai tout simplement, parce que Madame La Directrice avait évoqué lors de la présentation de son rapport d'hier, la réalisation de logements en direction de ses enseignants et j'aimerais savoir, pourquoi les 14 logements donc, réalisés et réceptionnés donc, au niveau de Oued-Aissi, n'ont pas fait l'objet d'affectation.

Enfin, en direction de messieurs les membres ou directeurs de l'exécutif, interpellés lors de la présentation des 3 rapports à savoir, ils ont tous conditionné l'objectif donc, en matière de réalisation des objectifs des différentes rentrées, universitaire, de la formation professionnelle et de l'éducation à travers la réception d'un certain nombre d'ouvrages ou en cours de réalisation et j'aimerais peut être et je les invite à nous rassurer quant à l'atteinte de ces objectifs à même donc, de réaliser la rentrée sociale dans de meilleures conditions et je vous remercie.

M. AOUICHE BOUALEM :

Bonjour tout le monde ; Azul fellawen ? Bon, comme je n'ai pas demandé la parole M. Le Président, mais, je la prends maaliche.

Alors, pour ne pas dépasser le délai de 5 minutes, je me limiterai juste à une petite remarque à laquelle mon camarade a parlé à l'honorable assistance, c'est la langue Tamazight.

Le rapport de la direction de l'éducation a recensé un déficit voire, un reste à réaliser de postes budgétaires concernant les 2 langues c'est-à-dire la langue française et la langue Tamazight. En tant qu'élu, je voudrai connaître les raisons qui ont engendré ce déficit : est ce un problème technique qui se pose surtout pour la langue Tamazight, langue qu'on voudrait voire prospérer entre les autres langues au vu du lourd tribut qu'on a payé pour ça ? Donc, je voudrai avoir des réponses.

Concernant le deuxième point que j'ai relevé, c'est la difficulté que rencontre l'étudiant à l'université concernant la langue qui véhicule ses études qui est la langue française. C'est-à-dire que son cursus a été fait en langue arabe, je proposerai pour cela, des cours de soutien ou de mise à niveau dès la première année et je vous remercie.

M. LOUNIS RABAH :

Merci M. Le Président,
M. Le Wali,
Mesdames et Messieurs ici présents,

Premièrement, je voudrai saluer madame et messieurs les Directeurs sur les rapports détaillés qu'ils nous ont présentés hier, notamment ces rapports qui nous ont permis de retrouver avec affection le passé qui a connu un manque de moyens mais, des résultats ont été réalisés au niveau des différents domaines et secteurs à contrario d'aujourd'hui où on dispose de beaucoup plus de moyens divers mais, avec enregistrement d'erreurs et non réussite. Ça, c'est tout juste une observation.

Egalement, j'avais souhaité poser un certain nombre de questions mais, certains de mes camarades les ont pratiquement toutes posées.

Mais, j'aimerais juste rajouter quelque chose sur ce qui a été dit sur la santé scolaire, domaine considéré comme la pierre angulaire du secteur de l'éducation car des efforts considérables ont été consentis en matière d'infrastructures de haut niveau pour la prise en charge de la santé scolaire mais, il reste un grand pas pour la réalisation des objectifs escomptés.

Première, il existe un grand déficit en matière d'encadrement médical au point où, la plupart des unités de dépistage et de suivi enregistrent un manque dans le domaine de la couverture en encadrement médical et pour étayer mes dires, je pose la question suivante : pourquoi est ce que certaines unités réalisées et réceptionnées depuis deux ans et à titre d'exemple l'unité de dépistage et de suivi rattachée au CEM de Beni Yenni, réceptionnée depuis le mois de mai 2006, n'est pas opérationnelle à ce jour ? Même cas pour celle du CEM M'Kira et merci.

M. BOUDJEMA SALEM :

M. Le Président,
M. Le Wali,
Mesdames et Messieurs ici présents,
Bonjour.

Bon, je vais intervenir sur les trois secteurs et en premier lieu :

Le secteur de la formation professionnelle : Donc, le rapport qui a été lu hier par Madame la directrice, donc, l'un de ses soucis, est le problème d'encadrement technique. Donc, je pose la question après avoir écouté M. Ahmed ZAID, c'est une affaire de 1000 ingénieurs qui sont formés

chaque année. Donc, comment se fait il que Madame la Directrice, n'a pas pu combler ce vide sur le plan technique ?

Le deuxième point c'est sur : **l'éducation** : j'aimerais bien avoir des informations concernant le lycée d'excellence et j'espère que notre wilaya participe aussi, à ce genre d'activités nationales. Donc, j'aimerais bien avoir des informations.

Aussi, c'est un constat que j'ai fait personnellement et qui est partagé je pense, par tout le monde à savoir, les cours de fin d'année. D'un lycée à un autre, il y'a ceux qui terminent les cours le 15 mai, d'autres le 25 et peut être d'autres le 10 mai, je pense que c'est le même problème au niveau du primaire et du moyen, est qu'il n'y a pas possibilité d'arrêter une date pour tous les établissements scolaires de notre wilaya pour que les élèves puissent prendre leurs vacances au même titre que les élèves d'autres wilayas.

Je passerai à **l'université** : donc, sur le terrain on a eu des informations sur les infrastructures relatives aux enseignements devraient être réceptionnées au cours de l'année 2008-2009. Mais, la cadence avec laquelle se fait la réalisation pour les infrastructures de restauration et d'hébergement, ne peuvent pas être réceptionnées à temps. Donc, moi, j'estime qu'il va falloir que cela soit pris en charge pour que la rentrée universitaire puisse se dérouler de la manière la plus stable possible et la plus tranquille possible.

Toujours par rapport à l'université, donc, j'aimerais bien partagé le souci avec notre ami Ahmed Zaid pour donc, la recherche au niveau de notre wilaya. Nous avons une grande université, nous avons une vingtaine de laboratoires sinon plus qui sont régis par une réglementation nationale, qui sont dotés d'équipement techniques et d'encadrement de rang professoral, je ne sais pas si, il y'a possibilité de connaître quelques détails concernant la recherche et les impacts sur tout ce qui est développement à travers notre wilaya et merci.

M. DJOUZI MEZIANE :

M. Le Président,
M. Le Wali,
Honorable assistance,
Azul fellawen, je vous salue.

En ce qui me concerne, je parlerai de l'éducation et de la situation du transport. Il y'a des villages jusqu'à présent dont les élèves font de 6 à 7 kilomètres à pied pour rejoindre l'école. Ici, je parle des non alignés.

La deuxième, c'est la réparation des tables des écoles et du gardiennage de ces écoles qui n'est pas assuré et il y'a même es chèvres et bovins qui rentrent dans ces établissements qui ne sont pas gardés.

Pour l'opération « bol de lait », il y'a des directeurs qui la refusent. Merci.

M. BRAHIMI RABAH :

Mais, c'est fantastique ! C'est pour répondre à certains de mes camarades qui croyaient et qui nous considéraient en tant militants élus du FFS et en tant qu'élus de la population, faire de l'opposition, rien que pour la faire ! Chers camarades, détrompez-vous, il s'agit des intérêts des citoyens, nous savons qui est qui et qui fait quoi ! Si, pour juste illustrer çà, l'intervention du Dr MSELA vaudrait à être seule pour éclaircir cette vision là.

Bien ! Moi, je vais intervenir sur le secteur de la formation professionnelle. Je dirai qu'en l'absence de résultats sur les examens soit, du BEM ou du BAC, je me suis référé aux données du document que vous avez entre vos mains qui nous venait donc des responsables de l'université, il

y' a une petite erreur de frappe mais, très, très significative en parlant d'une hypothèse faible 54% et hypothèse faible encore 56%. Donc, il n'y a pas de fort si vous voulez, nous travaillons pour du pain, nous travaillons pour un taux de réussite qui ne dépassera pas les 58%.

Donc, mes camarades, ayez les yeux très ouverts, le temps de régulariser la situation dans laquelle, travaillent nos enseignants ou bien nos enfants.

Donc, si, je prends la deuxième hypothèse, considérant que la moyenne est de 56%, nous avons sur les 23 513 candidats au BAC. Si, je prends le taux de réussite de 56%, 13 168 élèves admis. Donc, le nombre de recalés est de 10366 élèves.

Candidats au BEM : 18 268. J'ai pris comme ça, aléatoirement, un pourcentage de 80%, on aura : 14 615 élèves admis et 3 653 élèves recalés SOIT AU TOTAL 13 999.

Aussi, j'ai exploité, quoi que, j'ai eu à exploiter tous ces documents là, sur le plan des statistiques, c'est vrai, ils sont très intéressants, j'ai pris le taux de déperdition scolaire:

-le moyen est de : 4 264

-le lycée est de : 4 515

Total : 8779

En tout, on aura : 23 278 élèves en septembre qui risquent de se retrouver dehors.

Je voudrai poser à Madame la Directrice de la formation professionnelle, qui s'est engagée pour un taux d'absorption de 80%, j'essayerai de comprendre, s'il vous plait, ramenez-nous à la réalité, dites nous comment vous allez faire face à cette déperdition.

Le deuxième volet, au moment où, des pays émergents investissent dans la PMI – PME, je prends le cas du Maroc qui est voisin : 1 500 000 de PME. Tenez-vous bien, nous avons 300 000 PME.

Et toute l'économie des pays développés est basée sur ce genre d'investissements.

Chers camarades,

Chers élus,

Soyons honnêtes avec nous même. Notre formation qu'elle soit professionnelle, quelle soit de l'enseignement secondaire ou moyen, n'est pas adapté aux exigences, ni nationales ni, d'ordre mondial.

Les centres de formation, je prends le cas des centres de formation, je prends l'exemple du centre de Mechtras qui forme sur le registre de l'agriculture, la région n'est pas adaptée à la région pourtant nous avons des potentialités !

Dans les pays développés....

M. LE PRESIDENT :

Il vous reste 30 secondes.

M. BRAHIMI RABAH

Bon sang de bon sang ! Je m'arrêterai là ! Je me limiterai, plus, à chronométrer mes interventions. Merci.

M. ZIAT ALI :

M. Le Président,

M. Le Wali,

Honorable assistance,

Bonjour.

J'ai deux questions, la première est pour la formation professionnelle : jusqu'à quand les sections détachées de M'Kira resteront, des sections détachées dépendants d'une annexe,

La deuxième question, c'est l'éducation. Dans la daïra de Tizi-Gheniff, une nouvelle cantine est réceptionnée et équipée et non fonctionnelle à ce jour ; il s'agit du CEM Ait-itchir – CEM Tamdhikth et l'école primaire Taka de M'Kira. Merci.

MME KABOUB ZAHIA :

M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Moi, je voudrai intervenir en premier sur le volet éducation qui est un organe vital pour le devenir du pays. Je dirai que de grands efforts sont fournis par l'Etat Algérien pour que nos enfants puissent suivre facilement et bien leurs cours. Mais, ceci ne veut pas dire qu'il n'y a pas de manque à signaler.

M Le Wali, je voudrai signaler le problème de la réception du lycée de Mechtras dans des conditions non adéquates, les équipements ne sont pas encore mis en place.

Je crois aussi, que pour nourrir le cerveau qu'il va falloir aussi, nourrir le ventre. L'un ne va pas sans l'autre et c'est le credo et défi que se lance l'Etat Algérien.

Je voudrai aussi intervenir pour ce qui est de la formation professionnelle qui est un secteur très important qui vient un petit peu compléter le secteur de l'éducation pour faire face au taux de déperdition scolaire, je dirai à Mme la Directrice qu'en tant que femme, je vous félicite pour la gestion de votre secteur parce que, il vous est difficile en tant que femme de gérer un secteur aussi grand que vous avez quand même cassé un tabou et à un moment donné, il était plus facile d'accéder au cabinet du Wali ou du Ministre de la formation professionnelle que d'accéder à la Direction de la formation professionnelle. Merci.

M. BABAS AKLI :

M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Je voudrai intervenir sur le secteur de l'éducation, c'est une remarque que je devrai faire. Le Directeur de l'éducation lors de votre exposé sur le secteur, des données quantitatives d'élèves entre les années soixante et soixante dix et les années 2000 – 2008, ont été faites et on se demande pourquoi, vous avez omis de donner l'indice qualitatif qui est très important, c'est-à-dire faire une comparaison qualitative entre les élèves des années soixante dix pour nous permettre d'évaluer la réforme du secteur. Merci.

M. LE PRESIDENT :

Donc, nous venons d'épuiser la liste des inscrits mais, cela ne nous empêche pas, comme promis, de revenir pour quelques élus qui n'ont pas achevé leurs interventions en commençant par M. DJOUADI à qui j'ai promis, de le rappeler. Je vous donne pas plus de 3 minutes chacun et c'est largement suffisant sauf, si, on veut parler des extra terrestres ! (Rires dans la salle)

M. DJOUADI SAID :

Merci, M. Le Président

Donc, moi, je voudrai intervenir sur la situation qui prévaut au niveau de la cité universitaire de Oued-Aissi. Donc, au niveau de la station et de l'arrêt de bus, on assiste toujours à des agressions physiques par des gens qui, apparemment, habitent dans les environs. Donc, il y a même des patients, des malades mentaux qui ont fait l'objet d'agressions, de visiteurs de malades au niveau de la cité psychiatrique et je demande à M. Le Wali, de faire le nécessaire pour mettre justement un terme à cette situation.

Eh bien, croyez-moi, s'il vous arriverait de rester comme ça, à faire du stop, en l'espace de 5 minutes, vous serez délestés de ce tout ce que vous avez sur vous ! Donc, c'est une preuve, il y a des gens qui nous ont parlé de ça et des malades mentaux ont même fait l'objet d'agressions.

Je voudrai aussi, parler du problème de la spécificité de la région et je voudrai poser une question à Mme La Directrice de la Formation Professionnelle, pour produire des sections en fonction de la situation de cette région et en fonction de sa vocation. Ouvrir un institut de tourisme dans une région à vocation agricole, c'est une aberration ! Des expériences sur le terrain comme ça, je ne vois pas comment ? Pourquoi, ne pas procéder à la répartition, justement, des sections en fonction de la spécificité des régions de notre wilaya ?

Je terminerai mon intervention par le verset coranique : « Aaoudhou bi Allah min échaitane errajim – Bismi Allahi errahmane, arrahim.

Oua koul aamalou, fassayara Allahou aamakoum oua Rassoulouhou oua almou'minines. Sadaq Allah alaadhim ».

Je vous remercie M. Le Président de m'avoir rappelé et merci.

M. LE PRESIDENT :

Moi, je vous remercie, à mon tour, pour avoir achevé votre intervention. (Rires dans la salle)

MME MOULA OUEZNA :

Merci, M. Le Président.

Donc, rapidement, la formation professionnelle : il y a le problème de l'Institut der Djebba qui a été posé. Cet institut pose deux problèmes : le problème du comportement du DAF et le problème de l'institut en lui-même par qu'à l'initiale, il était destiné au bâtiment, de ce fait, les ateliers sont des ateliers lourds et qui ont été faits avec de la tôle qu'on appelle « TNT 40 », ils ne peuvent pas correspondre à la nouvelle filière qui est enseignée là bas, à savoir : le tourisme, l'hôtellerie etc sans que je passe sur le manque de pratique et le manque aussi, de prise en charge pédagogique des stagiaires.

Le deuxième point aussi, c'est le CFPA de Ouacif et Tmizart. Le plus grand problème qui a été posé dans ces CFPA, c'est qu'il y a eu des PV de réception en ce qui concerne le bâti de ces CFPA mais, qui ont été transformés en PV de création de CFPA d'où, un manque d'équipements et d'encadrement pédagogique dans ces deux centres.

Le dernier, c'est l'université. Après avoir écouté le Vice Recteur, comment admettre que des étudiants ne puissent pas disposer de la technologie du siècle qui est l'Internet ? Le problème, c'est les places à pourvoir pour la rentrée universitaire prochaine.

Si, on prend en compte les étudiants pris en charge à HAMLAT et à l'ILE parce que c'est un prêt de l'éducation. Ca n'appartient pas à l'université et un jour ou l'autre, ils seront restitués. Je vous remercie, M Le Président.

M. FERHAT AHCENE :

Merci, M. Le Président.

C'est juste pour replacer dans leur contexte, certaines conclusions tirées à l'improviste et gratuites ; ma disponibilité pour ma région, y a pas à démontrer.

Quant au problème de Djebba, je vous informe que j'ai été sur les lieux bien avant, le passage de la commission. Merci.

M. LE PRESIDENT :

Je vous remercie. Alors, je vous informe aussi, que j'ai reçu une délégation de stagiaires avant que vous n'ayez la possibilité de vous déplacer. Donc, information pour information.

M. YADDADENE SAID :

Je continue donc, mon intervention par rapport aux cantines scolaires. Donc, les cantines programmées avec donc, tout l'équipement nécessaire et il y a des cantines aménagées et est ce que ces cantines aménagées répondent aux normes de sécurité et d'hygiène?

Deuxièmement, au niveau du primaire, savez vous que la grande majorité tourne avec des cuisiniers de l'IAIG ? Donc, pour cela, nous demandons à ce que des postes budgétaires de cuisiniers spécialisés soient dégagés. La sécurité alimentaire passe avant toute autre considération.

De l'autre côté, le chauffage des écoles primaires est toujours en fuel. Vous savez bien que le gaz oil est salissant et polluant.

Donc, il y a la santé des élèves qui est en danger. Donc, pourquoi, ne pas généraliser le chauffage au gaz de ville et radiateurs ou bien le chauffage central ?

Un autre point, c'est le dialogue avec les partenaires. Hier, on a entendu pour la deuxième fois la rhétorique dans le dialogue avec les syndicats agréés, qui sont ces syndicats agréés ? On doit parler de partenaires sociaux. Moi j'estime que les travailleurs de l'éducation doivent être conviés à la table des négociations sans exclusion et sans exclusivité. Toujours, lorsqu'on ne veut pas parler avec un syndicat et pour l'éviter, soit, on dit qu'il n'est pas agréé soit, vous avez un problème de justice. Donc, c'est dans l'intérêt de la corporation, donc, dans l'intérêt du secteur donc, il faut convier tout le monde au dialogue et à la négociation.

La bibliothèque : on parle de la bibliothèque : il y a une bibliothèque au niveau de l'académie ou la direction de l'éducation, on ne sait pas à qui, elle est destinée. Donc, on voudrait bien avoir des explications par rapport à cette bibliothèque.

L'autre, c'est le logement : des logements pour le corps des enseignants.

M. MSELA MOHAMMED :

Merci de m'avoir redonné la parole, M. Le Président. Donc moi, je vais revenir sur quelques petits points.

Le premier point : je voudrai avoir connaissance, si possible, que ce soit au niveau de la formation professionnelle que de l'université pour l'insertion des nouveaux diplômés. Parce qu'apparemment, à voir les chaînes qu'il y a au niveau de DAS, du PIS du PAIS, du BIT, la chaîne au niveau de la direction de l'emploi, voir aussi, les emplois fictifs qu'on voit, les parkings dans les

rues, les bureaux tabacs clandestins, je tiens à dire qu'il y a, quand même, un échec, je ne dirai pas : total mais, quand même, il y a un échec en matière de politique de scolarité.

Parce que le chômage, je peux dire qu'à la limite, l'université, la formation professionnelle, l'école algérienne ne fait sortir que des chômeurs professionnels entre guillemets et je suis un petit peu extrémiste, heureusement que ce n'est pas tellement le cas et que le pourcentage est minime et éventuellement si, on peut, éventuellement, je sais que c'est très difficile, avoir le pourcentage d'insertion des nouveaux diplômés ;

Je poserai aussi, un autre problème dans le cadre de la formation professionnelle à Tirmatine qui est une grande commune qui ne dispose pas de son centre de formation professionnelle à l'instar des autres communes.

Ensuite, je reviendrai un petit peu à Tirmatine au sujet de l'école H'rouka. C'est une école sinistrée et malgré l'insistance des élus, elle ne figure pas parce que j'ai là un programme intempéries de novembre 2007 parce que cette école est touchée par les intempéries de novembre 2007, actuellement, elle est sinistrée et ne figure pas au programme malgré l'insistance des élus.

Ensuite, je parlerai des cours de soutien. Je vais dire un peu tout haut ce qui se dit tout bas. Les cours de soutien dans les lycées aussi bien que dans les écoles primaires ou des CEM. J'ai même vu une émission à la Télé, on a interviewé des enfants pour leur dire, pourquoi, vous faites des cours de soutien ? Il y a même des enfants qui vous disent : quand on va chez le maître d'école, ils ont le truc de la proposition. On assiste souvent à ça, c'est que, quand on ne fait pas de cours de soutien chez les profs, on est défavorisé dans de choses. C'est pour dire que la moitié du cours se fait en classe et l'autre moitié, se fait à domicile. Quand vous ne payez pas de cours de soutien, vous êtes vraiment « Out ». Je tiens donc, à attirer l'attention des responsables de l'éducation de manière, à ce qu'il y ait une surveillance sur les programmes enseignés et pour que les programmes soient conformes et il ne faut pas qu'on assiste à cette, disons, discrimination entre les gens qui peuvent payer des cours et ceux qui ne le peuvent pas et sur ça, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT

Donc, nous venons d'achever l'intervention des élus, avant de donner la parole à M Le Wali, je vous informe que M. Le Directeur de l'éducation est absent parce qu'il doit récupérer impérativement les sujets de la 5^{ème} et de la 6^{ème} année primaire, il est en déplacement à BLIDA, il a délégué quatre de ses chefs de service pour apporter un complément d'information à ce que va dire M Le Wali.

M. LE WALI :

Merci, M. Le Président.

M. Le Président,

Mesdames et messieurs les membres de l'Auguste Assemblée

Mesdames et Messieurs, ici présents,

Honorables invités à leur tête, M. Le Président de la précédente Assemblée, M. KECILI,

Messieurs les Députés,

Bonjour ;

Je voudrai donc, remercier l'ensemble des intervenants qui ont posés donc, pas mal de question concernant les trois secteurs importants au niveau de notre wilaya, j'ai donc, à passer la parole en premier lieu aux Directeurs concernés pour ensuite revenir pour un peu conclure l'ensemble des intervenants. Donc, je donne la parole au représentant de l'éducation en premier lieu, puis, le deuxième, c'est l'université et enfin, celui de la formation professionnelle, pour répondre point par point.

M. LE REPRESENTANT DE L'EDUCATION : M LAATAR SEDDIK

Merci, M Le Wali,
«Bismi Allahi errahmane, errahim oua assalati ouassalam aâla achraf elmoursalin, sayidina Mohamed oua aâla alihi oua sahibihi afdhal teslim »

(Traduction) :

M. Le Président de l'Assemblée Populaire de wilaya,
M. Le Wali,
Messieurs les membres de l'Auguste Assemblée,
Les représentants de la presse écrite et de la radio,
Azul fellawen.

C'est un honneur pour moi de représenter mes trois collègues, chefs de services qui m'ont accompagnés, M. Le Directeur de l'éducation dont la présence n'a pas été possible comme l'a déjà annoncé, M. Le Président de l'APW, de les représenter dans cette séance de votre Auguste Assemblée qui l'a programmée pendant une période considérée, très opportune pour le secteur de l'éducation qui polarise l'attention de tous en raison de sa vivacité. Je dis que la séance est organisée à un moment qui nous permet de nous imprégner des insuffisances que vous nous indiqueriez et d'éviter...(interrompu par M. Le Wali)

M. LE WALI :

S'il vous plait, allez-y directement, aux réponses aux questions posées.

M. LE REPRESENTANT DE L'EDUCATION : M LAATAR SEDDIK

Oui, M. Le Wali.

J'enregistre avec satisfaction le contenu du rapport présenté par la commission de l'éducation et les différentes interventions de Messieurs les membres de l'assemblée qui s'inscrivent dans le vif du sujet de la rentrée scolaire et ce sont des interventions pertinentes qui expriment avec fidélité les préoccupations des représentants de la population de la wilaya et qui se résument essentiellement, dans les infrastructures d'accueil, la formation de l'encadrement, les cantines scolaires, les bibliothèques scolaires et qui dans leur ensemble, visent à améliorer les conditions de dispense d'enseignement pour les élèves et qui demeure notre préoccupation majeure et dont la finalité est de relever le rendement pédagogique et le taux de réussite aux examens scolaires.

Naturellement, les problèmes qui ont été posés se répartissent sur des domaines divers et je donne la parole à mon collègue, Chef de service de la programmation et de suivi, afin de répondre aux questions liées aux infrastructures scolaire... (interrompu par M. Le Wali).

M. LE WALI :

De toute façon, je vais y répondre et s'il m'arriverait d'oublier quelque chose, vous me le dites et c'est tout.

La première préoccupation à trait à certaines écoles primaires fermées en raison de l'insuffisance du nombre d'élèves : effectivement, il nous a été déjà donné de discuter de ce sujet au cours de la précédente session, soit, l'année passée et nous avons dit que c'est une occasion d'offre pour les autorités locales au niveau des communes. Libre aux assemblées concernées d'en faire la destination, bien sûr, suivant un besoin soit, dans l'éducation, dans les activités de jeunes, dans les activités culturelles, dans le cadre de la formation professionnelle et de la création des sections détachées au niveau de certains établissements qui sont fermés et pour lesquels, soit, la population émet le vœux pour qu'ils soient ouverts ou sur l'initiative propre, des assemblées élues.

Fermés, nous n'avons pas de solutions idoines, à prendre au niveau de notre wilaya. Nous n'avons pas un mode d'emploi précis des classes – je dis bien des classes – qui sont fermées pour des raisons qui sont connues, soit, pour manque d'élèves soit, carrément, on a construit plus qu'il n'en faut. L'initiative est laissée au niveau local. Localement, la commune peut prendre l'initiative, au niveau d'un village donné, nous avons une, deux ou trois classes qui sont fermées, rien n'empêche l'assemblée de prendre une délibération pour les destiner pour une activité de jeunes, pour créer une salle polyvalente, bien sûr, en concertation avec les services de la formation professionnelle, pour une section détachée.

Concernant les logements d'astreinte occupés, il y a une affaire, nous avons effectivement, la wilaya, je n'ai pas le nombre en tête mais, je sais que c'est un problème qui est, pratiquement, national concernant donc, les logements d'accompagnement qui sont occupés par un personnel qui, soit, il a été mis à la retraite, soit, des fois, des personnels étrangers au secteur de l'éducation. Nous avons donné des instructions strictes pour récupérer ces logements par voie de justice soit, directement. Je donnerai après la parole au responsable concerné, pour répondre dans le détail.

Pour le CEM ABDICHE, il me semble que le problème est pris en charge ; Le Chef de Daira de Larbaa est là, donc, nous avons le Directeur de l'éducation qui est sorti sur site avec le Directeur du CEM parce que j'ai reçu la visite de deux élus nationaux de l'Assemblée Populaire Nationale qui m'ont ramené des photos et un dossier complet que j'ai mis à la disposition du Chef de Daira. Il y a une commission qui est sortie sur le terrain avec le Directeur de l'éducation pour trouver une solution appropriée et on a même demandé à ce que les travaux de réhabilitation, soient lancés.

Concernant les bibliothèques au niveau des communes, au niveau des établissements scolaires, nous avons, donc, inscrit dans un premier temps pour l'ensemble des communes, une bibliothèque par commune et une crèche par commune. Il y a déjà des communes qui ont avancé, il y a des communes qui ont réceptionné et notre objectif, c'est de créer, dans un premier temps, une bibliothèque par commune et s'il y a des classes comme je l'ai dit tout à l'heure, ou bien ces salles qui étaient destinées pour l'enseignement et dans le cas où, elles sont vides, on les aménage en bibliothèques. Toujours est-il que l'initiative, est au niveau local.

Concernant le problème de réhabilitation, le chiffre présenté hier donc, par M Le Directeur de l'éducation, nous avons avoisiné cette année, les cents (100) milliards de centimes, tous programmes confondus. Je préfère qu'elle ne soit pas reprise par la presse, nous avons même exagéré au niveau des intempéries, pour avoir un programme important pour pouvoir prendre en charge l'important déficit de réhabilitation. Toujours est-il, que j'ai instruit les Présidents d'APC, les Chefs de Daira, qu'en matière de formation notamment, au niveau des établissements scolaires du primaire, qu'il ne faut pas attendre l'accord du Wali, lorsqu'il y'a urgence de l'intervention, il ne faut attendre l'aval du Wali, pour pouvoir lancer les travaux qu'il convient de régulariser.

Il est anormal, je l'ai dit dans cette salle, qu'au moment où l'Algérie a une aisance financière, jamais égalée depuis 1962, quelque part, à travers le territoire de la wilaya, que des enfants, ne soient pas scolarisés ou soient scolarisés dans de mauvaises conditions ! A titre d'exemple, le problème d'étanchéité, le problème de chauffage, le problème des sanitaires, le problème de cours, l'instruction est donnée à l'ensemble des responsables locaux, de ne pas attendre le feu vert du Wali, pour pouvoir lancer les travaux. Chacun doit assumer, pour pouvoir donc, arrêter la priorité. Moi, je me vois mal en train de parler à des citoyens, en leur disant que l'Algérie a tous les indicateurs macro économiques qui sont au vert, que l'Algérie dispose d'un matelas de devises de tant alors que son fils étudie, les pieds dans l'eau ou dans des conditions précaires, c'est anormal !

Donc, nous avons engagé – je dis bien – 100 milliards de centimes sur différents programmes plus, on vient de m'informer, les 48 milliards sur le FCCL qui seront destinés aux communes. Je dis bien jamais – et vous êtes bien placés pour le savoir, autant d'argent, autant de

crédits, ont été mis pour la réhabilitation. Logiquement et en principe, les travaux relatifs à l'étanchéité, les travaux relatifs aux sanitaires, tout ce qui est chauffage ou cours, doivent être pris en charge et en priorité que ce soit, au niveau des établissements du primaire, du moyen ou du secondaire.

Cette année aussi, nous avons, contrairement aux années passées, nous allons lancer les travaux comme cela a été souligné, hier, par le Directeur de l'éducation, de manière à ce » que les travaux ne dérangent pas les élèves et nous allons décentraliser au niveau des dairates pour lancer les appels d'offres et une fois les examens terminés, les entreprises seront installées pour lancer les travaux à partir du mois de Juin jusqu'à la fin Août.

Donc, la fin Août, mis à part, quelques exceptions, il faut que l'ensemble des travaux, soient terminés pour réceptionner les établissements avant la rentrée scolaire.

Contrairement aux années passées, il m'est arrivé de voir, moi-même, en tant que 1^{er} responsable de la wilaya, des fois le mois d'octobre ou novembre, des appels d'offres sortir sur le journal disant, la réhabilitation de certains établissements, chose qui est anormale ! In chaa Allah, tous les travaux qui sont recensés et qui sont connus et il y a même des entreprises qui sont désignées, bien sûr, pour lancer, j'ai instruit avec les services de l'éducation, les services de la DLEP, là où, les établissements ne sont pas retenus comme centres d'examens ou, dès que les examens sont terminés, pour lancer les travaux pour l'ensemble des établissements retenus.

Le problème des salaires, je pense que de grands efforts sont consentis au niveau de la direction de l'éducation et moi-même, je n'arrivais pas à croire, j'ai fait le passage dans plusieurs wilayas, le jour où j'ai appris le retard concernant le paiement des salaires, des avancements et autres, j'ai dit que, vraiment, les gens qui sont dans ce secteur de l'éducation sont gentils, ils n'ont rien fait ! Moi-même, je suis étonné de voir, alors que l'argent est disponible, il y a un problème entre les services de l'éducation, du contrôle financier et des services de la poste. Je faisais pendant presque deux mois et toutes les semaines, je faisais le point entre l'ancien directeur de l'éducation, le Trésorier, le Contrôleur financier et le Directeur des PTT. Donc, nous avons fournis des efforts, c'est notre devoir de toute façon de le faire, donc, grâce à cet effort, nous avons plus de 55 000 dossiers qui ont été traités et finalisés et il en reste d'autres dossiers en cours dont M Le Directeur de l'éducation a donné la promesse de façon à être traités et finalisés d'ici, la fin de l'année.

Concernant les constructions scolaires, je prends un engagement devant vous, que la prochaine rentrée, parce que, nous allons rentrer de plein pied dans la réforme, donc, nous avons pris nos dispositions. Hier, dans le rapport du Directeur de l'éducation, on a même lancé des travaux d'opérations qui ne sont pas inscrites.

Donc, il faut réunir toutes les conditions nécessaires, notamment, dans le moyen, pour pouvoir donc, absorber le nombre important d'élèves que va recevoir ce palier. Donc, nous avons 6 CEM que nous allons réceptionner coûte que coûte et nous avons le lycée de Hidoussa qui va être réceptionné. Il a eu effectivement, du retard, c'est une question qui a été posée hier, même l'entrepreneur a failli être enlevé, donc, il y a eu un retard, un arrêt de chantier qui a été redynamisé. Nous allons in chaa Allah, l'avoir à la rentrée scolaire.

En attendant la réception, parce que nous avons lancé 23 CEM et 11 lycées, pour ne pas attendre étant dans l'impossibilité de réceptionner plus de 6 CEM, nous avons examiné donc, depuis le mois de novembre à travers un conseil de wilaya puisqu'on ne peut réceptionner plus de 6 CEM à travers la Wilaya, donc, quelle est la deuxième proposition que nous devons faire, nous allons engager 9 classes, spécialement pour combler le déficit. Donc, les 39 classes fermées comme l'a souligné hier, dans le rapport, le Directeur de l'éducation, nous serons à 10 ou 15% ; comme c'est des classes, nous allons veiller à ce qu'elles soient terminées aussi, avant la rentrée scolaire pour qu'effectivement donc, réunir les meilleures conditions pour assurer une bonne rentrée scolaire pour l'année 2008-2009. J'ai dit que l'objectif pour nous, que ce soit pour l'enseignement du primaire, que du moyen ou du secondaire et même universitaire, c'est l'objectif

2009, je vais en parler. Nous prévoyons pour 2009-2010, la réception de 11 lycées et 23 CEM pour assurer un enseignement normal et adéquat pour nos enfants.

Pour les établissements en préfabriqué, c'est un dossier qui a été discuté dernièrement avec le Ministre de l'éducation. Moi, même, avec M Le Président de l'APW, nous avons insisté sur le dossier ; nous sommes en train de préparer le dossier, il nous faut maintenant l'avis du CTC. En principe c'est pour dire que ces établissements ne répondent plus aux normes de construction pour pouvoir inscrire. Le Ministre, nous a promis que dès que le dossier sera entre ses mains, il nous a donné l'accord de principe pour inscrire. Voilà, c'est pour répondre un peu à la préoccupation de M AOUDJ, nous allons agir au cas par cas. Nous allons commencer par les établissements ne présentent pas de problèmes, nous commencerons par les établissements là, où il y a une assiette de terrain qu'on pourra déjà lancer. Là, où il n'y a pas d'assiette, nous allons commencer partie par partie comme nous l'avons fait pour le CEM de Beni-Zikki donc, nous allons agir partie par partie et au fur et à mesure en fonction du foncier, en fonction des possibilités. L'essentiel, est que le principe est retenu pour l'inscription de l'ensemble des établissements scolaires et pour les cantines qui ont été réalisées en préfabriqué.

Donc, pour le préfabriqué, nous allons démolir parce qu'elles représentent un danger.

Concernant donc, les établissements qui représentent la mémoire, on ne va pas y toucher ! Au contraire, on va les restaurer.

Les cantines scolaires : l'objectif pour nous, est d'atteindre, nous sommes à 80%, les 100%. Au niveau du primaire, c'est l'objectif que nous nous sommes fixé pour pouvoir faire manger l'ensemble des élèves. Il faut un effort important.

Je voudrai vous dire une chose, il est souhaitable que vous me donniez des cas précis. Lorsqu'il y a un problème, il ne faut pas attendre que l'assemblée se tienne, pour qu'on dise tel ou tel établissement... Par exemple, quand une cantine est finie, équipée, il faut qu'on soit informés d'urgence pour qu'on puisse intervenir d'urgence. C'est ça, je pense la démarche, pour régler les problèmes au moment où, ils sont posés. Il ne faut pas attendre pour dire qu'il y a tel ou tel établissement... Je sais que le parfait n'existe pas sinon, pourquoi, on se réunit, pourquoi on se voit ? Il y'a des problèmes, il y'a des difficultés, il y'a des blocages. Donc, il faut mettre en place un dispositif de façon à agir au moment voulu. Je voudrai bien connaître la liste des cantines qui sont terminée, qui sont inaugurées et qui ne fonctionnent pas. L'Etat, a les moyens. Si, on nous annonce qu'une cantine est terminée et réceptionnée, on pense à l'équiper pour alimenter et restaurer les élèves ! Une cantine, qu'on n'équipe pas ou bien on construit une cantine qu'on équipe et qui ne fonctionne pas, où est notre rôle à nous ? Que ce soit le rôle de l'administration ou celui des élus.

Un problème urgent, il faut que le problème soit porté à la connaissance du Président d'APC qui est en contact permanent avec moi pour pouvoir agir ensemble pour qu'on règle le problème et après, je demanderai aussi, aux intervenants, s'il y' a d'autres choses à ajouter qu'ils le fassent.

Le lycée de Tirmatine, là, il y'a un problème, un dilemme. On ne parle pas avec les élus, ils vous diront que vous ne parlez pas avec nous, on parle avec les autres ?

Donc, il y'a un choix de terrain qui a été fait par les services techniques en présence De la commune. Il y'a un lycée pour la commune, il faut bien qu'on le mette quelque part ! L'essentiel pour nous est que la commune de Tirmatine a bénéficié d'un lycée. On aurait souhaité la désignation de l'entreprise bien avant les élections locales. Nous avons désigné une entreprise, elle vient avec ses engins, eh bien, des gens sont venus incendier ses engins ! Pratiquement, il va fuir pour préserver ses engins. Le développement vient pour régler les problèmes, si, le développement vient pour créer des problèmes, on ne fait pas de développement !

Si, à chaque fois qu'on engage une action, il nous faut faire intervenir la Police ou les services de la Gendarmerie, tôt ou tard, Il y'aura une bavure, tôt ou tard, on va revenir à la case départ, tôt ou tard... On ne peut pas !

Les élus locaux, nous ont proposé un endroit pour réaliser le lycée, on vient et on lance les études. En terminons les études, nous avons mis de l'argent, nous allons lancer les appels d'offres pendant que le dossier prend du temps, 3 ou 4 mois de procédures, ça passe par la commission des marchés, l'ouverture des plis, on désigne l'entreprise, on fait passer le marché qu'on fait signer par la commission de wilaya, on engage auprès des services financiers, le marché, puis, on remet un ODS à l'entreprise qui ne vient pas parce qu'il y'a menaces. Nous n'avons pas de solutions ! Nous ne pouvons pas nous substituer à tout le monde ! Nous sommes au même titre que le reste des citoyens, un établissement scolaire qui vient, on s'y oppose !

Ce n'est pas vrai, ce n'est pas possible ! La commune a bénéficié d'un établissement pour les élèves et au lieu qu'ils aillent à DBKhedda ou Tadmait pour être scolarisés, ils fréquenteront l'établissement de proximité. L'essentiel que le trajet sera réduit.

Nous ne pouvons pas, nous savons pertinemment que la spécificité et la particularité de notre région, c'est qu'elle est constituée d'une multitude de villages. Le siège de la commune est circonscrit mais, nous devons réaliser quelque part. L'essentiel qu'il soit réalisé dans un endroit approprié et là où les conditions sont réunies.

Pas plus tard, pour le lycée à Tizi-Rached, on nous a proposé un terrain situé à 11 kms de Tizi-Rached ! J'ai dit que je ne réalise pas un lycée à 11 kms ! Si, on nous le propose à 11 kms, ca veut dire qu'on ne règle pas le problème de transport, ça veut dire que je dois le sécuriser à 11 kms, sécuriser l'itinéraire d'autant plus que la situation de la wilaya est connue ! Qui de nous accepte que sa fille ou son enfant prenne comme ça un chemin non contrôlé et non sécurisé ? Je dois prévoir le transport scolaire, je me crée des problèmes. Le développement vient pour répondre, pour régler les problèmes et non pas pour poser des problèmes ! On doit le réaliser et pour ce faire, il va falloir passer à l'expropriation et c'est difficile!

Donc, au niveau de Tirmatine, nous, on avance mais si, à chaque fois il y'a un problème, on se rétracte ?

Si, les citoyens sont d'accord, nous allons le réaliser et s'il ne sont pas d'accord, les citoyens seront sanctionnés.

Les élus ont dit : c'est sa place ! Les gens qui sont élus, qui sont mandatés par les citoyens, on ne peut pas dire non, ce sont des élus. Si, nous avons pris position avec les citoyens, les élus vous diront que nous sommes les représentants de ces citoyens, vous ne pouvez nous mettre de côté.

Nous, nous sommes prêts. L'opération est inscrite, l'entreprise est prête, quoiqu'on sera obligés de revoir maintenant, les prix puisque le lycée se devait d'être lancé au mois de novembre, il ne l'a pas été.

Nous serons obligés d'expliquer au niveau du Ministère des finances, pourquoi, le lycée n'a pas été lancé à temps et pourquoi, les prix doivent être revus et ils ne vont pas comprendre qu'il s'agit d'un problème d'opposition et ça va être difficile.

Le problème du lycée sportif, donc, il y' a une convention qui a été signée entre le Ministre de la jeunesse et des sports, je demanderai tout à l'heure au DJS de nous expliquer parce qu'à partir du mois de septembre, il y'aura des établissements qui seront exclusivement réservés à la promotion et au développement du sport.

Pour le livre scolaire, l'éducation, cette année, il me semble qu'elle a fait un effort. Contrairement aux années passées, une grande partie de livres, comme ça été souligné hier, par

le Directeur de l'éducation, est disponible. Ce n'est pas en quantité demandée mais, il y' a une partie qui est disponible.

Le transport scolaire, je pense que nous avons fait l'effort pour le transport scolaire. Nous avons fait l'effort nécessaire, nous avons acquis les moyens de transport au niveau des communes et nous avons dit qu'il n'est plus question pour les communes d'acquérir encore davantage de moyens sinon, on va les convertir carrément en entreprises de transport. Parce que, pour avoir un parc de 10 à 15 bus, il faut une logistique, il faut un grand parc d'entretien, il faut un personnel qualifié, il faut..., il faut..., il faut... ? Et, ce n'est pas la mission des communes !

En tant que priorité et en tant que préoccupation, nous avons dit que, nous avons dit, ça ne fait rien, nous allons laisser les moyens mis à la disposition des communes et nous allons un peu suppléer, nous allons, avec votre collaboration bien sûr, voter une subvention au profit es communes.

Nous avons dit au départ et que l'on comprenne bien : le transport scolaire, ce n'est pas une obligation pour l'Etat de l'assurer. L'Etat, c'est de réunir les conditions de l'éducation, c'est de réaliser les places pédagogiques. Ce n'est pas une obligation pour nous, d'assurer le transport. Nous avons fait un constat. Nous avons constaté que plusieurs internats réalisés, sont vides. Si, on a réalisé un internat, c'est pour qu'il soit exploité ! Si, nous avons réalisé un lycée avec internat, c'est que nous savons pertinemment, qu'il y' a des enfants, des élèves qui viennent d'autres localités, ils doivent être pris en charge et le meilleurs moyen d'être pris en charge, c'est au niveau d'internats. Nous avons fait, moi-même, j'ai fait l'internat depuis l'âge de 9 ans, depuis la sixième que je fréquentais l'internat. Dieu merci, nous avons étudié et nous sommes très bien.

Ceux qui choisissent de ne pas être pris en charge au niveau de l'internat, on ne les oblige pas, à mettre leurs enfants au niveau de l'internat, mais, ils nous obligeront pas à les transporter ! Je ne suis pas obligé de les prendre en charge, nous avons des programmes, nous gérons des programmes. Je ne peux pas demander demain, une réhabilitation, l'inscription des structures ou d'acquérir des internats au niveau des établissements scolaires et de l'autre côté, on dit qu'il nous faut le transport scolaire. Non !

Le transport scolaire va, où les conditions d'internat, ne sont pas réunies. Nous sommes d'année en année, avec la réalisation des 23 CEM et 11 lycées, nous allons diminuer un peu la pression sur le transport. Toujours est il, on a mis en place une cagnotte sur le budget de wilaya et nous avons demandé aux communes concernées de signer des conventions avec les transporteurs. Il y'a des commune qui ont pris, comme dirait l'autre, le taureau par les cornes, qui ont assumé ; nous avons dit qu'il faut donner la priorité au primaire parce qu'un enfant de six ans, de sept ans, s'il fait tous les jours sept ou huit kilomètres, le résultat est connu d'avance ! On commence par les élèves du primaire et on monte vers le moyen et puis après, au niveau du lycée avec une tripartite : avec une participation de la commune, avec une participation, même symbolique, des parents d'élèves et une participation du budget de wilaya.

Nous avons constaté au niveau de certaines communes, qu'est ce qu'ils ont fait ? Ils ont signé carrément une convention avec les transporteurs. Je ne loue pas un transporteur. Au bout 3 mois ou 4 mois, ils nous ont ramené des factures faramineuses ! Moi, je paie la place, je participe ! Je dis, un enfant transporté, c'est comme si, ce transporteur est réquisitionné et comme si, il ne fait rien d'autre que le transport de ces élèves !

Ce n'est pas le cas ! On a dit non ! Nous, nous payons la place, il faut qu'il y ait une participation même si, elle est, symbolique des parents.

J'ai instruit le Directeur des transports pour négocier avec les communes concernées et nous sommes prêts à continuer dans ce sens de façon à diminuer cette pression. Nous n'allons pas régler ce problème à 100% mais, nous allons diminuer la pression concernant le transport scolaire puisque l'APW est prête, nous avons voté un budget sur le précédent BS et s'il y'a demande, nous allons donc, nous présenter pour demander un plus pour pouvoir intervenir concernant le transport scolaire.

Donc, je pense avoir répondu aux préoccupations, je passe la parole aux concernés si, j'ai oublié quelque chose, je serai complété par les représentants de la direction de l'éducation et je souhaite qu'ils aillent droit vers le vif du sujet. Allez y. (Parole donnée à un chef de service)

1^{ER} CHEF DE SERVICE- (DE) :

Bonjour.

(OBSERVATION : Compte tenu du mauvais enregistrement vidéo, je donne ci-après quelques notes prises lors des réponses données aux préoccupations des élus).

« Le problème soulevé par l'ensemble des intervenants, c'est le problème des enseignants en Tamazight, depuis mon installation au niveau de la DE, personnellement, je veille sur les enseignants stagiaires. Un effort a été fait en matière de recrutement d'enseignants :

100 postes ouverts au niveau du Primaire

Moyen : de 198 postes actuellement, ils seront portés à 247

Lycée : de 12 postes actuellement, ils seront portés à 36

Ce qui donne une augmentation de près de 100 postes au total.

Le Ministère de l'éducation nationale a donné une attention particulière à l'enseignement de cette langue.

En ce qui concerne le personnel en surnombre, cela provient en partie des filières techniques fermées et non des filières technologiques comme cela a été dit. Ils sont reversés dans les filières mathématiques et de technologie. Bien sûr, il n'y aura plus d'enseignement dans les ateliers dont le matériel qui est parfois de pointe sera mis à la disposition des pouvoirs publics qui se chargeront de le réaffecter à des structures qu'ils jugeront utile de doter. Ce matériel est pris en charge en matière de protection et d'entretien.

Personnel de cuisine : nous avons un grand problème pour trouver du personnel qualifié du fait surtout de leur classement dans les catégories des OP conformément au statut de la fonction publique qui fait que ce genre de personnel préfère soit, travailler à son compte soit, rallier le secteur privé plus rémunérateur.

Lycée technique d'excellence : nous avons envoyé des élèves au niveau du lycée de Ruisseau à Alger, ce dernier a été fermé et nous avons récupéré nos élèves. Il reste selon les informations qui circulent, l'option étant que chaque wilaya aura son lycée d'excellence. Reste à confirmer.

Concernant la question posée quant à l'orientation scolaire, il dira que nous sommes en train de travailler pour l'horizon 2015 et nous sommes en train d'appliquer une orientation réfléchie pour l'orientation d'environ 70% des élèves vers les filières des sciences et de la technologie ». Merci.

2^{EME} CHEF DE SERVICE-(DE) :

Merci M. Le Wali,
M. Le Président,
Honorable assistance, bonjour,

(OBSERVATION : Compte tenu du mauvais enregistrement vidéo, je donne ci-après quelques notes prises lors des réponses données aux préoccupations des élus).

Pour ce qui est du lycée de Yakourène inauguré pendant la saison 2006-2007, effectivement quelques problèmes et anomalies ont apparus. Une commission a été dépêchée par la Direction de l'éducation sur rapport émanant du Chef d'établissement, commission dont je fais partie.

Effectivement, nous avons constaté des problèmes d'étanchéité et autres fissures. Donc, nous sommes protégés par garantie décennale mais, avec l'accord des services de la DLEP. Une mesure d'urgence a été prise, c'est que sur le budget de wilaya, on a réservé une somme de 1,5 millions de DA pour faire face bien sûr aux réparations d'urgence. Voilà en ce qui concerne le lycée de Yakourène.

Pour les aménagements et réparations, nous avons plusieurs programmes y compris celui des intempéries. Donc, avec le programme normal et celui des intempéries, nous avons touché 184 écoles primaires en matière de travaux d'aménagement et de réparations et 113 CEM ET 35 Lycées.

Pour ce qui est du programme normal 2008, nous avons touché aussi, 65 écoles primaires, 47 CEM et 32 Lycées.

Il y'a aussi, le budget primitif de wilaya, qui nous a permis d'effectuer quelques réparations d'établissements : 16 lycées ont été touchés et 47 CEM.

Egalement, il y'a le programme FCCL DE 48,3 milliards, destiné au renouvellement des équipements des écoles primaires.

Les opérations sont en cours. Un comité Ad-Hoc, a été installé par M Le Secrétaire Général de la wilaya : DPAT-Direction de l'éducation etc, nous allons toucher les 67 communes In Chaa Allah.

Pour ce qui est des équipements, nous allons satisfaire l'ensemble des demandes du fait du programme intéressant et important alloué. Le marché et les consultations y afférentes sont en cours. Merci M le Wali.

3^{EME} CHEF DE SERVICE :

Merci M. Le Wali,
M. Le Président,
Honorable assistance, bonjour.

(OBSERVATION : Compte tenu du mauvais enregistrement vidéo, je donne ci-après quelques notes prises lors des réponses données aux préoccupations des élus).

Je voudrai répondre sur la question des salaires des fonctionnaires. M. Le Directeur de l'éducation hier, a donné la situation détaillée sur la gestion des salaires et indemnités du secteur.

55 000 dossiers ont abouti en matière de régularisation

11 000 situations sont en instance de régularisation et nous sommes dessus.

Nous avons donné la priorité à la nouvelle grille des salaires en l'occurrence, les avancements, les alignements et il y' a même des prises en charge. In Chaa Allah, d'ici, la fin du mois avec l'élaboration de l'état matrice, nous aurons réglé le problème des salaires.

Autre situation, c'est la situation des contractuels et les vacataires, c'est une situation un peu délicate, nous avons donné une priorité pour cette frange de fonctionnaires en l'occurrence, la liquidation de tous les salaires. De 2002 à Juin 2005, c'est assaini excepté quelques situations de dossiers incomplets ou de situation de compte CCP soldés déjà. Il y'a quelques dossiers incomplets, mon collègue du personnel les a saisis par télégrammes soit, les inspections soit, les personnes concernées.

Pour ceux de septembre 2005 à ce jour, nous avons 2005-2006 assainis et visés

Pour septembre 2007 à ce jour, la situation est prête pour les visas administratifs. Voilà grosso modo et d'une manière générale ce qui concerne le service paie.

M. LE WALI :

Il faut faire l'effort. C'est un pêché ! C'est un pêché pour nous ! Il y'a un état de fait ; quelqu'un doit se mettre à la place des autres. Il est inconcevable que des gens de 2002 de 2005, ne soient pas payés à ce jour ! C'est un pêché ! C'est un pêché ! C'est un pêché de voir des gens qui ne sont pas payés depuis ! C'est un pêché !

(Applaudissements dans la salle).

Qu'il s'imagine dans cette situation et se mette à la place de ces gens là s'il peut faire face à ses besoins déjà en tant que salarié et payé, tout juste s'il arrive à couvrir ses besoins !

MADAME LA DIRECTRICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

Merci M. Le Wali,
Merci M. Le Président,
Merci pour les intervenants.

Il y'a quelques questions sur le secteur de la formation professionnelle. Comme vous savez, chaque années, deux rentrées sont préparées : il y'a celle de septembre qui est la plus importante et celle de février qui la complète. C'est une rentrée complémentaire.

Donc, je vais apporter des éléments de réponse sur les différentes questions.

Donc, je commencerai sur l'Institut de Oued Aissi, juste pour avoir une petite idée. C'est un institut qui forme chaque année, environ 1500 stagiaires, toutes formations confondues. C'est donc, des formations résidentielles et d'apprentissage de niveau 4 et de niveau 5 en général, donc, à l'échelle nationale. Les techniciens supérieurs formés au niveau de Oued Aissi, ont toujours eu une formation de qualité. D'ailleurs, ils sont recrutés par les différentes entreprises actuellement.

Les entreprises, dans le cadre des différents mécanismes, sont créés même par les stagiaires.

Donc, je reviens sur le dernier conflit qu'a connu l'Institut, c'est un conflit interne : stagiaires - formateurs, il est pris en charge. Donc, l'eau a repris son cours grâce à l'intervention de la DFP et je précise que l'Institut est sous la coupe de la DFP de Tizi-Ouzou. Donc, des dispositions ont été prises pour régler définitivement ce conflit.

Aussi, actuellement l'Institut, connaît, une opération d'aménagement à hauteur de 2 milliards de centimes. Donc, il y'aura un stade athlétique qui va être matérialisé pour les activités sportives au niveau de cet Institut ainsi qu'un foyer qui est en cours d'aménagement.

Pour l'Institut de Djebba, en 2001 était un CFP 2000 postes au départ avec quelques sections d'ouvertes. Par la suite, il a été érigé par une commission ministérielle en institut de l'artisanat et de l'hôtellerie sur la demande de la daïra de Ouaguenoune. Par la suite donc, il y' a eu transfert de certains équipements de ce CFP vers d'autres CFP de la Wilaya. Un effort a été consenti par la DFP pour les sections hôtellerie et il y'a eu même, un restaurant d'application qui a été aménagé donc, de qualité qui a été réceptionné par une équipe envoyée par le Ministère et qui est fonctionnel actuellement. Nous avons demandé à la tutelle d'ouvrir d'autres sections et chose qui est faite et à titre d'exemple, des sections d'automatisme et électronique. Maintenant, l'électronique et l'informatique ont été ouverts, la topographie niveau 4 et pour ne pas léser les jeunes de la région, une initiative locale a été prise en charge par la DFP de Tizi-Ouzou à savoir d'ouvrir l'apprentissage qui permet de donner l'occasion aux 1°AS et comme l'Institut forme des niveaux 4 avec 2° et 3°AS.

Pour les élèves reçus à la 2°AS donc, on a ouvert avec l'autorisation du Ministère, un service apprentissage au CFP de Boukhalfa. Actuellement, 400 jeunes apprentis, suivent leur formation dans le bâtiment ou dans les métiers manuels.

Ces derniers temps, l'Institut a connu certaines difficultés en matière de gestion de l'Internat. Des mesures ont été prises pour prendre en charge ces problèmes là, c'est en cours. Aussi, en ce qui concerne le conflit avec le DAF, il y'a même un dépassement des stagiaires. Le problème est pris en charge. Je me suis déplacée personnellement et j'ai dépêché une commission d'inspection. Actuellement, on a préparé donc, un planning pour les cours et un planning d'évaluation en fin d'année.

On a demandé de changer la vocation, il n'y a aucun problème dans ce sens là pour ouvrir des spécialités autres que la spécialité d'hôtellerie et de l'artisanat, ce qui est le cas.

Aussi, pour le CFPA de Ouacif, effectivement, le CFPA de Ouacif a été inauguré par M Le Wali en juillet 2007. En octobre 2007, il y' a eu effectivement ouverture de 4 sections. Le directeur par intérim a été installé, le CFPA n'est pas encore budgétisé. Donc, la prise en charge financière, c'est le CFPA de Ouadhias. Il s'agit donc d'une section de maçonnerie, de deux sections de couture pour femmes au foyer ainsi qu'une section pour le tissage.

Néanmoins, cette année, dans le budget 2008, le CFPA sera budgétisé et il y'aura un recrutement de 25 pour les poste budgétaires et il y'aura aussi, un quota de vacataires pour renforcer le gardiennage et on pourra renforcer avec des vacations de cours pour prendre en charge un plus grand nombre de spécialités.

Pour la chaufferie, le dispositif est installé, comme je vous le disais tout à l'heure, le CFPA va être budgétisé cette année, le problème de gestion sera réglée et la chaufferie sera opérationnelle dès la prochaine rentrée In Chaa Allah.

Pour la question de Mme MOULA sur la collaboration avec le secteur de l'éducation, notre wilaya a été choisie par la tutelle comme une wilaya pilote dans le cadre d'une nouvelle orientation.

Avant l'orientation, le jeune, on l'oblige à choisir une spécialité. Actuellement, il y' a un nouveau dispositif de collaboration entre la formation professionnelle et le conseiller de l'orientation à savoir donc, les 3 corps dont dispose l'éducation nationale et il y a eu plusieurs réunions de concertations. Des guides de la formation professionnelle sont élaboré pour chaque rentrée scolaire, il y'a eu une large diffusion du guide qui permettra d'augmenter nos capacités de formation.

Ce qui est nouveau au cours des dernières années, c'est les journées portes ouvertes organisées par la formation professionnelle pendant lesquelles, les élèves viennent accompagnés de leurs formateurs, ils visitent les ateliers et choisissent eux même leur métier d'avenir quand c'est le cas. Des fiches de vœux dans certains établissements, ce n'est pas encore généralisé. L'opération actuellement, je dirai qu'elle est à 45% et l'effort à l'avenir c'est donc, l'orientation et, c'est ce qu'on appelle, l'orientation au choix. C'est-à-dire, ramener le jeune au niveau du CEM et au niveau du lycée, la 3^{AS} ou bien même à des paliers inférieurs pour avoir une idée et il sait si, ses capacités au niveau de l'enseignement sont suffisantes pour poursuivre ou s'orienter vers un métier qui est une 2^{ème} chance pour lui pour tracer son avenir.

Donc, je remercie mes collègues de l'éducation pour l'aide qui a été apportée et bien sûr, l'effort va être en continuation.

Pour le taux d'insertion des formés, les statistiques des différents dispositifs que connaît notre pays, environ 65% des microcrédits et entreprises créées, ce sont es stagiaires issus de la formation professionnelle.

Le secteur à travers le territoire national ces dernières années, a connu la réforme Donc, on a formé des sections de taille techniquement et matière de gestion. Donc, on a minimisé énormément certaines sections telles que le secrétariat de direction, telle que la dactylographie,

les opérateurs de saisie, on en fait plus parce que dans le passé il y a eu quand même un nombre limité. L'exemple du bâtiment dans la wilaya de Tizi-Ouzou, le taux était à peine de 2% et aujourd'hui, il avoisine les 45%. Donc, suivant les différents modes : apprentissage et résidentiel, un effort a été fait dans ce cadre là et l'effort reste à continuer.

Aussi, donc, maintenant, le jeune voit la réalité. Je cite par exemple, la poterie aujourd'hui, beaucoup de jeunes font ces spécialités. Dans les métiers du bâtiment, il y'a même ceux de terminale qui viennent s'inscrire.

On peut constater qu'il y'a maturité et qui constatent que les métiers manuels sont porteurs et il y'a des entreprises qui sont créées par ces jeunes. J'ai beaucoup d'espoir pour notre jeunesse. Il y'a une réforme qui entame ses pas, c'est-à-dire, je suis convaincue qu'il y'aura un bon résultat.

Je reviendrai pour le CFPA de Timizart, c'est une belle structure, c'est un bijou, je dirai, il vient d'être réceptionné en janvier 2008, un effort donc, a été fait par la DFP de Tizi-Ouzou pour ouvrir tant bien que mal, 4 sections. Actuellement, il y'a une section de maçonnerie et une section de femme au foyer. Donc, en matière d'électricité, on a eu des difficultés pour la prendre en charge. Je vous ai dit que le décret de création n'est pas encore promulgué. Il y'a un dossier qui a été déposé à la tutelle, le CFPA sera budgétisé avec l'aide de Dieu.

Néanmoins, je reviens aussi sur les campagnes d'information, dès qu'une rentrée se termine, immédiatement, les conseillers de la wilaya, donc, dans chaque CFPA un bureau d'accueil est mis en place au niveau de chaque CFPA à 90%, les CFPA en disposent. Ce bureau d'accueil dispose d'une structure adaptée au jeune pour le mettre à l'aise et l'amener à choisir lui-même le métier qu'il va exercer à l'avenir.

Quand il y'a une forte demande dans une spécialité, la commission de wilaya se réunit en séance extra ordinaire pour une réorientation vers le tissage ou en d'autres sections. Bien sûr, il y'a toujours des déperditions car le jeune préfère attendre la prochaine rentrée, c'est une bonne chose puisqu'il y a 2 rentrées, pour suivre la formation de son choix.

Actuellement, le secteur, côté insertion, ces dernières années est appréciable et je ne dirai pas que tous les problèmes sont réglés mais, il y'a un effort d'insertion.

Dans le secteur, en fin 2003 et début 2004, de 8000 stagiaires toutes formations confondues, on avoisine actuellement les 30 000 stagiaires.

Pour les EPFP, les écoles privées, j'avais dit dans mon exposé que le secteur de la formation professionnelle privée est un partenaire de la formation. Ces écoles là, ont eu toute l'importance pour leurs agréments. Il y'a une commission de wilaya où chaque secteur est représenté. L'agrément donc, est signé par M Le Wali. Bien sûr, il y'a la protection civile qui intervient pour les normes de conformité de la structure. Ils ont eu tout l'intérêt de notre part. 2003-2004, dès mon arrivée et mon installation, ça a été sous le signe de l'assainissement.

Excusez-moi, on a trouvé des écoles qui n'ont que le titre ! Un garage donc, qui est transformé en une école. La journée, c'est une classe et le soir, le directeur de l'école met sa voiture. Depuis 2001, il y'a eu la fermeture d'une dizaine d'écoles et d'autres écoles ont été ouvertes. Selon les statistiques de ces dernières années, le taux de réussite dans le secteur privé est en augmentation. Même si, leur nombre est constant ces dernières années, on observe de 3 à 4 écoles par année, mais la qualité est meilleure d'après les examens d'Etat.

Ce qui a été mis en exergue, c'est que dès l'ouverture d'une section dans une école privée, je dis bien pour les formations diplômantes, le PV de l'ouverture des écoles est déposé à la DFP.

Donc, après deux années de formation, quand il y'a un examen d'Etat, on reprend le PV d'ouverture et si, on trouve un stagiaire en plus ce qui est le cas les années 99 ou 2000, aujourd'hui, il n'est plus question. On a amélioré la qualité de la formation au niveau des écoles

privées et c'est aussi, un partenaire intransigeant du secteur de la formation professionnelle. Je remercie tous les directeurs des écoles privées qui font de leur mieux pour ce type de formation. Voilà, je vous remercie, si, j'ai oublié une question, vous me faites signe.

M. LE WALI :

Très bien !

De toute façon, concernant la formation professionnelle qui était, à un moment donné ignoré, nous voulions construire avec l'élite uniquement ou avec des cadres; alors qu'on ne peut pas construire le pays si, nous n'avons pas d'agents de maîtrise, de main d'œuvre qualifiée. C'est pour cela que l'Etat a mis un peu les moyens nécessaires pour redynamiser ce secteur.

Il y'a deux objectifs à atteindre. Nous savons pertinemment que nous n'avons pas encore atteint les objectifs parce que nous avons un peu de retard pour des raisons qui sont connues. Nous n'avons pas accordé au départ à la formation, à l'indépendance, un intérêt particulier à ce secteur et nous n'avons pas engagé d'infrastructures de façon à prendre en charge toute la déperdition scolaire et lui donner une qualification.

La formation professionnelle, c'est quoi ? C'est sa capacité d'absorber l'ensemble, je dis bien, l'ensemble de la déperdition scolaire. Cet objectif n'est pas encore atteint. Cà, c'est le premier objectif.

Le deuxième objectif, c'est de donner une qualification qui répond à la demande du marché, parce qu'il ne s'agit pas de former pour former. A quoi sert de former quelqu'un de la déperdition scolaire, pour engager des frais, investir et pour finalement se retrouver chômeur au niveau du monde du travail.

Il y'a trop de flexibilité dans le secteur. S'il y'a bien un secteur qui accorde l'importance, qui s'est décentralisé, qui a plus d'élasticité, c'est en tout cas le secteur de la formation professionnelle. Je m'explique : la possibilité au niveau local d'une commission qui est présidée par le Wali, d'arrêter le type de formation qui doit répondre à la demande du marché du travail, et bien sûr, conjoncturelle ! Cà, c'est la première.

La deuxième, c'est la possibilité, en dehors des centres de formation, qui est donnée à l'autorité locale par truchement : le Wali - Président de l'APC, pour la création de ce qu'on appelle, les sections détachées. Donc, c'est le secteur, j'ai dit, qui s'adapte au mieux à la décision au niveau local qui donne la possibilité à l'autorité locale, cette flexibilité à l'autorité locale de s'adapter.

Donc, il restera pour nous comment s'y adapter. Parce que nous avons, à un moment donné, nous n'avons pas accordé toute l'importance voulue à ce secteur ni, en amont, ni, en aval ; c'est-à-dire, ni, en amont pour voir quelles sont ses possibilités pour pouvoir absorber l'ensemble de la déperdition scolaire et en aval, nous nous sommes jamais inquiétés sur la qualité et sur les objectifs à atteindre en matière de formation et les filières à former parce que nous nous sommes dit qu'il n'y a pas eu de réflexion, il n'y a pas eu de travail qui a été fait, personne ne s'est inquiété. On s'est dit, on construit, on forme et après personne ne s'inquiète parce que ce n'était pas une obligation de résultat qui a été c'est-à-dire, combien nous avons insérer et placé dans le monde du travail ? Malheureusement, c'est ça, le constat.

C'est pour ça que nous avons dit qu'au niveau local, l'année passée, nous étions conscient que la wilaya avait bénéficié d'un programme important de construction, de mise à niveau de l'ensemble des secteurs notamment dans le secteur du bâtiment, ne matière de logement, d'équipements publics, d'infrastructures, c'est important. Nous nous somme dit qu'il va falloir, c'est ça la répartition de la richesse, ce n'est pas uniquement en inscrivant un programme, il faudrait que le reste de la population, en profite. Il faut qu'on arrive à créer des entreprises et si, on crée des entreprises, on va créé de l'emploi, on va distribuer la richesse et c'est toute l'économie locale qui va démarrer. On a mis l'accent sur les sections détachées. Moi, je suis heureux d'entendre les

chiffres d'hier, nous sommes à 4 456 si, mes souvenirs sont bons, en maçonnerie et métiers manuels qui sont importants.

C'est inadmissible pour un pays où on dit que le taux de chômage est élevé et qu'on ramène de la main d'œuvre de la Turquie ou de la Chine. On attend les entreprises Chinoises pour les faire travailler, c'est un pêché ! Nous n'avons pas le choix ! Nous avons discuté avec des gens qui ont de l'argent leur disant faites travailler 3 équipes, ils vous disent qu'on a pas trouvé de main d'œuvre !

Je pense que nous avons pris une décision importante, il 4400 qui sont en formation. Nous avons formé jusqu'à ce jour combien Madame ?

MME LA DIRECTRICE DE LA F.P

6500 formés et diplômés, M. Le Wali, depuis 2004 à ce jour. Même dans le cadre des conventions.

M. LE WALI :

Très bien Madame. Donc, il va falloir qu'on continue. Il y'a une question pertinente de la part d'un élu concernant le secteur de l'agriculture, c'est que nous pouvons créer autant de sections qu'on veut, nous pouvons aussi, faire des propositions mais, il faut que tout le monde s'y mette y compris les opérateurs économiques de la wilaya. C'est eux qui doivent nous imposer en nous disant que, moi je suis un opérateur économique, nous sommes plusieurs partenaires qui travaillent dans le secteur de l'industrie ou dans tel ou tel secteur, nous avons besoin, malheureusement, cette corrélation n'existe pas, même au niveau national, la chaîne est coupée pour dire que nous avons un problème dans tel ou tel domaine de qualification, nous avons besoin d'une main d'œuvre pour que les pouvoirs publics interviennent et contribuent d'une manière à prendre en charge la formation de jeunes et les mettre à la disposition de ces entreprises. La formation est une action ou aide indirecte au profit des opérateurs économiques puisque nous leur fournissons une main d'œuvre qualifiée. Pas encore, on ne s'est pas encore retrouvé de façon à former aux besoins réels du marché.

Je reviens sur la question : quelle est la relation du secteur de formation privée avec la formation professionnelle ? Elle est importante ! Parce que finalement, le produit de cette formation, ils vont travailler chez le privé. Le privé, de même, si les choses étaient bien organisées, il peut même donner son avis sur le programme de formation. Donc, vous allez donner une qualification à quelqu'un, il sort et travaillera chez moi, voilà telle ou telle chose qui manque, pour qu'au niveau de la formation professionnelle, on corrige le tir. Malheureusement, nous ne sommes pas encore arrivés à ce stade.

Nous avons cette possibilité, l'essentiel pour nous, c'est que doit-on former et pour qui forment-on ?

Si, on arrive, l'objectif aussi, pour nous, c'est de pouvoir, dans chaque commune, avoir un centre de formation professionnelle. Les choses n'existent pas auparavant parce que, même au niveau des communes, il n'y avait pas d'écoles. Il y'a certaines communes qui n'avaient pas d'écoles. Maintenant, pratiquement toutes les communes ont au minimum, une école, un CEM et les lycées, nous avons actuellement, 56 lycées. L'objectif pour nous, à l'avenir, c'est d'avoir dans chacune d'elle, un centre de formation professionnelle. Rien ne nous empêche, je dis bien que ne nous empêche que demain, une commune, je l'ai dit aux Présidents d'APC, s'il contribue, nous allons l'aider. Les métiers manuels manquent énormément dans notre wilaya. Il y'a des entreprises qui ramènent des gens de BORDJ.

Une entreprise dernièrement, je lui ai posé la question, le DUCH n'était pas là, il me répond que 80% de la main d'œuvre, n'est pas de la wilaya alors que de l'autre côté, il y'a du chômage.

D'une part, nous avons un programme de développement important que nous trouvons toutes les peines du monde pour placer ce programme et après finalement, si, on place ce programme, c'est-à-dire qu'on peut atteindre deux objectifs : nous allons réaliser et éponger une partie du chômage dans cette wilaya. Parce que nous n'étions pas préparés, et ça dans tout le pays, pour cette augmentation du prix du pétrole. On va s'engager dans un grand programme, même s'il y'a un petit retard, l'essentiel, c'est de le démarrer. Mais, je vous dis une chose, lorsque nous allons réceptionner tout le programme de Tamda, nous allons récupérer certains établissements comme celui de Oued-Aissi qui est destiné à la formation professionnelle et nous allons créer de grandes écoles au niveau de la wilaya pour les métiers manuels : une école pour les métiers de l'eau d'autant que notre wilaya est potentiellement hydrique et nous devons former pour le reste du pays.

L'ITHT qu'est ce qu'il a apporté ? Vous allez dans tous les coins du pays, vous trouverez l'ossature de toute l'hôtellerie, formée par cet Institut. Vous allez à Tamanrasset, Ain Guezem, vous trouverez toujours des gens qui ont reçu une formation au niveau de cet institut.

L'objectif pour nous est d'ouvrir un grand centre de formation. Nous allons récupérer, si, Dieu le veut, au plus tard, pour la rentrée scolaire 2009-2010, puisque tout le programme sera réceptionné, pour en faire une école des métiers manuels. Nous avons, Dieu merci, la pierre qui n'existe nulle part ailleurs. Vous avez l'entreprise en charge du jardin à côté de la wilaya, il n'a pas trouvé de gens qui travaillent la pierre. Il n'y a pas de main d'œuvre et nous avons, tous les programmes confondus, une enveloppe qui dépasse 2 milliards d'Euros qui sont injectés pour la voie ferrée, les logements et tout, mais le seul problème qui reste c'est que nous n'arrivons pas à trouver de main d'œuvre parce que, nous n'avons pas formé de main d'œuvre qualifiée. Il faudrait que l'on s'adapte ! Il faut former des maçons, puisque, l'opportunité maintenant, existe on forme en fonction de l'opportunité. Dans tous les pays du monde, les gens s'adaptent. Il y a des gens qui subissent une formation de tant, le lendemain, il y'a les nouveaux métiers, une nouvelle économie, ils s'adaptent !

Lorsque quelqu'un a un métier et que le marché se trouve saturé, il se reconverti. Une économie qui s'adapte, c'est une économie qui vit ! Qui ne meurt pas ! C'est l'économie qui ne s'adapte pas ou qui ne veut pas s'adapter qui meurt et qui est vouée à l'échec et à l'asphyxie!

Nous étions à un moment donné dans une économie dirigée, dans une économie planifiée, maintenant, avec la mondialisation, on est obligés de nous adapter et nous devons nous y adapter. Quand on est dans l'économie de marché, il faudrait que le reste suive ! Il ne faudrait pas que l'on soit figé, c'est ce qu'il nous est arrivé dans le secteur de la formation professionnelle. Il est jugé utile de s'arrêter sur un profil, tout s'est arrêté dans ce profil à l'image de l'informatique où on a voulu faire de tous les algériens des informaticiens. La coiffure, tous les Algériens et Algériennes s'orientent vers la coiffure. Non ! Pour construire un pays, il faut les métiers et comme je l'avais dit la dernière fois, le taux d'émancipation d'une population ou d'un peuple, ce n'est pas le taux de richesse mais, le taux de sa qualification qui dit que cette population est émancipée ou pas ! Même si, vous êtes le pays le plus riche, avec une population qui n'est pas qualifiée, c'est comme si, vous n'avez rien.

Le plan Marshal pour reconstruire l'Europe en 45, a coûté douze milliards de dollars à l'époque c'est l'équivalent de 85 milliards de dollars actuellement, parce qu'il y avait une main d'œuvre qualifiée au niveau de l'Europe. Nous avons plus que le plan Marshal ! C'est un pêché que de faire appel à des entreprises Chinoises pour lancer nos programmes avec les surenchères et même pour reconnaître les interlocuteurs, il nous est difficile car, ils se ressemblent tous et on n'arrive même pas à distinguer avec qui nous avons discuté la veille (Rires dans la salle). Nous n'avons pas le choix. Mais, si nous avons formé des gens en fonction des besoins du marché, on aurait du poids pour discuter et négocier en force parce que l'économie ce n'est pas uniquement, l'argent mais, c'est un processus qui suit et tout est lié. C'est une relation en chaîne et si, une maille casse, tout est pratiquement ébranlé. Donc, tout est lié. Vous avez bien fait d'examiner les trois secteurs car tout est lié ; Primaire, moyen, secondaire, supérieur et la formation professionnelle pour qu'ils travaillent pour un seul objectif, c'est l'économie locale.

L'économie locale, ce n'est pas uniquement l'argent, bien sûr, c'est les capitaux et aussi, les compétences et la main d'œuvre qualifiée pour pouvoir redynamiser l'économie locale même nationale. Si vous avez de l'argent, vous avez l'université qui ne forme pas en fonction des besoins, ce qui conduit à une crise !

Au niveau local, il ne faut pas attendre, nous devons former ce que nous devons former, en fonction de nos besoins ! L'exemple de ce qui m'a inquiété hier dans les secteurs dans nous avons parlé, c'est le taux des littéraires et des sciences sociales, chaque année, l'institut de droit sort avec 500 licenciés en droit ! Où est ce qu'ils vont travailler ces gens là ? Les avocats se bousculent ! Donc, il faut qu'on réadapte le système de formation de façon à booster notre économie. Il n'y a pas d'autres choix, il n'y a pas d'autres alternatives. L'argent à lui seul, ne réglera pas le problème de développement.

Merci. Je donne la parole à Mme la Directrice pour vous répondre sur les logements d'astreinte.

MME LA DIRECTRICE DE LA F.P

Merci, M. Le Wali. Je vais répondre en ce qui concerne les 14 logements de Oued-Aissi. Ils ont subi des dégâts suite au séisme de 2003. Donc, ils ont été aménagés. Les professeurs habitaient dans des tentes. La wilaya avait intervenu pour les loger, avec la Daira de Larbaa-Nath-Iraten, dans des logements CNEP-APC. Une fois que les logements ont été aménagés, ces PEP donc, ont refusé de rejoindre leurs logements. Ils veulent même acquérir ces logements et ils ont même entamé une l'affaire en justice.

M. LE WALI :

Madame, je vous arrête. Je vous ai dit l'année passée, le problème a été posé par M.DJAFI, je me rappelle, de leur donner un délai, vous faites occuper les logements, ils se débrouillent. Les maisons sont squattées, ils n'ont pas voulu revenir, je réuni la commission et je loge les gens qui sont dans le besoin. Allez-y Madame.

MME LA DIRECTRICE DE LA F.P

La commission est installée, ces logements vont être distribués prochainement. Il y'a un seul qui est revenu, donc, les 13 vont être répartis.

Pour les 4 logements de Ain-El-Hammam, la première entreprise a butté sur des câbles électriques qu'il fallait donc, déplacer. Vu les difficultés de terrains, on ne pouvait pas choisir un autre terrain. Donc, après le problème de câbles électriques, il y'a eu donc, une autre entreprise qui a été choisie et elle va s'installer incessamment. Pour le moment, il n'y a aucun problème de logement. Il y'a même un logement vide parmi les anciens logements et merci.

M. BOUDJEMAA SALEM :

M. Le Wali, je n'ai pas eu de réponse concernant l'encadrement technique au niveau des centres de formation. Je m'excuse.

MME LA DIRECTRICE DE LA F.P

Donc, concernant le CFPA de Djemaa Saharidj, vu que la structure est vétuste, elle date de 1850, je pense. Donc, on a vu avec le CTC et la structure est vraiment vétuste et de peur que ces structures tombent, on a évacué les stagiaires dans d'autres CFPA et on n'a laissé que quelques structures, quelques classes qui demeurent encore assez solides. Donc, une opération a été demandée dans l'arbitrage de 2007 et donc, une opération a été octroyée. L'étude est en cours, le cahier de charges est au niveau du comité des marchés, ce n'est pas toute la totalité de

la structure. Je sais, j'ai une information qu'un groupe s'est déplacé, il a posé le problème de la chapelle. La chapelle est assez solide donc, on va l'aménagée donc, en une section. Mais, le reste des classes qui est vraiment vétuste, il y' a un danger de mort, elles vont être démolies et reconstruites. Sinon, pour le côté où il y' a les ruines Romaines, rien ne va être touché.

Concernant l'encadrement technique donc, je n'ai pas bien saisi la question si, c'est les PEP qui ont eu la promotion interne en PSEP et qui ont subi une formation au niveau de Birkhadem ? C'est quoi, la question SVP ?

M. BOUDJEMAA SALEM :

Voilà, donc, la question : vous avez dit dans votre rapport qu'il y' a un manque d'encadrement technique, en terme de PEP alors que, l'université, j'ai dis, forme des ingénieurs. Est-ce que vous trouvez un problème pour des recrutements et merci ?

MME LA DIRECTRICE DE LA F.P

Concernant les ingénieurs, il n'y a aucun problème. Chaque année, le secteur de la formation professionnelle est le secteur parmi les secteurs qui recrute le maximum d'ingénieurs. C'est des ingénieurs en général des filières : de génie mécanique, électroniques, électrotechnique, informatiques et maintenances, donc, sur ce volet là, il n'y a aucun problème, c'est des PESP2, c'est le plus gros pan de la formation professionnelle qui forme des BT ou des techniciens supérieurs. Les difficultés du secteur sont celles des profils qui n'existent pas surtout l'artisanat, pour la menuiserie, on a beaucoup de difficultés pour l'artisanat, je l'ai déjà exposé auparavant, c'est le problème des conditions imposées par la fonction publique d'avoir la carte d'artisanat et 10 années d'expériences confirmées par la CNASAT. C'est des artisans qui s'installent généralement à leur comptes, donc, c'est difficile de trouver ce type de profil. Il y'a espoir avec le nouveau statut de la formation professionnelle, les conditions d'accès devront être revues et avec une carte d'artisan d'une durée de cinq ans aussi, il y'aura même les conditions pour les anciens CAP, pour ouvrir la menuiserie, il suffirait d'avoir 5 années d'exercice validées par la CNASAT pour pouvoir être recruté par le secteur.

Actuellement, nous avons d'énormes difficultés pour trouver ce profil.

M. AOUDJ MED AKLI :

Bon, moi, je voulais rajouter un élément important, en ce qui me concerne, quand on dit un édifice de 1886, on va le démolir pour construire un CFPA nouveau, je m'insurge ! Je suis désolé, il fait partie de la mémoire ! Le CTC, va vous réformer tous les édifices de cette nature, c'est normal. Ce n'est pas une raison ! Oui, cet édifice est vétuste, oui, mais, il constitue la mémoire. Et, je m'insurge contre le fait qu'on démolisse une institution qui est aussi vieille et qui a un rôle à jouer, qui est dans une situation extra ordinaire, je voudrai qu'il y ait un CFPA à MEKLA, un CFPA nouveau et qu'on verse ce patrimoine à qui de droit ! Il faut le classer, il faut bien qu'on ait une mémoire dans cette wilaya !

M. LE PRESIDENT :

Il faudrait juste le rappeler, pour ceux qui ne savent pas qu'il s'agit d'une structure héritée des ex Pères Blancs.

M LE VICE RECTEUR DE L'UNIVERSITE : M. AHMED ZAID

M. Le Président,
M. Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

Je vais essayer de répondre à vos saines questions qui ont été adressées par les honorables élus. Avant tout donc, je me dois de souligner l'intérêt que prêtent donc, à la fois les élus et les autorités de la wilaya pour donc, le capital humain, donc, la formation du capital humain et donc, avec le capital social parce que le capital humain, ne suffit pas tout seul pour le développement. Donc, le capital social, on doit donc, puiser dans le mode d'être et le mode du savoir faire.

Donc, le capital naturel c'est l'environnement. Tout à l'heure, M Le Wali parlait de l'eau, de la roche, de la forêt etc., donc ça, c'est le capital naturel et enfin, il y a le capital physique ou économique. Donc, ce sont les 4 piliers de toutes formes de développement durable pour ajouter donc, le terme qui est à la mode.

Donc, je me suis retrouvé au sein de cette assemblée écouter les intervenants qui ont accentué une passion sur la formation du capital humain.

Je commencerai donc, par la question posée par M. HANOUTI et je vais essayer d répondre à la place de mes collègues des DOU qui sont des nouveaux donc, ils n'ont pas parfaite connaissance du milieu. Je vais essayer d'apporter les réponses à leur place.

Donc, la première question qui nous a été adressée par M. HANOUTI, concerne la pérennisation dans l'université, dans les résidences, dans le squattage des résidences et même donc, d'autres places destinées, je pense que ceci, relève un peu du contexte sociétal, par l'état de violence latente en général qui dure depuis 15 ans maintenant.

Bien sûr que nous, en tant que pédagogues, c'est d'aller dans la concertation, dans la conviction de nos étudiants pour qu'ils n'aboutissent pas à des problèmes. Donc, c'est une situation qui traîne et qui existe même dans les anciennes universités en l'occurrence, l'université d'Alger. La cité qui était réservée aux étudiants de médecine a été squattée pendant longtemps par des médecins diplômés qui ne voulaient pas sortir. Donc, c'est un problème éternel ; Cette histoire d'occupation des cités ou bien de traîner dans les résidences universitaires. Je pense qu'il y a un travail qui se fait, quand même, de proximité, de sensibilisation des étudiants et parfois donc, ils manifestent des dépassements mais, ils ne sont pas toujours blâmable étant donné les conditions dans lesquelles ils vivent. C'est une question qui va se régler probablement d'ici quelques temps, cela demande un peu le travail de terrain. Voilà donc, pour cette question relative aux squattes et aux perturbations.

Nous, à l'université, on ne veut pas aller à l'encontre du caractère universel qui est dans le mot université. Donc, on favorise le débat, on favorise aussi, le contact mais, dans les limites de la correction, c'est notre souci primordial. Donc, c'est pour répondre à cette question de M. HANOUTI.

J'en viens à déborder par là à une autre question posée par Mme MOULA qui est toujours liée au caractère provisoire de certaines infrastructures. Pour cela, notre université, il y'a une dizaine d'années, la préoccupation première c'était quoi ? C'était de trouver une place aux étudiants, à chaque rentrée, c'était donc, un jeu qui se répète et c'est comme ça qu'on a hérité d'un bon nombre de sites provisoires qui ont été attribués donc, par les autorités de wilaya pour faire face au nouveau flux d'étudiants qui a duré.

Maintenant, nous avons établi un premier plan donc, triennal qui a été exécuté pratiquement dans sa globalité de sorte qu'il y ait une mise à niveau, de rendre les infrastructures quel qu'elles soient un petit peu... On ne va pas dire de niveau universitaire mais, de permettre aux étudiants d'évoluer, quand même, dans ces infrastructures, qu'on peut dire... On ne va pas dire qu'elles sont correctes mais, on peut dire qu'elles ne sont en fait dans le pire des cas. Voilà donc, c'était le premier plan triennal.

Après, nous avons élaboré un plan quinquennal qui donc, a fait venir, si, vous voulez, ces deux projets, donc, un projet pour le développement des infrastructures pédagogiques à

savoir donc, nous avons les 22 000 places dont certaines ont été extraites et si, mes calculs sont bons, il y'a 5000 qui ont été extraites pour un petit peu dynamiser l'infrastructure au niveau de Hasnaoua I et de Hasnaoua II c'est-à-dire au niveau du pôle technologique pour palier à certains déficits. Donc, le reste : 15 000 places sont injectées au niveau du nouveau Campus de Tamda pour en faire un Campus intégré appelé à assumer les nouvelles formations.

Il doit répondre essentiellement, à un souci de développement de l'offre de formation de l'Université Mouloud MAMMERI étant donné le nombre d'étudiants entrants, il va falloir diversifier le nombre de formations en offrant de nouvelles filières, on pensera à la sociologie l'année prochaine, on pensera à l'ouverture d'une filière de philosophie, d'histoire et on pensera à ouvrir de plus en plus de spécialités et à élargir les actuels domaines de formation à la communication, aux relations internationales etc pour pouvoir aller vers d'autres formations plus diversifiées. Si, vous voulez, c'est l'un des objectifs qu'on s'est fixé.

Ensuite, vous avez parlé de surcharge. Il y'a un déficit en encadrement mais, aussi, il y'a une surcharge des sites et infrastructures existantes. Donc, vous avez des groupes de TD qui accueillent 50 étudiants, on ne peut pas faire un TD correctement dans le détail, mais il faut le savoir que, le quinquennal vise aussi, à résorber cette surcharge et le déficit et à rétrocéder donc, toutes ces infrastructures qui ne sont pas des nôtres en fait, qui appartiennent à l'éducation, à l'habitat, à la formation professionnelle et qu'effectivement, dont on se dessaisi progressivement. Si, vous voulez, l'objectif de ce plan, c'est de faire face au nouveau flux de démographie au niveau de la wilaya, nous sommes la deuxième université au niveau de la région centre en terme d'effectifs étudiants après Alger donc, il faut qu'on se débrouille pour accueillir ces nouveaux bacheliers. L'année passée donc, il y'avait tout un équilibre à faire et je l'ai dit : 94% des 12 160 bacheliers sont de la wilaya de Tizi-Ouzou. Donc, là, c'est pour ça qu'on fait de la gymnastique à chaque rentrée pour accueillir les nouveaux étudiants.

Il est évident, si, vous voulez, que ces nouveaux étudiants, ne peuvent être accueillis que si, l'on se fait, un peu certaines réserves ! Parce que nous, si, on se dit qu'on va réceptionner une infrastructure, nous on se dit qu'ils peuvent faire un retard ! Se dessaisir d'une infrastructure même d'étude de prime à bord et puis, on se retrouve en difficulté ! Donc, c'est ce qui nous fait garder un peu Oued-Aissi, Hamlat etc, pour répondre à ce souci.

Voilà donc, la qualité de la restauration, effectivement donc, il y'a une indigence au plan de la qualité ; Nos collègues de l'ONOU, je pense qu'ils vont aller dans le sens de l'amélioration pour que cette restauration, si, vous voulez, qu'elle soit un peu, qualitativement, correcte. Evidemment, il y'a un problème du personnel ! Un bon cuisinier va vous faire de bons plats quand il n'y a pas la quantité. Mais, si vous avez un cuisinier pour 5000 repas, il est difficile donc, de cuisiner correctement. Moi, je me rappelle des années 77 – 78, il y'avait 400 à 500 étudiants, la restauration était très correcte à Oued-Aissi. Donc, Il y' a un Docteur qui est là, il était étudiant à l'époque (faisant signe de la main au Dr ABBOU), donc, il doit affirmer cela. Mais, dès qu'on passe à des quantités faramineuses, de l'indigence aussi, des prix investis au niveau du repas et bien sûr, qu'on ne peut aboutir qu'à une déficience de la qualité et puis, l'étudiant est amené à ne payer qu' 1,20 DA derrière lequel, si, je ne me trompe pas, il y'a pratiquement 100 DA/Jour. Derrière ce petit ticket de restaurant d'1,20 DA, il y'a donc, 100 DA par étudiant et par jour, c'est ça, c'est subventionné par l'Etat. Si, voulez, c'est une équation qui est très difficile et il y'a aussi, comme je vous l'ai dit, le facteur humain.

Donc, la Dame de la Formation Professionnelle et même de l'éducation au niveau des cantines, donc, si vous n'avez pas un bon personnel de cuisine, vous ne pouvez pas avoir la qualité. Voilà donc, pour cette question, il faudrait que cet argent investi donc, bien sûr, il faut qu'on en tienne compte, mes collègues, je pense qu'ils vont aller dans le sens de l'apurement de ces situations. Il faut donc, des méthodes de gestion plus rigoureuses au niveau des restaurants, pour rendre au moins, ce qu'on offre aux étudiants, correcte. Voilà donc, sur cette question de la restauration.

Il y'a aussi une question relative à la langue, effectivement, il y'a une rupture. Un élève qui vient du lycée, qui a fait tout son cursus en langue arabe, il rentre à l'université, il subit un choc linguistique dans certaines filières, ce n'est pas tous. Les sciences, sociales à l'exception de l'économie bien sûr à Tizi-Ouzou, sont enseignées en arabe, donc, en droit, en lettres et toutes les filières de lettres sont enseignées en arabe. Donc, là, il y'a une adaptation. Mis aussi, au niveau des sciences médicales, des sciences et de la technologie, effectivement, il y'a un problème d'adaptation. Encore, quand il y'a de bon pédagogues, ils prennent en charge le problème. C'est le volume de filières qu'on enseigne si, vous voulez, qu'on diminue pour pouvoir assurer une meilleure communicabilité avec l'étudiant. Donc, là, il y'a des cours et ensuite, il y'a un centre intensif de l'enseignement des langues à l'université. Donc, l'étudiant qui veut s'inscrire, il peut s'inscrire, prendre des cours de français, des cours d'anglais et même, maintenant, d'Italien. Donc, il n'y a pas de problème et donc, tout étudiant qui s'intéresse. Il y'a aussi, la lecture. Un collègue, tout à l'heure a parlé de la lecture, l'acte de lecture est aussi, présent à l'université, je ne vais pas m'attarder.

Troisièmement, sur la question relative aux laboratoires qui nous a été posée par un enseignant d'ailleurs, je n'ai pas parlé de la recherche, j'étais plus préoccupé par les questions donc, d'accueil des étudiants ; on a quand même près de 18 laboratoires. Ces laboratoires, normalement, je ne vais pas tous les citer, mais, sont donc, tous orientés vers le domaine de la recherche de matériaux, on sous entend tous les aspects matériaux ou de géo matériaux de génie civil jusqu'à la finition.

Donc, ces laboratoires sont orientés ; il y'a des laboratoires qui sont orientés sur l'environnement et les ressources naturelles, compris au sens global, bien sûr. Puis, vous avez aussi, les labos qui sont orientés vers les sciences expérimentales et la modélisation et auxquels, il faudrait ajouter quelques laboratoires de sciences sociales, d'économie, en droit, en langue et analyses médicales. Voilà donc, globalement, la nature de la recherche qui englobe 500 chercheurs qui interviennent donc, au niveau de ces laboratoires. Ajouter aussi, les équipes ; il y'a des projets de recherches universitaires : on a une centaine donc, dans des domaines divers et qui impliquent le même effectif donc, enseignants chercheurs.

Une question sur le transport. Donc, sur Boghni, donc, les critères d'hébergement sont basés donc, si, vous voulez, sur un rayon d'action de 50 kms pour les garçons et 35 kms pour les jeunes filles. Donc, si, on ne s'inscrit pas dans ces rayons, bien sûr, on n'est pas hébergés. Mais, on prend en charge le transport en mettant un certain nombre de bus en destination de localités qui ont une population suffisante d'étudiants. Bien sûr, on ne peut pas mettre un bus pour 3 étudiants. Bien sûr, pour la prochaine rentrée, ils vont revoir la carte de transport universitaire vers le suburbain et la carte donc, à l'échelle urbaine. Donc, je pense qu'on va travailler en collaboration pour transporter un maximum d'étudiants et même ce transport, s'il y'a une distance assez grande, l'étudiant, vient fatigué au cours ; quelqu'un qui fait 40 kms et même 35 kms, matin et le soir, il rentre à 18 heures, il n'est pas rentable pédagogiquement. C'est le programme d'hébergement avec la nouvelle université et sa résidence qui va régler définitivement le problème d'hébergement.

Il y'a aussi, une autre question qui nous a été posée par Mme MOULA, concernant l'Internet. Bon, l'Internet est disponible à l'université depuis longtemps, en 1997, il y'avait une section de jeunes filles, bon, nous venons de passer d'un débit initial de 56 kilos/Bat à 2000 kilos/Bat et maintenant, on est parti à 8000 mégas/Bat de débit, on a amélioré le débit. Tous les laboratoires de recherches sont connectés, toutes les facultés disposent de salles Internet pour faire profiter l'étudiant, pour faire profiter l'enseignant et les services de scolarité sont reliés à l'Internet et tout ceci donc, constitue un réseau Intranet que l'on va développer. Le plan d'extension, je l'avais signalé au cours de ma communication, connecter à la fois, les 4000 places et les 3000 places qui ont été réalisées à Hasnaoua II. Il y'a un problème pour cette extension, c'est une opération planifiée qui va prendre du temps. Il faut d'abord motiver pour avoir l'action, il faudrait l'inscrire, faire l'appel d'offres etc. Donc, il faut, quand même, une expansion de l'opération dans le temps mais, ça va se faire, nous avons eu l'aval de notre tutelle et cela va se faire et puis, le lourd coût en terme de machines. Parce que l'Internet : la connexion c'est facile ; on peut mettre

des câbles, des bouloottes etc., mais, la machine. Il faudrait qu'il y ait, si vous avez 42 000 étudiants et si, on met une machine pour 5 étudiants, ça vous fait 8000 machines et il va vous falloir, 250 millions de DA. L'Etat et le secteur lui-même, quand il lance une opération pour toutes les universités, il achète 3000 machines ; il ne peut pas accorder 8000 machines ou tout au moins 6000 machines qui viendront s'ajouter aux 2000 disponibles pour connecter tous les étudiants à l'Internet. Mais, il y'a une petite solution, c'est d'améliorer la diffusion en réseau en utilisant une technique : « le WIFI ». Donner à tout étudiant qui a un PC ou un petit portable, il peut se connecter n'importe où, dans n'importe quel stade interne à l'université. Donc, nous sommes en train de faire progressivement et même dans les cités, il y'a déjà, celles qui ont une connexion. Oued-Aissi, je pense qu'elle en a une.

Donc, pour les étudiants et les enseignants qui désirent se connecter à partir de chez eux, il y'a ce qu'on appelle l'accès distant, il est disponible. Il y'a des lignes téléphoniques qui sont faites uniquement pour cet accès. Donc, si, on dispose d'un téléphone ou d'un portable chez soi, il peut travailler directement avec cet accès à l'université. Il n'y a aucun problème mais, les tarifs sont lourds. Une ligne spécialisée vous coûte 500 millions de centimes. Nous, on a des sites dispersés, si, on met une connexion pour chaque site, ça nous coûtera des coûts excessifs. Donc, nous avons eu recours aux PTT qui nous ont aidé dans ce problème à interconnecter les sites c'est-à-dire, s'abonner à une seule liaison et alimenter donc, les sites de Oued-Aissi, les pôles etc. Donc, voilà un peu pour cette question.

Je reviendrai à l'insertion des diplômés. Là, il faudrait un paramètre de traçabilité pour suivre les diplômés de l'université.

Alors, je peux vous donner une idée, on a 5000 diplômés pour l'année écoulée, bon, où est ce qu'ils vont ces diplômés ? Vous avez d'abord, ceux qui restent au niveau de la recherche, au niveau académique, l'université à l'UMMTO, on ouvre en moyenne 250 postes de post-graduation donc, on prend bien sûr et en général, les étudiants de notre université qui vont la dedans. Donc, vous avez déjà 250 postes qui vont aller en post-graduation. A peu près, un millier, nous avons des contacts avec l'Ambassade de France etc., qui estime donc, que l'université de TIZI-OUZOU et celle BEDJAIA sont les plus grandes demanderessees du visa d'études long séjour. Un millier qui sera donc, en formation à l'étranger. Mais, il faudrait prendre aussi, un millier dans l'emploi, je dis emploi ou une occupation : occupation, ça veut dire dans le filet social, l'ANSEJ, le pré emploi etc. Et vous avez aussi, ce qu'on appelle, l'initiative individuelle entre deux cents à 500. Donc, vous avez, 2000 à 2500 diplômés qui sont occupés.

Donc, pour améliorer la dynamique de l'emploi, nous avons déjà fait une interface au niveau entre l'université et les secteurs utilisateurs, avec un double objectif :

- 1- Donc, former en adéquation avec le secteur économique
- 2- Permettre si, vous voulez, l'intégration de stagiaires dans le secteur économique qui vont permettre l'accès à l'emploi.

Il y'a des entreprises qui viennent et on reçoit même des entreprises étrangères en électronique, en électrotechnique qui viennent pêcher les meilleurs étudiants. Par exemple, l'année passée, Schlumberger en a pris quelque uns etc.

Donc, voilà, vous avez 50 à 55% étudiants qui trouvent un débouché après leur formation.

La deuxième idée, c'est de créer un incubateur au niveau de l'université c'est-à-dire, de mettre en place au niveau du Rectorat, au service des relations avec l'extérieur, si, vous voulez, des mécanismes qui aident les jeunes diplômés à créer leur propres entreprises. Donc, il faut de la formation, il faut des contacts, il faut la mise en place d'un dispositif etc..... **(Fin de K7 vidéo)**

M. LE WALI :

Comme je l'ai dit chaque fois, pour nous, la meilleure rentrée, c'est-à-dire, là où on mettra à niveau l'ensemble des infrastructures, ça sera la rentrée 2009-2010 où tout programme sera réceptionné du moment que nous avons tout le programme qui est confié. Nous avons donc, tout le programme pédagogique qui est confié, il nous reste les 7500 qu'on va passer, la commission nationale avec l'entreprise chinoise va clore le dossier des 15 000 places pédagogiques.

Pour les lits, nous avons 8000 lits qui sont en cours de réalisation. Nous avons les 2500 de DBKhedda qui sont confirmés mais, qui ne sont pas encore lancés et nous sommes en négociation au jour d'aujourd'hui pour les 4000 de Tadmaït. Donc, tout le programme pratiquement des 16500 sera réceptionné si, Dieu le veut, pour la rentrée 2009-2010. Nous allons mettre tous les moyens nécessaires avec l'entreprise pour qu'on nous livre au moins, au moins les 2000 et les 500 de Réhahlia, nous serons vraiment, vraiment à l'aise.

Maintenant, pour apurer la situation au niveau des cités, il va falloir donc, continuer, comme je l'ai dit la fois passée et comme vous l'avez signalé, il y'a des méthodes, il y'a des moyens. Effectivement, l'année passée, lorsqu'on a parlé de la préparation de la rentrée scolaire universitaire 2007-2008, on avait parlé et dit qu'il fallait apurer la situation au niveau des cités. Donc, il faut un travail, c'est un travail qu'il faut continuer, il faut examiner au cas par cas à commencer par les plus anciens qui ont terminé leurs études, ils prennent leurs affaires et le problème ne doit même pas être posé.

Donc, assainir la situation au niveau des cités, nous ne pouvons pas prendre en charge parce que nous n'avons, d'abord, pas les moyens. Demain, même si, nous aurons les moyens nécessaires, on ne peut plus fermer l'œil sur ces situations. Nous devons assainir. Lorsqu'on dit : assainir, il ne faudrait pas attendre le jour de la rentrée pour mettre les gens dehors. C'est un travail plus tardif. Ce n'est pas comme on a fait l'année passée, on a arrêté des mesures d'assainissement et à 2 jours de la rentrée universitaire, on a commencé à mettre les gens dehors. Non ! On a provoqué presque les étudiants. Non ! C'est un travail avec les étudiants, il y'a des représentants des étudiants, il faut lister tous les gens qui ont plusieurs années au niveau de la cité, il faut commencer le travail et assainir au fur et à mesure comme on l'a dit.

Le transport ? Il faut encourager les entreprises pour avoir des contrats de 4 ans, de 5 ans, il faut inciter les entreprises à acquérir des équipements. C'est normal, parce que quand vous lancer un appel d'offres et vous dites pour une année. Lorsqu'on donne la possibilité aux gens de souscrire pour un contrat de 5 ans ou 6 ans, on peut être exigeant sur la qualité des équipements. Qu'est ce qu'on a fait l'année passé ? On a dit que le wali a demandé d'arrêter et on a arrêté d'un seul coup ! Parce que nous, on donne les orientations, vous êtes des gestionnaires, vous êtes chacun un gestionnaire suivant l'orientation, c'est à dire que c'est un objectif à atteindre. Nous serons ravis demain en matière de transport qu'on ait à faire à des professionnels. Des professionnels qui sont des gens qui ont des moyens et qui nous ramènent des équipements neufs pour que les moyens ne tombent pas souvent en panne. Donc, il faut aller vers la professionnalisation.

Nous pouvons donc, en octroyant sur plusieurs années, les gens donc, vont investir. Lorsqu'on un programme ou un contrat pour 5 ans, en contre partie, on peut être exigeant, on leur demande qu'il faut tel ou tel équipement pour qu'on vous donne un contrat pour 5 ans !

Je pense que pour le côté pédagogique donc, in chaa Allah avec les 4000 places et en principe, plus la bibliothèque, c'est acquis. Les gros œuvres, nous avons visité avec M Le Président de l'APW, les lots secondaires, on a demandé de les lancer puisque c'est nous, qui gérons l'opération des équipements. Donc, il faut se préparer pour les équipements et même les travaux extérieurs ont été lancés. L'ensemble du site, il y'a quatre entreprises qui sont désignées pour réaliser la clôture. Les travaux d'aménagement, les entreprises ont été désignées. Les travaux sont lancés. Nous aurons In Chaa Allah, ça, c'est fondamental, elles vont être réceptionnés : les 4000, la bibliothèque et même le restaurant. Les travaux se poursuivent normalement et l'entreprise a promis qu'on va réceptionner le restaurant. Il reste le problème de la cité, il faut maintenir la proposition qui a été faite lors de la présentation de votre programme mais,

l'entreprise nous a promis de nous livrer 2000 et si, l'entreprise nous livre 2000, le problème sera définitivement réglé. Je vous remercie, M Le Président.

M. LE PRESIDENT :

Merci, M. Le Wali. Je remercie donc, tous les intervenants. Sur ce, nous arrivons à la fin des débats sur le premier point inscrit à l'ordre du jour relatif à la préparation de la rentrée scolaire, de la formation professionnelle et universitaire.

Il nous reste, maintenant, c'est une proposition que je vous fais, pour la suite des travaux de notre session. Il reste encore deux points et même trois points inscrits à l'ordre du jour à savoir : la préparation de la saison estivale et le bilan d'activité 2007 et le plan d'action 2008, de M. Le Wali à préparer ainsi que les divers.

Maintenant, j'é mets la proposition suivante : pour être dans les délais, parce qu'il nous reste que la journée de demain, je vous propose qu'on écoute la lecture de la préparation de la saison estivale, c'est un document qui n'est pas du tout volumineux, c'est à peu près, une dizaine de minutes, nous allons suspendre les travaux pour aller nous restaurer, nous aurons toute la soirée d'aujourd'hui, pour préparer les interventions relatives à la préparation de la saison estivale, au bilan de l'activité 2008-2009 avec bien sûr, il faut avoir à l'esprit que ce plan comporte absolument, tous les secteurs d'activités. Ca veut dire que toutes questions que nous aurons à poser dans les divers trouveront leurs place dans cette intervention. On peut intervenir, et en même temps on ouvre le débat sur ce document et les points inscrits à l'ordre du jour.

Donc, si vous êtes d'accord, il nous restera en fin de session, le problème de la création de la commission d'enquête proposée dans le rapport de la commission de l'éducation, de la formation professionnelle et enseignement supérieur. On peut procéder au vote aujourd'hui mais, de mon point de vue, il vaut mieux qu'on laisse les élus, les différents groupes, se concerter pour une attitude à prendre parce qu'il s'agit de voter cette décision.

Moi, je préfère qu'on la laisse à la fin des travaux. Si, vous voulez que je la soumette au vote en ce moment, je peux la soumettre, il n'y a aucun problème.

Quant au programme que je viens de vous donner, êtes vous d'accord avec la proposition qui vous est faites ? Nous allons écouter le rapport sur la saison estivale avant de suspendre la séance.

La proposition est acceptée.

Donc, je demande à M. Le Directeur du Tourisme de nous donner lecture.

M. LE DIRECTEUR DU TOURISME :

Merci, M. Le Président.

Rapport présenté sous forme d'exposé avec « Data show » - (Rapport établi, joint en annexe de ce présent Procès Verbal).

M. LE PRESIDENT :

Merci. Donc on lève la séance et on reprend nos travaux demain à 10Heures.

SEANCE LEVEE A 15 H 40'

Reprise des travaux de la session le 26 mai 2008 à 10h15'

OBSERVATION : Les membres du bureau de session n'ont pas rejoint le podium.

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les élus (es):

- AIT ABDERRAHMANE Mustapha
- AIT MIMOUN Mohamed
- ABOU Merzouk
- AOUDJ Mohamed Akli
- AOUCHE Boualem
- BABAS Akli
- BOUDJEMAA Salem
- BELLABES Mahfoudh
- BRAHIMI Rabah
- BEN MEDJBER Akli
- BEN YUCEF Mohamed
- CHERIET Aïni
- DAID Mohamed
- DEBIANE Mouloud
- DAHMANE Ahcène
- DJOUADI Saïd
- DJOUZI Méziane
- DERRIDJ Abdelkader
- FERHAT Ahcène
- HADIBI Saâdi
- HADJ NACER Ali
- HADJ SAID Nacer
- HANOUTI Saâdi
- KABOUB Zahia
- LOUNIS Mohand Salah
- HATEM Rabah

- LOUNIS Rabah
- LAMRANI Amar
- METAHRI Med Saïd
- MSELA Mohammed
- MOULA Ouezna
- NAIT SIDI AHMED Saïd
- NEKKACHE Idir
- SELAMI Boualem
- SLACEL Amokrane
- TIROUCHE Arezki
- YADDADENE Saïd
- YOUNSI Md Saïd
- ZIAT Ali

ABSENTS :

- AIT SAID Hocine
- BELHACEL Dalila
- HAROUN Hocine
- KELLAL Bélaïd

- MALKI Hamid
- M. MERADI Salah
- SAIGH Mehdi

M LE PRESIDENT :

Nous allons reprendre les travaux de notre session qui est consacrée, je vous le rappelle à la rentrée scolaire, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, à la préparation de la saison estivale dont nous avons écouté hier, le rapport présenté par M Le Directeur du Tourisme et enfin, pour aujourd'hui, nous allons poursuivre les débats concernant la saison estivale, la présentation du rapport général qui sera présenté au nom de M Le Wali et qui nous a été remis, lequel rapport général, peut être une opportunité pour tous les élus de poser leurs questions y compris ce qu'on appelle habituellement, les divers, au moment du débat général, nous sommes tous invités à poser toutes les questions, absolument toutes les questions, tout ce qui se rapporte à la vie générale de notre wilaya, aux difficultés que les uns et les autres peuvent soulever et enfin, nous allons terminer avec l'appréciation, je vais soumettre à votre appréciation, la demande de création d'une commission d'enquête formulée hier, par la commission éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.

Je vous soumetts une proposition, une simple proposition. De mon point de vue, on peut faire l'économie de ce document qui est volumineux qui en notre possession tous et que l'on rentre dans les débats directement si, tel, est votre souhait et si, vous voulez qu'on donne lecture, cela va se répercuter, inévitablement, sur notre temps de parole. Est-ce que vous pensez qu'il sera utile de rentrer dans le vif du sujet ?

Donc, pour permettre aux et aux autres de disposer d'un maximum de temps puisque nous n'avons qu'une seule journée à notre disposition, je vous propose de ramasser toutes vos interventions, au lieu de prendre 5 minutes, vous aurez 12 minutes par intervenant. Qu'est ce que vous pensez ? Tout en sachant que 12 minutes avec une trentaine d'intervenants, c'est excessivement lourd. Mais, ça ne fait rien, l'essentiel c'est de terminer. Donc, on fait comme ça ! Oui M. BOUDJEMAA.

M BOUDJEMAA SALEM :

Bonjour,

Je pense que la méthode que nous avons utilisé hier, c'est une bonne méthode. C'est-à-dire de faire des interventions donc, en séries et si, une question est ratée lors de la première intervention, cela va permettre aux élus de reprendre éventuellement, la question par la suite.

M LE PRESIDENT :

Ecoutez, le temps qui nous est imparti hier aux questions était court mais, en 12 minutes, nous avons le temps de synthétiser les questions qu'on voudra poser. Parce que, si, on ouvre cette brèche... ? De toute façon, moi, cela ne me gêne en rien mais, sachez que nous sommes limités dans le temps. C'est mon seul souci.

Il vaut mieux que l'on ne s'avance pas dès le début, sur cette possibilité de revenir une autre fois parce que, si, tout le monde voudra revenir, on ne peut pas le permettre aux uns et l'enlever aux autres.

Donc, on commence par une première série et ceux qui doivent intervenir, doivent s'inscrire.

M.DAID MOHAMED :

M Le Président, est ce qu'on va d'abord intervenir sur la rentrée scolaire et après la saison estivale ?

M LE PRESIDENT

Tout ! Vous avez 12 minutes, vous intervenez sur tout. Vous ramassez vos interventions, vous les structurez en fonction de votre manière de faire. Il y'a un débat général. Tout ce qui a trait à la saison estivale, rentre dans le bilan de l'activité. C'est un enchaînement !

M BELLABAS MAHFOUDH :

M Le Président, on fait d'abord le débat sur la saison estivale et puis le reste.

M LE PRESIDENT

Dans ce cas, tout ce qu'on a dit, ne peut pas se faire ! 12 minutes pour la saison estivale, 12 minutes pour le reste et 12 minutes pour les divers, on ne peut pas le faire ! On vient d'adopter le principe des 12 minutes, moi, si, vous voulez que l'on revienne à l'histoire de 5 minutes, ça ne me gêne pas.

M.DAID MOHAMED :

On peut donner par exemple, 5 minutes pour la saison estivale et 8 minutes pour le reste, pour les questions générales, à la rigueur. On partage la poire en deux.

M LE PRESIDENT

Moi, cela ne me gêne pas. L'essentiel de l'essentiel c'est que, le temps qui nous est imparti se limite à cette seule journée. Le reste n'est pas opportun.

M BELLABAS MAHFOUDH

M Le Président, si vous voulez que l'on débattre de la saison estivale et puis on revient au reste.

M LE PRESIDENT

Non ! En terme de temps ! Si, vous voulez qu'on revienne au temps de 5 minutes, 5 et 7, ça ne me gêne pas !

M BOUDJEMAA SALEM :

Il est 10H30' déjà, on peut aller jusqu'à midi pour débattre de la saison estivale, à midi, on arrête et on reprend le débat sur le rapport de M Le Wali et la question du déjeuner, on peut aller jusqu'à 18 heures, il n'y a aucun problème. Merci.

M LE PRESIDENT

A vous comprendre, donc, on commence par la saison estivale. Donc, la première liste est ouverte. Donc, M DAID, la paroles est à vous.

M.DAID MOHAMED :

M Le Wali,
M Le Président

Honorable assistance,

Bonjour.

Moi, je vais intervenir aujourd'hui, beaucoup plus sur le secteur que sur la saison estivale.

C'est pour la troisième session, je voudrai saluer le sens du civisme et du patriotisme de notre population qui a su préserver, malgré, je dis bien, malgré les différentes étapes qu'à traversées notre région à commencer par le printemps noir et notre situation sécuritaire, In Chaa Allah, et, comme le disait Féraoun « la crûche n'est qu'un prétexte », elle ne va pas bloqué le développement de ce secteur. Donc, je vais essayer d'attirer l'attention par rapport au civisme de notre population qui a su préserver une côte et je crois que notre côte, est l'une des côtes les plus préservées d'Algérie, c'est le parc naturel, le plus protégé, le parc forestier, le moins agressé, elle a le paysage le plus vulgarisé malgré, je dis bien malgré, la densité de la population au Km2, parce que nous avons, je crois, les montagnes les plus peuplées du monde ; je dis bien, les montagnes les plus peuplées du monde.

Pour le secteur, je suis un peu déçu de la présentation de la saison estivale, un secteur où, dans d'autres régions du pays, on parle de milliards de dollars, chez nous, on parle de 8 boites pharmaceutiques, je ne sais pas, on le résume à 8 boites pharmaceutiques alors que, des milliards sont en train d'être investis dans la création de villages touristiques, dans le tourisme de montagne. Je pose la question sur la station Tala-Guilef, qu'est qu'elle devient, occupée par les services de sécurité. La même chose a été fait du côté de Tikjda mais, elle a été réhabilitée. Donc, elle est plus exploitée que la notre.

Je dis bien que nous avons une population qui est prête à accompagner ce secteur soit, en ressources humaines ou en investissements. Donc, la fois passée, M Le Directeur de l'ANDT a parlé des ZET (Zones d'expansion Touristiques). Depuis, 1999, il y'a un vide juridique c'est à dire, elle n'ont aucun papier et qu'elles ne sont pas aménagées.

M BRAHIMI RABAH :

Bonjour tout le monde.

Je parlerai de nos concitoyens en cette période là, à savoir, le littoral, et je vais revenir aussi, sur une autre forme, un autre moyen ou bien une certain nombre de dispositions qu'on pourra faire rentrer pour offrir à nos concitoyens plus de possibilités et plus de moyens.

Concernant le littoral, la wilaya de Tizi-Ouzou dispose de presque 80 Kms de côte. Malheureusement, nous n'avons que 7 plages qui sont exploitées. Nous nous posons la question que j'ai eu toujours l'habitude d'entendre ici, ou l'occasion d'entendre ici, nous ne sommes pas arrivés à exploiter ce littoral qui peut être quand même, une ressource à notre wilaya.

D'autre part, je parlerai de la sécurisation de nos plages. Désolé de le dire, c'est des plages sauvages ou des plages, des fois, occupées par des sauvages. Je m'explique, rares, sont les parents, rares, sont les pères de familles, qui peuvent se permettre de prendre leurs enfants dans une plage sans qu'ils ne soient embêtés, intimidés, des fois provoqués par des énergumènes, par des personnes qui n'ont que pour fonction, d'embêter ces familles là. Donc, il faudra réfléchir sur le comment sécuriser ces plages là et offrir à ces estivants, de bonnes conditions et une sécurité.

L'autre point, c'est par rapport à l'exploitation, M DAID, m'a devancé un peu sur ça, mais, toujours est-il, comme, ça nous tient vraiment, on se pose la question de la non exploitation, de la non réhabilitation de la station de Tikjda, plutôt de Tala-Guilef, pardon, parce que j'ai eu toujours l'occasion d'aller à Tikjda, ça été, vraiment, quelque chose d'extraordinaire. Ils ont réhabilité l'hôtel de Tikjda et toutes les infrastructures de Tikjda, contrairement à nous. Je sais, encore une fois, que la réponse sera la sécurité, on ne peut pas l'exploiter mais, soyons raisonnables, comment se fait-il que Tikjda est réhabilitée et exploitée et de l'autre côté, Tala-Guilef, n'est pas encore exploitée.

Je parlerai aussi, de Yakourène, c'est une région montagneuse et une région qu'on doit aussi, équiper et exploiter et permettre à nos concitoyens d'avoir les projets selon leur choix au lieu que c'est à nous, de choisir à leur place et uniquement, les orienter vers la mer et merci.

M AOUDJ MED AKLI :

Merci M Le Président.

Les plages ont été dans un état de délabrement avancé, aucun aménagement n'a été opéré. Donc, un acte fondateur de l'aménagement vient d'être pris. Donc, nous commençons, effectivement, à délimiter les plages, à les aménager, à mettre les commodités, à la faire la mise à niveau de ces plages. La volonté politique y est, les moyens financiers ont été mis en œuvre mais, voilà un cas de figure : même quand, la volonté politique y est, même si, les moyens financiers y sont, la maîtrise d'ouvrages tantôt, ne suit pas.

Le retard mis dans la contractualisation des entreprises, pour certaines, qui ne le sont pas encore, la conduite d'opérations dans notre wilaya en terme de maîtrise d'ouvrages, c'est un débat qu'il va falloir sérieusement, mettre en œuvre.

Quand, les moyens financiers sont disponibles, quand, des projets sont réalisés, on ne peut d'une manière continue à dire que l'outil de réalisation au niveau de notre wilaya est le seul responsable du fait qu'on ne peut pas réaliser dans les délais. Je pense que tantôt, sérieusement, la réflexion sur les capacités de notre wilaya à assumer la maîtrise d'ouvrages et des projets, est à discuter.

Comment se fait-il que l'entreprise, par exemple, qui réalise l'une des plus grandes plages qui est celle du « Petit Paradis », pratiquement, elle est en train de terminer les infrastructures de base et aujourd'hui, elle n'a touché aucun sous et cela fait une semaine que reviens de cette plage, l'entrepreneur, n'est pas encore en possession du marché ?

Donc, je pense que pour cette année, il est vrai que nous allons faire une saison estivale dans la difficulté parce que les travaux ne seront pas totalement, achevés mais, je réitère encore mes remerciements pour l'initiative fondatrice de cette opération et je pense que pour l'année prochaine, nous aurons véritablement des plages où, les citoyens pourraient dire que dans notre wilaya, finalement, il est possible d'avoir un espace de détente moderne et qui réponde aux exigences des citoyens.

Aussi, je terminerai par la contrainte majeure que rencontre l'administration en rapport avec l'aménagement de ces plages, il s'agit des occupations illicites. Il est absolument, il n'est pas normal que l'Agence Nationale de Développement Touristique, l'ANDT, qui est censée gérer les zones d'expansions touristiques, ne puisse pas s'occuper d'une manière prioritaire de l'assainissement, au moins, foncier des espaces limitrophes, immédiats des plages, pour préserver cet espace naturel qui accueille énormément de personnes. Donc, je pense qu'il faut absolument, ouvrir ce dossier, le plus vite possible et assainir la situation juridique en priorité, des zones des plages et je vous remercie.

M BELLABAS MAHFOUDH :

La première question, concerne la saison estivale bien sûr et la partie animation durant l'été. Au-delà du programme récurrent, sans consistance et in imagitatif, l'expérience nous a prouvé qu'il n'est même pas appliqué dans la réalité. Mais, mes propos s'articuleront surtout sur la Direction de la Culture qui propose et l'Association Si Mohand Ou Mhend qui exécute. Ce n'est un secret pour personne, qu'à la tête de ces deux organismes, il y' a la même personne : deux en un et voire même trois en un.

Ma question, M Le Wali, est la suivante : est-il normal que la même personne, veuille être en même temps, ordonnateur et contrôleur ? « Elaab H'Mida, Erracham H'Mida, fi Kahaout H'Mida ». Et, pourtant, ce n'est pas le nombre d'associations qui manque chez nous ! Nous avons pratiquement, plus de 1500 associations, dans notre wilaya. C'est vraie que, ces associations, ne sont pas toutes au service de l'axe du mal, cette association, a reçu, énormément de subventions et pourtant, et, pourtant, et, pourtant, elle est illégale depuis 94 ! Les services de la DRAG ont convoqué le Président de l'association pour qu'il vienne régulariser le dossier, il n'ait pas eu de temps, pendant quatorze ans, pour le régulariser ? Depuis, 94, cette association travaille dans l'illégalité.

M Le DRAG, M Le DAL, M Le Trésorier de la wilaya, M Le Contrôleur financier et j'en passe, ne trouvent rien à dire, c'est vraie que c'est le Ministre de l'Intérieur qui a dit une fois, « chez nous, la loi, ce n'est pas un obstacle ».

J'ai ici, M Le Wali, 13 dossiers d'associations qui ont été refoulés par vos services. C'est vraie qu'il y'a des associations qui n'ont pas complété leurs dossiers mais, tout de même, j'ai un dossier d'une association qui a déposé son dossier elle-même, à l'APW, elle a été subventionnée ; tenez vous bien, on lui a refusé sa subvention parce que son agrément est illisible ! En quoi, ce responsable de l'association, est responsable de ça ?

Comment se fait-il, qu'aucune infrastructure culturelle, ne soit venue en appoint depuis, pratiquement, l'indépendance, à part la maison de la culture et le théâtre communal Kateb Yacine, il n'y a aucune infrastructure valable dans notre wilaya ? Et, on se focalise beaucoup plus, nous, sur le folklore au lieu de proposer et de réaliser des structures culturelles adéquates.

M Le Wali,

L'APW a proposé une inscription de deux théâtres de verdure, un, à Tizirt et le deuxième à Azeffoun, les terrains existent et on les a même, visités en tant que, commission Jeunesse, Sports et Culture.

Toujours, dans l'animation, M Le Wali, l'animation artistique commence, si, mes souvenirs sont bons, dans le document qui nous a été remis, le 20 Juillet 2008, cela veut dire : 50 jours après l'ouverture de la saison estivale. Alors, je me pose la question : pourquoi, on perd pratiquement, 50 jours dans la saison estivale ? Et, quels sont aussi, les sites choisis pour l'animation ?

Concernant aussi, la fête du « Couscous », pendant que tout le monde décentralise....

M LE PRESIDENT :

Il vous reste 30 secondes.

M BELLABAS MAHFOUDH :

Très bien.

La Direction de la culture centralise tout à son niveau et plus exactement à la Maison de la Culture. Sinon comment ça se fait que, toutes les fêtes que l'APW a subventionné, à savoir : de la « Poterie » de Maatkas, la « Cerise » à Larbaa-Nath-Iraten, le « Tapis » d'Ait-Hichem, le « Bijou » d'Ath Yenni etc. La fête du « Couscous » qui se fait actuellement, dans la région de Draa-El-Mizan, on l'a ramène à la Maison de la Culture, qu'est ce qui justifie ce confinement au Chef lieu de la wilaya ? Je vous remercie.

M LE PRESIDENT :

Je voudrai juste ...à la lecture du document qui nous a été remis, nous avons trouvé pour le moins, anormal, de confier à une seule association, l'animation de toute la côte alors qu'on dit que les associations sont fort nombreuses. Il est quand même judicieux que les associations des localités concernées et ne pas montrer un mépris envers elles. Ceci étant dit, j'ai tout de suite, saisi, M Le Wali, je lui ai fait part de notre refus de cautionner de telles orientations et il m'a affirmé qu'il va y remédier et je le laisserai tout à l'heure, apporter un complément d'informations.

M LAMRANI AMAR :

Merci.

J'ai quelques points à soulever.

Le premier, c'est dans le cadre des échanges inter villes ou inter communes qui se déroulent généralement en été. Les APC comme Draa-El-Mizan, reçoivent des propositions d'associations régionales, national, voire, internationales mais, nous sont condamnées à les annuler pour es raisons financières. Des fois, on n'arrive même pas à assurer la restauration. Alors, la question est comme suit : l' APW est ce qu'elle est prête à les aider ne serait ce que partiellement ?

Deuxièmement, il y va de même pour les sorties vers les plages et l'organisation des inters quartiers qui créent un engouement populaire vu la morosité et la monotonie durant toute l'année. Pour contribuer à juguler ce marasme, de cette masse juvénile.

Le troisième point, c'est le tronçon de la Route Nationale 24 qui relie Dellys à Tizirt sur une distance d'un kilomètre et qui cause d'énormes dégâts économiques aux commerçants. Pourquoi, ne pas l'ouvrir ? Merci.

M LE PRESIDENT :

Bon, pour les premières questions avant de continuer, j'aimerais juste vous poser la même question parce que vous avez la chance d'être dans les commissions, moi, je n'ai pas cette chance. Donc, je vous pose la question : êtes vous prêts à les aider ? Je crois savoir que ce n'est pas le Président qui décide ! Ce sont es commissions légalement instituées, qui travaillent et dont vous faites partie et si, vous n'êtes pas présents, vous avez des collègues élus qui font partie, les propositions peuvent leur être faites et s'il y'a quelqu'un qui pourra poser cette question, c'est bien moi. Donc, je vous la repose. Merci.

M TIROUCHE AREZKI :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
(...coupure k7 Vidéo – reprise des notes)

- Les travaux d'aménagement des plages accusent un retard considérable et il y'a lieu de donner la priorité à l'eau potable au niveau es plages.
- Il faut investir dans le tourisme durable pour la création d'emplois directs et indirects au lieu de faire des opérations de désherbage et de badigeonnage.

(Reprise vidéo)

En me référant au document relatif à la préparation de la saison estivale, au chapitre des intempéries enregistrées durant l'année 2007, on peut lire ceci « Le nombre d'estivants est de 1 657 325 – nombre d'interventions : 1790 dont 253, sauvés d'une mort certaine – Au 1 657 325 estivants, il faut ajouter la population locale qui est de plusieurs milliers d'habitants, ce qui nous donne à coup sûr, près de 2 millions de personnes pendant la saison estivale en région côtière.

Mais, malheureusement, avec une population si, importante, on constate un déficit flagrant en matière de couverture sanitaire.

Avec ces deux millions de personnes en saison estivale et 1790 interventions dont 253 sauvés d'une mort certaine, va-t-on enfin réaliser cette extension de l'hôpital de Tizirt qui est une nécessité absolue pour la prise en charge des estivants pendant cette période. Les structures actuellement, existantes, ne peuvent en aucun cas subvenir et répondre à la prise en charge sérieuse de tous les estivants.

Dans ce même document, lorsqu'on parle de saison touristique, on parle uniquement de saison estivale. Il y'a de petits procédés sans toutefois, engager de gros moyens pour permettre à ces estivants qui viennent de partout, de trouver les moyens élémentaires d'accompagnement pour passer de bonnes vacances. Il n'y a pas lieu de réfléchir à la réalisation d'aires de stationnement qui peuvent être aménagées en aires de détente là, où c'est possible bien sûr, sur la RN 24 qui longe la côte de la wilaya et c'est très important, on les voit un peu partout réalisées et je ne vois pas qu'il n'y est pas de possibilités de les réaliser chez nous ! Et merci à tous.

M LE PRESIDENT :

Nous allons donc, poursuivre, est ce qu'il y' a d'autres intervenants ?

Donc, nous allons continuer avec les 2 derniers inscrits.

M NAIT SIDI AHMED SAID :

Intervention en arabe : **traduction**

« Au nom de Dieu Le Clément Le Miséricordieux

M Le Président,
M Le Wali,

Il est connu de tous qu'il existe des relations fortes entre le tourisme et la culture. Et, ce qui est connu de tous aussi, c'est que la majorité des communes n'ont pas de rentes en dehors du budget de l'Etat. Il nous faudra impérativement créer des initiatives notamment, dans le domaine du tourisme, les visites de sites historiques et leur protection.

Ce, à quoi je fais allusion ici et qui est connu comme existant à la commune d'AKBIL, c'est la dépouille d'un homme « Maccabéen » dans une grotte qu'on appelle « la grotte du macchabée ». Ces dépouilles ont été découvertes par le colonialisme français et ce qui faut faire aujourd'hui, c'est d'engager des travaux pour l'ouverture d'un chemin vers cette grotte avec des chaînes pour monter.

Après l'indépendance, Il y'a eu des étrangers qui venaient visiter cette grotte. Néanmoins, aujourd'hui avec la disparition du sentier, personne ne peut atteindre ce lieu.

Je demande à M Le Directeur du Tourisme de prendre en charge ce chemin qui relie à cette grotte » Merci

M METAHRI MED SAID :

Merci, M Le Président.
M Le Président,
M Le Wali,
Messieurs Les Directeurs de l'exécutif,
Messieurs Les Chefs de Daira,
Messieurs les représentants de la famille de la presse,

Chers invités,
Honorable Assemblée,
Bonjour, tout le monde.

C'est avec plaisir que je reviens intervenir, aujourd'hui, pour la troisième journée concernant les trois points prévus à l'ordre du jour, c'est donc, le rapport de la saison estivale qui est présenté hier, je dirai, brillamment par le Directeur du Tourisme que je remercie pour sa communication qui est claire et très importante et qui donne beaucoup, beaucoup d'informations.

Ceci, étant dit, sinon, parmi les grands chantiers de la wilaya, actuellement, à l'image d'une grande ouvrière ; voici, une idée qui est passée en projet dont la réalisation presque finie. Même si, en présence de beaucoup de contraintes qui sont actuellement levées dans leur majorité. Si, la wilaya de Tizi-Ouzou a longtemps tourné le dos à la façade maritime, sur tous ses plans : pêche et tourisme, maintenant, un intéressement digne au sens large pour cette façade maritime de notre wilaya du point de vue pêche et tourisme estival. Je dirai que cet intéressement, est une paix pour les estivants. En arabe, on peut dire : Rahma, ces projets de plages, ils sont faits avec les deux dairates : Tigzirt et Azeffoun.

Je dirai que cet intéressement est une paix pour les estivants et pour les commerçants qui ont souffert le martyrs durant plusieurs années ou décennies par la désertion des estivants pour notre côte.

L'autre fois, notre wilaya faisait réserver des milliers de transporteurs pour donc, transporter nos estivants dans d'autres wilayas et pour qu'ils fassent le bonheur des autres wilayas. A l'état actuel, je sais que nos aménagements intéresseront plus qu'un investisseur et promoteur touristique pour donner à notre façade maritime une image attractive et respectueuse pour les estivants.

Sans oublier la saison estivale, M Le Wali, elle ne pourra pas se faire sans eau. Je sais que dans ces aménagements, vous avez aménagé beaucoup de points d'eaux, des douches, des sanitaires et je sais qu'actuellement, la Direction du tourisme fait tout pour donc, faire parvenir ce liquide précieux dans toutes nos communes du littoral ; Etant donné qu'actuellement, la ressource ne pose plus de problème.

Sinon, je ne vais passer sans remercier M Le Wali, d'avoir transformé l'idée d'aménagement des plages, il y' a une année, dans notre littoral, en rêve des estivants. Merci, M Le Président.

M LE PRESIDENT :

Est-ce qu'il y'a d'autres intervenants ?

M HANOUTI SAADI :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,

Bonjour à tous.

Moi, je voudrai intervenir et poser la question à M Le Wali, parce que je la trouve comme une très bonne initiative qui nous a été faite lors de la session passée, c'est en ce qui concerne le schéma directeur du Tourisme. Nous l'avons largement débattu lors de nos sessions mais, ce que je constate malheureusement, toutes les bonnes initiatives disparaissent ou ne' sont pas mise en application parce que si, le schéma directeur du Tourisme dans notre wilaya n'est pas mis en

place, je crois que nous sommes en train de perdre du temps mais, je ne le souhaite pas, quand même, de tout cœur. Cà, c'est un point auquel il faut en revenir et en tant qu'élu, si, mes frères me le permettent, nous insistons sur le procédé.

Je reviendrai aussi, sur la couverture sécuritaire ; donc, nous le constatons à travers nos passages lors de la saison estivale qu'il y a un manque de contrôle et pour sécuriser nos estivants, je crois que l'intensification du contrôle doit se faire le long des plages que fréquentent nos estivants.

Le troisième point sur lequel je devais intervenir, il est relatif au PV bactériologiques qu'on fait soit, pour les eaux potables que pour les eaux de baignade. J'ai constaté dans le document qui nous a été remis par M Le Directeur du Tourisme, qu'il y'a un manque d'affichage. Quand on doit faire quelque chose, on doit le faire au niveau des places publiques. Parce que si, on fait une étude ou une analyse bactériologique et que nous la gardons, disons, au niveau du bureau des Sapeurs Pompiers ou ailleurs, ça ne sert pratiquement à rien. Il faut prévoir des tableaux d'affichages au niveau de nos plages et que tous les citoyens, tous estivants de cette wilaya ou d'ailleurs, qui fréquentent cette wilaya, doivent être informés que des analyses bactériologiques que ce soit pour les eaux potables ou pour les eaux de baignades, doivent être portés à l'information de toute cette population qui fréquente ces zones touristiques.

Je constate aussi, pour le dernier point, il est vraiment regrettable, je ne sais pas s'ils sont là ou pas, je crois qu'on devait faire une invitation digne de ce nom pour les Présidents d'APC de Tizirt et d'Azeffoun. Je crois que cette honorable assemblée et M Le Directeur du Tourisme, nous discutons sur leur territoire et dans leur territoire, je crois qu'ils devaient être présents ne serait-ce que s'il y'a des manquements auxquels, nous avons failli, je crois qu'il est de leur devoir aussi et de leurs prérogatives de porter un plus et même beaucoup plus pour la saison estivale et je vous remercie.

M BOUDJEMAA SALEM :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,

Bonjour.

Je voudrai intervenir sur deux points rapidement. Je pense que quand il y'a eu mise en place du modèle Zone d'Expansion Touristique, les Pouvoirs Publics ont certainement pansé et réfléchi pour intégrer donc, tous les moyens qu'il faut : infrastructures, structures d'accompagnement, les moyens financiers pour que ces ZET susciteront donc, l'engouement qui est suscité par la région. Donc, la question : qu'en est-il de ces ZET ? Et, tout le monde sait que, les investisseurs qui, certainement, je dirai peut être, tous les jours, dans notre wilaya, puisent mettre les moyens financiers qu'ils ont et l'expérience qu'ils ont acquis à travers que ce soit, l'Afrique du Nord ou bien, en Méditerranée et peut être même, au-delà de ces régions, est-ce que ces contraintes qui sont rencontrées, relèvent des contraintes bureaucratiques qu'il va falloir prendre en charge ? Ou est-ce que, c'est des contraintes foncières, il va falloir que les Pouvoirs Publics, entre autres donc, le Responsable au niveau de la wilaya puisse lever ces contraintes ? Et, je n'estime pas que les contraintes financières existent !

Je sais que notre wilaya, recèle un potentiel touristique très important, les élus qui m'ont précédé donc, dans leurs interventions, on t parlé du littoral de 80 Kms qu'il va falloir donc, aménager. Donc, nous avons des wilayas limitrophes que ce soit, Bédjaïa ou Boumerdès, je pense que tout citoyen de notre wilaya se dirige vers Bédjaïa ou se dirige vers Boumerdès, pourquoi ? Donc, la question reste posée. Peut être que la situation que ce soit sécuritaire, que ce soit, donc, l'accueil n'est pas bien c'est pour ça que les citoyens de Tizi-Ouzou, se dirigent ailleurs ? On aimerait bien que des citoyens des autres régions d'Algérie, puissent être reçus comme il se doit dans notre wilaya et je vous remercie.

M DERRIDJ ABDELKADER :

M Le Wali,
M Le Président,
Messieurs les Directeurs de l'exécutif,
Mes chers amis élus,
Chers invités,

Bonjour,

Je viens d'arriver mais, de toute façon, j'ai bien vu l'exposé qui nous a été fait hier. Nous avons une wilaya qui offre des possibilités touristiques pas seulement, à partir de la côte mais aussi, à partir de la montagne. Et, j'ai vu que nous avons un certain nombre de sites montagneux qui n'ont pas été présentés, c'est notamment, Tikjda, Tala Guilef et Yakourène.

Vous savez que ces lieux sont fréquentés que ce soit en hiver ou en été. Il y'a un problème de sécurité, vous avez dit. Mais, je pense qu'il va falloir intégrer cette donne qui offre des infrastructures hôtelières et d'accueil des gens. Justement, nous voulons savoir, c'est la question que je pose : qu'est ce que devient l'hôtel de Tala Guilef, de Tikjda et de Tamgout ? Quelle est leur situation ? Est-ce que, c'est établissements privatisés ou ce sont des établissements qui restent dans le giron de l'Etat ? Alors qu'est ce qui est fait par rapport à ces sites ?

Je pense qu'un site comme Yakourène, offre des possibilités aux estivants et vous allez savoir que nous allons accueillir des émigrés donc, qui vont rentrer pendant cette saison. Je pense qu'il va falloir peut être faire, une sorte de rencontre entre tous les élus locaux qui sont concernés par ces endroits notamment, les APC et la Wilaya avec le concours de l'APW. Je pense qu'on peut faire une rencontre qui puisse permettre d'essayer d'améliorer l'environnement de nos villes côtières et aussi, au niveau des sites que je viens de citer en haute montagne.

Il y'a un problème qui se pose à nous pour cette saison estivale aussi, vous savez que pour les estivants, pour les citoyens, il suffit d'avoir la sécurité. La sécurité, ce n'est pas le fait uniquement du terrorisme, il y'a aussi, le feu qui tue ! Je ne sais pas qu'est ce qu'on peut faire au moins, au moins, du côté de la wilaya, essayer de sensibiliser le plus gros nombre pour essayer de parer à ces feux qui tuent même les gens. Il y'a une politique de sensibilisation à mener et c'est une période qui s'annonce très difficile vu le volume d'eau qui est tombé cette année et qui favorise la broussaille et les herbes sauvages. Là, il faut s'attendre, et il faudra s'y préparer. Et, justement, je pose la question, puisque, c'est un ensemble, l'environnement, rentre dans le cadre du Tourisme, qu'est ce qui est fait pour améliorer, la protection civile, notamment, pour améliorer les possibilités d'intervention de ce corps de la protection civile. Je vous remercie.

M LE PRESIDENT :

Donc, à l'issue de l'intervention des élus, je vais donner la parole à M Le Wali, éventuellement le Directeur ou les Directeurs concernés par les questions et avant, j'aimerais juste, je crois que c'est M BRAHIMI qui a posé la question sur l'hôtel Tala Guilef. Donc, je voulais vous apporter mon niveau d'information. Au lendemain de notre élection au sein de cette assemblée, j'ai pris contact avec L'EGTC

(Entreprise de Gestion Touristique du Centre) pour m'enquérir du pourquoi de l'abandon de ces structures, des deux structures de Tala Guilef. La réponse qui m'a été donnée était la suivante : notre contrainte est strictement d'ordre sécuritaire sinon, nous pouvons mobiliser l'effort nécessaire pour la restauration de ces établissements saccagés en partie. Je suis rentré en contact avec M Le Wali, pour lui faire part et donc, il m'a informé qu'il est prêt à mettre une structure de sécurité si, l'EGTC, venait à se manifester. Un troisième problème qui est venu se greffer, c'est celui de l'état de la route. Je crois que partiellement, le problème est pris en charge concernant la route, la structure de sécurité, on était restée sur ça mais, il était disposé à installer une structure permanente pour sécuriser les lieux et nous attendons toujours de l'EGTC et le dernier contact que j'ai, c'est avec l'actuel Directeur de l'hôtel AMRAOUA, précédemment, Directeur de Tala Guilef et d'un certain nombre d'infrastructures, c'était lui qui était à Tikjda au

moment de la réouverture de cet établissement, j'ai pris contact avec M Le Maire de Boghni et on en est à ce niveau, me concernant. Voilà.

M LE WALI :

Merci, M Le Président.

Bonjour à tous,

Je passerai d'abord la parole au Directeur et puis j'interviendrai après.

M LE DIRECTEUR DU TOURISME :

Merci, M Le Wali,

M Le Président,

Honorable assistance,

Bonjour.

Bon, je vais répondre point par point à toutes les questions et à toutes les interrogations qui ont été soulevées par l'honorable assistance et l'honorable assemblée.

Commençons par M DAID et je voudrai aussi, apporter un complément d'information concernant le site de Tala Guilef.

Etant natif de la région et connaissant parfaitement, la situation de Tala Guilef et la situation de tout le parc national du Djurdjura. Il faudrait savoir que Tala Guilef est située à l'intérieur du parc du Djurdjura, ce qu'on appelle pratiquement, la zone de protection intégrée du parc. La première opération que j'ai menée, ça a été de reprendre contact, dès mon installation au niveau de la Wilaya, avec les autorités donc, en charge de l'EGTC à savoir M SENIC que M Le Président aussi, par la suite. Et, M SENIC m'a informé de son entière disponibilité à reprendre la réhabilitation de l'hôtel. L'EGTCentre, relève d'une SGT(Société de gestion des Participations) qui est GESTOUR ; ils attendent simplement le feu vert de GESTOUR pour pouvoir donc, engager les finances nécessaires à la réhabilitation de ce site. Nous sommes extrêmement pressés pour la réouverture de ce site d'autant plus que nous sommes sollicités très souvent et, par téléphone et, par courrier, par des gens qui avaient l'habitude donc, d'aller dans ces lieux et qui souhaitent vivement la réouverture de cet établissement. Je pense que la machine est en marche, M SENIC que j'ai contacté dernièrement, m'a informé donc, de la prise de contact entamée par l'assemblée populaire de wilaya et j'ai même eu un petit contact avec M AOUDJ qui m'a confirmé qu'il y'a eu effectivement, cette prise de contact.

En ce qui concerne maintenant les ZET ou les ZEST (Zone d'Expansion et Sites Touristiques), nouvelle appellation des ZET, effectivement, les 8 ZEST, je passerai un peu sur la création qui date de 1988. Au départ, il n'y avait qu'un seul organe qui gérait ces ZET, l'OGZET, à l'époque effectivement, c'est la seule wilaya qui avait créé un organe de gestion de ces espaces après la promulgation des ZET par le décret 88-232. 98-99, il y avait la création de l'ANDT qui a été l'une des principales pour la prise en charge de ces ZEST ;

Un programme prioritaire a été tracé pour cet ANDT et sur les 173 ZEST que compte l'Algérie, on a demandé (le Ministère de tutelle), la prise en charge de 20 ZEST et sur les 20 ZEST prioritaires, 2 sont revenus à la wilaya de Tizi-Ouzou donc, c'est Azeffoun et Sidi-Khelifa qui sont confiées à des bureaux d'études étrangers sous la coupe de l'ANDT, ils ont remis leurs études à l'agence. Pour Sidi Khelifa, l'étude est terminée, elle a été approuvée en conseil de wilaya et nous sommes en phase 5 au niveau de la zone du Caroubier (Azeffoun).

Alors, sur instruction de M Le Wali, nous avons demandé la prise en charge, à mon arrivée, de deux autres ZEST sur les 8 existantes et là, nous avons proposé les deux ZEST de Tigzirt, dans le souci d'un équilibre régional pour les 2 daïra côtières et nous avons demandé en plus, l'inscription de 5 autres ZEST qui, elles se situent toutes à l'intérieur ; Je peux vous les citer, il s'agit donc : de la région de Tala Guilef située dans le parc du Djurdjura, de Yakourène, vous avez

les 2 zones au niveau d'Iferhounène : le col de Tirourda et la région d'Azrou N'Thour, mitoyenne et nous avons aussi, la région de Bounouh. Pour ces 5 ZEST, je peux vous affirmer que le dossier est en cours pour leur création.

En ce qui concerne ces ZEST, notre souci majeur, c'est la préservation de ces espaces et que le fait de les déclarer, elles sont soumises à une réglementation. Cette réglementation va préciser tant les investissements qu'on peut apporter au niveau de ces zones après bien sûr, des études appropriées. On ne construit pas et on ne projette pas des investissements dans une zone montagneuse ou dans une zone donc, littorale.

Alors, pour la question posée par M BRAHIMI. Donc, pourquoi uniquement 7 plages autorisées sur les 12. Alors, le recensement des plages, c'est une opération conjointe. En plus des services de la protection civile, alors pourquoi 7 plages sur les 12 ; 5 plages sont interdites à la baignade pour divers motifs dont la pollution effectivement, au niveau de la wilaya, nous n'avons pas de pollutions majeures, mais, une plage qui est interdite à la baignade si, elle ne présente pas d'accès par exemple. Il y'a des dangers naturels, par exemple si, nous avons des rochers à fleur d'eau c'est un motif d'interdiction. Si nous avons des courants d'eau violents à proximité de la plage, c'est un motif d'interdiction de la plage et d'autre part, les 5 plages interdites à la baignade, ce n'est pas un problème d'accès mais présentent effectivement un danger assez importants y compris la présence de tourbillons et ce sont donc, des PV qui sont établis pendant d'ailleurs des années, par la protection civile.

Donc, je répondrai uniquement aux questions qui relèvent du secteur du Tourisme :

Alors, M TIROUCHE, a soulevé le problème du nombre d'estivants qui est donné à titre explicatif, nous on recense au niveau des plages uniquement. Le comptage, c'est les services de la protection civile qui sont chargé de ça et le comptage concerne uniquement les baigneurs au niveau des plages.

Une question aussi, qui a été soulevée par M NAIT SIDI AHMED. Donc la grotte du macchabée. Effectivement, cette grotte fait partie des curiosités et des potentialités de la wilaya, je peux vous affirmer que jusqu'à la fin des années 70 et 80, il y'avait des visiteurs qui se rendaient régulièrement à ce site mais, pas uniquement au niveau de la zone de la grotte mais aussi en zone de montagne et cette grotte faisait partie des visites. Toujours est-il, c'est un site qui est extrêmement difficile d'accès même quand il y'avait donc, ce sentier, et, personnellement, je pense que ce sentier doit être ré ouvert mais, uniquement à titre pédestre et de ne pas permettre à n'importe qui de s'approcher de ce site qui est un site à protéger et qui doit faire l'objet, à mon sens, d'étude scientifique. Là, j'apporte une petite précision, pour ce genre d'endroits qui sont assez réduits en terme d'espace, ce genre d'endroit, ne doit pas recevoir un certain nombre de visiteurs soit par jour, soit par saison d'ouverture pour permettre donc, à ce site d'être préservé au maximum. Des universités européennes et principalement de Belgique, Université libre de Louvain,, chaque année, elle organisait 2 sorties pour leurs étudiants de l'institut de spéléologie à l'époque. Il était absolument indispensable pour ces étudiants de visiter la grotte et le gouffre de Boussouel dans la commune d'Ait-Boumahdi. Cette université venait à cet endroit jusqu'aux années 80. Ils faisaient une sortie et restaient pratiquement deux semaines à 3 semaines. Donc, il faut absolument que ce site reprenne sa place.

Maintenant, reste que pour la visite de ces sites, les agences de tourisme et de voyage qui vendent ce produit dans la mesure où nous leur donnons tous les sites au niveau de notre wilaya pour la conception de produits touristiques qui restent avant tout, des produits à caractère commercial.

Pour la question posée par M HANOUTI, en ce qui concerne le schéma directeur du tourisme, la wilaya a besoin d'un schéma directeur du tourisme mais, ce schéma directeur du tourisme est déjà pris en charge dans le cadre du SDAT (Schéma Directeur d'Aménagement du Tourisme). Ce SDAT a fait l'objet d'une assise régionale, nous avons même invité M Le Président de l'APW à assister aux assises nationales. Tizi-Ouzou donc, dans le cadre du SRAT (Schéma

Régional d'Aménagement du Tourisme) fait partie d'un pôle touristique : Pôle Nord - Centre qui s'étend de la wilaya de Chlef à la wilaya de Bédjaïa qui comprend 10 wilayas : 6 wilayas côtières et 4 wilaya de l'intérieur.

Ce schéma directeur a été approuvé et je vous affirme que Tizi-Ouzou, figure en très bonne place de par les potentialités que cette wilaya, offre, non seulement en terme d'espace de tourisme mais, aussi, en terme de complémentarité aux autres wilayas qui composent ce Pôle Nord Centre.

En ce qui concerne l'affichage de PV d'analyses, là, je suis pour cette affichage dans la mesure où, jusqu'à l'exercice 2007, nous n'avons eu aucun problème en matière d'analyses physico-chimiques ou bactériologiques. Dès qu'il y'a donc, une petite alerte, elle est tout de suite portée à la connaissance des autorités et s'il y'a lieu donc, de fermer la plage dans la journée qui suit, les dispositions sont prêtes à être exécutées pour la fermeture surtout quand il y'a pollution assez grave soit pour les eaux de baignade ou de consommation.

En ce qui concerne la question de M BOUDJEMAA, pour les zones d'expansion touristiques, je pense avoir répondu. Le rôle de l'ANDT, je le précise, c'est un organe aménageur, c'est à lui que revient le rôle de gestion de l'aménagement de ces espaces et il faudrait aussi, porter à la connaissance de l'assistance, la situation juridiques des terrains à l'intérieur de ces zones d'expansion touristiques, ça peut aller du domaine public de l'Etat jusqu'au domaine privé de l'Etat. Bien sûr, quand il y'a une étude qui est engagée, la première étude concerne le foncier donc, c'est ce qui a été fait au niveau de la ZET de Sidi-Khelifa avant son approbation.

Maintenant, les modalités de prise en charge de ces espaces et là, les procédures sont différentes selon la nature juridique des terrains à l'intérieur de ces zones, elles doivent faire l'objet soit, d'expropriations pour cause d'utilité publique parce que les ZET sont d'utilité publique soit, remises à titre gratuit ou à titre onéreux par les services des domaines au profit de l'ANDT et là, pour Sidi Khelifa, les derniers renseignements que j'ai, les procédures d'acquisition ont déjà commencé.

La question soulevée par M DERRIDJ qui porte donc, sur le reste de la wilaya, effectivement, quand on parle de la wilaya de Tizi-Ouzou, elle se singularise beaucoup plus par l'arrière pays que par les plages. C'est vraie que cet espace de 80 kms de long n'a pas fait l'objet d'une exploitation et que les aménagements projetés dans cette nouvelle vision donc, de développement de la côte mais, toujours est-il, je persiste à dire que, notre l'espace balnéaire en matière de tourisme, demeure un phénomène saisonnier. C'est vraie qu'un phénomène saisonnier ne doit pas être occulté mais, ce secteur balnéaire doit être en complément des autres secteurs du tourisme qui eux, peuvent avoir un développement de qualité pérenne et qui peuvent donc, être exploités toute l'année. Et là, le tourisme balnéaire vient en complément.

En ce qui concerne, Yakourène, donc, question posée par M DERRIDJ, l'hôtel Tamgout est géré par la même entreprise qui est l'EGTCentre, il fonctionne encore tant bien que mal et pour l'instant, il ne fait pas l'objet de privatisation, il ne figure pas sur la liste des établissements privatisables en urgence et c'est vraie que il doit être repris et pris en charge dans le cadre de la réhabilitation de ces établissements. Merci pour votre aimable attention.

M. LE DIRECTEUR DE L'HYDRAULIQUE :

Merci, M Le Wali ;

Donc, je suis interpellé pour Tigzirt, donc, je tiens à rappeler ce que nous avons dit dans cette salle, Tigzirt et Azeffoun, les choses seront bien prises en main.

Pour Tigzirt, la station de dessalement, nous sommes pratiquement à un tiers maintenant. Les membranes que nous devons changer au niveau de cette station, il y'a un marché qui vient d'être fait avec Hydro Forémhyd, donc, elles devraient sortir hier, du port. Donc, d'ici samedi In Chaa Allah, les premières membranes seront à Tigzirt. Donc, la station fonctionnera avec les

2500 m³/ Jour et l'eau arrivera à Tizirt à partir du Barrage de Taksebt vers le 30 juin sans problème. Donc, la conduite : Makouda-Tizirt-Iflissen arrive maintenant, à DBKhedda, on va pouvoir donc, se connecter vers le réservoir de 5000 m³ qui est construit donc, par la SNC LAVALLIN à DBKhedda.

Donc, en ce qui concerne également, peut être, je devancerai un peu les choses, l'assainissement de Tizirt, le projet vient d'être confié à Hydro traitement qui est spécialisé en la matière. Donc, l'ouverture des plis financiers est faite ce matin, de sorte à faire tout, rapidement. L'extension de cette station qui était de 5000 équivalents passera à 8000 équivalents/Habitant. Il en sera de même pour Azeffoun dont l'appel d'offres est sorti pour la station d'épuration d'Azeffoun. Merci.

M LE DIRECTEUR DE LA SANTE :

Merci, M Le Wali.

L'extension de l'hôpital de Tizirt, c'est la seule question donc, qui m'a été posée pour le secteur. Donc, l'étude est achevée et on a fait donc, une demande d'inscription pour la réalisation de l'extension de cet hôpital. Voilà, ce que j'ai à répondre sur cette question et merci.

M LE CONSERVATEUR DES FORETS :

Merci, M Le Wali.

Pour la prévention et l'ensemble des actions qui sont assignées pour cette année suite à l'élaboration de la carte des risques de la Wilaya. Nous avons recensé 129 villages présentant de réels risques. Les dispositions qui ont été prises sont un travail de proximité sur ces 129 villages. C'est un travail qui sera fait par trois caravanes. Ces caravanes seront composées : des éléments de la protection civile et des collaborateurs de l'administration des forêts.

Il y'a lieu aussi, de signaler que ces villages seront dotés de petits matériels pour les premières interventions et ces mêmes caravanes auront à leur disposition des prospectus sur les risques réels en cas d'incendies sur ces villages, le deuxième prospectus portera sur la démarche à suivre sur l'incendie, quel est le risque sur la population et les conditions pour intervenir.

Il est aussi retenu, suite à l'acquisition de certains moyens par la Wilaya donc, les camions citernes et les citernes tractées : les citernes tractées sont actuellement au niveau des communes seront affectées aux villages à risques.

Additivement à cette action là, de sensibilisation et de prévention, il y'a un ensemble de travaux qui sont actuellement en cours : travaux d'assainissement des accotements par les travaux publics et nous considérons que les travaux publics avancent sur cette opération. Il y'a aussi, l'opération de débroussaillage initiée par la conservation au niveau des axes routiers de part et d'autres de la route à une vingtaine de mètres. Nous avons choisi les routes qui présentent plus de risques, on peut le constater aujourd'hui sur l'axe qui mène sur Boghni.

En matière opérationnelle, je pourrai vous communiquer un petit peu le dispositif qui est renforcé un petit peu cette année. Nous avons six postes de vigile de manière à ce qu'on ai une visibilité sur tout le territoire de la wilaya. C'est des vigiles qui sont dotées de radios que nous rétablissons cette année. Donc, toute information concernant la fumée est transmise par ce poste de vigile à un véhicule d'intervention. Donc, le nombre de véhicules d'intervention première d'urgence sont de 24 parmi eux 16 sont dotées d'une capacité de 400 ou 600 litres. Additivement donc, à ça, nous avons 29 chantiers sur l'ensemble des massifs avec 288 agents d'intervention. Donc, c'est des chantiers de récolte de liège, de travaux forestiers et qui peuvent intervenir en cas de besoin.

Il y'a aussi, un travail de recensement et de contrôle de l'ensemble des moyens pouvant être sollicités auprès des administrations des travaux publics, de l'hydraulique et aussi des communes. Voilà donc, les informations que j'ai à vous communiquer et merci.

M LE WALI :

Donc, concernant le travail concernant la saison estivale, c'est un travail sur lequel nous avons, depuis deux années, insisté sur la réalisation. Lors de nos visites au niveau de la côte de Tizi-Ouzou, nous avons fait un constat. Disons que nous n'avons pas de côte. Aucune plage n'est aménagée ou appropriée pour faire réellement la publicité pour faire venir des estivants ; Aucune plage ne répondait aux normes. Toutes les plages de la wilaya, c'était des espaces à l'état sauvage.

Les gens venaient, s'installaient donc, n'importe comment dans des conditions un peu qui n'étaient pas des conditions d'accueil et de repos. Quand on dit saison estivale, il faut que quelqu'un aille dans un endroit où il y trouve un minimum de commodités, de repos, un service de proximité pour passer une journée ou plusieurs jours en paix et tranquillité. Je ne pense pas que c'était le cas au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. C'est pour ça que nous avons initié et engagé, quand je parle de la saison estivale, je parle uniquement du tourisme balnéaire, depuis plus d'une année des études d'aménagements pour partir d'un minimum, c'est-à-dire, pour mettre à niveau, l'ensemble des plages de façon à ce que le minimum soit aligné au niveau de ces espaces à savoir, une aire de stationnement, une structure de sécurité, une structure bien sûr de la protection civile pour les interventions, les sanitaires, un minimum de commerces, vital pour les estivants. Nous avons donc, lancé les études pour toutes les plages autorisées à la baignade pour pouvoir les mettre à niveau. Il y'a eu quelques difficultés avec les bureau d'études où ; nous avons été obligés de reprendre certaines études car, les bureaux d'études n'étaient pas qualifiés. Ils ont donc, pris un peu de temps. Nous avons lancé des études qui n'étaient pas conformes à la réalité du terrain, nous avons tenu plusieurs séances de travail au niveau de la wilaya, pour un peu tempérer les études qui nous ont été présentées où il fallait tout bétonner. Nous avons dit non ! Il faut laisser des espaces et faire le minimum : séparer les espaces réservés à la baignade, séparer les espaces où il faut injecter des équipements à savoir la sécurité et quelques commerces de proximité.

Entre temps, nous avons engagé es travaux. La DUCH, au départ, je dirai presque qualifiée pour pouvoir lancer donc, ce genre de travaux qui étaient pratiquement, confiés à la DUCH. Donc, il y'a eu quelques perturbations qui nous ont causé beaucoup de retards en matière de réalisation notamment, pour faire aboutir les documents contractuels.

Il y'a même des travaux qui ont été lancés pour lesquels, il va falloir qu'on régularise et nous avons raté la saison estivale et cette année, nous sommes obligés, nous avons sur les 7 plages destinées à la baignade, nous aurons deux plages où les travaux ne seront pas terminés mais, nous avons pris nos dispositions de façon à ne pas perturber, en quelque sorte, les estivants.

Nous avons donc, lancé ces opérations qui étaient nécessaires au niveau de ces 7 plages. Nous allons les autoriser à la baignade. Nous devons réunir les éléments objectifs : la sécurité, les sanitaires et les stationnements. Maintenant, que les gens sont véhiculés, ils ont besoin d'espaces de stationnement et éviter qu'il y' ait cet espèce d'anarchie qu'il y avait. Il ne faudrait pas que l'estivant qui se dirige vers la wilaya de Tizi-Ouzou, passe une journée ou plusieurs journées, il ne faudrait pas que cela constitue un cauchemar pour lui, le stationnement et il faudrait qu'il soit, aussi, pris en charge dans le domaine de la sécurité.

De toute façon, la sécurité sera présente au niveau des plages qui sont autorisées à la baignade. Nous avons 7 plages, qui sont autorisées à la baignade, il y'aura la présence des services de sécurité. La plage, c'est un lieu public. On ne peut pas sélectionner. On ne peut pas dire à quelqu'un tu ne rentres pas et un autre, l'autoriser à rentrer. Il viendra le bon et le mauvais. C'est ça ! Mais, les services vont intervenir au fur et à mesure. Nous savons pertinemment les

aléas lorsqu'on à la plage ou dans un autre endroit public, il y'a des inconvénients. On ne peut pas assurer la sécurité à 100%. C'est-à-dire que demain, on ne peut pas partir à la plage avec ses enfants et un jeune vient, on ne peut pas lui dire, ne regarde pas ma fille ou ma femme ou quelqu'un d'autre. Il faut accepter lorsqu'on va dans un espace public. Il faudra accepter, je dirai, le revers de la médaille.

En matière de sécurité, les dispositions sont prises, il restera uniquement le problème de la plage du centre de Tigzirt dont les travaux sont en cours de réalisation, ce sont des grands travaux de construction d'un mur de 360 mètres, c'est un grand mur qui sépare la zone de baignade de l'autre zone. J'ai demandé donc, à la commission technique de daïra qui est élargie bien sûr aux présidents d'APC concernés de voir si, les travaux dérangeront les estivants, on va carrément les arrêter. Si, on peut séparer la partie des travaux de la partie qui est déjà réalisée, on va le faire.

Nous avons aussi, la plage d'Ait Chaffaa « petit paradis », parce que nous avons eu un problème d'oppositions qui a fait que les travaux ont été ralentis notamment du côté de la zone de stationnements. Les personnes se sont présentées avec des documents de propriétés. Nous avons donc, décidé de surseoir à toute opération en attendant que passe la saison estivale puisque le dossier est entre les mains de la justice et nous avons demandé à l'APC que d'ici, le mois de septembre, les personnes concernées présenteront les documents attestant la propriété au niveau de ces espaces.

De toute façon, le problème de l'alimentation en eau potable est pris en charge, il y'a quelques retards mais, je pense que le plus gros a été fait. En matière donc de séparations des zones de parking, d'éclairage d'espace piétonnier, de structures de sécurité avec tous les problèmes que nous avons rencontré sur place et au niveau de Tigzirt, les gens ont pratiquement occupés le DPM et ont construit dessus. Il a fallu qu'on intervienne pour lever l'opposition sur l'espace qui était destiné à la sécurité.

Mais, je dirai que sur l'ensemble des plages seront dotées de structures légères de sécurité, de sanitaires, de protection civile et quelques commerces d'accompagnement.

Nous allons doter les deux dairates de moyens notamment, de deux détritueuses de sable et de nettoyage des plages Tigzirt et Azeffoun, qui vont travailler sur les 7 plages autorisées pour la baignade d'une manière périodique pour nettoyer les plages avec des moyens mécaniques.

Nous avons aussi, mis donc, en place, j'ai donné instruction pour qu'au niveau de chaque plage il y'ait présence d'une ambulance qu'elle soit de la protection civile ou des services de la santé, pour pouvoir intervenir dans les cas d'urgences.

Pour le problème des ZET, les réponses ont été données par M le Directeur du Tourisme.

Concernant maintenant, l'aspect culturel, je vous tranquillise, M BELLABAS, en matière de culture, il n'y a pas de monopole et qu'il n'y aura pas de monopole ! Les Présidents d'APC, ont été instruits pour redynamiser leurs comités de fêtes respectifs. Les Présidents d'APC, ont été instruits pour redynamiser leurs comités de fêtes respectifs. Si, les comités de fêtes au niveau de leurs communes arrivent à couvrir, ça sera pris en charge par les communes ! Les services de la Direction de la culture viendront en appoint et n'auront rien à imposer. Ils viennent en appoint en cas de besoin. L'initiative, c'est au niveau local. Si, au niveau local, le comité de fêtes va être redynamisé, il va arrêter un programme, qu'il est en mesure d'animer durant toute la saison estivale, personne, je dis bien personne, je le dis en tant que premier responsable de cette wilaya, ne peut interférer au niveau de ces structures, l'essentiel pour nous et qu'il y ait animation.

Maintenant, la Direction, c'est de son droit d'intervenir en cas de besoin, d'accompagner et de combler le déficit. Les actions qui vont dépasser les capacités des communes concernées, chaque secteur, ce n'est pas uniquement la Direction de la culture : le DJS, Le Directeur des transports, le Directeur du Tourisme, Le directeur du Commerce, toutes les structures qui sont concernées par la saison estivale vont intervenir. Moi, je souhaiterai qu'au niveau local, les

comités de fêtes soient redynamisés de façon à ce qu'ils prennent en charge eux même les choses durant toute la période estivale.

Concernant le problème d'infrastructures, je pense qu'il y'a un effort considérable qui est consenti et qui va se poursuivre dans les années à venir concernant les infrastructures culturelles. Je citerai à titre d'exemple, les travaux de réhabilitation du théâtre communal qui a coûté au budget de l'Etat 150 millions de DA, la prise en charge du cinéma mondial qui va être converti après les études donc, en cinémathèque, la réalisation de la grande annexe de bibliothèque nationale qui était de 12 milliards et réévalué à 51 milliards dont l'entreprise a été désignée et le chantier va être lancé incessamment au niveau du terrain de l'ex marché de gros à côté du lycée et du CEM et la cerise sur le gâteau in chaa Allah, ça sera, l'Opéra de Tizi-Ouzou qui va englobé 6000 à 7000 places qui sera injecté au niveau de Boukhalfa, mitoyenne au stade. C'est des différents projets qui sont lancés, une bibliothèque par commune plus le centre culturel qui a été redynamisé au niveau d'AZAZGA . Donc, c'est un ensemble donc, de programmes qui sont mis à contribution pour ce secteur.

Concernant l'aspect réglementaire, nous allons voir qui est qui ? Qui est légal et qui ne l'est pas. Je ne peux pas répondre aujourd'hui, on va vérifier.

Donc, voilà un peu pour tranquilliser l'ensemble des élus. Donc, la prise en charge de ce dossier qui est la préparation de la saison estivale, pratiquement, une réunion du conseil de wilaya élargie est tenue en présence des Présidents d'APC concernés pour tranquilliser M HANOUTI, Les Présidents d'APC sont membres de la commission de wilaya, donc, ils assistent tous les 15 jours aux réunions organisées soit, par le Wali soit, par M Le Secrétaire Général de la Wilaya pour faire donc, le point sur l'état d'avancement des préparatifs et l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat, sont partie prenante de cette préparation. L'essentiel pour nous, est que les gens qui vont visiter la wilaya, lorsqu'ils iront au niveau de ces zones là, ils trouveront un minimum pour passer les meilleurs moments. Voilà et merci M Le Président.

M LE PRESIDENT :

Merci, M Le Wali et tous les autres intervenants. Donc, je disais que nous abordons le dernier point inscrit à l'ordre du jour de notre session, j'avais proposé au début de cette séance de passer directement aux questions des élus concernant le bilan d'activités 2007 et le plan d'action 2008. Mais, bien sûr, les divers font partie de ce point pour la raison simple qu'il touche à tous les domaines : social, économique et culturel de la wilaya. Nous allons prendre les 6 premiers intervenants.

M BEN MEDJBER AKLI :

Je voudrai juste faire un point d'ordre sur les points inscrits à l'ordre du jour. Je crois que nous avons bien entamé l'ordre du jour inscrit et que nous en sommes au 4^{ème} point qui est constitué des divers et il y'a lieu de le lier au 3^{ème} point qui est point j'allais dire hantise. Je vous remercie.

M LE PRESIDENT :

Merci. Certains n'ont pas suivi ce que j'ai dit. Je voulais tout simplement, tous simplement, les divers peuvent trouver place dans les interventions parce que tout ce que vous pourrez évoquer est lié à un point inscrit pour ce document (exhibition du rapport de M Le Wali), voilà ce que je voulais dire est : les « divers » n'a jamais été un point, il n'est pas une obligation, comme son nom l'indique, quand il y'a un « divers » ! Ce n'est pas un point, discuté préalablement par le bureau de l'assemblée. Un point inscrit, c'est laissé à l'appréciation des uns et des autres. Cette session, exceptionnellement, pour cette session, il y'a un point de situation générale, je voulais par gain de temps, maintenant concernant le formalisme, je suis peut être celui qui en tire plus à ce

que les choses se déroulent dans les règles de l'art mais, ce n'est pas un point inscrit d'office à l'ordre du jour, que les uns et les autres suivent au moins ce qui est écrit ici.

M FERHAT AHCENE :

Je voudrai juste savoir si les 7 minutes allouées sont retenues ou pas.

M LE PRESIDENT :

Oui, elles sont retenues les 5 minutes.

M FERHAT AHCENE :

On a parlé de 7 minutes M Le Président.

M LE PRESIDENT

Eh bien, écoutez, moi, je n'ai pas parlé de 7 minutes, moi, j'ai parlé de 5 minutes et que peut être vous avez entendu le chiffre 7 quelque part et vous êtes en train de faire....voilà, une superposition de deux chiffres ! Je n'ai pas du tout parlé de 7 minutes. Je n'ai pas du tout parlé de 7 minutes.

Ceci étant dit, je commencerai à prendre une première série des intervenants : (inscription des intervenants).

M AOUCHE BOUALEM :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

Il y' a une petite remarque que je veux faire, au risque de reprendre ce qui a été dit la session précédente, concernant la préoccupation des citoyens sur la délivrance de certaines pièces d'état civil au niveau de la commune de Tizi-Ouzou. Il y'a de trouver des solutions à cette situation.

Sinon, le deuxième point que je voudrai développer, concernant l'investissement.

L'investissement est un moyen indispensable dans la chaîne de développement. C'est dans ce secteur que certains problèmes qui se posent à notre société, trouvent une solution concernant le marché de l'emploi et la création de richesses.

L'investissement dans notre wilaya est au stade embryonnaire. La question posée, est : le pourquoi ? Essayons de répondre à cette interrogation :

En hypothèse, les moyens existants, au premier point, le foncier qui sert d'assiette à la réalisation de projets dans le cadre de la PME-PMI, existe, voire le nombre d'assiettes dégagées à cet effet malgré les insuffisances de viabilisation qui peuvent être levées. Un certain potentiel d'opérateurs économiques locaux, existe, voire les attributions faites par le CALPI.

Les instances de gestion existent, voire la SOGI, la Chambre d'Industrie et d'autres instances urbaines.

Donc, le problème se situe en dehors de ces trois points. Je m'explique : je dirai, hormis la situation sécuritaire, à toutes réflexions faites, le problème qui se pose, c'est la lenteur et la lourdeur des lois qui régissent ce secteur vital.

Donc, dans les pays avancés, une PME se crée en l'espace d'heures. A notre niveau, des projets sont restés en souffrance depuis des années. Ceci explique l'écart entre les textes et la réalité du terrain.

La deuxième : il y'a aussi, le financement d'un projet qui est devenu presque, impossible, par le fait de la complexité imposée. Je me permets de reprendre la caricature du journal « El Watan » du 18 mai 2008, là où, un opérateur se présente au banquier en posant la question : qu'est ce qui me faut pour un crédit ?

Le banquier répond en lui tendant une feuille de papier en lui disant : « remplis les conditions de cette liste et quand tu aura fini, j te donnerai une autre ».

Cette caricature illustre bien la situation, sans commentaires !

Pour ce faire, une volonté animée d'une prise de conscience, par la conjugaison d'efforts des responsables concernés par ce secteur y compris nous, les élus, doit être remarquable afin qu'on puisse atteindre un stade d'avancement dans les domaines dont a besoin notre wilaya.

En perspective, en se basant sur le constat réel, je dirai pour commencer, qu'un bureau unique de l'investisseur et une instance chargée des relations entre banques et investisseurs, apportera un soulagement à cette situation.

Pour juger une action dans cette activité, des leviers d'intéressements doivent être mis en application : l'exonération ou le rabatement sur certaines taxes contribuera à la réduction du prix de revient à la production qui pose problème sur le plan concurrentiel.

La réalité est que l'investisseur, marre dans le souci qu'engendrera son affaire. Donc, c'est çà, la préoccupation de l'investisseur. Nous devons se dire les vérités telles qu'elles se présentent.

Ce secteur doit être vidé de tout autre aspect, hormis les questions économiques qui ne peut être que le socle de sauvegarde de développement de notre wilaya. Donc, une approche réfléchie dans ce sens doit être élaborée pour ne pas hypothéquer l'avenir des générations à venir et je vous remercie.

M FERHAT AHCENE :

Merci, M Le Président,
Honorable assistance,

Bonjour,

Alors, je commencerai par la première question. Ce sont donc des doléances des locataires de la cité AADL d'Azazga, ils m'ont chargé par le biais de leur association sociale vous transmettre, M Le Wali, donc : « Les locataires des 300 logements AADL d'Azazga ne cessent de crier leur ras le bol sur la détérioration de leur cadre de vie sur le plan sécuritaire et de l'hygiène. En fait, de graves insuffisances affectent les logements qu'ils viennent d'occuper il y' a à peine 18 mois. Alors donc, le premier point noir, c'est l'insalubrité qui règne au niveau des sous sols de pratiquement, tous les blocs ainsi qu'on dénombre d'importantes fuites d'eaux au niveau des canalisations défectueuses, d'importantes fuites des eaux usées à travers les murs qui sont à l'origine d'un drainage et des fosses sceptiques à ciel ouvert des riverains, la présence de regards sans dalles au niveau de certains blocs et une fuite d'une conduite d'AEP située en aval d'une conduite d'assainissement sans oublier les odeurs nauséabondes, les rats et les risques de maladies MTH, qui sont le lot quotidien de ces locataires.

En outre, la déstabilisation de la structure des tours en sachant donc, que chaque tour possède 11 étages en raison de la présence quasi permanente de marre d'eaux usées souterraines, n'est pas à écarter.

Le deuxième point noir, concerne le désengagement de la partie concernée AADL devant ce qui est convenu dans le contrat.

Le troisième point noir, concerne le désengagement des pouvoirs publics devant le devoir, consacré pourtant, par la constitution à savoir leur protection sur le plan sécuritaire bien sûr.

Alors, je m'adresse à vous, M Le Wali, parce que les locataires, ont usé pratiquement toutes les voies de recours et donc, ils ne savent pas à quel saint se vouer ; je m'adresse à vous, M Le Wali, pour intervenir. Donc, ça, c'est pour les doléances des locataires.

Alors, ma première question : certains citoyens vulnérables, nous ont fait part de leurs doléances et se demandent légitimement, pourquoi leurs permis de construire sont bloqués sous prétexte du passage d'une ligne gazoduc au sud ouest de Tizi-Ouzou alors que l'AADL, défie cet interdit et construit sur ce site. Ils demandent donc, pourquoi cette politique de deux poids, deux mesures.

Sur le plan de la circulation de Tizi-Ouzou : donc, le plan de circulation de Tizi-Ouzou, tarde à voir le jour, des désagréments sont occasionnés quotidiennement à nos concitoyens ; d'autres problèmes sécuritaires se greffent à cette situation qui n'a que trop duré.

La Rocade sud, des automobilistes sont souvent surpris par des agressions, des intimidations, des atteintes à leur honneur, voir parfois, délestés de leurs véhicules. Quelles seront les mesures qui seront prises pour sécuriser ces voies et rétablir cette situation ?

Ma troisième question, il nous a été donné de constater dans le secteur du bâtiment des constructions illicites sur les terres étatiques à hautes potentialités agricoles et la non exécution de la clause portant la démolition des constructions illicites, des constructions sans délivrance de permis de construire, des constructions souvent en R+2 qui se transforment en R+10, des délais d'achèvement sur site qui sont élastiques, bien entendu, la liste n'est pas exhaustive. Est-ce que ce secteur échappe complètement aux pouvoirs publics au point où, on fait fi des lois de la république. Je vous remercie.

M TIROUCHE AREZKI :

Merci. Dans le cadre de la mise à niveau, le constat sur le terrain, se caractérise malheureusement, par une lenteur et un retard très important dans la réalisation de cet important programme. A quand le démarrage de ce grand chantier d'aménagement urbain de toute la wilaya, aussi, nous aimerions connaître comment ont été choisis les villages pilotes comme on dit : un village pilote par commune ?

Ma deuxième question est relative à l'environnement. La situation environnementale de la wilaya, est plus que préoccupante surtout, la prolifération de décharges publiques sauvages et anarchiques en nombre important. Malgré les moyens financiers existants, un retard très important dans la réalisation de décharges publiques contrôlées et CET : pourquoi ?

Troisième question : ceux qui ont bénéficié d'une aide insignifiante pour la réhabilitation de leurs maisons endommagées par le séisme du 21 mai 2003, ils sont prêts à rembourser. Tous ceux qui ont procédé déjà à l'annulation de la décision d'octroi d'aide, ces gens là, ont-ils le droit de bénéficier de l'aide de l'Etat dans le cadre de l'habitat rural et du logement LSP ? Si oui, quelle est la procédure à adopter ?

Le stade communal de Tizirt a subi des dégâts très importants causés par les travaux de construction de locaux commerciaux en cours de réalisation dans le cadre du programme présidentiel de 100 locaux par commune. A quand sa réparation qui est vraiment urgente ?

M BRAHIMI RABAH :

Sur les capitaux, je voudrais avoir des réponses donc, la première, c'est un peu sur le développement économique : parler du développement économique à l'échelle locale, nous renvoie inévitablement à la politique prônée et suivie par le pouvoir central. Donc, la gestion de la manne financière qui est presque de 200 millions de dollars. Cette manne financière, on ne sait pas quoi faire avec ; d'ailleurs, un Ministre s'est permis même de dire : j'aurais aimé ne pas avoir cet argent ! Beaucoup de pays émergents, je prends par exemple le cas des pays du Golfe, l'Arabie Saoudite qui dispose d'un fond de souveraineté de 900 milliards de dollars et il sait quoi faire avec cet argent, nous, on ne sait pas quoi faire avec cet argent ! La question qu'il faudra se poser : est-ce qu'il faudrait dépenser cet argent ou bien, investir cet argent ? Si c'est dépenser cet argent, si c'est le cas, avec le cas de notre économie, cela, c'est du gaspillage, c'est, dépenser.

Maintenant, nous voudrions investir cet argent, il sera rentable, ce n'est pas sorcier, ce n'est pas quelque chose d'extra ordinaire, ce n'est pas quelque chose d'étranger et comme ils disent en kabyle : « Si tu ne sais pas mettre un burnous, regarde comment le porte ton oncle ».

Je l'ai cité l'exemple hier, de pays juste à côté de nous qui a investi dans la PME-PMI et nous n'avons qu'à orienter ces investissements de petites et moyennes entreprises qui vont nous permettre la création de la richesse, donc, de l'emploi. Investir, c'est la création de groupes d'investissements, accorder des prêts à des taux plutôt raisonnables aux investisseurs. Je vous rappelle avec la crise financière en Amérique en 2001, ce qu'on appelle : la bulle Internet, la ligue a directement renvoyé ou inversé dans l'investissement dans l'immobilier ce qu'ils appelaient : investir dans la pierre. Investir dans la pierre, la construction donc, c'est surtout, ce que nous voudrions que cet argent là soit investi dans ce créneau là, chose qui va me renvoyer donc, à prôner, à voir la politique qui, malheureusement, actuellement prônée par nos décideurs, investir dans les Méga entreprises après l'échec subi de certaines entreprises et on retourne encore une autre fois, à ce genre d'erreurs et à la spécificité de l'Algérie.

Sur le plan local, je dois revenir sur le rôle joué des entreprises à l'échelle locale à savoir : l'ENIEM, l'ECOTEX qui vont être vendues, privatisées et combien d'ouvriers vont se retrouver au chômage ?

Je dois revenir aussi, sur quelqu'un qui était derrière le lancement de ces projets là, un éminent économiste à savoir Mohamed Amokrane CHERIFI, que nous avons eu, j'ai eu l'occasion de rencontrer et- discuter sur ça quelles étaient donc, leurs ambitions et les objectifs tracés donc, par rapport à ces entreprises là, malheureusement, ils les ont mises à genou et ne fonctionnent plus et elles risquent de fermer et de les vendre à des privés. Si, on prend les cadres de l'ENIEM, parler des moments vécus par l'ENIEM ou de produits de l'ENIEM qui étaient exportés un peu partout et faisait des résultats ou bien des bénéfices très importants.

On nous parle bien sûr de l'économie de marché, de l'adhésion à l'OMC, tout ça, chers camarades, est faux. Pourquoi c'est faux ? Nous devons prendre en considération ou bien comme exemple. Je vais vous citer...

M LE PRESIDENT :

Il vous reste 30 secondes.

M BRAHIMI RABAH :

Normalement, on a dit 10 minutes !

M LE PRESIDENT :

On s'est entendu sur 100 ! Il vous reste 30 secondes !

M BRAHIMI RABAH

Je préfère les consommer comme ça en parlant d'autres choses. Je prendrai 30 secondes pour dire : voilà ! Vous chronométrez donc, M Le Président et vous me dites dès qu'elles sont épuisées pour m'arrêter ! D'accord ?

M LE PRESIDENT

Vous venez de les épuiser !

M BRAHIMI RABAH

Alors, merci !

M AIT MIMOUN MOHAMED :

Je voudrai saisir votre autorité espérant avoir une explication sur le refus de l'administration de leur délivrer les permis de construire pour lancer la réalisation de leurs logements.

En revanche, M Le Wali, d'autres coopératives, dans la même région, continuent leurs travaux dans les mêmes conditions juridiques sans qu'ils ne disposent de ce papier cher à savoir, le permis de construire. Situation que vous allez admettre aussi bien que nous certainement, M Le Wali, paradoxale qui nécessite également, une certaine cohabitation. Ceci étant pour les coopératives immobilières.

Vous allez me permettre, M Le Wali, de porter à votre connaissance, un rapport qui a été rédigé par un certain nombre de citoyens du village Igoufaf, commune d'Ait Yahia dans la daïra de AEHamam, avec toutes les contraintes supposées effectivement :

Début de citation :

« M Le Wali,

Nous avons l'honneur de venir solliciter votre haute bienveillance de bien vouloir accepter la réouverture du centre de santé (dispensaire) de notre village Igoufaf, vu sa nécessité pour notre village qui contient 13 000 habitants. Nous vous informons, M Le Wali que les habitants de notre village se déplacent au centre de santé de AEHamam qui est à 7 kms de notre village, ce qui rend le déplacement difficile pour les gens et surtout, les plus âgés. Pour cela, nous souhaitons que vous preniez notre problème en considération et de rouvrir à nouveau notre dispensaire le plus vite possible et de garder le même personnel.

Dans l'attente d'une suite que nous espérons favorable, veuillez agréer, M Le Wali, nos salutations les plus respectables » **Fin de citation.** Je vous remercie.

M NEKKACHE IDIR :

Moi, je voudrai parler du PID et PAIS dont lesquels l'Etat consent et consacre des moyens à des employeurs potentiels. Pour que le dispositif connaisse un réel succès pour résorber une partie du taux de chômage dans notre wilaya, il faut que des moyens humains et matériels soient mis en place par l'administration de la DAS puisque, c'est la DAS à laquelle échoit la mise en place de ce procédé pour informer ces futurs employeurs tant publics que privés, clef de voûte pour la réussite de cette énième tentative pour résorber le chômage que nous espérons cette fois ci, sera la bonne si, les moyens sont mis en place pour son application.

Pour cela, je poserai une question sur ce qui est mis en place par la DAS pour renseigner les employeurs sur les démarches à entreprendre et justement, dans ce cadre là. Donc, est il prévu, un séminaire ou des campagnes de sensibilisation en direction des futurs employeurs ?

Donc, le deuxième point sur lequel je voudrai intervenir et qui, d'ailleurs, dans votre bilan d'activités, sur le titre environnement et dans lequel je note avec satisfaction, pour l'horizon 2007, d'un centre d'enfouissement technique des déchets ménager pour les communes de Tizi-Ouzou, DBKhedda et Tirmatine et en ce qui concerne. Pour cela, je voudrai savoir : est ce qu'il s'agit d'un vrai centre de traitement de déchets comprenant une chaîne de tri de déchets plastiques, verre, cartons, produits alimentaires et autres déchets toxiques pour enfouissement ou juste un centre classique de collecte ?

Ceci d'ailleurs, j'attire l'attention de M Le Wali, sur l'état d'insalubrité du chef lieu de notre wilaya. Aussi, il y'a lieu de rappeler la désorganisation qui prévaut dans la collecte des déchets ménagers. Effectivement, Il y'a des endroits où l'enlèvement des ordures ménagères ne se fait qu'une fois par mois, comprenez donc, la situation des riverains à ces dépôts.

Je voudrai relever par rapport à ce secteur. Dans certains pays, le secteur de la collecte des déchets, est générateur de croissance économique et créateur d'emplois. En effet, aujourd'hui on en fabrique des fertilisants et autres produits provenant du recyclage de es déchets. Malgré toute notre volonté, ce n'est pas un problème de moyens à acquérir mais, d'organisation de travail. Les services concernés par la collecte, à cause de l'espace important du fait du développement important de la ville, soit, à l'est ou à l'ouest. Pour cela, je poserai la question, c'est juste une proposition, est-il possible de transformer l'entité qui s'occupe au niveau de l'APC de la collecte des déchets en deux structures distinctes indépendantes l'une de l'autre, dotée chacune de moyens et chacune s'occupera d'un secteur. On dira le secteur 1 : du centre ville à la haute ville, le secteur 2 : la nouvelle ville et les villages. Peut être, l'avantage de cette formule, c'est la maîtrise de l'espace pour chaque structure et peut être cela apportera des solutions. Merci.

MME MOULA OUEZNA :

Bonjour tout le monde.

Donc, je commencerai par les PCD. Normalement à chaque commune, est allouée une enveloppe financière. La répartition et le choix des priorités en terme de programmes sont fixés par les PAPC et leurs équipes ou, sinon, qui fixent les PCD ?

Pour les PSD et plans, ils sont réalisés par les différents secteurs, les choix sont décidés à l'échelle centrale et pourtant, il n' y a aucun texte qui régit cette procédure ! Il y'a un exposé de l'approche puisqu'il y'a un arbitrage au niveau central, mais, il se trouve que l'estimation et l'évaluation des programmes est faite selon le choix des gouvernants puisque les AP (autorisations de programme) viennent d'eux.

Cependant, donc, il y'a confusion dans les opérations relatives au développement. Normalement, Il y'a trois types d'opérations : nous avons les PCD et PSD et nous avons les opérations de soutien à la relance et à la croissance économique.

Mais, moi, à mon niveau, je ne trouve pas de clarifications en terme de prérogatives des uns et des autres. Qui a donc, la charge d'établir le plan de développement soit, communal ou sectoriel ? Qui a donc, la charge de répartition des crédits ? Etc.

Si, maintenant, on revient à l'échelle de la wilaya en tant qu'institution, moi, je dirai en toute vérité et en toute transparence qu'il n'y a plus de direction qui posent inquiétudes. C'est la DUC et la DLEP.

La nomenclature des équipements publics et surtout le logement, n'arrive pas à être assainie. Les RAR durent sur plusieurs années. Il faut peut être réfléchir à des raisons, c'est possible qu'il y'a un manque d'entreprises performantes, c'est possible qu'il y'a un manque dans le contrôle des gestionnaires, c'est possible qu'il y'a un manque de sérieux dans la gestion elle-même, peu importe. Moi, je comprends une chose, c'est qu'il y'a un bilan physique et financier qui est passé qui ne nous réjouit pas. Pire, plusieurs études ne sont pas suivies de réalisations de programmes à l'exemple du stade, moi j'en connais au moins trois études pour ce programme.

La place des PCD n'est pas justifiée dans ce programme, je suis désolée au vu du retard et de la situation de la wilaya, de sa densité, son relief, du nombre de communes qui la composent, ce n'est pas proportionnel. Moi, je ne trouve pas que c'est proportionnel ! Ce n'est pas juste envers la population de Tizi-Ouzou. Une question juste, à ce titre: peut avoir l'état de consommation des crédits de paiements sur au moins 3 à 4 années, avec leur intitulé et pour chaque commune ?

Je terminerai par dire que Tizi-Ouzou est handicapée par des « PELCHES » qui durent depuis des années. Ce passif malheureusement pénalise lourdement notre wilaya pour de nouvelles inscriptions. Assainir le PELCHE, fixer une date limite pour les RAR, est nécessaire.

2^{ème} point : Logiquement, toute AP est suivie normalement de CP ; Donc, pourquoi, les entreprises de réalisation tardent à recevoir leur dû ? Les CP existent, il n'y a plus de récession économique ! Donc, le problème est humain mais, c'est un frein qui a tué les moyens de réalisation ici, à Tizi-Ouzou et tout le monde le sait malheureusement.

La dernière question que je poserai : nous savons tous que les recettes des collectivités locales proviennent de deux secteurs : le secteur industriel et le secteur commercial, l'un est à l'agonie, l'autre, est paralysé par l'informel qui fait que le gisement fiscal est en lourde diminution dans la wilaya. Quelles sont les démarches à entreprendre pour sortir la wilaya de ce déséquilibre. Je vous remercie.

M HADJ SAID NACER :

Merci, M Le Président
M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance
Bonjour, Azzoul fellawen.

Après étude et analyse du bilan portant activités 2007-2008 pour notre wilaya, j'ai eu à relever un certain nombre de remarques et faire un certain nombre de propositions.

En terme de remarques, je tiens à signaler un grand retard accusé par notre wilaya en terme de développement économique et social bien que, ce retard est parfois lié à la conjoncture actuelle, parfois, à un certain nombre de contraintes avancées et reprises dans le document, certaines sont justifiées et d'autres, à mon sens, non justifiées.

Tout d'abord, je tiens à relever un déséquilibre important entre les PCD et PSD (Plan Sectoriel de Développement et Plan communal de développement).

A titre d'exemple, pour l'exercice 2008, le PSD est de 47,867 milliards de DA dont 3,5 milliards seulement pour les PCD, un taux inférieur à 5% avec un taux de consommation de crédits de 0,5 % pour le premier trimestre 2008. Cela nous emmène à penser que tous les projets sont centralisés comme l'ont dit certains de mes prédécesseurs au niveau de la wilaya, au niveau de l'Administration Centrale. De ce fait, il reste pratiquement, rien aux APC et on assiste de ce fait, de plus en plus, à une politique de centralisation des décisions et de développement.

En matière de retard enregistré dans la réalisation des projets comme en témoignent les actions pour 2008 qui consistent en l'achèvement des opérations des années précédentes dans la

plus part des secteurs. Ces retards donc, d'après l'Administration, sont liés à un certain nombre de contraintes, à mon sens, des contraintes qui ont été relevées, c'est d'abord, des lenteurs de l'Administration. Il y a tellement de circuits et de temps perdu et je trouve que le plus souvent, l'Administration, ne joue pas pleinement son rôle.

L'insuffisance de l'outil de travail, disons le clairement, est lié en partie, à la délocalisation de certaines entreprises, qui sont partie vers d'autres wilayas dont les conditions seraient meilleures, l'exemple qui a été cité par M AOUDJ Md Akli, tout à l'heure, en ce qui concerne l'entreprise de réalisation des plages, est édifiant.

Un autre, qui peut être, serait aussi, une autre contrainte qui serait liée aussi, à notre wilaya, c'est l'opposition des citoyens pour la réalisation de projets portant, utilité publique. Apparemment, ces citoyens s'opposent à tous les projets y compris l'investissement : les routes, le gaz, les centre d'enfouissement etc. Et même aux investisseurs ! A certains investisseurs qui viennent investir dans la wilaya donc, qui viennent et nous apportent des richesses et de la création de l'emploi.

Les oppositions sont de plus en plus injustifiées. Pour peu qu'il y'ait, application de la loi et de rétablir l'autorité de l'Etat.

En ce qui concerne l'analyse des différents secteurs, j'ai relevé avec acuité, trois secteurs essentiels : la santé, l'habitat et l'investissement.

En matière de santé, si, l'apport des EHS, au niveau de DBKhedda, concernant le centre de traitement des cancers et le centre pédiatrique et de chirurgie vasculaire et l'ouverture prochainement de l'hôpital d'Azeffoun, seront d'un apport considérable. Il reste que, en matière d'infrastructures importantes, très insuffisantes au niveau de notre wilaya à l'égard des besoins des citoyens.

Le plus frappant, est le CHU de Tizi-Ouzou. Disons le, que nous n'avons pas de CHU. L'hôpital de Tizi-Ouzou...(interrompu)

M LE PRESIDENT :

Il vous reste 30 secondes.

M HADJ SAID NACER :

J'ai 10 minutes, M Le Président. (Chef de groupe)

M LE PRESIDENT :

Pardon ! Je m'excuse.

M HADJ SAID NACER :

Donc, je peux les exploiter. Donc, nous n'avons pas de CHU. L'hôpital de Tizi-Ouzou qui fait office de CHU aujourd'hui, est construit à l'époque coloniale et ne répond plus, même pas aujourd'hui, aux besoins de la ville de Tizi-Ouzou. Cet hôpital qui a vocation de Centre Hospitalo Universitaire, connaît un afflux considérable de malades des wilayates limitrophes à savoir : Bouira, Boumerdès et Bédjaïa. Pour ces raisons, M Le Wali, nous demandons à ce qu'il y' ait une inscription à l'instar du stade, d'un nouveau CHU digne de ce nom pour notre wilaya.

En matière d'habitat, je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit par mes prédécesseurs, mais, seulement, je tiens à remarquer le retard dans la livraison des logements notamment, dans l'habitat rural. Cet habitat rural, est une opération liée, surtout, au circuit très important qui va de

l'APC jusqu'à la CNL et qui revient à l'APC, à la daïra jusqu'à la CNL et ainsi de suite. Je vous parle en connaissance de cause, à suivre un dossier de citoyen à partir de l'APC jusqu'à la CNL (Caisse Nationale du Logement), croyez moi, Messieurs, qu'il s'agit d'un véritable parcours du combattant ! C'est pour cela qu'il faudrait donc, revoir un petit peu et dans la mesure du possible, alléger ces procédures.

L'investissement, bien sûr, créateur d'emplois et de richesses, j'ai également, à remarquer deux choses : en matière d'investissements,, pratiquement, la plus part des dossiers qui ont été présentés au CALPI, plus de 40% ont été rejetés. Pourtant, ce n'est pas les investisseurs qui manquent mais, je constate que les dossiers ont été rejetés sans pour autant donner les raisons de ces rejets. Et, j'ajouterai que, les zones d'activités au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou sont au point mord et parfois, elles sont inexistantes.

M Le Wali, que peut on faire actuellement, pour relancer ces zones d'activités ? Beaucoup de citoyens, beaucoup d'investisseurs demandent à investir dans ces zones d'activités, malheureusement, beaucoup de ces zones d'activités, ne sont pas encore viabilisées.

Et, pour terminer, je réitère la demande qui a été faite hier, par M AOUDJ Md Akli, concernant la démolition du CFPA de Mékla. Donc, d'éviter cette démolition parce qu'apparemment, après discussion, il s'agit d'un véritable monument. Donc, pour moi, ce monument, il faut qu'il soit restauré et préservé et faire un choix de terrain pour la construction d'un autre CFPA, bien sûr, dans la même commune.

M Le Wali, je sais que la volonté existe, je sais que les moyens existent pour développer notre wilaya. Le défi à relever, est possible, tous ensemble, relevons ce défi et merci.

M HADIBI SAADI :

Merci, M Le Président.

Je sais qu'en juillet 2007, le village Hasnaoua a bénéficié dans le cadre du PPDR1, il y'a dans l'article 2 de la décision qui dit que : « dans les 12 mois suivant la mise en place du budget, les actions non engagées seront annulées etc. »

Aussi, l'article 3 parle de la possibilité de prorogation.

Nous avons 10 mois et rien n'a été lancé, ils ont peur de perdre ces projets, il faudrait que vous les rassuriez.

Le deuxième point c'est le village TALA N'TAZERT dans la commune d'Iboudrarène, qui attend toujours la réhabilitation de son centre de santé. Merci.

M BELLABAS MAHFOUDH :

Nous affirmons haut et fort que, vos efforts sont réels au bénéfice de notre wilaya. Personne, ne peut, honnêtement, ne pas reconnaître qu'il y' a du changement. Cependant, il faut que vous vous compreniez qu'il y'a des choses sérieuses qui ne vont pas bien. Vous avez procédé à un bon nombre de changements dans vos staffs. Je peux citer un exemple : la DPAT, la DJS, la DUC, l'OPGI et les Transports même si, dans certaines directions, le pire, a remplacé l'ancien.

Pour les autres secteurs, les responsables sont remplacés certes, mais leurs administrations, avec ses lourdeurs, ces combines volontaires ou par habitudes, sont restées inchangées et, en ressources humaines et, en fonctionnement. Les changements salutaires deviennent caducs au quotidien.

M Le Wali, il n'y a pas d'élus, pas d'entrepreneurs ou de simples citoyens qui n'ont pas à en pâtir des comportement souvent indignes de certains de vos subordonnés. Je le dis et je le

répète, certains de vos subordonnés directs. Je le dis et je le répète, certains de vos subordonnés. Je citerai en autres, le contrôleur financier, le Trésorier, les receveurs inter communaux et un bon nombre de Chefs de Daira qui dépassent souvent leurs prérogatives.

M LE WALI :

S'il vous plait, parlez de secteurs et ne citez pas... ? Citez, là où il y'a des problèmes. C'est à moi d'en assurer l'entière responsabilité sur le...

M BELLABAS MAHFOUDH

Ils ont poussé beaucoup d'entreprises à la faillite ou à quitter la région pour d'autres lieux plus cléments ou où, on déroule le tapis rouge pour tous ceux ou celles qui veulent travailler pendant que chez nous, on cherche toujours des poux dans la tête d'un chauve. N'est ce pas là une manière de casser la tête de toutes les bonnes volontés ?

Il faut aussi, reconnaître, certaines directions à l'exemple de la DTP et de la DHW qui font honneur à leurs secteurs. Vous voyez, M Le Wali, que tout n'est pas noir dans notre wilaya.

M Le Wali, l' APW vient de terminer l'état des lieux, ce n'est pas reluisant ! C'est un constat partagé par tout le monde.

En matière d'infrastructures sportives, le bilan est catastrophique.

Le logement, tous segments confondus, le pic de l'immobilisme est atteint ! Les 100 locaux au niveau des 67 communes : rien n'est concrétisé ! L'aménagement urbain tarde à venir, pratiquement, pour toutes les communes !

Mais, le constat, ne suffit pas ! L'essentiel, M Le Wali, est comment y remédier parce que nous n'avons pas de pays de rechange.

M Le Wali, en premier lieu, l'Administration et l' APW, doivent par la communication pour donner confiance aux opérateurs de la région ou d'ailleurs.

2- Chaque direction de la wilaya doit avoir une feuille de route avec obligation de résultat.

3- Une cellule mixte d'écoute pour les opérateurs qui ont un projet au niveau dans notre wilaya. Cette initiative doit être vulgarisée au maximum.

4- Une revue doit être lancée dans notre wilaya

5- Sanctionner pour l'exemple, le laxisme et l'abus d'autorité.

6- Surtout, multiplier les séances de travail avec les APC pour réduire un tant soit peu les excès et permettre des échanges dans le sens horizontal que vertical.

En conclusion, M Le Wali, chers amis, nous avons beaucoup d'espoir et nous, élus à l'APW, en ce qui nous concerne, nous sommes totalement disponibles pour peu qu'il y' ait concertation, consultation et confiance. Merci

M YADDADEN SAID :

Donc, en parlant de la pénétration en gaz de ville pour l'année 2008, il se trouve qu'il y' a des intervenants qui veulent repousser ça au calendes grecs, ils veulent repousser à 2020 ou à quelle date. Au niveau d'Assi Youcef, KAHRIF qui est en charge des travaux de canalisation, est en train de prendre en otage toute une population. Ils interviennent sur l'axe routier depuis plus

d'une année pour réaliser 10 kms linéaires sur un total de 65 kms linéaires. En une année, 65 kms linéaires, donc, il faudra 6 ans et ½ si, on reste sur cette cadence. Pour cela, les élus locaux de l'APC, les Présidents des comités de villages, toutes les associations.

M LE PRESIDENT :

M Le Wali, a une communication donc, si, vous voulez attendre un moment et reprendre dès qu'il termine.

M YADDADEN SAID :

C'est une question très, très importante et si vous voulez que je continue sur un autre domaine et puis revenir là-dessus je le ferai sinon je coupe et j'attends.

M LE PRESIDENT :

Vous pouvez reprendre dès le début.

M YADDADEN SAID :

D'accord, je reprends. Donc, je parlais de l'entreprise KAHRIF qui est en charge de la réalisation du programme de canalisations de gaz de ville. Donc, cette entreprise a pris en otage toute une population, bien sûr qui intervient sur un axe routier principal depuis plus d'une année, sur cet axe routier qui attend le revêtement depuis 2007. Donc, le projet est en souffrance.

Les élus de l'APC, les présidents de comités de villages, les associations et d'autres citoyens, se sont réunis pour prendre des actions pour mettre fin à cette gabegie. Les désagréments et les endommagements causés par cette entreprise en charge de la réalisation des conduites de gaz ainsi que le non respect des engagements pris lors de la réunion du 7 avril 2008 pour redynamiser le chantier et le renforcer avec une deuxième équipe à l'effet d'intervenir sur cet axe principal dont le revêtement est prévu depuis 2007 ; donc, devant cette sourde oreille, les responsables locaux ainsi les membres des associations, ont décidé de réquisitionner le matériel de l'entreprise KAHRIF dans le parc en guise de protestation suite à la non tenue de leur engagement et exigent la tenue d'une réunion entre l'entreprise et les organismes de suivi SONELGAZ et la DMI pour donc, accélérer les travaux et de ne pas prendre en otage toute une population.

Un autre point, c'est la poste d'Assi youcef. Pour une population de 18 000 habitants, une poste très exigüe de 9 m2 à peu près souffre de l'absence de liquidités pour le paiement des usagers notamment, les veuves de chahids qui attendent 11 jours. Les veuves de chahids, les retraités et ceux du filet social arrivent à attendre 11 jours pour percevoir leur dû parce qu'il n'y a pas de liquidités.

Un autre problème, c'est le manque de personnel pour toute cette population. Donc, cela a engendré un retard énorme dans la distribution du courrier. Donc, nous demandons au Wali d'intervenir dans les plus brefs délais, pour que les travaux s'accélèrent et pour que l'on soit dans les délais.

Un autre facteur principal qui se présente pour le développement local est, incontestablement, le foncier dont bon nombre de communes n'arrivent pas à réaliser leurs projets faute d'assiettes de terrains ou, parfois, à cause d'oppositions. Les localités n'arrivent même pas à trouver une petite parcelle pour ériger une aire de jeux. Que dire alors des grands projets ? Quelle est la solution à ce problème ? D'abord, il faut donner la possibilité aux APC d'acquérir des assiettes de terrains pour augmenter les réserves foncières mais, sur les PCD. Il faut engager des mesures incitatives envers les propriétaires de terrains pour vendre et ce, par expropriation à l'amiable dans les meilleurs délais, l'allègement de la procédure pour que les gens souscrivent à la

vente parce que l'expérience du lycée d'Assi Youcef où on a exproprié mais, à ce jour, on a pas indemnisé. Lorsqu'on va vers eux pour qu'ils vendent ou cèdent le terrain, les gens ne veulent pas vivre cette expérience. Donc, il faut prendre des mesures incitatives pour que la commune d'Assi Youcef, à l'instar des autres communes, acquièrent des assiettes de terrains pour placer des projets de grande envergure.

M LE PRESIDENT :

Vous avez trente secondes M YADDADEN.

M YADDADEN SAID :

D'accord. Je voulais parler du dispositif d'emploi et du calvaire des diplômés. On passe d'un dispositif à un autre. En janvier on leur parle d'attendre le dispositif CPE, en mars on leur dit qu'on a changé le dispositif et qu'il y a lieu de reconstituer les dossiers alors qu'il 'agit d'un simple transfert de dossier ou de passation de consignes entre les différentes directions pour éviter aux diplômés de tels déplacements et je vous remercie.

M SELLAMI BOUALEM :

Moi, je voudrai parler du barrage de Draa-El-Mizan et de sa mise en service afin de permettre aux riverains d'utiliser cette eau et développer l'agriculture.

Revoir aussi, les inscriptions des centres de santé dans les agglomérations importantes telles que TAZROUTS, commune de DEMizan dont le choix de terrain a été établi.

Revoir aussi, les agglomérations et répondre à leurs besoins tels que BOUFHIMA pour une inscription qui est déjà dans le PV, concernant la maison de jeunes.

Revoir aussi, en ce qui concerne les stades au niveau des communes et la réhabilitation de ces derniers tels que DEMizan, Tizi Gheniff, stade Boufharma et Boghni. Et sur ce, je termine mon intervention et merci.

M DAID MOHAMED :

Pour l'achèvement d'un certain nombre de projets initiés par la première APW plurielle dans cette région que mon Parti a présidé.

Donc, ces projets sont : tel que le port d'Azeffoun, la voie ferrée sur 14 kms et son électrification, l'Université de Hasnaoua, la Rocade sud, le barrage de Taksebt et faire bien sûr une barrière en ciment pour éviter le stationnement anarchique et le jet d'ordures. Et, ça nous fera plaisir s'il est concerné par l'éclairage et le ramassage et le nettoyage d'ordures parce qu'il est situé sur un territoire de 3 communes parce qu'elles ne sont pas nanties en terme de moyens.

Il s'agit des communes : Ait-Mahmoud – Beni-Douala et celle de Beni Aissi.

Mais, des contraintes qui font que notre région est exclue de différents programmes qui ne sont pas liés à notre propre volonté pour diverses raisons telles que la proximité donc, de la capitale, le relief accidenté et que des sommes très, très importantes sont allouées aux projets, l'instabilité sur le plan politique, social et sur le plan sécuritaire.

M Le Wali, vous avez insisté hier, et parlé sur la mise à niveau et la répartition de la richesse. La réalisation des projets inscrits dans le schéma directeur des travaux publics, des

transports, l'aménagement du territoire, font ressortir des projets gigantesques que ce soit dans le réseau routier, des grandes infrastructures sont prévues dans les différents programmes. Le programme 2005-2009- 2009-2013 et jusqu'à l'horizon 2025. Ces projets concernent un certain nombre de wilayates, je ne suis pas jaloux, à la bonheur, ça parle donc, de 20 ports de marchandises qui concernent 14 wilayates côtière et notre wilaya donc, je pense qu'elle n'est pas concernée, de 30 ports de pêche, de deux axes autoroutiers. Cette autoroute Est-Ouest, qui est un projet quand même, un projet très, très important en terme d'investissement : 11 milliards de dollars, autoroute des Hauts Plateaux : 8 milliards d'Euros donc qui va concerner deux wilayates sur 250 kms entre la wilaya de Tébessa et la Wilaya de Batna, 23 barrages alors qu'un seul barrage est réalisé dans ma wilaya qui est la deuxième région en matière de pluviométrie à l'échelle nationale.

5 milliards de dollars sont réservés rien que être injectés dans le secteur des chemins de fer, alors que seulement 14 kms sont réalisés dans notre wilaya mais, de toute évidence, c'est grâce à votre effort et ceux de cette APW qu'ils sont achevés. Donc, 14 kms de voie ferrée sont réalisés depuis l'indépendance jusqu'à ce jour alors que des centaines et des centaines de kms concernent un certain nombre de wilayates.

Six aéroports dont 3 sont déjà réalisés : celui de Batna, celui de Chlef et celui de la wilaya de Sétif. En terme de proximité, elle gâtée, la wilaya de Chlef.

2 aéroports de classe « A », un aéroport qui est situé à 80 kms c'est celui de Bédjaïa et un aéroport situé à 120 kms qui est celui de Constantine.

Même chose pour l'aéroport de Batna. L'aéroport de Batna est de classe « A », c'est un bijou, la wilaya de Batna est située à proximité de la wilaya de Annaba et à proximité de la wilaya de Constantine.

Et, je vous signale, M Le Wali, pour juste renforcer un petit peu mes dires, 60% du trafic de l'aéroport Houari Boumediène, est originaire de cette région que ça soit national ou international et bien sûr, bien d'autres que je ne vais pas citer.

Pour cela, un certain nombre de secteurs doivent être favorisés tel que le secteur du Tourisme que je ne vais pas essayer de revenir dessus et l'agriculture. Le Ministre de l'agriculture a insisté incessamment, sur la nécessité d'augmenter annuellement, je dis bien annuellement, un million d'oliviers par région pour œuvrer à intensifier cette culture dans le cadre du programme de reconversion de l'agriculture vers l'arboriculture sur des terres à faible rendement en fonction bien sûr, de chaque région.

Cette région dispose d'un potentiel dans tous les domaines : agricole, industriel et minier. Le développement es infrastructures de base s'impose dans le cadre d'une vaste stratégie qui va s'inscrire dans une vision plus large et plus lointaine. Ce programme a pour finalité de préparer cette région à une activité de haut niveau.

Concernant, ce que vous avez cité la fois passée concernant les agrégats, et la wilaya de Chlef, c'est le meilleur exemple. Dans ce cadre, il va falloir replacer tout l'intérêt au développement, à une démarche qui va permettre à notre région de rattraper le retard pour diverses raisons mais également, de réaliser en somme d'une façon qualitative pouvant rivaliser avec d'autres régions du pays comme l'a dit un économiste français : « qui ne porte pas son pays dans son cœur, le Maghreb est comme un petit escalier mécanique qui monte et qui descend ». Ce constat, j'ai peur qu'il soit fait pour ma région.

En terme de qualité, ma région est en droit d'exiger aujourd'hui, des projets structurants et se doter des outils, à même d'anticiper les besoins, face à l'amateurisme dans une économie qui a choisi le chemin de la modernité et de l'universel. Merci.

M DERRIDJ ABDELKADER :

Actuellement, puisqu'on ne parle plus de moyens financiers, qui sont disponibles, à mon avis, il y'a un manque flagrant d'entreprises de réalisation, d'entreprises qui puissent répondre au souci de développement que nous voulons lancer dans notre wilaya.

Ensuite, il y' a un certain nombre de choses effectivement, nous avons parlé de cette autoroute Est-Ouest et le mot est lâché ici, on a peur d'être enclavé. Donc, qu'est ce qu'il y'a lieu de faire pour qu'on puisse développer notamment, l'axe routier concernant Alger-Tizi-Ouzou ? Aujourd'hui, tout le monde sait que c'est devenu une zone très, très dangereuse pour les automobilistes ; voir le nombre d'accidents chaque mois, chaque jour. Je pense que l'axe de l'autoroute Tizi-Ouzou- Alger doit être repensé. On peut demandé avec l'aide de l'administration à sa tête M Le Wali et avec l'APW, on peut appuyer ce projet pour qu'il soit plus élargi à même de répondre aux besoins de la circulation qui est dense sur cette route.

Aussi, l'axe Tizi-Ouzou-Azazga, je sais qu'apparemment, c'est inscrit et c'est en vois de réalisation. Sur cet axe aussi, il y'a énormément d'accidents. Je vois que chaque semaine, il n'y a pas une semaine où on ne signale pas un accident routier.

Il y' a aussi, évidemment donc, la facilité de permettre à de gros investisseurs. Nous savons que l'Etat ne réalise plus d'entreprises. L'Etat, est maintenant, régulateur. Maintenant, c'est place aux privés. Comment essayer d'inciter les investisseurs à investir dans notre wilaya notamment, en créant des entreprises d'envergure qui puissent répondre aux besoins de développement de notre wilaya. Je pense que, M Le Wali, en direction de l'administration on pourrait déployer les choses, ne serait ce qu'à faciliter le travail pour ces investisseurs, à faire des mesures d'incitation aux investisseurs qui veulent s'installer rapidement.

Autre chose, puisque je suis de Beni-Douala, il faudra que vous sachiez M Le Wali que le seul CEM dont dispose Ait-Mahmoud, c'est celui qui a été laissé par l'ère coloniale ! C'est un CEM, il y'a un endroit où on peut réaliser un autre CEM. Vous savez que les ex « sœurs blanches », on a organisé là bas, ce qu'on appelle, une maternité rurale, on peut réaliser un CEM très facilement qui puisse répondre aux normes ! L'actuel CEM est dans une situation...et puis, il y'a le lycée de Beni-Douala et je sais que vous êtes sensibilisés pour ça, nous en avons parlé et vous avez répondu positivement à notre doléance, je pense qu'il faudra accélérer ces réalisations parce qu'à Beni Douala, le lycée, vous savez qu'il répond à une grande Daira, 4 communes, c'est énorme ! Je pense qu'il va falloir accélérer les projets et merci.

M MSELA MOHAMMED :

Ayant parcouru le bilan d'activités de la wilaya de Tizi-Ouzou,, j'ai été étonné de ne pas trouver concernant la DJS deux stades. Surtout deux stades et normalement plus : le stade OUKIL Ramdane et le stade de DBKhedda qui devait être pris en charge dans le plan d'action 2008. A ma grande surprise, rien n'a été cité dans ce document. Il y'a d'autres stades aussi, qu'il faudra réhabiliter : Ouadhias – Boghni – Draa – El –Mizan. Surtout, surtout, le DJS a insisté sur ces deux stades.

Donc, toujours dans le même ordre d'idée, concernant toujours le sport, le problème de ligue de foot ball se pose. Le problème se pose chaque année en terme d'affiliation au foot ball au niveau de notre wilaya. Donc, le conseil de la jeunesse et des sports de la wilaya doit trouver une solution et ces clubs qui engrangent un effectif important : 2000 joueurs dans la discipline.

Je ne quitterai pas ce secteur sans parler d'un sport qui est complètement délaissé au niveau de notre wilaya et qui concerne le cyclisme.

C'est une discipline qui est délaissée et c'est une discipline à encourager vu le relief naturel adéquat, l'altitude et l'oxygénation, l'attraction touristique et il faudrait penser à créer des clubs et éventuellement assurer et organiser un tournoi annuel et éventuellement national.

Ensuite, je poserai toujours le problème dans le même secteur : à quand le club de voile du barrage de Taksebt qui a tendance toujours à développer le sport et le tourisme ?

Donc, je parlerai, j'ai eu la doléance de citoyens. Je suis de DBK et le bureau de poste de DBK, poste de daïra. je suis passé et je vois des chaînes interminables. Pour encaisser un chèque, il y'a des fois des retraités qui passent toute une matinée ou tout un après midi. Dans le plan d'action, je ne vois pas de poste retenue alors que c'est une des daïrates les plus importantes pour une population de l'ordre de 40 à 45 000 habitants et ne dispose que d'un bureau de poste.

Voilà donc, je passe aux doléances des citoyens. Donc, la réalisation de projets immobiliers sur des espaces verts dans des cités, pose problème. Il y'a toujours donc, des oppositions de comités de quartiers et de citoyens, à des projets sur des espaces verts des cités et notamment à DBK, ce problème a créé un autre problème à savoir, au niveau des 200 logements et de la cité CAPER, ils sont réalisés en LSP a créé carrément un lac d'égouts. Il y'a un collecteur qui est fissuré qui a un gros trou et cela dépasse une année, les citoyens vivent dans des problèmes de moustiques, de rats sans oublier donc, les problèmes liés aux maladies à transmission hydrique. C'est carrément une nappe d'égouts à ciel ouvert et malgré qu'on s'est rapproché des différentes instances : daïra et APC, on nous dit que c'est un problème de l'agence foncière. Donc, qui gère ce problème, on ne le sait pas mais, une solution doit être trouvée en urgence parce que c'est vraiment un problème d'urgence.

Ensuite et toujours pour DBK, le problème lié au logement LSP qui, disons, ont cumulé un retard très important, les acquéreurs de ces logements se sont rapprochés aussi bien de l'administration que l'APW, ils ont même fait des sit in et je pense que jusqu'à maintenant, ils n'ont pas été attributaires de leurs logements.

A noter qu'ils remboursent des prêts contractés auprès des banques et ne jouissent pas de leurs logements. Voilà, ce j'ai à dire et je vous remercie.

M LE PRESIDENT :

Nous venons d'épuiser la première liste des intervenants, alors est ce qu'il y'a des intervenants qui voudraient s'inscrire ? (Inscription des élus qui n'ont pas encore intervenu).

M AOUDJ MED AKLI :

Merci, M Le Président,.Donc, à travers le bilan d'activités 2007-2008, les actions de mise à niveau essentielles dans la wilaya sont prises en charge. Il s'agit aujourd'hui, d'identifier les contraintes qui se posent à la réalisation de ces programmes et un tant soit peu, d'aider à les régler. Je vais essayer rapidement d'identifier les contraintes majeures. A mon sens, la première contrainte identifiée et partagées par tous donc, pour la concrétisation du programme de mise à niveau et de la relance de l'investissement, consiste en la faiblesse de l'outil de réalisation particulièrement dans le bâtiment où nous accusons des retards considérables. Je pense qu'une analyse approfondie de cette situation, doit se faire sans complaisance et des propositions doivent se faire pour voir comment lever l'ensemble des entraves qui font que cet outil de réalisation est dans cette situation.

Je me permets de dire que : 1- et j'en parlai tout à l'heure, la maîtrise d'ouvrages est un dossier sur lequel nous devons revenir. Les moyens humains et matériels mis à la disposition des maîtres d'ouvrages sont dérisoires, comparativement au plan de charge à concrétiser et qui génère donc, des retards considérables dans le lancement des projets, contractualisation des entreprises, règlement des situations des entreprises, élaboration d'avenants.

Pour ce faire, je suggère à ce qu'une journée d'étude sur la maîtrise d'ouvrages et outil de réalisation dans notre wilaya soit faite dans les meilleurs délais, en vue d'arrêter ensemble avec l'ensemble des acteurs, les actions à mener en vue de rehausser notre outil de réalisation et de concrétiser les programmes.

Le second volet sur lequel je voudrai intervenir en terme de contraintes, c'est la contrainte du foncier en rapport avec le foncier industriel : quelles sont aujourd'hui, les suites réservées à la proposition de mise à niveau des zones d'activités existantes au niveau de notre wilaya ?

Deuxièmement, en ce qui concerne la zone industrielle de Oued-Aissi, nous savons que l'URBAB de Blida, est propriétaire, mais nous nous posons la question, où en est cette zone industrielle ? Qui affecte les excédents fonciers existants ? Et qui gère cette zone d'expansion ou cette zone d'activités ?

Concernant le foncier touristique, en attendant que se réalise les ambitieux projets arrêtés dans le programme du schéma régional d'aménagement touristique national, il y' a du gaspillage dans le foncier. Il est impératif, en attendant que l'on puisse élaborer un schéma précis d'aménagement de cette zone côtière, qu'il soit engagé le cadastre de la zone côtière.

Je reviens aux zones d'activités, il n'est pas aussi compliqué d'imaginer la création d'au moins deux zones industrielles dans notre wilaya, les années à venir à savoir : Azazga et Draa-El-Mizan pour donner des opportunités à ces régions de résorber la demande d'investissement et un tant soit peu, la problématique du chômage.

Concernant le problème du foncier urbain, notre wilaya est dotée d'une agence foncière, l'une de ses missions consisterait à reconstituer des réserves foncières au profit des communes. Bon nombre de nos communes sont dépourvues de foncier aujourd'hui. Des moyens financiers colossaux sont indispensables pour reconstituer le porte feuilles foncier qui pourrait servir au développement de bon nombre de communes. Est-il possible d'obtenir les moyens financiers pour cette EPIC de notre wilaya à travers un dossier en rapport avec la spécificité du foncier de notre wilaya du ministère concerné ou au niveau central ? Les moyens de l'agence, aujourd'hui, sont –ils suffisants pour pouvoir accomplir cette mission ?

J'en viens aux divers, je voudrai reposer le problème des 32 logements LSP à Illoula où, chaque jour que Dieu fait, je suis confronté à ces citoyens qui sont inquiets de la situation de la reprise du chantier.

Et je pose véritablement le problème de fond : est ce que nous sommes armés en tant administration de l'Etat par rapport à tous les gens auxquels sont affectés des terrains en général que ce soit dans les zones d'activités ? Sommes nous capables d'affecter des terrains et de faire appliquer les cahiers des charges ? Un investisseur ou quand un promoteur immobilier n'est pas en mesure de concrétiser ce programme ? J'ai terminé M Le Président. Je vous remercie.

M BOUDJEMAA SALEM :

Bonjour tout le monde. Mon intervention donc, va traiter quelques questions et avant de passer à ces questions, je voudrai rendre quand même un hommage très, très important de ma part aux assemblées populaires élues qui sont passées donc, par cette enceinte et il y'en a des autres qui ont perdu leur vies, je citerai AISSAT, Que Dieu ait son âme et Rabah BENCHIKHOUN aussi, Que Dieu ait son âme aussi. Pourquoi, j'ai dit çà ? Pour rendre donc, un hommage à ces élus et qui ont fourni des efforts chacun dans son camp, chacun dans son Parti politique et chacun, par son esprit et sa compétence.

Aussi, par cette occasion, je voudrai rendre hommage aussi, aux élus présents qui certainement, font des efforts, n'hésiteront pas à faire des efforts pour une seule raison : pour le bien être du citoyen de la wilaya de Tizi-Ouzou et la stabilité de cette région.

Dans ce cadre, si on s'inquiète en tant qu'élus de l'APW de Tizi-Ouzou c'est parce que les projets n'ont pas démarrés le 10 Décembre 2007 mais, il y'a eu des projets qui ont démarré depuis bien longtemps et j'espère qu'il y'a d'autres projets qui sont inscrits à l'indicatif de notre wilaya.

Pour les questions, donc, il y'a une question qui m'a été soulevée par un de nos concitoyens à savoir l'acte de propriété de la laiterie « Pâturages d'Algérie. Le dossier a été donc, remis à M Le Wali, l'acte de propriété donc, l'autorisation n'a pas été signée donc, le propriétaire risque de fermer l'usine qui emploie 200 ouvriers sans parler du nombre de litres de lait pour nos concitoyens.

Aussi, une autre question qui a été bien rappelée par un de nos camarades, à savoir l'indemnisation. Donc ? il y'a des certificats exigés par des projets, il y'a des dossiers qui sont transmis au niveau des administrations concernées pour des indemnisations qui ne sont pas soldées et qui servent d'alibis pour les oppositions aux projets qui sont soumis à l'indemnisation au niveau de notre wilaya.

Je parlerai aussi, comment dirai-je ? d'une préoccupation, c'est la réalisation du barrage de Souk N'Tslata qui n'arrive pas donc, à connaître le jour, la question est posée à M Le DHW et aussi, qu'en est-il du barrage de Koudiet Asserdoun ?

Une autre question concernant le CET de Oued Falli. Un CET dont l'Etat a dépensé des milliards, à ma connaissance, il y'a même quelques membres de la commission qui se sont déplacés sur place et qui déclinent la non mise en service donc, on se pose des questions.

Aussi, tout le monde a vécu la situation, je dirai presque catastrophique due aux incendies de 2007 donc, il y'a eu des citoyens qui ont perdu la vie, qu'en est il des recommandations concernant les oliviers qui ont été ravagés par les incendies.

Donc, une autre préoccupation c'est la subvention allouée par l' APW aux utilisateurs donc, à savoir les associations, je veux bien avoir des éclaircissements par rapport à ça et aussi, les subventions qui ne sont pas mandatées pur x raisons, c'est une question à M Le Président de l'APW et donc, j'espère être convaincu que le problème sera pris en charge.

Aussi, c'est une question en direction du secteur de la santé à savoir les EPHP. Donc, la nouvelle réorganisation du secteur de la santé à travers le territoire national. Je citerai à titre d'exemple donc, l'EPHP de Boghni et je pose la question : le village ou bien la commune de M'Kira qui est rattachée à l'EPHP de Boghni, si mes renseignements sont justes, je me pose la question comment un fonctionnaire peut faire son approvisionnement ne serait ce en essence ou en gaz oil en faisant une distance de M'Kira à Boghni.

Une autre préoccupation c'est le tout venant de Tizirt : où est passé le tout venant du stade de Tizirt pour lequel, je voudrai avoir une réponse.

Je termine et donc, je ne voudrai pas être taxé de régionaliste et encore moins de villagiste mais, je suis assez près de la daïra des Ouadhias, je passe presque chaque semaine, j'estime que c'est une daïra qui a plus de 60 000 habitants, même si, le siège de daïra existe, il passe, comment dirai je, de situation d'aménagement en aménagement, je pense qu'à l'à venir, une inscription d'un nouveau siège de daïra est souhaitable pour répondre aux besoins de la population et je vous remercie.

M LE PRESIDENT :

Je voudrai juste répondre à votre préoccupation qui est aussi, la mienne, c'est toute l'assemblée, effectivement, il y'a un temps fou entre les mandatements de l'assemblée et le

versement des subventions aux associations, en plus des contraintes bureaucratiques, il y'a aussi des refus de certaines subventions que l'APW a voté et pour lesquelles, elle a délibéré. Nous avons écrits, nous avons saisi les services concernés, malheureusement, beaucoup de retards demeurent inexplicables. Merci.

M METAHRI MED SAID :

Merci, M Le Président.
M Le Wali,

Ce n'est pas pour faire dans la diversion ou dans la complicité. Je sais que depuis que vous êtes arrivé un diagnostic et un bon constat a été fait. Malheureusement, il n'est pas des meilleurs en ressortant un retard important dans tous les secteurs confondus, à des situations qui en échappent dans leur majorité à la volonté même de notre Etat.

Actuellement, les situations et les choses sont plus claires, des changements positifs sont en train d'être opérés dans tous les secteurs confondus : environnement, tourisme, les travaux publics, l'eau, la santé, la jeunesse et sports, l'emploi et l'action sociale, l'habitat, l'urbanisme, les affaires religieuses etc, je ne peux pas citer tout et je m'excuse si, j'ai oublié certaines directions, tout cela a transformé notre wilaya en grand chantier à ciel ouvert qui ne serait qu'un bon début. J'ai toujours dit, qu'on accuse un grand retard qui n'est pas impossible de rattraper. M Le Wali, vu le volume et le nombre des opérations inscrites à l'indicatif de notre wilaya et à quelques directions, il est normal, M Le Wali, d'observer certains retards de démarrage de certains projet !

M Le Wali, encore une fois, sans faire dans la complicité, on vous encourage pour votre volonté de relever le défi de notre wilaya. Pour cela, comptez sur nous, sur notre soutien effectif et indéfectible. Je crois, M Le Wali, que des projets de grande envergure s'inscrivant pour notre wilaya dès que la nécessité sera signalée.

M Le Wali, vous voulez vraiment relever le défi de cette wilaya, n'ayez pas crainte, nous allons vous accompagner pour réussir votre défi In Chaa Allah, c'est la bonne augure, M Le Wali.

Avant de terminer, je dois passer à certaines doléances : j'ai quelques points à soulever : le premier point, pour donc, améliorer la circulation en ville, il reste quelques points qui sont, à mon avis, le carrefour du stade du 1^{er} novembre, je vous propose, M Le Wali, de voir la possibilité d'une trémie au carrefour du 1^{er} novembre ainsi que pour le carrefour du fleuriste au niveau de la nouvelle ville de Tizi-Ouzou, voire la possibilité d'un pont en arche.

Le deuxième point, M Le Wali, je voudrai signaler, respectueusement à M Le Directeur de la SONELGAZ, que plusieurs requêtes nous sont parvenues, il y'a même celles qu'on a constaté nous, même, durant nos missions relatives à la prestation avec la population ou même avec les organismes publics...

M LE PRESIDENT :

Il vous reste 30 secondes, M METAHRI.

M METAHRI MED SAID :

Pour cela, nous vous demandons de bien vouloir prendre des mesures conservatoires pour améliorer vos relations avec vos partenaires économiques.

Juste un autre point, je voudrai, M Le Wali, Makouda, c'est une très grande daïra, on aimerait bien inscrire un EPH et merci, M Le Président, si, j'ai tardé.

M DJOUADI SAID :

Honorable assistance, bonjour.

Donc, moi, je voudrai parler, même si, je ne maîtrise pas vraiment le sujet mais, je vais essayer de fournir un effort. Concernant les instruments d'urbanisme, donc, il est constaté que : il y'a un grand programme qui est lancé dans la réalisation de ces instruments d'urbanisme à savoir les POS et les PDAU, moi, je voudrai attirer l'attention de M Le Wali et je souhaiterai bien sûr, voir la projection donc, des corps constitués à la périphérie de ces POS ou bien des PDAU.

A travers donc, les instruments auxquels j'ai assisté, j'ai relevé une projection donc, des structures sécuritaires à l'intérieur d'un POS sachant bien, si on procède à l'implantation des structures pareilles, il faut tenir compte du périmètre de sécurité. On ne peut pas, c'est-à-dire l'occupation du sol ne sera pas adéquate. Donc, çà, c'est une proposition et c'est une suggestion.

Je voudrai aussi revenir sur la couverture sanitaire du dernier découpage, moi, je propose donc, de réaliser des polycliniques notamment dans les grands villages ou bien, au niveau de notre wilaya, nous avons des villages qui dépassent largement certaines communes et ne disposent d'aucun équipement même de salle de soins.

J'ai constaté aussi, des salles de soins qui se trouvent à travers la wilaya, après ce découpage, elles sont dépourvues de médicaments. Vous savez bien, après le découpage, ils n'ont pas où aller : est ce que, ils vont s'adresser à l'ancienne structure ou à la nouvelle structure. Parfois, le citoyen se présente pour se soigner, il n'y a pas la disponibilité du médicament.

Le troisième point, je voudrai parler donc, après avoir satisfait les besoins en eau potable de la wilaya, je demande à M Le Directeur de l'hydraulique d'inscrire ou bien la réalisation ou la gestion des rejets. Donc, il est souhaitable d'inscrire dans ce secteur un projet dans ce sens pour gérer les eaux usées et mieux les canaliser à savoir donc, la réalisation des bassins de décantation , les fosses sceptiques et des bassins de filtration, voir, des stations d'épuration si, possible.

La quatrième préoccupation, je voudrai interpeller le directeur des moudjahidines sur la mémoire de notre révolution. Donc, dans des régions ou lieux où se sont passées de grandes batailles à l'instar de Tamda ouzidhoudh où, il y'a eu plus d'une centaine de martyrs, les villages avoisinants ont été bombardés, on ne voit rien de projeté dans cette place. Donc, il faut qu'on pense justement à entretenir notre histoire et qu'on sache comment construire et savoir quel est le prix qu'a payé le peuple algérien pour qu'on parle aujourd'hui, en toute liberté.

Il y'a aussi, les marchés de l'eau. Moi, je souhaiterai élargir ces équipements à travers la wilaya ou bien à travers les zones pour permettre au développement de proximité et absorber un petit peu le chômage à l'instar de Tamda Oucherki qui peut recevoir le plus grand des moyens dans le foncier pour recevoir ce genre d'équipements.

M LE PRESIDENT :

Il vous reste 30 secondes.

M DJOUADI SAID :

Oui, je vais terminer avec çà. Je vais m'adresser à M Le Directeur du tourisme puisque, je suis arrivé en retard, je voudrai savoir, comment les agréments d'exploitation hôteliers sont délivrés ? Quelles sont les pièces qui devront être fournies pour permettre à un investisseur de procéder à l'exploitation d'activités ?

M BABAS AKLI :

M Le Président,

M Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

Bon, je voudrai commencer par le secteur des transports, je voudrai vous demander où en est l'entreprise de transport dont a parlé M Le Directeur des transports ?

La deuxième question, c'est une doléance de citoyens fonctionnaires et retraités de Boghni pour le retrait d'argent au niveau du chef lieu de Boghni et demandent à ce que, cette même poste travaille de 8H à 18H si, possible et ce, afin de diminuer les chaînes qui commencent dès les premières heures de la matinée dues à la non alimentation des postes de la région en liquidités.

Je voudrai rajouter un troisième point qui concerne le suivi par les services techniques à juste titre, le bitumage de la route de Boumahni qui s'est dégradé de 10 voire, 15% juste après 2 à 3 mois de sa réception. Je peux dire que la population reviendra à la charge pour redemander le bitumage de la même route. Le bitumage est réalisé d'une manière aléatoire au vu et au su de ces services. Je demande aux services concernés de faire une inspection. Merci.

M HATEM RABAH :

Je voudrai revenir sur le problème soulevé récemment. Au départ, ce projet a été prévu pour un coup de 6,5 millions de DA. Donc, suite à la lenteur dans la réalisation ce même coût est devenu exorbitant au point d'entraîner malheureusement des prix de cession devenus excessifs. Donc, ce qui a entraîné aussi, l'absence des acheteurs et les logements ne trouvent pas preneurs ou acheteurs. Donc, la question qui se pose, est ce qu'il y' a un moyen de reconverter ces logements en logements sociaux sinon, quelle sera la suite à réserver à ce problème ?

MME KABOUB ZAHIA :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

Je voudrai commencer par les divers. Donc, le premier point que je voudrai soulever, c'est les dégâts causés par une entreprise qui est chargée de réaliser 50 locaux dans le cadre du programme du Président dans la commune de Bounouh, là, je ne voudrai pas être injuste auprès des instances de la daïra de Boghni parce que M Le Chef de la daïra a beaucoup de mérite mais, je crois que le problème est causé par l'entreprise elle-même. Je sais de quoi je parle, c'est l'assurance de l'entrepreneur qui ne peut pas faire face à ces dégâts. Il y' a des familles qui sont recasées depuis déjà 10 mois et l'attente a trop attendu et c'est pour ça qu'ils nous ont interpellé et nous, à notre tour, nous vous saisissons à titre de rappel.

Pour les logements de Bounouh, qui sont de la formule CNEP/APC, je crois que vous leur avez promis de voir un petit peu ce problème donc, ils m'ont chargé aussi de vous souligner ceci.

Revenons à la poste de Boghni, nous sommes convaincus de l'extension qu'a vue cette poste, on aurait aimé que l'effectif suive parce que l'extension a eu lieu mais cette poste continue de travailler avec le même effectif, surtout que les gens qui travaillaient dans le cadre du filet social avaient été arrêtés et donc, c'est pour cela qu'il y'a des demandes au niveau de cette poste.

Je voudrai aussi, souligner le problème des communes qui connaissent des problèmes d'affaissement telle que Ain-El-Hammam M Le Wali. C'est un problème qui a trop persisté, je sais que le problème est pris en charge et l'étude du sol prend du temps et nos concitoyens sont très préoccupés par ce problème.

Je voudrai aussi, là c'est une petite recommandation, il serait souhaitable de renforcer un peu l'administration des forêts en personnel et en effectif toujours parce que, ils ont quand même un déficit un peu souligné et puis, s'agit il du droit de l'exécution des jugements dans ce domaine, parce que ça fait longtemps depuis qu'ils sont en instance.

S'il y'a possibilité aussi, M Le Wali, quand on voit les communes de la wilaya de Boghni, eh In chaa Allah, de la wilaya de Tizi-ouzou, pardon, je cite l'exemple de Boghni parce que je suis de la daïra, quand on voit l'entretien des bâtiment surtout ceux de l'OPGI, je ne sais pas si, on peut proposer ou est ce qu'on peut pas trouver une formule pour un petit entretenir ne serait ce la peinture et l'éclairage public des quartiers.

Par rapport au bilan des activités 2007 et le plan d'action 2008, les éléments présentés dans le rapport du Wali répondent à une stratégie instaurée par son excellence Monsieur Le Président de la République qui a été mis au point considérant que l'Algérie dispose d'un confort pécuniaire conjoncturel mais qui nous permet de réaliser de »s projets d'une importance non négligeable au niveau des différentes wilaya de notre pays. Sachant que notre wilaya est dotée d'un potentiel économique important et durable pouvant assurer non seulement, son propre développement mais aussi, peut contribuer au plan développement national d'une façon effective. Il suffit de mettre en synergie les compétences formées chaque année dans les instituts de formation, puis les ressources naturelles et l'encouragement des investisseurs nationaux soient ils ou étrangers.

Néanmoins, Il y'a un principe de base qui unifie cette problématique, notamment, les acteurs locaux, la société civile et du peuple qui connaissant la caractéristique de notre région, représentants de la dynamique sociale et économique, il nous semble donc, nécessaire de déterminer nos priorités et l's actions les plus opportunes car nous devrions être impliqués en première instance pour pouvoir conduire la promotion de notre propre développement.

Si, les comités de villages se mêlent activement pour résoudre certains litiges, le problème des oppositions qui freinent la plus part du temps les projets. Si, l'élu joue son rôle pleinement, entre ses électeurs et l'autorité, il contribue à amener le calme, la sérénité et la stabilité que nécessite notre wilaya, si, l'exécutif de son côté veille à remédier et à faciliter certaine situations et efficacement, je crois que le développement socio économique ne peut être que notre acquis.

D'autre part, le processus de développement socio économique local peut être difficilement laissé à des mécanismes spontanés de croissance. Il doit être soutenu par certains éléments de base.

L'orientation vers les productions qui favorise le développement des potentialités locales, création des conditions d'accès au financement, amélioration des qualifications du marché du travail, créer des systèmes ou d'infrastructures de soutien, revoir les possibilités d'accès au foncier et voir même réhabiliter ces zones d'activités. Ceci requiert, un effort concerté pour que les besoins locaux se transforment en capacités techniques pour promouvoir les entreprises et les possibilités de revenus et d'emplois avec son objectif d'opportunité d'accès aux circuits productifs pour la population, en particulier, la plus exclue.

M Le Président,
M Le Wali,

Nul, ne peut nier l'évolution de Tizi-Ouzou depuis quelques temps, mais, hélas, cela s'est fait dans l'anarchie et le foncier et l'urbanisme et les nouvelles constructions en sont les plus grands témoins. L'espace public est squatté au détriment du citoyen, les trottoirs sont achalandés de marchandises, la chaussée en parkings payants, les jardins publics ont perdu leur vocation première mais, pour les causes, ne sommes pas nous, concernés de près ou de loin? Chacun dans son domaine, nous sommes tous interpellés pour y remédier en extrême urgence pour que la ville des genêts puisse reprendre ce qui lui a appartenu comme titre, par excellence.

Nous, élus du Front de Libération National, sommes à l'entière disposition pour l'intérêt de notre wilaya et de nos concitoyens. Nous n'épargnerons aucun effort à contribuer efficacement et effectivement pour le développement de notre chère région et merci.

M HANOUTI SAADI :

Bonjour tout le monde. Je reviens pour la deuxième fois. Donc, je serai porteur de certains messages de cette population. Je sais que nous ferons que répéter. Pour le problème d'aide dans le cadre du séisme, je sais que M Le Wali, me dira que nous avons fait, nous avons tracé un trait rouge sur ce problème mais, je vais essayer quand même de rappeler certains faits. Il y'a énormément de citoyens, malheureusement, on dit toujours, la loi c'est la loi et nul n'est censé ignorer la loi. Je dis avec regret que nous avons énormément de citoyens qui soit disant étaient bénéficiaires d'une enveloppe assez minime allant de 5000 jusqu'à 100 000,00 DA et plus, malheureusement, les gens qui ont bénéficié de ces petites sommes font l'objet aujourd'hui et hier du rejet du fichier national CNL. Donc, je ne sais pas si, on peut s'entendre sur un minimum pour essayer d'effacer ne serait ce que cette petite dette de ces soit disant, je dis bien soit disant, bénéficiaires, si, cela est possible, ils vous en remercie d'avance.

M LE WALI :

Monsieur HANOUTI, je vais vous répondre sur ça. Voyez la logique. Les gens qui étaient touchés par le séisme, ça fait il a un logement. Il vient, il présente un dossier et vous dit que j'ai été touché par le séisme, la commission est sortie sur le terrain et a constaté qu'il a un logement qui est touché et donc, lui a donné une aide en fonction de l'ampleur des dégâts. Maintenant, s'il postule au LSP ou au logement rural, il est de fait exclu parce qu'il a déjà un logement ! Ca veut dire qu'il a déjà un logement !

Ce problème est posé. Par exemple, moi, j'habite un village au niveau de Ouacif, il y'a eu le séisme et j'ai été touché. Je suis propriétaire d'un logement. Le fait d'être propriétaire, je suis exclu du logement social et du logement aidé. Il a bénéficié d'une aide, ça veut dire qu'il a un logement et après, il veut...

Au niveau de la wilaya, il y'a des priorités et le jour où on terminera avec les priorités, en principe dans le cadre du LSP ou du rural, c'est pour ceux qui n'ont pas de logements. Ca veut dire qu'on va compresser au maximum la demande. Une fois qu'on aura terminé avec ça, c'est autre chose. Quelqu'un qui a bénéficié d'une aide, ça veut dire que c'est quelqu'un qui est déjà logé ! Parlant logique !

M HANOUTI SAADI :

Malheureusement, M Le Wali, je vous dis sincèrement, les gens qui ont été visités par la commission Ad Hoc, disons, ils habitent dans un 25 m2 avec 7 personnes. Et là, on les a trouvé dans un « logement » ? C'est pour ça que j'ai dit quel sorte de logements qu'ils ont ?

M LE WALI :

Non là, on peut examiner au cas par cas. C'est un fichier qui ne dépend pas de nous, il est au niveau de la CNL et tant mieux qu'il y ait un fichier. Tout le monde parle de l'Etat de droit, ça fait partie du retour de l'Etat de droit. Parce que ce n'est pas uniquement les mêmes qui bénéficient. Une fois un travail, je dis : correcte, logique qui a été mis en place au niveau de la CNL et tant mieux qu'il y ait un fichier national et on souhaite avoir un fichier national dans tous les secteurs comme ça, celui qui a bénéficié de quelque chose, il n'en bénéficiera pas une autre fois et ainsi de suite, à ce moment là, c'est ça l'Etat de droit.

Ce n'est pas uniquement la police ou la gendarmerie, ça fait partie de l'Etat de droit et au moins, les gens qui ont bénéficié déjà, n'en bénéficieront pas. Maintenant, s'il a dans sa famille, un cas particulier, il a une pièce avec sa famille, il a ses enfants, nous l'avons fait pour l'habitat rural,

nous avons vu des familles à l'étroit, qui étaient éligibles à l'habitat rural, nous leur avons donné l'habitat rural.

M HANOUTI SAADI

Merci, M Le Wali. Moi, je voudrai accentuer mon intervention sur les comités techniques de daïra. M Le Wali, permettez moi de vous dire que nous sommes atteints disons, l'administration y compris nous, d'un syndrome de positivité qui est le syndrome partisan. Je le dis, je sais de quoi j'en parle. Actuellement, toute l'administration de cette wilaya est taxée d'une couleur. Parlant des collectivités locales de les APC à la Wilaya. Je crois qu'en tant qu'élu, si, nous menons une politique qui est la notre en tant que Parti du FLN ou parmi les frères et, du RCD, et, du FFS, et du RND ou des indépendants, mais, j'en suis sûr, que nos cadres, cadres de cette wilaya doivent jouer de super politique. Le rôle de super politique qui est celui de coiffer l'ensemble des politiques qui composent cette wilaya.

J'attire votre attention, sur ce fait là. On est en train de subir ou bien de faire certains blocages dans ce sens là.

Je reviendrai aussi, sur le problème de l'habitat, sur l'uniformisation des procédures au niveau des collectivités. M Le Wali, d'ailleurs, vous l'avez même dit dans votre programme, il y'a quand même énormément, plus de 6000 qui ne sont pas lancés. Cela, et je dirai, je suis formel, c'est de la mauvaise volonté des services qui gèrent ce dossier. Néanmoins, la non uniformisation des procédés, tous ces programmes sont bloqués.

Dans une commune bien donnée dans cette wilaya, de l'Est ou de l'Ouest, du Centre ou du Nord, qu'on fasse de ce programme avec des documents bien vérifiés alors que dans d'autres communes ou dairates on leur refuse. Donc, c'est une question à se poser : pourquoi ? Pourquoi ?

Bon, je reviendrai aussi à la commune d'Ait-Yahia, ils m'ont sollicité en tant que vice Président chargé des commissions, cette question va l'endroit de M Le Conservateur du foncier, que cette commune dispose d'une superficie très, très énorme et ils demandent s'il ne serait pas possible de faire ou de créer une commission mixte du foncier pour essayer de lever certaines contraintes afin d'arriver à un certain développement local.

Je me permets de soulever aussi, le problème de Oued Falli où les bénéficiaires ont été saisis officiellement pour leur rembourser la somme qu'ils ont versée, il y'a plus de quinze ans, je crois que dans ce sens là, on voit le côté le plus objectif.

Et j'ajoute aussi, le manque de liquidités au niveau des postes comme il a été soulevé par le frère élu et je vous remercie, M Le Wali.

M BEN MEDJBER AKLI :

Merci, M Le Président.

M Le Président, je commencerai par donner lecture du télégramme m'invitant donc, à cette plénière signé par Le Président de l'Assemblée Populaire de Wilaya/

« Honneur vous inviter à assister à la session de l'Assemblée Populaire de Wilaya qui se tiendra Samedi 24, Dimanche 25 et Lundi 27 Mai 2008 à 10H00 à l'Hémicycle Aissat Idir. Excusez moi : Aissat Rabah, excusez moi, mea culpa.

Ordre du jour : -

- Préparation donc, des rentrées scolaires, universitaire et de la formation professionnelle
- Préparation de la saison estivale
- Bilan annuel 2007, il n'est pas dit de quoi et de qui ?
- Et puis enfin, les divers. »

Donc, le point divers, dont s'inscrit mon intervention en deux points.

Donc, le premier point concerne le règlement intérieur de cette APW qui, lors de cette session, a montré un petit peu ses limites au moins, au niveau de trois compartiments. Et donc, c'est celui du temps de parole dont tout chacun, j'allais dire, est venu se plaindre parce que n'ayant pas eu le temps pour s'expliquer davantage ou doit demander d'éclaircir sa position.

Le deuxième élément ou lacune de ce règlement intérieur a trait donc, à la gestion un peu des provocations.

Et enfin, la troisième lacune, bien que la loi portant code wilaya est claire en ce sens, où les documents d'une telle importance ou aussi, importants ont été remis séance tenante, je pense que c'est un volume aussi, important qui a été remis séance tenante alors que le code de wilaya prévoit que les documents aillent donc, avec les convocations, les invitations donc, 10 jours avant.

Donc, je demande à M Le Président de bien vouloir présenter donc, cette suggestion et la soumettre au vote pour être, éventuellement, examinée sur les séances à venir.

C'est sur ce seul point que j'allais intervenir mais, enfin, j'allais dire, ma pertinence à vouloir toujours, j'allais dire, à situer les choses dans leur contexte, non marier tout simplement, à demander à participer d'une façon la plus positive qui soit, au respect, un peu de l'ordre du jour, suite à quoi, j'étais un petit peu ramassé d'ailleurs, à l'image de l'ensemble de mes collègues. Parce que, être ramassé, est devenu un style de gestion cher à notre Président. Nous donc, je ne sais pas, M Le Président, quel était déjà votre parcours professionnel mais, bien que, quel qu'il soit, j'ai le plus grand respect pour ce parcours là sauf que moi aussi, j'ai également un parcours professionnel notamment dans le domaine de la gestion et l'orthodoxie de la gestion, il faudrait bien que l'on s'inscrive systématiquement aussi bien dans l'assemblée, dans la gestion au sens large, gestion économique, gestion politique. Le point divers est systématiquement, inscrit à l'ordre du jour.

Les points : divers, c'est quoi ? Ou c'est, il y'a donc, une urgence à gérer auquel cas, j'allais dire, gérer une urgence, auquel cas, on en parle ou bien, il peut constituer un prélude à un dossier qu'on pourrait inscrire plus tard.

Mais, vous avez, si, vous voulez, cette manie à vouloir absolument, avoir le dernier mot même pour des interventions, j'allais dire, naïves et constructives.

Donc, je vous invite à plus, j'allais dire d'égard et de respect en direction de ceux qui vous interpellent pour des choses ceci dans le cadre, conformément à la loi.

C'est vrais que vous jouissez d'une position dominante, j'allais dire, dans le temps et dans l'espace mais, ceci, ne vous autorise pas à appliquer votre loi mais, la loi de la République Algérienne Démocratique et Populaire et qui est loin d'être une République bananière.

Donc, vous avez aussi, voulu parler de formalisme ; le formalisme, depuis l'ouverture, vous ne vous êtes conformé à aucune disposition de la loi à commencer par l'adoption de l'ordre du jour, vous n'avez pas soumis au vote l'ordre du jour qui nous a été présenté et d'un et, de deux, vous avez constitué un Bureau qui a donc, s'est transformé aujourd'hui et a totalement disparu, ça, c'est une disposition de l'article 29 me semble t-il du code de wilaya, j'allais dire, vous vous retrouvez, sans le Bureau qu'il avait été souhaitable d'élire mais, qui est désigné.

Je vous invite à revenir à de meilleurs sentiments en direction donc, des élus qui sont là pour le développement de cette wilaya, avec vous, je pense que votre, vous n'avez pas, vous n'êtes pas obligés à chercher, à chaque fois, à avoir le dernier mot. Votre position de Président, ne vous suffit –elle pas ? Je vous remercie.

M LE PRESIDENT :

Oui mais, de toutes les manières quand on a voté un règlement intérieur soit, on a été le grand défenseur...

(Interrompu par M BEN MEDJBER) il dira : « je vous en prie, je ne vous ai pas interrompu, vous n'avez pas le droit de faire ça (geste de point d'ordre)

M BEN MEDJBER AKLI :

C'est un point d'ordre.

M LE PRESIDENT

Il n'y a ni point d'ordre ni de désordre, je suis en train de parler ! (Applaudissements dans la salle).

M BEN MEDJBER AKLI

Merci, M Le Président, d'avoir confirmé mes dires.

M LE PRESIDENT

Je vous remercie aussi, de montrer quand on n'a aucune consistance en terme de parcours politique, quand on va d'un bord à l'autre, quand on fait l'éloge de quelqu'un aujourd'hui pour le descendre en flamme le lendemain, quand sous prétexte de quelques privilèges, on adopte sans conditions, voyant ces privilèges ne pas venir, on essaie par tous les moyens possibles et imaginables de montrer qu'on utilise mieux que l'autre la réglementation, je crois qu'il y'a des questions à se poser.

Maintenant, mon parcours professionnel, s'il vous intéresse tant, je peux vous répondre par deux négations : je n'ai jamais coulé au moins trois ou quatre entreprises, ça, je vous le confirme, au moins ça, je vous le confirme, (applaudissements dans la salle), je n'ai jamais été à la solde des groupes quelconques. Donc, c'est mon parcours professionnel. (Agitations dans la salle)

Pour ceux qui sont gênés par mes réponses, il faut d'abord qu'ils soient gênés par les questions! Pour ceux qui sont gênés par mes réponses, il fallait d'abord qu'ils soient gênés par les questions!

Maintenant, Maintenant, Maintenant, si on prétend maîtriser son sujet, il faut d'abord être constamment en mesure de comprendre le règlement intérieur (exhibé), la loi portant code de wilaya. Ce n'est pas le cas, je ne vois pas où notre règlement intérieur a montré ses limites en terme de procuration mais, alors, je peux comprendre tout (interrompu par M BEN MEDJBER) il lui dira : je ne vous permets pas la parole, je suis sourd en ce moment et en ce moment, je ne vous écoute pas. Je vais vous le dire pour la dernière fois : il n'y a pas de super élu même si, ces élus ont fait tous les bords politiques.

M BEN MEDJBER AKLI :

Il n'y a pas non plus de Président hors la loi !

M LE PRESIDENT

Le Président fonctionne conformément au règlement intérieur que vous avez, vous-même, adopté, ce règlement intérieur vous sera appliqué comme il me sera appliqué. Il vous sera

appliqué comme il me sera appliqué. Que les uns et les autres sachent que dans cette APW, il n'y a ni, de supers élus ni, de sous élus, ils sont guidés par une réglementation. Bonne ou mauvaise, je ne suis pour rien. Je vous invite à de la retenue, sachez une chose, à chaque mensonge, je vous répondrai par deux vérités. A bon entendeur, salut ! (Applaudissements).

M BEN MEDJBER AKLI

Je vous défie devant la presse de dire toutes les vérités sur moi.

M LE PRESIDENT

Cessez de prendre la parole quand vous voulez ! Je vous ordonne de cesser de prendre la parole quand vous voulez, c'est un ordre. Vous ne pouvez pas prendre la parole à chaque fois que vous le désirez. Si, en vous, il y'a des choses qui vous empêchent d'être un élu discipliné, je ne suis pour rien, il y'a des spécialistes en mesure de répondre à la question, cela ne sera pas mon cas, alors, de grâce, laissez les élus continuer leurs interventions. Pour ceux qui le désirent, il y'a des élus qui ne se sont pas inscrits. La liste est ouverte.

M DAHMANE AHCENE

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

Mon intervention s'étalera pratiquement sur les divers. Il y'a des points à souligner ; j'avais pas la chance d'intervenir concernant le tourisme, mais, je tiens à souligner la réhabilitation des sites archéologiques au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Je ne sais pas est ce que dans le programme ou le rapport d'activités annuel 2007, a été pris ; quand même, il y'a une soi disant, est ce que c'est une commission ou bien, qui, dans ce domaine là, il n'y a pas une prise en charge.

Concernant aussi, M Le Wali, la fois passée, lors de la session précédente, mon collègue, M BRAHIMI, qui a souligné le pont qui mène vers KANTIDJA, concernant les écoliers qui, je ne sais pas s'il y'a une prise en charge concernant ce problème là. Voilà !

Il y'a aussi, une interpellation de quelques citoyens concernant la délivrance de certificats de conformité notamment, l'exploitation de Cybercafés. Voilà, sur cela, je termine et je vous remercie.

M LAMRANI AMAR :

Si, vous le permettez, je reviens pour trente secondes pour poser la préoccupation d'un jeune algérien, mathématicien de formation qui a déjà participé au concours mondial de calcul mental et qui demande une prise en charge, si, c'est possible, pour participer à ce concours qui aura lieu dans un mois à peu près. Je vous signale aussi, qu'il a été classé deuxième au concours de 2004.

M NAIT SIDI AHMED SAID : (Intervention en langue nationale - traduction)

M Le Wali, le respect et l'éducation se construisent. Il faut qu'il y ait un respect mutuel entre les élus et les membres de l'exécutif. Il y'a eu une forme d'intimidation, une hogra en direction d'un élu qu'on a pas laisser parler.

M Le Wali, en toute franchise, j'ai contacté M Le Directeur du Transport, sur le contact avec quelques citoyens d'un certain village de la commune de Tizi-Ouzou pour se faire délivrer des autorisations de transport. M Le Directeur, je l'ai contacté à plusieurs reprises, je l'ai interpellé même ici, au sein de l'hémicycle et m'a promis de régler le problème après l'ouverture de la gare au niveau de la nouvelle ville. Je suis rentré en contact avec les citoyens pour leur dire que M Le

Directeur m'a promis de régler le problème dès l'ouverture de la gare et qu'il y'a lieu de patienter un peu. Après 3 jours, cette personne est venue me voir dans mon bureau et m'a demandé de lui remettre son dossier et actuellement, il circule. Cette situation, M le Wali, a créé une sorte je suis rentré en contact avec cette personne et m'a dit : venez, je vous donne mon bureau, cette personne circule et cette situation, M Le Wali, a créé une sorte de haine et m'ont accusé de promesse électorale et de menteur alors que j'ai réellement pris le problème en main avec M Le Directeur qui a donné sa promesse.

M BRAHIMI RABAH :

M Le Président, si vous permettez, c'est juste un témoignage que je voudrai apporter à mon camarade. Donc, c'est pour le rassurer que le problème est pris en charge par M Le Wali, le lendemain à travers les services techniques de daïra. Donc, il est pris en charge.

Je vous demanderai de m'accorder 2 minutes si, possible pour décompresser la situation, c'est un passage que je trouve très intéressant, s'il vous plait, si vous permettez que je vous le dise.

M LE PRESIDENT :

Ecoutez, je préfère que vous le faites plus tard, ce n'est pas trop tard !

Donc, sur ce, je redonne la parole à M Le Wali pour répondre aux questions qui lui sont adressées ou éventuellement, les Directeurs concernés.

M LE WALI :

Merci, M Le Président. Merci pour les sœurs et frères qui ont intervenu. J'essayerai de répondre à l'ensemble des questions et je vais donner la parole aux Directeurs concernés d'abord pur y répondre et j'apporterai mes commentaires après. Donc, la parole à M Le DUC pour les problèmes d'Azazga et je préfère que vous commenciez par les logements AADL.

M BENMESBAH IDIR : Représentant de la DLEP

Donc, je préfère donner la parole à mon collègue en charge du suivi de l' AADL.

M LE WALI :

Allez y parler du stade en premier. Ca ne fait rien.

M BENMESBAH IDIR : Représentant de la DLEP

Donc, en ce qui concerne les 50 locaux d'Azazga, il s'agit d'un programme de locaux en cours de réalisation par l'Entreprise OUIDIR, il y'a eu donc, avant le lancement de l'opération, une concertation avec M Le Chef de Daïra et M Le DJS. Des dispositions ont été prises à l'avance parce qu'il y'a eu glissement de terrain mais pas de très grande importance. Il y'a eu donc, un glissement occasionné par les travaux de l'Entreprise mais, des mesures organisationnelles ont été prises à l'avance de concert avec M Le Chef de Daïra et M Le DJS.

Donc, nous réalisons bloc par bloc car l'endroit est réparti en trois blocs pour opérer, bloc par bloc pour éviter d'éventuels glissements.

Donc, il y'avait un mur de pied qui existait et qui menaçait ruine. Il a été reconstitué et des mesures ont été prises pour que les locaux soient réalisés par bloc pour contrecarrer le glissement et pour conforter tout l'ensemble.

Des mesures ont été arrêtées par le comité technique de daïra en concertation avec la DJS pour que stade ouvrira le mois de septembre, in chaa Allah.

Nous avons fait çà en concertation avec la daïra. Nous, en tant que DLEP nous intervenons sur les blocs consistant en la réalisation des locaux. Nous avons pris sur nous au niveau de l'étude de prévoir des murs plaques pour que l'intervention de la DJS, s'effectuera après.

CHEF DE SERVICE DLEP :

Moi, je vais intervenir sur les 300 logements AADL d'Azazga ou, une dégradation du cadre de vie a été signalée. C'est des cités cédées aux acquéreurs avec l'obligation de l'organisme AADL d'assurer l'entretien des immeubles dans le cadre légalement tracé conformément au dispositif de ce programme. Si, maintenant, il y'a une lenteur dans l'intervention, la doléance sera immédiatement transmise de la DLEP pour sa prise en charge avec célérité.

M BENMESBAH IDIR : Représentant de la DLEP

Pour les locaux de Bounouh, il s'agit de 50 locaux réalisés à Bounouh. Là, une expertise et une mesure de confortement a été prise pour limiter les risques pour les habitations avoisinantes. Des gabions ont été faits, l'expertise a été faite par le CTC, les familles touchées ont été reçues au niveau de la DLEP donc, en présence de l'Entreprise de réalisation à laquelle nous avons demandé de fournir l'assurance courant le risque professionnel pour essayer de la faire jouer. Nous sommes en train de vous préparer, M Le Wali, un compte rendu pour vous faire part des dispositions que nous comptons soumettre à votre appréciation pour le règlement de ce problème.

CHEF DE SERVICE DLEP

Concernant les 18 logements LSP d'Illoula, conformément à vos instructions, M Le Wali, de procéder au remplacement de l'Entrepreneur défaillant par l'Agence Foncière de Wilaya, des dispositions ont été prises par notre Direction pour l'exécution de votre décision. Au jour d'aujourd'hui, nous sommes arrivés au stade final du lancement de la procédure judiciaire que nos collègues de la Direction des domaines entameront dans les prochains jours. Je vous voudrai quand même rassurer, M AOUDJ, s'agissant d'un programme LSP qui est un peu différent des programmes des fonds publics, parce qu'il touche un volet particulier, c'est celui du foncier, M AOUDJ, le sait pertinemment. Donc, le promoteur qui a été attributaire. Ce terrain a fait l'objet d'un acte de propriété à l'indicatif du promoteur, le remplacement du promoteur exige l'annulation de l'acte de propriété et l'annulation ne peut se faire d'une manière administrative et nous devons passer par voie judiciaire qui va nous amener à une procédure que les souscripteurs que je reçois régulièrement et qu'on essaie disons de rassurer parce qu'ils considèrent qu'effectivement entre la décision de M Le Wali de remplacer le promoteur et la date d'aujourd'hui, un laps de temps s'est écoulé, je dois vous répondre car la procédure doit être menée de cette manière parce que, le volet juridique doit transiter par voie judiciaire nonobstant la procédure que va engager la DLEP pour récupérer les aides de l'Etat.

M LE WALI :

C'est un véritable dilemme. Des fois, pour l'acte de propriété, il y'a des lenteurs au niveau de l'Administration. Quand il y'a acte de propriété, on devient otages aussi. C'est le cas d'Illoula Ou Malou. On n'a jamais eu de réflexes comme d'autres wilayas où l'acte de propriété n'est délivré que quand il verront les choses d'abord. Malheureusement, le promoteur est propriétaire du terrain, il faudrait qu'ils attendent. On va essayer encore une fois, d'intervenir auprès des instances judiciaires pour diligenter le dossier et à l'avenir aussi, il faut réfléchir comment régler ce genre de situations. C'est vraiment un problème où, le promoteur est propriétaire du terrain. On ne peut ni, engager une autre entreprise et j'allais engagé l'agence foncière, mais on nous a pas dit qu'il est propriétaire et c'est pour çà que j'ai dit qu'il faut confier à l'agence foncière. Malheureusement, il ne reste que la solution à l'amiable. Il faut qu'on discute avec le promoteur pour qu'il vende

directement à l'agence foncière pour acheter et terminer le programme. La solution pour aller vite, c'est la solution à l'amiable.

Je vous demande donc, d'engager la solution à l'amiable pour que l'Agence foncière, puisse acquérir par son conseil d'administration. C'est la seule solution qui nous reste.

M LE DUC :

Merci, M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Je commencerai par la conduite gaz du sud Ouest, la zone des dépôts. Donc, nous avons pris en charge le transfert du gazoduc et le règlement définitif de cette zone. Le marché a été signé avec SONELGAZ et l'Entreprise a été engagée pour libérer l'assiette de terrain et le déplacement de deux postes à savoir celui de Tizi-Ouzou et de Boukhalfa. Le PV a été signé par mes soins et donc, tout le dossier est ficelé et les citoyens vont être réglés.

M LE WALI :

Pour les citoyens, nous sommes sortis jeudi sur le terrain. C'est la nouvelle zone et parce que nous avons un grand programme de logements qui était lancé dans la même zone et qui est tributaire aussi de ce réseau de gaz, la SONELGAZ a été sdaisie et nous allons libérer les permis de construire au niveau de la zone. Allez y pour les aménagements urbains.

M LE DUC :

M Le Wali, pour le glissement de Ain-El-Hammam, il y'a un groupement de français qui ont été choisis pour Tizirt et Ain-El-Hammam parmi eux un spécialiste en géotechnique et l'autre en structures. Nous leur avons donné la documentation nécessaire et ces jours ci, ils vont commencer. Des mesures d'urgences ont été prises à savoir le site de la mosquée. Nous avons installé deux entreprises en matière de terrassement et pour étanchéfier.

Pour les coopératives, question posée par un collègue, il existe 25 coopératives avec permis de construire depuis 1997, une partie d'entre elles se trouvent à côté de la Daira (interrompu par M Le Wali)

M LE WALI :

Il faut dire aussi, que ces travaux sont dus en partie à cause des travaux de ces coopératives qui menacent toute la commune de Ain-El-Hammam.

M LE DUC

Les premiers glissements sont l'effet de pente et le chargement excessif de ces travaux. Donc, je vous informe que ces coopératives sont hors la loi. Donc, il y'a des dispositions qui ont été prises et la procédure suit son cours normal. C'est tout ce que je peux pour l'instant.

M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,

Je vous informe qu'il y'a 90 sites d'intervention pour le programme 2006-2007 sur les 167 sites d'intervention. Nous avons parcourus 3300 Ha, suite aux instructions de M Le Wali, une stratégie a été dessinée dans la wilaya de Tizi-Ouzou qui a été prise comme modèle dans toutes les wilayas du pays sur le plan de la préparation des études à savoir : au niveau du comité local, les élus locaux des assemblées, au niveau de daira : le comité technique de daira, avec la

participation des comités de villages et de quartiers. Ensuite, la consultation des services techniques avec les services de l'Etat à savoir : la Sonelgaz, les PTT, la DMI, l'ADE, l'Hydraulique etc. Ensuite, il y'a un comité local de wilaya qui est présidé par M Le Wali ou son Secrétaire Général. Après cela, il y'a 2 procédures de concurrence des marchés publics donc, la préparation des cahiers de charge. Pour l'appel à la concurrence, je vous informe qu'au bout de 4 mois de l'année 2008, la DUC a lancé 70 appels d'offres ouverts.

Même, je remercie, M Le Président de la commission des marchés qui est en train de programmer des séances spéciales DUC. Maintenant, pour la lourdeur de ces procédures, c'est-à-dire, il y' a beaucoup de progrès. M Le Président de la commission des marchés a donné le feu vert pour faire un cahier de charge par spécialité c'est-à-dire, l'AEP, la voirie, l'assainissement, l'aménagement de la voie publique. Pour le domaine administratif je dois vous informer qu'il y'a un retard et qu'actuellement c'est pris en charge.

Il y'a 14850 mètres linéaires en AEP qui sont réalisés au niveau du lotissement Anar Amellal, lotissement SALHI, lotissement AMARI et lotissement Sud-ouest pour un impact de population de plus de 20 000 habitants. Cela a consisté donc, au transport et à l'alimentation (adduction) individuelle.

Au niveau de Draa-Ben-Khedda, on a irrigué avec 10 kms d'AEP aux abonnés (Toures I et II ainsi que l'extension à Toures III). Il y'a des travaux d'évacuation des eaux pluviales. En période hivernale, c'est des zones de ruissellement au niveau du polyvalent et de Boukhalfa et de grands ouvrages sont en train de se faire.

Au niveau de l'EPLF, une étude a été réalisée, M Le Wali, a été approuvée, l'appel d'offres a été lancé, le cahier des charges établi, 2 entreprises retenues l'une pour le bassin de réception et l'autre pour un ovoïde ; l'opération donc continue.

Sur la nouvelle ville, suite aux recommandations de M Le Wali, il y'a 12 entreprises qui ont été installées avec une entreprise d'électricité pour l'éclairage public et une entreprise d'assainissement et on est en train de renforcer au jour, le jour au niveau des quartiers.

Pour Draa-Ben-Khedda, M Le Wali, M Le Président, je vous informe que l'engagement au niveau finances avoisine le milliard de DA au niveau de la commune de Draa-Ben-Khedda seulement : AEP et assainissement. A titre d'illustratif, le revêtement, c'est un marché de 220 millions de DA qui a été signé suite à un appel d'offres, l'éclairage public : 144 millions de DA au niveau de la commune de Draa-Ben-Khedda. Donc, vos inquiétudes sont les miennes et on ne ménage aucun effort. Au niveau de la faiblesse de l'outil de réalisation, on ne le sent pas actuellement. Pour les appels d'offres, on reçoit les soumissions. Il y'a peu « d'infirmités »

Pour ce qui est de la maîtrise d'ouvrage, M AOUDJ, je sais que le programme est doté de 2000% voir 3000, avec les mêmes éléments. La DUC avec le Ministère de l'habitat et avec la collaboration des P APC, donc, des dispositions vont être prises incessamment.

Donc, je rassure tout le monde que les 67 communes sont souveraines, les appels d'offres suivent leur cours normal.

M LE WALI :

De toute façon, concernant tout ce qui est aménagement, nous avons donc, reçu des enveloppes importantes. L'ensemble donc, des grands centres urbains y compris aussi, les petits centres urbains, de façon à ratisser l'ensemble du territoire de la wilaya.

Nous avons préféré, nous savons pertinemment qu'au départ, qu'il fallait prendre du temps compte tenu de l'expérience. J'ai demandé au DUC de vous donner quelques exemples pratiquement de ce que nous avons découvert sur le terrain. Les gens voient qu'il y'a une lenteur

sur le terrain mais, j'ai demandé au DUC de vous citer pratiquement ce que nous avons découvert au niveau de l'avenue KERRAD Rachid ou bien au niveau de la nouvelle ville, les problèmes auxquels on ne s'y attendait même pas et une fois qu'on intervient, on découvre des choses auxquels nous nous attendions pas.

C'est pour ça qu'on a préféré et on a bien fait de lancer les études. Maintenant, tout le monde est impliqué et personne ne dira demain, que je n'ai pas été consulté. J'ai demandé que l'étude transite et une fois que l'étude est confiée à un bureau d'études, l'étude avant de passer au comité de daïra, elle doit passer au niveau de la commune pour le Président de l'APC implique l'ensemble, je dis bien l'ensemble des partenaires y compris les citoyens, les comités de quartiers pour puisse donner leur avis, c'est eux qui vivent dans les espaces considérés et qui doivent donc, faire ressortir leurs priorités et doivent aussi, orienter le bureau d'études notamment, notamment, le problème récurrent des inondations. Lorsqu'il pleut, voilà les endroits qui sont inondés ou qui ne le sont pas. Dans une première étape l'étude est examinée au niveau de la commune puis, elle passe au niveau de la daïra au sein du comité technique de daïra qui l'examine encore une fois et enfin il y'a un comité de wilaya qui examine avec les Directeurs concernés et l'ensemble des intervenants notamment, SONELGAZ, ADE et tous les organismes qui interviennent en sous terrain de façon à éliminer tous les risques.

L'étude terminée, on passe à l'appel d'offres pour formuler et faire aboutir. Donc, toutes les mesures sont prises et s'il y'a défaillance maintenant, tout le monde est impliqué. Nous avons donné la priorité au problème récurrent que vit la wilaya de Tizi-Ouzou, c'est celui des inondations. Régler le problème des inondations, multiplier les avaloirs, réaliser des réseaux séparés destinés uniquement pour les eaux pluviales, que revêtir la route et dans deux mois, comme cela a été souligné, on revienne à la case départ. Nous avons donné la priorité et nous n'avons pas lésiné sur les moyens.

D'ailleurs, pour l'AEP et l'assainissement de Draa-Ben-Khedda, nous avons donné plus de 100 milliards pour éradiquer et pour pratiquement ratisser une bonne fois pour toute et j'espère qu'on va prendre en charge les lotissements où pratiquement tous les aspects ont été pris en charge. J'espère que tout le monde s'est impliqué et j'espère que lorsqu'on commencera à réaliser, personne ne dira mot car tout le monde a été impliqué, il y'a un large débat au niveau des communes, les gens qui se sont intéressés ont posé pratiquement toutes leurs contraintes donc, j'espère qu'en matière de réalisation, nous allons, le plus gros, les appels d'offres pratiquement, sortent tous les jours par voie de presse, tout ce qui est réhabilitation, la mise à niveau, au niveau de tout ce qui est voirie, on va mettre le paquet à partir du mois de juin - juillet, on va lancer l'ensemble des travaux. Il n'y a pas de priorités, nous allons toucher les communes d'une manière logique. On commencera là où, on a terminé les travaux de gaz, d'AEP, d'assainissement, les études sont lancées, les appels d'offres aussi lancés. Les autres communes, on a demandé parallèlement à lancer les travaux de tout ce qui est sous terrain : l'assainissement, l'AEP, le gaz pour qu'on passe au revêtement et pour qu'on ne revienne pas et qu'on puisse développer et profiter pratiquement et au maximum de l'enveloppe qui nous est allouée pour couvrir, je dis bien, l'ensemble du territoire de la wilaya. Pour ce qui est des priorités, elles seront données aux chefs lieux, on commencera bien sûr, par le chef lieu de wilaya, puis les daïra et les communes et puis, les grands villages pour terminer l'ensemble des 67 communes avec les villages les plus importants et même les villages qui posent des problèmes.

Cette année aussi, suite aux intempéries de novembre 2007, tous les points noirs, je dis bien, tous les points noirs ont été traités. Celui de Draa-Ben-Khedda, en principe, nous avons réalisé un travail, celui du grand canal et logiquement, Draa-Ben-Khedda, nous l'avons mise à l'abri pratiquement, des inondations.

Pour Tizi-Ouzou, nous avons des points noirs comme à KERRAD Rachid, Boukhalfa au niveau des 450 logements, au niveau du grand tronçon aussi, nous avons inscrit un programme de 80 milliards de centimes pour réaliser le grand ovoïde qui passe de la nouvelle ville jusqu'au pont du 20 Avril en passant par OUKOUKES pour régler définitivement le problème de ruissellement et le problème des inondations. Donc, en principe tous les points noirs ont été pris en charge.

M LE DUC

Merci, M Le Wali. Dans cette continuité, je peux donner quelques chiffres en estimations et que les appels d'offres sont en voie de lancement : par exemple, vous prenez AKERROU, c'est une petite commune, en terme d'estimation, le déficit avoisine les 16 millions de DA. On fait le tour à travers le territoire, on ne trouvera pas ces chiffres là parce qu'on a fait une réunion mercredi, la wilaya de Tizi-Ouzou est parmi les 4 grandes wilaya d'Algérie à savoir : Alger- Annaba et Constantine.

Donc, pour ce qui est de l'aménagement urbain, on est en train de travailler sur le sous terrain pour l'assainissement et l'AEP mais, comme vous avez parlé M METAHRI, le carrefour du fleuriste est pris en charge en ce moment et tous les carrefours, comme vous pouvez le remarquer, ils sont en plein aménagements. Le carrefour 450 logements EPLF, on est en train de réaliser des voies de dégagement du carrefour vers la Rocade. Ca va être des carrefours normalisés qui vont assurer la fluidité de la circulation.

Pour les actes d'urbanisme, je vais vous donner quelques chiffres à titre illustratif : le premier trimestre 2008, la DUC a donné des avis favorables mais pas des permis, que les gens sachent, la loi est claire, c'est le P APC qui donne le permis et tout ce qui est public, c'est par arrêté du wali. Dans le cadre de la 1259, il a été fait :

- 7 Permis de démolir
- 29 certificats d'urbanisme
- 09 certificats de conformité etc...

Pour le programme quinquennal, je vous informe que tout le programme est doté de permis de construire.

Pour les infractions à l'urbanisme, le premier trimestre, nous avons enregistré 26 dont 24 sans permis de construire et 2 non conformes aux permis de construire. La loi 46-05 est claire, c'est le PAPC qui ordonne la démolition dans les 10 jours qui suivent. Malheureusement, nous assistons à l'administration qui se substitue. Je demande aux élus de nous aider sur le terrain, leur présence est indispensable par rapport aux citoyens. On dérange actuellement la vie des citoyens avec les travaux mais, on est en train de subir des dérangements des citoyens au niveau des stationnements. Les gens ne nous laissent pas travailler normalement. Je vous informe que les travaux de nuit – il y a des travaux de nuit qu'on ne tolère pas faire en raison de la précision donc, on laisse au lendemain. Donc, je demande à tous les élus d'aider la DUC à concrétiser le programme sur le terrain. C'est un constat amer et je demande à tout le monde de s'impliquer durant la phase préparatoire et je vous demande de vous impliquer dans la concrétisation pour le bien de tout le monde.

Pour ce qui est des constructions illicites, elles sont hors la loi. Le texte prévoit leur démolition et merci.

M LE WALI :

Pour les POS et PDAU, les séances sont publiques. Le législateur Algérien a fait que le citoyen intervient dans les trois différentes phases qui sont en principe publiques et en plus, il y a un registre qui est ouvert par un commissaire enquêteur pour les citoyens. Avant que le POS ne soit approuvé, tous les citoyens ont droit d'inscrire et faire des recommandations parce qu'on décide sur des territoires dans lesquels vivent ces citoyens. C'est leur droit avant d'en décider de donner leur avis sur la destination de tel ou tel espace. Ce n'est pas l'administration ; nous n'imposons rien. Nous souhaitons que lors de l'élaboration d'un POS, tout le monde s'y implique pour lever les contraintes et éviter les problèmes que nous vivons aujourd'hui.

Concernant donc, le périmètre des structures de sécurité, c'est qu'au niveau des différentes phases, il faut les examiner et s'il y a des espaces notamment à l'extérieur, ce n'est pas un problème. Ce n'est pas tard, je vous le dis. Vous êtes dans l'administration communale, vous

connaissez très, très bien comment cela ça se passe, les différentes phases sont publiques, l'assemblée donc, a droit d'émettre un avis, faire des propositions et le bureau d'études est là pour exécuter.

M LE DIRECTEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS :

Merci, M Le Wali,
M Le Président de l'APW
Honorable assistance,
Bonjour,

Je constate qu'il y a un seul intervenant qui a posé des interrogations. J'informe l'assistance que s'il n'y a pas beaucoup de questions c'est parce que mon secteur a été examiné le 14 de ce mois et donc, un certain nombre de doléances et de préoccupations ont trouvé des réponses au niveau de la commission de l'APW qui a eu à examiner le secteur. Néanmoins, je dois donner des réponses à M M'SELLA qui a posé certaines interrogations pour le stade Oukil Ramdane de Tizi-Ouzou et celui de DBKhedda. Je dois vous informer qu'effectivement, l'année passée, une demande a été faite au Ministère des finances pour financer les aménagements de ces structures. Nous avons demandé plus de 12 milliards de centimes pour la mise à niveau de plus de 10 stades, nous n'avons reçu que 8 milliards de centimes que nous avons réparti pour l'homologation de quelques petits stades c'est-à-dire, 17 stades et l'opération est en cours ou presque en voie d'achèvement.

Le stade Oukil Ramdane et le stade de DBKhedda, n'ont pas été pris en charge dans le cadre de cette opération car ces 2 stades, ne nécessitent pas seulement 5 millions de dinars mais 20 milliards de centimes et plus.

Lors de la séance d'arbitrage au Ministère des finances tenue lors de ce mois, nous avons eu un accord de principe pour le financement de la mise à niveau du stade Oukil Ramdane et DBKhedda, c'est donc des enveloppes conséquentes qui seront consacrées dans le cadre de l'exercice 2008. Nous avons entamé déjà la procédure d'étude qui est en cours et pour DBKhedda, nous sommes en contact avec le P APC car, apparemment et auparavant, il y'a une étude de faite. Nous allons revoir cette étude si, elle est bonne, on entame donc la procédure de réalisation.

En ce qui concerne l'interrogation sur le financement de la Ligue au lieu des clubs, effectivement, il y a un problème qui a été posé, s'ils reçoivent leurs subventions, ils ne veulent pas s'affilier avec la ligue. Nous avons prévu de remettre donc, les frais d'engagement direct à la ligue.

Pour le cyclisme, M M'SELLA, je suis un peu réticent pour le cyclisme parce que la wilaya, ne s'y prête pas justement au cyclisme. Je suis sportif avant tout, la wilaya avec son relief et sa côte, ses routes représentent un danger pour les sportifs de cette discipline. Donc, c'est une wilaya qui ne s'y prête pas pour le développement de cette discipline. Nous avons d'autres disciplines que la wilaya, a et pourra développer davantage telles que le foot-ball, le hand-ball, les arts martiaux, la natation, la boxe etc.

Pour la base nautique de TAKSEBT, jusqu'à maintenant, officiellement, le terrain n'est pas encore choisi malgré que M Le Ministre des ressources en eaux, a donné son engagement et la confirmation que cette base nautique sera réalisée mais, il y a l'ANBT qui nous bloque toujours avec ses conventions aux conditions, je dirai bloquantes et nous sommes toujours derrière pour lever cette contrainte.

Je pense que j'ai répondu aux questions qui concernent directement mon secteur et merci.

M LE WALI :

Pour Draa-El-Mizan, je vais intervenir. De toute façon, donc, la dernière visite qui n'était pas programmée, je dirai presque à titre privée de M Le Ministre de la Jeunesse et Sports, on a présenté : moi-même et M Le Président de l'APW le problème en matière d'infrastructures au niveau de la wilaya et le stade de DEMizan est inclu. On a proposé la réalisation de piscines au niveau d 'Azazga, au niveau de Draa-El-Mizan. Donc, il nous a promis que le dossier sera pris en charge qu'il va confirmer lors de sa prochaine visite au niveau de notre wilaya. Toujours est il que, lors de sa visite, Le Ministre a insisté et nous a donné l'engagement qu'il accordera une attention particulière à notre wilaya puisqu'on a posé donc, des problèmes et on avait dit donc, la spécificité de la wilaya en raison du nombre important de communes soit 67 communes, 1300 villages et chaque village aspire avoir donc, des structures de jeunes : au moins une structure polyvalente avec un stade et c'est important.

Le Ministre nous a promis. D'autant plus que même le stade de Draa-El-Mizan, dans l'arbitrage, en principe il est pris en charge au même titre que Draa-Ben-Khedda, ils seront pris ensemble y compris Oukil Ramdane pour le revêtement en synth lors de la réunion d'arbitrage et In Chaa Allah, on va insisté pour être pris en charge. L'accord de principe a été donné et nous aurons d'autres structures à réaliser pour mettre à niveau l'ensemble des structures de la wilaya.

M L'INSPECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT :

Merci, M Le Wali,
Honorable assistance,

Concernant la question sur la situation environnementale, et spécialement la question des décharges sauvages, pour mettre un terme à celles-ci, la wilaya a tracé un programme ambitieux.

Il y a le CET de Tizi-Ouzou qui a déjà reçu les équipements achetés et installées. La partie casier, l'accès, la clôture à l'administration et le pont bascule ont été achevés.

Toujours pour Tizi-Ouzou, il y 'a 1500 bacs de déchets qui ont été distribués aux communes concernées. Ce qui reste à faire dans ce centre de tri, un cahier de charges a été fait et approuvé dernièrement au niveau de la commission des marchés de la wilaya.

Ce qui reste à faire, c'est une déchetterie qu'on a prévue à côté du centre de tri où il y aura la récupération de métaux, papiers, plastique et nous retiendront et traiterons que les déchets organiques.

Toujours pour mettre un terme aux décharges sauvages qui sont nombreuses et dans chaque village, il y a pratiquement une décharge sauvage, nous avons également deux CET : DEMizan et Ouacif dont la partie casier, est en cours d'achèvement, on peut les recevoir en juin. Il y a le CET qui regroupe Iloula et Souamaa dont l'étude est pratiquement achevée.

Nous avons également, 4 CET en programme. Il s'agit de BOUDJIMA - FREHA -SOUK EL TENINE et MIZRANA dont les études sont achevées et reste la réalisation.

Nous avons également, 12 décharges contrôlées/ Beni Zemenzer- Beni Douala -Beni Aissi – Ait Mahmoud - Bouzeguène – Zekri – Tadmaït- Iferhounène- Ouadhias – Tizi Ntléta dont les études ont été également achevées et reste la réalisation.

Pour le traitement des déchets et pour éradiquer les décharges sauvages, nous avons la réhabilitation de la décharge de Boukhalfa, l'étude est achevée, le cahier de charge, approuvée et actuellement l'évaluation des offres techniques est en cours.

Concernant la collecte des déchets, comme je l'ai dit avant, il l'achat des bacs à ordures pour Tizi-Ouzou, DBK et Tirimtine ainsi que des bennes à ordures. Actuellement, concernant les moyens de collecte, nous avons demandé aux APC de nous communiquer leurs besoins pour faire une fiche technique globale que ce soit pour les bacs à ordures ou en bennes.

Toujours en ce qui concerne la collecte, le Quartier de la nouvelle ville de Tizi-Ouzou va faire l'objet de concessions à titre pilote et ce sera donc, pour bientôt. Donc, voilà, ce que j'ai à dire. Merci.

M LE WALI :

Concernant l'environnement, je pense que le problème au niveau de la wilaya a connu beaucoup d'efforts de déployés pour régler définitivement la question. Dans un proche avenir, si des mesures ne sont pas prises pour des décharges publiques, on risque d'avoir un problème de santé publique. Nous avons donc, engagé un certain nombre de travaux ; nous avons aussi lancé sur, sur fond propre, c'est-à-dire, sur PCD des études au niveau de l'ensemble des localités de la wilaya. Malheureusement, vous êtes bien au courant, nous sommes, je dirai qu'on ne passe pas une semaine sans que l'on connaisse des problèmes d'oppositions et compte tenu aussi de la densité, c'est normal. Au niveau pratiquement de certaines communes, dès qu'un bureau d'étude va faire de la prospection, c'est tous les villageois limitrophes qui s'y opposent. Nous avons d'énormes difficultés pour trouver des sites, les aménager compte tenu, j'ai dis, des problèmes de densité.

Tous les sites qui ont été choisis, nous ne pouvons pas choisir des sites où nous n'avons pas des habitations aux alentours mais, n'empêche que le travail se fait. Nous avons donc, terminé le CET de Tizi-Ouzou. Nous n'avons pas voulu le mettre en exploitation. Nous avons attendu pour inscrire et faire un appel d'offres auprès des privés qui malheureusement, n'a pas abouti, pour donc, un centre de récupération, l'études est terminée. Nous avons inscrit une opération le cahier de charge est prêt, l'appel d'offres étant donc, lancé pour la réalisation d'un centre de récupération pour en quelque sorte permettre une bonne exploitation et passer de douze ans à plus de 20 ans si, on opère à la récupération.

Nous avons même reçu de notre ambassadeur d'Angleterre des opérateurs qui voudraient s'installer dans les wilayates du pays ; nous avons donné même notre accord pour des opérateurs étrangers voulant s'installer. Nous avons Dieu merci, à Boukhalfa, l'espace et donc, nous allons pouvoir accueillir des opérateurs spécialisés dans la récupération, nous leur avons donné notre accord de principe.

Concernant le reste donc, les travaux sont en cours notamment, au niveau de Draa-El-Mizan et Ouacif. Nous allons lancé celui de Illoula Oumalou et Boubhir. Pour le reste, nous avons demandé aussi au Ministère, nous avons préparé une fiche technique pour la réalisation d'un ensemble, qui intéresse, pratiquement, 45 communes qui sont concernées par les études. Nous allons donc, au fur et à mesure installer des décharges publiques. Il ne faut pas oublier que la wilaya a fait un effort considérable concernant l'acquisition de moyens, notamment, de collecte, qui ont été affectés au niveau des communes.

Nous avons le point noir de certaines communes qui arrivent difficilement à se débarrasser des ordures, notamment d'Azazga qui pratiquement, des jours et des jours est en train de tourner et là où ils arrivent, les villageois refusent et s'y opposent. Il a fallu, à chaque fois qu'on les oriente vers Tizi-Ouzou dont les études de contamination sont terminées, l'appel d'offres est lancé pour donc, la réalisation d'un casier pour décontaminer définitivement la décharge de Boukhalfa et on s'oriente vers la nouvelle décharge.

La vile de Tizi-Ouzou, effectivement, pose problème, un véritable problème. Nous avons pensé au départ qu'il s'agit d'un problème de manque de moyens, nous avons renforcé sur le budget de wilaya, sur le budget de la commune, nous avons fait aussi, une opération exceptionnelle au niveau national. Nous avons sur le secteur des travaux publics, épuisé à peu près plus de 6 milliards et nous avons équipé en camions et nous avons aussi puisé sur le secteur de l'environnement. Nous sommes arrivés à la conclusion que les moyens mis à la disposition, ne peuvent pas prendre en charge la totalité. Voilà la réalité. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'il faut concéder une grande partie de la ville au profit es entreprises privées. Nous avons lancé

un appel d'offre qui est malheureusement infructueux. Nous avons revu le cahier de charges à la baisse et cette fois ci, je suis confiant.

Nous allons d'ici le mois de juillet, nous avons reçu deux entreprises l'une algérienne et l'autre étrangère qui sont intéressées mais, nous avons un taux un peu haut par rapport au nombre de points atteint et nous avons été obligés de revoir à la baisse le nombre de points pour qu'il soit conforme au cahier des charges. Nous avons revu le cahier de charges en commission de wilaya. En principe, il a été examiné, l'appel d'offres, je crois qu'il est lancé et le mois de juillet in chaa Allah, on va installer l'entreprise pour qu'elle prenne en charge la totalité – je dis bien la totalité- de la nouvelle ville où il y a des ordures qui ne sont pas collectées des fois pendant une semaine ou voire, dix jours. Donc, on va voir cette expérience, on va redéployer les moyens qui restent vers les villages qui ne sont pas pris en charge.

Compte tenu donc, de l'importance de la commune, nous allons, nous allons redéployer l'ensemble des moyens au niveau des villages et on va examiner au fur et à mesure. Si, jamais, je le dis bien, l'opération va réussir, nous allons voir comment la généraliser au niveau du territoire de notre wilaya. De toute façon, ce problème d'ordures ménagères, dans les années à venir, risque de poser un problème de santé publique pour les citoyens de la wilaya.

Donc, j'espère qu'en choisissant les entreprises, in chaa Allah, elles vont prendre en charge et, l'enlèvement et, le nettoyage, le curage, le désherbage, le balayage qui ne se fait pas au niveau de certains quartiers du centre ville et parfois sur notre insistance. Il m'arrive souvent de passer au niveau de certaines rues et certaines ruelles, je prends mon téléphone et j'appelle pour qu'on passe. Donc, maintenant, on va voir la commune pour qu'elle redéploie le reste de ses moyens sur le reste de son territoire et on va suivre.

M LE DIRECTEUR DE LA SANTE ET DE LA POPULATION :

Merci, M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour,

Je vais essayer de répondre à certaines préoccupations des élus et je vais commencer par la salle de soins d'IGOUFAP qui a été ré- ouverte. La salle de soins de Tala tazert, sa réhabilitation est essentielle. Elle était pratiquement à l'abandon. Elle a été programmée dans le cadre de la densification des structures de la santé publique.

Un collègue a soulevé l'inscription d'un nouveau CHU à Tizi-Ouzou, il y a un effort qui a été déployé cette année au niveau du CHU, c'est la mise à niveau de l'ensemble des services et d'autres services ont été créés au niveau de notre CHU.

Les structures nouvelles qui vont être donc, réalisées sont d'une importance régionales : un EHS spécialisé en cardiologie-pédiatrie à DBKhedda d'une capacité de 90 lits. L'entreprise a été donc, retenue, les travaux, sont déjà lancés, nous avons demandé 145 milliards pour la réalisation de ce projet et le délai de réalisation et de 15 mois.

Il y a aussi, le Centre anti cancer : le cahier des charges a été fait par la commission nationale es marchés, la semaine dernière. Donc, l'appel d'offre va être lancé pour la réalisation de ce centre au niveau de DBKhedda.

En ce qui concerne l'hôpital d'Azeffoun, il est pratiquement en voie d'achèvement. Le taux d'avancement est presque 90%, voir même plus. L'opération d'acquisition des équipements est en cours et cette année, normalement, cet hôpital, in chaa Allah, va servir la population du nord de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Une autre question soulevée par mon collègue, M BOUDJEMAA, concernant les EPSP, il y a les EPH et les EPSP donc, il y a lieu de faire un peu la différence.

Donc, concernant les EPSP, d'une manière globale, ce n'est pas bien compris par l'ensemble des collègues, le découpage est fait dans le cadre de la réorganisation de la carte sanitaire. Il y a un travail de fond qui a été fait l'année dernière conformément au décret portant fonctionnement des EPSP et la conception sur la démarche des soins développés qui s'articule sur deux types d'unités à savoir : la polyclinique et la salle de soins. Les centres de santé disparaissent et sont érigés en polycliniques.

Donc, le découpage réfléchi de ces EPSP est basé sur un aspect géographique et répartis sur un certain nombre de communes et en plus des activités de prévention et de soins médicaux.

Il y a un ensemble de 17 polycliniques, 40 centres de santé et 260 salles de soins. Donc, avec l'érection des centres de santé en polycliniques, nous sommes arrivés à un total de 57 polycliniques et 270 salles de soins. Soit, un taux de couverture d'une polyclinique pour 22000 habitants, ce qui est très normal par rapport au niveau national.

M METAHRI a posé le problème d'inscription d'un hôpital pour MAKOUA. Donc, il y a toute une politique en fonction de la population et des priorités de la wilaya. Effectivement, il va y avoir d'autres hôpitaux au niveau de la wilaya mais, ça va être équitable.

M DJOUADI a posé le problème de réalisation d'une nouvelle polyclinique. Effectivement, il y a un travail qui est fait dans ce sens par la DSP. Il y a des demandes qui ont été faites au niveau de la commission d'arbitrage pour inscrire des polycliniques.

En ce qui concerne le manque de médicaments au niveau des salles de soins, je veillerai personnellement à ce qu'il n'y ait pas de manque seulement, pour les médicaments de première nécessité car, il ne faut pas oublier qu'il s'agit de salles de soins. Voilà ce que j'ai à dire, je vous remercie.

M LE WALI :

Moi, je voudrai apporter une précision sur la préoccupation concernant le CHU ; De toute façon, nous avons dans le cadre de l'extension du PDAU, c'est une préoccupation réelle et nous avons réservé dans le cadre de cette extension à peu près 50 Ha. Maintenant, la balle est dans le camp des élus nationaux, ils sont ici présents avec nous, c'est une bonne chose. Donc, dans le cadre de l'extension du PDAU, nous allons exproprié 50 Ha, donc, le problème de terrain ne va pas se poser et in chaa Allah, nous allons présenté prochainement les perspectives de développement de la wilaya et dans ce cadre, nous avons un espace de 50 Ha qui est destiné pour un CHU ; s'agissant d'un programme aussi important, l'autorité locale à elle seule, ne peut pas faire aboutir et je demanderai à l'avenir in chaa Allah, les élus nationaux, ils seront sollicités pour appuyer notre demande.

M LE DIRECTEUR DE L'ACTION SOCIALE :

Merci M Le Wali ... (k7 terminée)

.....les institutions publiques telles que les maisons de jeunes, la maison de la culture, les centres culturels etc.

Pour la deuxième question, concernant la gestion ou l'accueil des postulants, je vous informe que les 95% sont des nouveaux dossiers donc, ils n'ont pas déposé de dossiers au niveau de l'ANEM ; le reste, c'est par rapport au changement effectué au dossier. Donc, il faut justifier le diplôme (sa date d'obtention)- compléter par un extrait de naissance et 2 photos en plus du formulaire renseigné au niveau de la DAS.

Pour le problème de la chaîne etc, les problèmes qu'on a rencontrés lors de la première semaine des inscriptions, moi, je trouvais ça, normal. Pourquoi ? Il y a l'information utilisée par les médias lourds (Radio -Télévision etc.) mais quand même on a réussi à canaliser et on a évité quelques dérapages qui se sont produits ailleurs et sur instructions de M Le Wali, dès la deuxième semaine, on a décentralisé la réception des dossiers au niveau des dairates. Donc, le problème, n'est plus posé. Les renouvellements sont en cours.

Pour le placement des nouveaux postulants, c'est à partir, in chaa Allah, de la première semaine du mois de juin. Je vous remercie.

M LE WALI :

Merci. De toute façon, vous serez complété par M Le DEJ.

M LE PRESIDENT :

Excusez moi, juste une précision M Le DAS. En parlant de critères de sélection, je crois que vous voulez parler de la situation familiale et non de la situation sociale ? Pour la situation sociale, ça suppose une enquête approfondie.

M LE DIRECTEUR DE L'ACTION SOCIALE :

Pour ce qui est du dernier critère, c'est le cas social de l'intéressé, c'est par rapport au revenu de la famille.

M LE WALI :

Le dossier a été géré par le Ministère du travail, le DEJ, va vous compléter.

M LE DIRECTEUR DE L'EMPLOI DE JEUNES :

M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Nous avons eu à gérer ce dossier auparavant, le Ministère du Travail a initié un nouveau dispositif pour être géré par la DAS, décret signé le 19 Avril 2008, c'est le 06-126 relatif au dispositif d'insertion professionnelle. Le nouveau dispositif est venu pour traiter le choix de son volet et côté économique. Tout ce qui est priorisé est favorisé dans ce dispositif, ce sont les employeurs qui apporteront leur aide pour qu'on puisse placer ces jeunes dans le secteur économique. Evidemment, le secteur de l'Administration, n'est pas épargné.

Si vous permettez, je vais vous lire ces grands axes :
Donc, le décret lui-même favorise par une prime d'insertion aux demandeurs d'emplois. Il favorise toute action tendant à créer des emplois aux jeunes à travers des programmes de formation – emploi surtout dans le secteur économique. Les catégories ciblées : il y a 3 catégories donc, il y a 3 dispositifs.

Le premier : c'est le contrat d'insertion des diplômés : les universitaires et les techniciens supérieurs.

Le second : c'est ceux qui ont le niveau de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} AS de l'enseignement général et les sortants des CFPAs et même ceux qui ont suivi des formations par apprentissage.

Le troisième : c'est le contrat de formation et insertion ça touche les jeunes qui n'ont aucune qualification et aucune formation.

Pour les salaires :

-Pour les universitaires et techniciens supérieurs, la 1^{ère} année pour les universitaires, c'est 12 000,00 DA et le TS : 10 000,00 DA ;
Pour le secteur administratif, il peut y avoir une prolongation pour une 2^{ème} année à la demande de l'employeur et le salaire est maintenu.

Par contre, dans le secteur économique, il y a une autre forme de contrat. C'est un contrat de travail aidé qui sera de 3 ans.

Le jeune va être accompagné et l'employeur va faire un effort.

Le travail, je vais faire une simulation de salaire pour un poste de travail : pour un salaire de 22 000,00 DA par exemple, pour la première année, l'Etat supportera 55% c'est-à-dire : 12 325,00 DA et 10 084,00 DA à la charge de l'employeur. A la deuxième année, donc, ça va être dégressif, l'Etat supportera 45% soit 10 084,00 DA et le reste soit 12 300,00 DA et quelque, c'est à la charge de l'employeur. Et toujours, on retombera au salaire de 22 000,00 DA. Voilà grosso modo le dispositif.

L'Etat aussi, les pouvoirs publics, ont introduit certaines mesures incitatives pour les jeunes et l'employeur.

M LE WALI :

De toute façon, le dispositif est laissé à l'initiative des opérateurs.

M LE DIRECTEUR DE L'EMPLOI DE JEUNES :

Déjà, M Le Wali, une démarche a été effectuée par le billet de l'inspecteur du travail et la direction de l'emploi par un travail de sensibilisation pour recueillir les besoins des secteurs. Nous même au niveau de la wilaya, direction de l'emploi, nous avons fait le travail pour le secteur administratif, les besoins sont exprimés au niveau du Ministère. Nous avons exprimé un besoin de 6000 postes pour les 3 dispositifs et jusqu'à présent, nous n'avons pas reçu les besoins de tous les employeurs. Le travail a été fait, M Le Wali, par la CNAC qui a pris l'initiative de réunir tous les promoteurs pour leur expliquer et les assister dans ces dispositions.

M BOUDJEMAA SALEM :

Pardon, M Le Président. Nous avons entendu les conditions d'éligibilité à l'insertion mais, il y a un problème de l'âge. C'est-à-dire qu'il y a des jeunes qui n'ont pas pu bénéficier de l'ancien dispositif, est ce que la condition d'âge est posée ou non ? Merci.

M LE PRESIDENT :

Excusez moi M Le Directeur. Pour qu'on soit au même niveau de compréhension et pour qu'on ne soit pas aussi induits en erreur, je ne pense pas qu'en ce qui concerne les conditions d'éligibilité, que la situation sociale soit un critère du moins, concernant la constitution du dossier. Aucune pièce dans le dossier ne détermine la sociale. Il y a une pièce qui détermine la situation familiale (fiche individuelle ou familiale). Pour la situation sociale, je vous informe que si c'est un critère de sélection, ce n'est pas demain la veille. Il nous faut 4 ans, 5 ans pour faire l'enquête approfondie sur l'ensemble des postulants.

M LE DIRECTEUR DE L'EMPLOI DE JEUNES :

Pour ces dispositifs, les conditions sont : la nationalité algérienne – âge : 35 ans. La préoccupation que nous avons déjà posée au Ministère pour ceux qui sont déjà inscrits et qui n'ont

pas bénéficié d'autres dispositifs, l'âge ne se pose pas également. Les jeunes inscrits déjà et dépassent l'âge depuis, peuvent bénéficier.

M LE WALI :

De toute façon, ce sont deux dispositifs différents. Le premier, parce que le deuxième n'est pas limitatif. On place en fonction des besoins. Le premier, il a parlé le DAS, c'est un quota qui est donné à la wilaya. Lorsque vous avez un poste et vous avez dix postulants, il faut prioriser les gens qui sont dans une situation sociale un peu difficile. Mais pour le deuxième, géré par le Ministère du travail, il n'est pas limitatif. C'est en fonction des besoins exprimés par les employeurs. C'est une forme d'aide pour la relance des investissements parce que les charges constituent un poids important.

M LE DIRECTEUR DES MINES ET DE L'INDUSTRIE :

M Le Wali
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Donc, le secteur a été interpellé pour quelques points. Donc, le premier point concernant la viabilisation des zones d'activités et zones industrielles. Le deuxième point, un questionnement a été posé concernant les excédents industriels à prendre en charge. Le troisième point, c'est l'adduction en gaz d'Assi-Youcef.

Donc, pour le premier point, la viabilisation des zones d'activité et industrielles, je porte à votre connaissance que le premier a été réalisé dans 5 zones à savoir : Azeffoun – Draa-Ben-Khedda - Tala Athmane – Mékla et Boghni pour un montant de 34 milliards de centimes.

Donc, en voie de réalisation. C'est-à-dire qu'il y a une étude qui a été faite et transmise au Ministère pour le bassin de Fréha donc, à concurrence de 30 milliards.

Sur diligence de M Le Wali donc, une commission a fait un travail concernant les points vitaux des zones d'activités, recensés et formalisés dans un document au Ministère des Finances pour prise en charge pour un montant de 140 milliards de cts.

Quant au deuxième point, c'est : qui gère les zones industrielles ? Pour ce point, nous avons une agence qui est créée. Donc, la dernière réunion du CALPIREL a fait appel à cette agence pour assister à la séance de travail pour avoir un aperçu sur ses prérogatives. La décision qui a été prise c'est d'organiser une séance de travail pour les explications, pour les prérogatives, comment prendre en charge les excédents et le reste des autres entreprises dissoutes de la wilaya.

Donc, la réunion sera tenue sous la présidence de M Le Secrétaire Général

Concernant Assi-Youcef, avant de répondre directement à la question posée, permettez moi d'illustrer la cadence des réalisations des entreprises à travers la wilaya de Tizi-Ouzou.

Donc, si nous prenons le gaz de Ain-El-Hammam, nous avons eu la chance d'avoir COSIDER pour réaliser justement les travaux de gaz au niveau de Tizi-Ouzou. Donc, là où le terrain est facile, elle peut réaliser 2,3,4 à 5 kms/Jour et même avec les moyens dont dispose COSIDER, réaliser à Assi Youcef, elle ne peut réaliser que 10 mètres linéaires/Jour.

Je porte à la connaissance de l'assistance que : Assi-Youcef, c'est le Djurdjura, c'est de la roche, c'est du calcaire. Les travaux commencent du poste d'attente avec des conduites de grand diamètre et on ne fait le long du parcours que créer des carrières. Donc, si, on arrive à réaliser 10m/Jours, nous sommes vraiment très bien. L'entreprise KAHIRIF est une filière de SONELGAZ ;

Les entreprises qui sont consultées suivant l'appel d'offres, les appels d'offres ont été infructueux. Donc, on a vu avec SONEGAS qui est maître d'œuvre des projets gaz, donc, il n'y a que KAHRIF à qui, on a confié deux projets qui a sous traité avec une entreprise qui est venue puis répartie. Donc, on a demandé à KAHRIF pour renforcer les moyens. Elle a sur site à titre d'exemple, 3 engins des meilleurs mais, face à la roche et pour réaliser, je dirai le kilomètre sur les 65 réalisés, c'est d'une cadence appréciable et on ne peut pas faire mieux malheureusement. La configuration du terrain justifie le ralentissement des travaux au niveau de cette localité. Je vous remercie.

M LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS :

Je commencerai par répondre au problème de la route signalée à Ait-Boumahdi. Donc, cette route de 15 kms dont une partie a été réalisée en 2007 et le reste a été retardé pour cause d'assainissement. Donc, les dégradations signalées n'ont pas été portées à notre connaissance. L'entreprise demeure toujours la bas et le projet n'a pas été réceptionné et s'il y a des dégradations qui seront signalées, elles seront prises en charge par l'entreprise.

Pour ce qui est de la passerelle de KENTIDJA signalée lors de la première session, l'étude a été lancée et je proposerai à M Le Secrétaire Général sa prise en charge.

M LE WALI :

A titre d'exemple, l'entreprise qu'on a consultée, elle a profité. C'est des opérations qu'on réalise à 200 millions de DA, de toutes les façon, l'opération est prise en charge.

M LE DIRECTEUR DE L'HYDRAULQUE :

Donc, moi, je commencerai par le barrage de Koudiet Asserdoun qui sera mis à l'eau avant la fin de l'année in chaa Allah. Pas plus loin qu'hier, une réunion regroupant le Ministère, la SNC LAVALIN et les experts fonciers et nous avons eu à lever une grande contrainte. Pendant l'étude qui a été faite et c'est après nos sorties que nous avons trouvé des constructions illicites et pour éviter de refaire le cahier des charge et l'avis d'appel d'offres, hier donc, on s'est entendu pour que les piquages vers les différentes communes soient effectués sur la colonne vertébrale et seront édifiés selon la réalité du terrain.

Donc, le génie civil du grand réservoir est entamé sur Draa-El-Mizan, Boghni et Ouadhias, la conduite est déjà entreposée. Monsieur le Ministre lors de la dernière rencontre, il y a une semaine de çà, il nous a proposé la sous traitance avec une entreprise capable d'aider la SNC LAVALIN pour faire des recours et aller vite. Cet état d'entreprises a été remis et la SNC LAVALIN et demain, elle choisira l'entreprise pour faire des routes et aller à la colonne vertébrale située à la gare Aomar, donc, c'est le plus gros.

Le transfert va se faire l'année prochaine in chaa Allah et on puisera l'eau du barrage de Koudiat Asserdhoun pour les communes du sud de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Le barrage de Draa-El-Mizan, il faut que les fellahs s'organisent en syndic. On ne peut pas continuer à supporter les frais d'énergie. La DSA a réhabilité les équipements de la station mais on ne peut pas continuer à prendre en charge les frais d'énergie et les fellahs doivent au moins supporter cette énergie et doivent se constituer en syndic pour gérer ce barrage.

M LE WALI :

Pardon. De toute façon, c'est des gens qui exploitent. Ils font du maraîchage. On ne peut pas prendre en charge, il y a quand même un minimum ! Les inscriptions de retenues sont

subordonnées à la création de syndicats, notamment, celles destinées pour l'irrigation. Les fellahs riverains du site de réalisation d'une retenue s'ils ne s'organisent pas, on ne réalise pas. Ce n'est pas à l'Etat de supporter les charges des équipements, l'énergie. Ce n'est pas normal. On réalise, les réhabilitations en cas de pluies ou d'inondations, sont prises en charge mais, le minimum, le fellah doit s'organiser en syndic et prendre en charge une partie des charges d'exploitation.

M LE DIRECTEUR DE L'HYDRAULIQUE :

M Le Wali, ce sont les orientations de M Le Ministre la dernière fois, s'il n'y a pas de syndic en gestion, on ne va pas réaliser de retenues collinaires. Nous venons d'inscrire une opération de réhabilitation de 6 retenues collinaires. Donc, les entreprises sont désignées, nous les avons partagées en trois lots donc, il y a trois entreprises de désignées.

Donc, le barrage de T'léta eu égard à l'expérience du barrage de Taksebt, nous avons inscrit d'abord une opération de levée de contraintes donc, nous sommes en train de le faire. La levée de contrainte en ce qui concerne l'énergie, pour ne pas faire ce que nous avons fait à Taksebt, le barrage de Taksebt reliant Irdjen – Beni Douala était pratiquement à 50 mètres de l'eau. Donc, l'argent est consigné donc, au niveau du Trésorier. Les logements : l'ANBT les a sortis pour les réaliser à Tadmaït. Donc, nous avons déblayé le terrain et il sera inscrit in chaa Allah pour 2009.

Pour l'assainissement également, un élu donc, a parlé de l'assainissement donc, pour la première fois, nous avons pu inscrire, il y'a longtemps de ça, une opération appelée assainissement à travers la wilaya. Nous sommes en train de faire sortir les cahiers des charges et les avis d'appels d'offres pour remédier un peu à tout le problème d'assainissement. Merci.

M LE WALI :

La protection du barrage ?

M LE DIRECTEUR DE L'HYDRAULIQUE :

Donc, pour la protection du barrage, M Le Wali, l'ANBT a commencé à séparer les usagers de la route du barrage qui, malheureusement, déversent même de la fiente. Donc, une opération de 6 millions de DA a été déjà faite et ils vont continuer. Pas plus loin qu'avant-hier, ils sont d'accord pour continuer cette opération. On ne peut pas clôturer ce barrage, c'est impossible. En Algérie, nous avons 57 barrages, je ne vois pas pourquoi, nous allons uniquement clôturer celui de Taksebt.

L'opération assainissement donc, vient de prendre fin. L'opération étude du bassin versant du barrage de Taksebt, nous avons proposé au titre donc, de l'année 2009, une station d'épuration selon un canevas, toujours est il sur la base de l'éloignement des agglomérations de Larbaa Nath Irathen , Beni douala par exemple par rapport au barrage de Taksebt. Nous pensons inscrire au titre de l'année 2009 certaines stations d'épuration, certains bassins de filtration voir même le nouveau système d'épuration qui est en train de se concrétiser dans certaines wilayates d'Algérie notamment, comme à El Oued pour répondre aux premiers rejets de type « petits villages ».

M LE DIRECTEUR DES PTT :

M Le Wali
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Donc, pour le secteur des PTT, je suis interpellé sur plusieurs points. Je parlerai d'abord en ce qui concerne le point de l'insuffisance des fonds au niveau de certaines postes. C'est une situation née d'un problème née au niveau de l'unité postale centrale avec les changements

opérés et cela a coïncidé avec la veille des échéances des pensions qui a causé des perturbations. Actuellement, la situation a tendance à se régler.

En ce qui concerne les effectifs signalés à Assi Youcef, les postes ne sont plus des administrations depuis l'application de la loi 2000-03 du 5 août 2000, elle est devenue une entreprise EPIC. Les préoccupations de l'assemblée seront portées à la connaissance des concernées, elles seront vérifiées et suivies.

En ce qui concerne la poste de DBKhedda, c'est vrai qu'elle a bénéficié de deux extensions tendant à améliorer le déroulement du trafic et les conditions d'accueil mais, cela demeure insuffisant. Aussi, il y a eu proposition d'un ancien local CNEP qu'on a trouvé exigü. Le problème, c'est celui de terrain que nous sommes en train de rechercher pour l'acquérir.

En ce qui concerne les horaires pour BGHNI, ces bureaux de postes sont ouverts de 8h à 18h cela ne dépend pas des responsables d'Algérie Poste au niveau local. Les bureaux de poste sont classés. Les horaires sont définis par bulletin officiel et chaque catégorie a ses horaires, ils sont réglementaires et affichés.

En ce qui concerne les certificats de conformité pour l'ouverture des cybercafés je voudrais vous informer que c'est différent avec l'ouverture d'un KMS. Le KMS, le dossier est formalisé au niveau de LACTEL et le dossier de cybercafé qui est un produit éducatif bien sûr mais qui peut s'avérer nocif pour les jeunes et moins jeunes, il y a lieu de se rapprocher de la Direction des télécoms au niveau de la poste CHIKH Amar Oumohand où, il y a un service pour formaliser le dossier d'ouverture d'un cybercafé. Donc, je crois avoir répondu à toutes les questions et merci.

M LE DRAG :

M Le Wali
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Moi, je pourrai continuer dans le même sens en ce qui concerne le certificat de conformité. M Le Directeur des PTT a parlé du certificat de conformité concernant les installations pour donc, le fonctionnement d'un cybercafé et je pense que c'est la question posée par l'élu c'est-à-dire la conformité en ce qui concerne la construction donc, c'est ce qui est écrit dans la réglementation régissant ce genre d'établissements. Cette pièce donc, est exigée au moment de la constitution du dossier et qui est exigée lors de la création d'un cybercafé ou de tout autre établissement de divertissement et de spectacles.

Donc, cette pièce est délivrée au niveau des services de l'Urbanisme de la wilaya lorsque le permis de construire est délivré au niveau Du service d'Urbanisme de la wilaya.

A priori, je dirai qu'il n'a pas de problème particulier qui est lié à la délivrance de ce document pour peu que la bâtisse où se trouve le local, soit conforme ; Nous n'avons recensé aucun problème particulier à ce sujet.

Maintenant, qu'ils se trouvent des locaux dans des bâtisses où il n'y a pas cette possibilité de l'en délivrer, ça pourrait poser problème. Nous avons pris en considération tous ces aspects où il n'y a pas cette possibilité à ce jeune postulant de lui délivrer une autorisation d'exploitation d'un cybercafé, nous avons de commun accord avec les services de la DUC prévu, ce qu'on appelle un certificat d'expertise en génie civil qui peut éventuellement remplacer le document quand il y a vraiment impossibilité au postulant d'acquiescer ce document.

Je crois aussi que je me sens concerné aussi par l'autre question en ce qui concerne la délivrance de documents et pièces d'Etat civil au niveau de la commune de Tizi-Ouzou, là, effectivement, c'est une véritable problématique qui se pose actuellement d'autant qu'on sait que

pour faire rentrer un gosse dans une crèche, on le sait tous, on lui exige d'un acte de naissance le C 12, pour assurer son véhicule on lui exige le C12. Donc, face à toutes ces réalités que nous rencontrons quotidiennement.

Il y'a une autre incontournable aussi, qui est celle d'une grande majorité des naissances sont enregistrées à Tizi-Ouzou, ce qui explique un peu, cet afflux croissant au niveau des guichets.

Donc, face à tout ça, M Le Wali a prit la décision d'adresser une note aux différents organismes pour ne pas recourir abusivement à l'exigence de cette pièce et la remplacer par d'autres qu'on peut se faire délivrer sur la base du livret de famille à partir de n'importe qu'elle commune. Malheureusement, il se trouve que cette note n'a pas encore atteint les objectifs escomptés et que certains organismes continuent à demander et à exiger l'acte de naissance sous forme du C12, ce qui complique encore la situation au niveau de la commune de Tizi-Ouzou et je vous remercie.

M LE DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE :

M Le Wali
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Donc, je réponds aux 2 questions qui ont été posées à commencer par celle posée par M HADIBI relative à la durée de validité du PPDR. Alors pour peu qu'il y ait des justificatifs pour le non lancement, une prolongation d'une année est automatiquement accordée.

La deuxième question a été soulevée par M DAID, relative au programme de replantation d'oliviers dans le cadre de la reconversion, c'est beaucoup plus les wilayates situées dans les zones arides : wilaya d'El Oued-Bordj et M'Sila. Quant à la wilaya de Tizi-Ouzou, 33 000 Ha qui représentent environ 5 millions d'oliviers, c'est beaucoup plus la réhabilitation de vergers, régénération et densifications. Mais toujours est-il, je vous informe que la wilaya a eu à réaliser durant les 5 dernières années, environ 650 Ha d'oliviers. Je vous remercie.

M LE WALI :

Les incendies ?

M LE DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE :

En ce qui concerne l'indemnisation des incendies, il y a une opération qui est inscrite au niveau de la DG des forêts et mon collègue est mieux placé pour en parler.

M LE DIRECTEUR DES FORETS :

M Le Wali
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Effectivement, par rapport aux incendies de 2007, il y a un volume de 500 Ha inscrits pour la wilaya de Tizi-Ouzou. Donc, c'est un programme qui va concerner l'ensemble des gens qui sont touchés par ces incendies. Donc, il y a un premier de travail de recensement parce que, ce n'est pas forcément l'ensemble des territoires parcourus par les incendies qui sont touchés mais, d'autres où l'on a constaté des dépérissements.

Toutefois, il y a un travail qui est achevé au niveau de certaines dairates : Maatkas-Ouadhias-Beni yenni-Azazga –Bouzeguène. On se penche actuellement sur les dairas de Tizi-Ouzou-Larbaa-Nath-Iraten et Draa-El-Mizan. Donc, la plantation commencera lors de la campagne 2008/2009

Ce qui est proposé, logiquement c'est obtenu pour 2004. Il y a un volume de 1500 Ha de plantations. Nous allons toucher certaines espèces rustiques de montagnes telles que le châtaigner, le noyer.

Concernant les effectifs, nous avons un effectif global de 135 agents -85 agents techniques -32 éléments de corps commun et 18 agents en qualité de contractuels et vacataires. Ces effectifs sont renforcés par une centaine d'agents en période estivale. Mais, ce que je peux dire c'est que le manque réel se pose sur l'exercice de la police judiciaire, ce qui représente donc, 20 agents de protection. Voilà les réponses.

M LE DIRECTEUR DE L'AGENCE FONCIERE DE WILAYA :

M Le Wali
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Moi, je voudrai intervenir sur 3 point. Le premier c'est les 240 logements LSP de Draa-Ben-Khedda dont la moitié du programme sera réceptionné cette semaine. Par contre l'autre moitié, le sera le mois de juin. Un programme qui avait un retard considérable avant sa reprise par l'Agence Foncière de Wilaya. Nous avons fait beaucoup d'efforts et nous allons le livrer en totalité d'ici la fin du mois de juin. Nous allons réceptionner à la demander des acquéreurs cette semaine en présence des autorités locales et le problème est pris en charge.

Le deuxième point relatif à Oued Falli, qui concerne les anciens acquéreurs de terrains au niveau de Oued Falli, suite à la décision du conseil de wilaya de créer une nouvelle ville à Oud Falli, nous avons adressé des correspondances à tous les acquéreurs pour être remboursés et leur a proposés deux formules soit : l'acquisition d'un logement LSP sur place si, les conditions d'éligibilité le confirment et on leur a même proposé un logement promotionnel à la place. Je vous remercie M Le Wali.

M LE WALI :

Je vais répondre à certaines questions. En ce qui concerne la délivrance des pièces d'Etat civil, il a été répondu à la question. Effectivement, il y a un problème au niveau de la commune de Tizi-Ouzou : problème de la délivrance de pièce, problème de promiscuité. Nous avons un peu orienté la commune pour réaliser un siège pour délocaliser un peu les services de la commune qui sont en contact direct avec la population.

Concernant la préoccupation qui a été posée par M FERHAT, je vous informe donc, qu'il y a une structure qui être installée au niveau des locaux, des logements de la mairie.

Pour le plan de circulation de la ville de Tizi-Ouzou, le plan est terminé mais, pratiquement, nous ne pouvons pas le mettre en application compte tenu es problèmes que vit la commune de Tizi-Ouzou. Il y a d'énormes problèmes donc, qui sont liés et posent un problème de circulation. Il y a un programme qui a été arrêté à court terme, à moyen terme et à long terme. Nous ne pouvons pas, il y a tellement de choses qui ont été faites et réalisées, il y a des décisions qui ont été prises qui ont fait que nous sommes arrivés à cette situation. Pour nous donc, pour reprendre les choses en main, vous pouvez ramener le meilleur bureau d'étude au monde, dans la situation actuelle des choses, je dis bien, jamais, jamais, on peut mettre un plan de circulation en place qui va régler le problème de circulation.

Donc, nous avons réfléchi, nous avons pris des actions en avant pour un peu soulager la ville et tendant à assurer une bonne fluidité de la circulation au niveau de la ville, c'est la réalisation des gares intermédiaires qui ont été lancées cette semaine. Nous ne pouvons pas parler de plan de circulation alors que je ne sais pas combien de « KASSAN » de transport des villages qui descendent pratiquement sur la ville de Tizi-Ouzou et de tous les transporteurs à l'intérieur du tissu urbain et qui occupent des espaces de circulation, des trottoirs et pratiquement, nous ne pouvons pas...

Donc, c'est pour ça que nous avons opté et lancé dans un premier temps 3 gares intermédiaires : 1 gare au niveau... pour accueillir toute la partie nord : Azazga-Ain-El-Hammam-Larbaa-Mekla etc, soit plusieurs dairates, une autre pour la daïra de Beni douala et une troisième pour accueillir les dairates de Boghni, Draa-El-Mizan etc. Tout ça, pour un peu freiner le flux de ces véhicules qui pénètrent pratiquement dans la ville. A ce moment là, nous avons une entreprise de transport urbain qui est prête. Il y a déjà 17 minibus, même si, le parc n'est pas encore prêt, il est squatté, nous pouvons la mettre en circulation.

En plus, non seulement, il faut réaliser des gares intermédiaires mais aussi, réaliser les espaces de stationnement pour ne pas aussi, demain interdire le stationnement, la circulation dans tel ou tel espace à l'état actuel des choses. Donc, nous, malheureusement, nous avons lancé un appel d'offres pour la réalisation d'un grand centre commercial dans la ville dans lequel nous allons réaliser un espace de 630 places de stationnement et pour des raisons qu'on ignore parce qu'il y a eu trop de bruits, de pressions, nous n'avons même eu de soumissions d'entreprises. Il n'y a même pas de soumissions. Les entreprises n'ont même pas soumissionné sauf une entreprise d'Oran.

On a voulu réaliser, on a voulu transférer, tout le monde parle et dit que la ville est sale, il y'a des fléaux, il y'a le commerce informel. La preuve, c'est qu'on a voulu transférer le marché à côté de (Les 2000 logts), il y'a eu une réaction inimaginable. Des jeunes se mutilent le corps, des élus poussent des jeunes en leur disant : partez les voir, ils ont attribué à flen et à flen. Alors ! C'est une situation dont tout le monde en parle et puis, c'est des situations qui datent depuis 20 ans et personne n'a eu le courage de les prendre en charge. C'est une décision locale ! Ce n'est pas des problèmes qui sont inscrits et ce sont des projets qu'on va réaliser sur le fond propre de l'agence foncière. Cela fait dix ans qu'il se pose et lorsqu'on l'a pris en charge, il y'a eu une réaction incroyable. Tout le monde en parle de commerces informels depuis la nouvelle ville. On a fait monter les jeunes, c'est le défilé le mois d'avril, des gens incitent les jeunes etc.

Alors, si c'est comme ça, on ne fait rien ! Laissons la situation telle qu'elle et on en parle plus !

Il y a une situation de fait, il faudrait qu'on agisse. Il faut bien qu'on dérange, il faut bien qu'on nettoie, il faut bien qu'on agisse et il faut bien qu'on fasse quelque chose ! Il y a des conséquences, tout ce qui nous arrive maintenant, c'est parce qu'on a laissé faire. Quand on laisse faire, les conséquences sont lourdes ! Et, pour remédier à la situation, ce n'est pas facile ! Même si vous avez tout l'argent, le budget de l'Etat, vous ne pouvez rien faire ! C'est une situation vraiment difficile !

Gérer le problème de la ville de Tizi-Ouzou, nous avons essayé, malheureusement, vous avez pratiquement, le milieu est pollué. Il y'a eu combien de cahiers de charges au niveau de l'agence foncière ? (S'adressant au Directeur – 16 lui répondit –il) – Aucun n'a répondu à un cahier de charge ! Moi, je pose la question, moi, je me pose des questions ? Pourquoi, personne n'a soumissionné ? Des projets aussi importants, nous avons de grandes entreprises qui réalisent le béton et personne n'a soumissionné ! Parce qu'on a fait peur aux gens. On a fait peur aux gens.

Donc, nous ne pouvons pas. Tout est lié. Parce que c'est ça. Le Développement est une action qui est réfléchie. Je ne veux pas de la démagogie, on ne veut pas de fuite en avant. Si on règle le problème, on le règle à la base. Le problème de circulation de la ville ne peut pas se réaliser même si on ramène, je dis bien, je défie quiconque, si demain il y a un bureau d'étude qui

peut régler le problème de circulation de la ville de Tizi-Ouzou ; je le regarderai en face et je lui dirai allez y travaillez ! Si, on ne règle pas le problème des transporteurs à la périphérie. C'est vrai qu'ils rendent service à la population mais, ils créent des problèmes. Donc, si, on ne règle pas le problème des transporteurs, si, on ne règle pas les problèmes de stationnement, le piéton, pratiquement, n'a pas de voie pour circuler. Il n'a même pas où marcher.

Les espaces sont squattés, vous garez, il y'a quelqu'un qui s'adresse à vous avec un bâton, il vous somme de payer 50 ou 100 DA. Bon, c'est un problème national mais, c'est un problème qu'on peut régler.

Nous avons pris l'initiative de réaliser le centre commercial avec les 630 places, nous avons lancé les études pour le deuxième parking de 450 places au niveau du marché de gros. Demain, si on interdit le stationnement, il y' a une possibilité de rechange. On dira aux personnes, il vous est interdit de stationner mais, vous pouvez garer à l'endroit approprié.

Nous ne pouvons pas dire aujourd'hui, vous ne pouvez pas stationner. Où est ce qu'il va stationner ? Il faut qu'on mette en place les conditions, voir être exigeant et nous savons pertinemment qu'il y a explosion du parc automobile et l'infrastructure n'a pas suivi ni, en matière de stationnement ni... Je vous demande de faire un tour le matin, moi je l'ai fait, vous trouvez des véhicules dans des cités, les gens squattent.

Dernièrement, nous avons eu une entreprise qui a été désignée pour réaliser des espaces, des gens sont venus à lui pour lui dire que nous allons vous incendier vos engins ! Ils squattent un espace pour en faire un parking gardé, ils viennent chez l'entrepreneur pour lui dire qu'ils ne le laisseront pas travailler ! Pour dire que le problème que nous rencontrons est difficile. Mais, cela ne nous empêche pas d'aller de l'avant. Il y a la manipulation. Je sais qu'il y a des fois des choses qu'ils ne veulent pas qu'elles se fassent, c'est des problèmes qui nous sont posés. Des gens qui vous viennent, qui vous disent à travers le site Internet même de l'étranger que la ville est sale, le problème de fluidité de circulation. Donc, c'est des actions d'ensemble, ce n'est pas seulement une action d'étude, c'est actions liées.

In chaa Allah, nous réaliserons les gares intermédiaires dont les travaux sont lancés et je sais que nous aurons toutes les difficultés du monde pour faire appel aux transporteurs qui doivent stationner à telle gare intermédiaire. Je sais que cela va être une grande bataille mais, on assume ! Pour que le transport urbain puisse demain entrer en action. S'il faut encore injecter des bus aux 17 existants ça va être l'explosion. On ne peut rien faire si, on n'arrive pas à régler le problème de stationnement et des gares intermédiaires.

Le problème qui a été posé par Mme MOULA concernant l'élaboration du programme de développement. Le programme de développement est connu donc, ce sont des besoins qui sont exprimés et toutes les actions que nous avons entreprises sont suite aux besoins qui sont exprimés par les autorités locales, par les citoyens, par les élus que ce soit au niveau es communes ou au niveau de l'APW et c'est des opérations qui sont inscrites.

Pour le sectoriel, ce sont de grandes opérations qui sont inscrites et qu'on appelle des opérations pluriannuelles.

Le stade de Tizi-Ouzou, à titre d'exemple, c'est un grand projet, c'est un projet du secteur. C'est en plusieurs années. Son enveloppe est grande. Vous prenez par exemple les grandes opérations d'hydraulique telle que le transfert du barrage de Taksebt, c'est une opération du secteur. Ca ne concerne pas seulement une seule commune, c'est plusieurs communes. Donc, on ne peut l'inscrire à l'indicatif d'une commune parce que, elles n'ont ni la capacité, ni la formation, ni le personnel pour pouvoir suivre ces projets.

Les PCD, c'est quoi ? C'est des petites opérations qui sont lancées et dont l'effet, est immédiat. C'est des petites opérations qui sont lancées par exemple, un réseau d'assainissement ou d'AEP et en principe, ce sont es opérations qui ne doivent pas dépasser l'année en cours.

C'est normal que le programme PCD ne soit pas important que le sectoriel. Moi, en ce qui concerne les élus, je crois que l'essentiel est que le problème est pris en charge. Comme disait, le proverbe Chinois, « peut importe la couleur du chat, pourvu qu'il attrape la souris ». Donc, l'essentiel pour moi, c'est que les préoccupations sont prises en charge.

Quelqu'un vous dit : moi, j'ai besoin d'un grand réseau d'assainissement, d'un réseau d'AEP, que ce soit sur le sectoriel ou sur le PCD, l'essentiel est que le programme soit réalisé.

J'ai dit que maintenant, on ne peut pas parler de consommation de crédits car, ils sont alloués d'avance. On a plus le problème de répartition de crédits. Nous, pratiquement, on est inondé par les crédits. Vous avez remarqué dans le rapport que nous n'avons pas mis « consommation de crédit » pourquoi ? Parce qu'il faut qu'on parte d'année en année. Il faudrait que d'année en année, on engage plus d'investissements et on consomme plus de crédits. Nous ne pouvons pas consommer la totalité des crédits qui nous sont destinés. Maintenant, qu'il n'y a pas manque de crédits, car avant, les crédits qui ne sont pas consommés en fin d'année, ils sont retirés mais, actuellement les crédits ne sont pas retirés, le projet est inscrit, il a ses crédits et sont disponible avec. De ce côté-là, il ne faut pas s'inquiéter.

Le problème de l'investissement. Il faut réunir les conditions d'investissement. Il y a des lourdeurs aussi, mais, lorsque les conditions d'investissement sont réunies, les investisseurs investissent. Lorsque vous avez le gaz, l'eau, l'électricité, la route et toutes les commodités, les véritables investisseurs, parce que nous avons, je l'ai oublié, plus de 40 terrains qui ont été attribués n'ont pas vu de choses aujourd'hui parce qu'ils ont profité un moment donné, la crise de 94-98, il fallait faciliter, il fallait donner des actes de propriétés, les gens ont acquit le terrain, nous sommes obligés de passer par la justice pour récupérer. 40% des terrains attribués n'ont pas été lancés et pourtant la viabilisation, il y a un dossier qui a été remis au Ministère de l'Industrie In chaa Allah il va être pris en charge pris pour la viabilisation de l'ensemble des zones d'activités et industrielles.

Maintenant, pour le dossier, nous avons adopté une attitude au niveau de la wilaya. Les dossiers qui portent es projets importants, on les examine et séance tenant, on leur délivre les permis de construire. Nous sommes sûrs, nous sommes tellement échaudés qu'on fait attention. Nous sommes tellement échaudés qu'on fait attention. C'est important et je vous invite, si, il y a quelqu'un qui est porteur d'un projet et qu'il y a des problèmes, n'hésitez pas à poser le dossier chez M Le Président de l'APW pour me contacter pour sa prise en charge. Si, jamais ?

Donc, le CALPI, il oriente, il agrée un projet mais ne distribue pas de terrain. Parce que le CALPI, n'est pas propriétaire de terrains. Ce n'est pas un organe propriétaire de terrains. Vous avez des terrains domaniaux, vous avez des terrains qui appartiennent à des agences foncières et le CALPI agrée.

Pour la création de nouvelles zones, la contrainte a été levée, nous pouvons créer autant de zones d'activités ou industrielles qu'on veut seulement, il faut que les conditions soient réunies. Nous avons le passage d'un gazoduc de 16 pouces donc, toute la wilaya sera irriguée et 'est une source importante d'énergie pour encourager l'investissement au niveau de la wilaya.

Je pense qu'avec la généralisation du gaz de ville, avec le travail d'amélioration en eau potable que ce soit à partir du barrage de TAKSEBT ou à partir du barrage de KOUDIET ASSERDOUNE, il y a aussi le secteur routier, indirectement, in chaa Allah, nous allons booster l'investissement au niveau de notre wilaya.

Les problèmes au niveau de l'Administration. Nous savons qu'il y a des problèmes au niveau de l'Administration, je le sais, je le connais, je suis le premier responsable de la wilaya, je le reconnais qu'il y a des problèmes, des goulots d'étranglement mais, il faudra que tout le monde s'y mette. Le volume de l'investissement comme ça été dit tout à l'heure, est important, nous même, nous nous y sommes pas préparés. L'Administration n'est pas préparée. On est en train de mettre

en place tous les moyens pour 10,15,20 opérations qui sont connues et qui sont suivies d'une manière directe ou indirecte. Pratiquement, des milliers d'opérations et je ne vous cache pas qu'à chaque fois, je reçois une décision, je m'étonne sur comment on va faire pour réaliser. C'est important.

Au niveau de l'Administration, je l'ai dit à chaque fois, il faut que les mentalités changent, il faut que mentalités s'adaptent à la nouvelle ère. Si, elle ne s'adapte pas, c'est comme si, on a rien fait. C'est une phrase que je répète pratiquement à chaque fois au conseil de wilaya et à chaque réunion. Il travaille 1 heure par jour, il faudra qu'il travaille 5, 6, 8 heures pour régler les problèmes. Parce qu'on s'est habitué et maintenant, on se trouve dépassés. Donc, les choses n'avanceront pas si, les mentalités ne changent pas et nous travaillons dans ce sens.

Pour les grands projets, la wilaya a bénéficié et va bénéficier in chaa Allah de grands projets. Nous avons le grand stade de 50 000 places, nous avons la grande salle de spectacles de 6 à 7000 places, le Ministre de la jeunesse et des sports nous a promis de nous inscrire une grande piscine olympique à côté du grand stade et d'autres projets qui seront inscrits, les 12 kms de la voie ferrée plus, je dis bien, plus l'électrification de la voie ferrée reliant Tizi-Ouzou à Alger, Thénia-Alger est déjà électrifié, c'est une capacité de 10 000 voyageurs/Jour et je n'ai pas en tête le nombre de tonnage de marchandise.

Pour revenir à l'investissement aussi, je reviens sur le port sec qu'on va créer au niveau de Oued Aissi qui va contribuer et booster l'investissement au niveau de notre wilaya. Les grands espaces pour créer la zone sous douanes au niveau donc de Oued-Aissi pour permettre à nos opérateurs qui sont installés et qui vont s'installer d'effectuer les formalités ici au lieu et place du port d'Alger.

Donc, les programmes sont inscrits dans tous les domaines. Le barrage de T'LETA est programmé aussi, parce que notre wilaya est potentiellement hydrique et donc, a les capacités de réaliser 4 ou 5 barrages.

Nous avons le chemin de fer de 10 000 voyageurs/Jour qui va rendre service à la population et qui peuvent rentrer sur Alger et rentrer avec une capacité de 10 000 voyageurs/Jour en moyenne et faire le trajet Oued-Aissi-Alger en 1H10', c'est un grand avantage pour la population de Tizi-Ouzou.

Le troisième périphérique qui est en réalisation qui va arriver jusqu'aux Issers et à partir des Issers, nous avons la double voie en passant par Frokat, jusqu'à Draa-EI-Mizan. Donc, la réalisation du 3èm périphérique va permettre donc, à la wilaya de souffler et il y'a aussi, le projet de l'autoroute Est-Ouest et qui reliera en passant par la gare Aomar -Draa-EI-Mizan, Draa-Ben-Khedda en double voie. La wilaya sera reliée et cest une très grande opportunité donc pour la wilaya. Les études ont été lancées à partir de Draa-Ben-Khedda – Draa-EI-Mizan – la gare Aomar avec la jonction sur l'autoroute Est-Ouest. Donc, le troisième périphérique est en réalisation, il va arriver jusqu'aux Issers et nous avons saisi le Ministère des travaux publics pour la prolonger jusqu'à Bordj-Ménaiel. Donc, le problème de la circulation avec, le périphérique, plus la voie ferrée, plus la jonction de l'autoroute Est-Ouest, c'est une grande bouffée d'oxygène qui va régler le problème de la circulation de notre wilaya.

Pour les entreprises de réalisation, maintenant, les choses s'améliorent. Nous avons de grands projets qui ont été confiés à des entreprises Algériennes, de notre wilaya que nous avons encouragées notamment au niveau de l'Université qui commencent à travailler. Parallèlement, nous avons discuté hier du programme de la formation de la main d'œuvre qualifiée et rendre cette main d'œuvre disponible parce que l'entreprise c'est quoi ? C'est une idée, un capital et les moyens de réalisation et les moyens humains. Nous sommes en train de suivre une politique de formation dans le bâtiment, c'est dans le sens de la création d'entreprises au niveau de notre wilaya.

La contrainte du foncier, effectivement. Le foncier, depuis mon installation, les différentes réunions que nous avons tenues avec les élus j'ai dit : le développement c'est quoi ? La survie d'une commune, c'est quoi ? C'est l'espace et la ressource. S'il n'y a pas d'espace, de ressources, la commune n'a pas de viabilité, elle n'est pas viable. Sa raison d'être n'est plus... La commune, c'est la ressource et l'espace et Dieu merci pour la ressource, même si, elle n'est pas locale, elle existe avec la solidarité nationale, la répartition des richesses, les communes sont subventionnées, les programmes sont inscrits à l'indicatif du Budget de l'Etat, le problème de ce côté, ne se pose pas. Reste le problème maintenant du foncier. Moi, j'ai tiré la sonnette d'alarme depuis le jour de mon installation. C'est un problème que j'ai eu lorsque j'étais en poste à Bouira, je l'ai dit dans le temps, dès 1999, j'ai dit que dès à présent, les communes doivent constituer leur porte feuille foncier. Toutes les communes doivent avoir leurs portes feuilles foncières. Nous avons engagé les instruments d'urbanisme à travers toutes les communes de la wilaya, instruments d'urbanisme, ça veut dire que les espaces sont affectés en fonction des besoins, en fonction de l'évolution des populations. Nous ne pouvons pas tout faire nous même. Il faudrait qu'au niveau des communes qu'on commence à réfléchir sérieusement pour reconstituer le porte feuille foncier.

Vous avez, plus de 24 communes qui n'ont même pas un mètre carré de terrain. Comment ces communes vont se développer ? Comment ils vont injecter des équipements qui vont répondre à la demande des populations si, elles n'ont pas mis en place les moyens appropriés à savoir, si, nous n'avons pas mobilisé le foncier au niveau de notre commune ? C'est un problème qui concerne les élus locaux en premier lieu et qui doivent s'impliquer pour reconstituer leur porte feuille foncier. Donc, nous n'avons pas de mode d'emploi à préciser ; ils peuvent le faire à l'amiable, ils peuvent préserver et reconstituer le porte feuille, foncier. Préserver et reconstituer. C'est ce qu'on est en train de faire avec l'Agence Foncière. Tout est vendu, tout a été dilapidé et on a rien laissé ; on a compromis l'avenir de plusieurs générations.

Donc, nous sommes en train de reconstituer, nous sommes en train d'acheter auprès des privés par le biais de l'agence foncière. Nous n'avons pas d'autres choix et même les actions que nous allons entreprendre pour des projets d'intérêt économique que nous allons confier au privé, nous ne pouvons, même pas, exproprier. Pour exproprier, il faut le déclarer d'utilité publique.

Je vous garanti, je vous assure, votre collègue (montrant M AOUDJ) a un bureau d'étude et il était présent avec nous avons eu toutes les difficultés du monde pour avoir un espace réservé car, il y'a des investisseurs qui voudraient réaliser des parcs d'attraction et des parcs aquacoles, c'est des gens qui vont apporter des choses importantes à notre jeunesse, des parcs de dimension régionale. Nous n'avons pas un mètre carré ! Nous ne pouvons pas exproprier, nous ne pouvons pas exproprier !

C'est le dilemme auquel nous sommes confrontés. Si, nous avons le terrain comme ailleurs, nous allons pouvoir lancer toutes ces actions.

Nous connaissons les problèmes que vit la ville de Tizi-Ouzou, les problèmes de stationnement, les problèmes... Il faudrait réfléchir pour délocaliser. Pour qu'il y ait des activités dans le sens de l'attraction, il faudrait déconcentrer et décongestionner le centre ville.

Nous sommes conscient qu'avec toutes les actions qu'on va entreprendre, si, on ne crée pas les zones de distribution où nous allons injecter la grande distribution avec les espaces de stationnement, le problème de la ville ne sera pas réglé. Aussi, il est pris en charge avec l'extension de la ville vers la nouvelle ville de Oued Falli.

M LE PRESIDENT :

Pardon de vous interrompre, je m'excuse auprès des élus et des responsables de l'Administration et de nos invités, je vais m'absenter 2 minutes, j'ai une baisse de sucre et je vais revenir et je laisse M METAHRI poursuivre les travaux. (Il quitte la salle)

C'est donc, toute une action qui est entreprise pour gérer l'avenir. Si, on ne prend pas en considération, si, on ne se prépare pas, dès à présent, l'avenir de la wilaya est compromis, je n'ai pas peur de le dire, je le dis crûment. Si, on ne prend pas des actions dans lesquelles nous allons nous inscrire pour les années à venir, une action rationnelle, bien réfléchie, nous allons compromettre le développement ou toute action de développement de notre wilaya.

C'est pour ça, notamment, pour la ville de Tizi-Ouzou, dans les jours à venir in chaa Allah, présenter tout un programme qu'on va appeler «Tizi 2012 », c'est des grands équipements qui vont être injectés. Ce sont de grands équipements que nous allons réaliser au niveau de notre ville, c'est une nouvelle réflexion pour le développement de la ville et qui sera porté à la connaissance de l'ensemble de la population de Tizi-Ouzou.

Concernant le problème de marché de gros, un privé donc, va le réaliser et l'accord est donné par l'Administration et les services de la wilaya. Nous allons réaliser un grand marché de gros plus un abattoir par un opérateur privé. Comme je l'i expliqué tout à l'heure, tant que nous n'avons pas encore réglé certains problèmes.

Les logements, en principe, sur instruction du Chef du Gouvernement, les logements invendus ou qui n'ont pas trouvé de preneurs, soient ils seront reconvertis en LSP, soit, carrément en social.

Pour l'entretien du bâtiment, des appels d'offres ont été lancés au niveau de certaines localités en ce qui concerne les bâtiments publics, des OPGI des chefs lieux de daïra.

Oued Falli, pour les coopératives, je regrette de le dire, la même erreur allait être faite comme à la nouvelle ville. Les premières que nous avons faite à la nouvelle, il faut que les gens sachent ce qui a été fait à la nouvelle ville. SI, on laisse faire, si, on n'a pas bloqué et si, on n'a pas engagé un nouveau POS, vous aurez un bâtiment sur un bâtiment. Vous aurez des bâtiments collés entre eux, aucun espace. Il y a un permis de lotir qui été repris 8 fois, je dis bien 8 fois pour arranger bien sûr, les gens qui ont fait ça, malheureusement, ils sont partis, ils ont traversé la mer. C'est une situation vraiment, en 25 ans de carrière, je ne l'ai jamais vue, elle n'a jamais existé. C'est pour ça que nous avons dit, nous allons arrêter le massacre.

Nous avons lancé un POS les gens se sont appropriés des trottoirs avec livret foncier. C'est pour ça que nous avons toutes les difficultés du monde pour engager les travaux d'aménagement de la nouvelle ville. On n'a laissé aucun espace et on dit que les gens sont agressifs, c'est normal ! Dans un espace fermé, dans un espace mal étudié, dans un espace où on ne respire même pas, nos enfants deviennent agressifs, c'est normal. C'est normal que tous les maux sociaux, soient présents et nous savons pertinemment que l'urbanisme influe sur la psychologie et si, on laisse faire, c'est l'apocalypse pour les années à venir !

Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'ai pris mes responsabilités. J'ai dit que j'arrête le massacre ! J'ai donc, avec toutes les difficultés, avec toutes les pressions qu'on reçoit avec tous les moyens de manière qu'on n'avance pas. Tous les moyens sont mis en œuvre pour qu'on n'avance pas. Tous les moyens sont mis en œuvre pour qu'on laisse les choses telles quelles. De toute façon, c'est pour vous dire un peu ce qui se passe. Nous ne sommes pas contre que les gens construisent, moi, je vais partir, moi, je vais prendre ma retraite ! Mais, je ne veux pas être complice d'une situation qui va nous conduire directement vers l'impasse. On n'interdit pas ! On va réglementer ! On va revoir le POS ; Ils nous ont fait, ils nous ont calqué, ils nous ont fait une présentation sur « Datacho » décimètre sur décimètre et on va vous faire la présentation, si, on laisse faire. Décimètre collé au décimètre ; les gens propriétaires donc, il nous reste que l'instrument d'urbanisme avec lequel on va réglementer. Donc, on autorise, une fois le POS terminé ; j'ai dit au bureau d'étude : travaillez à l'aise, faites en sorte que c'est vous qui alliez vivre dans ces espaces. Demain, vous allez construire dans un espace, allez vous accepter que votre fils puisse vivre dans cet espace pour dire plus que pollué ?

Donc, l'étude du POS est en cours, là où il n'y a pas de problèmes, les gens vont construire, il n'y a aucun problème et là où on ne peut plus, on va dire aux gens, on ne peut plus construire.

A Oued Falli, Oued Falli, dans sa totalité est vendu. Il y'a plus de 100 et quelques coopératives, 120 coopératives. L'agence foncière a acheté par la voie acquisitive. L'agence foncière a acheté et quelqu'un vous vient pour vous dire que Oued Falli lui appartient avec un acte de propriété ! C'est pour vous dire dans quelle situation où on en est et où nous nous sommes retrouvés.

Donc, on s'est dit, pour régler le problème avec les propriétaires, on s'est dit que, si, on va construire une nouvelle ville, il faut qu'on aille de bout en bout. C'est-à-dire que l'erreur qu'on a faite au niveau de la nouvelle ville, nous n'allons pas la refaire. Donc, il faut qu'on aille de bout en bout. L'erreur qu'on a faite au niveau de la nouvelle ville, nous n'allons pas la refaire. Nous avons lancé les travaux de terrassement au niveau de la zone des dépôts, c'est toute la zone des dépôts, c'est une nouvelle ville qu'on va construire parce que c'est une partie du contournement. Nous allons réaliser le contournement en haut du stade et une partie du contournement va devenir in chaa Allah, un boulevard sur lequel nous allons injecter in chaa Allah, des équipements mais, c'est un travail qu'il va falloir pratiquement suivre sans relâche.

Ces gens qui ont au niveau de la nouvelle ville de Oued Falli, nous allons compenser le terrain mais, à condition, ils ne vont pas construire eux même. Nous avons deux grands opérateurs : l'EPLF ici, présent, nous avons l'agence foncière, ils vont construire et on livre clefs en mains. Moi, je ne veux pas que quelqu'un reste dix ans à construire, un a fait sortir de la ferraille, un autre la brouette, un autre un poteau et un autre n'a fait que le terrassement.

Donc, une fois le POS terminé, on va lancé les programmes qu'on a dans le cadre du social, nous avons un programme dans le cadre du LSP et un autre dans le cadre du promotionnel en plus des équipements qu'on va injecté. On lancera tout en même temps pour qu'on termine et on livre la ville aux gens, clefs en mains avec la viabilisation. Ca va être une ville où on ne va pas rajouter les problèmes à ceux que nous avons. Si, on laisse faire, cette extension va constituer un problème pour les gens qui vont venir et le problème va encore s'aggraver. Donc, voilà concernant le problème des coopératives.

La réhabilitation du site archéologique, elle se fait d'une manière normale, c'est normal, chaque fois, il y ' a une inscription qui est faite à l'intitulé donc, du Directeur de la culture. Il se peut que certains sites soient oubliés mais, le programme se poursuit.

Voilà donc, ce que j'ai a dire concernant le programme de développement qui est important et les chiffres de 2007, sont là en matière de consommation de crédits. Il y' a encore des engagements, des marchés visés par les services techniques, de marchés engagés. Nous allons encore pour cette année continuer dans la même lancée sinon plus de façon à réaliser l'ensemble du programme inscrit à l'indicatif de la wilaya.

Je voudrai dire pour tranquilliser tout le monde que tous les programmes qui sont inscrits, seront réalisés. Ils seront réalisés, ils seront lancés dans les délais, ils seront réaliser à terme avec toutes les difficultés mais, parallèlement à ça, nous allons engager des actions pour encourager l'installation pour la production de matériaux de construction, la formation de la main d'œuvre parce que ce n'est pas uniquement l'argent, ce n'est pas uniquement les projets et réunir aussi, les conditions pour le développement. Je le dis, je le répète, c'est aussi, d'autres moyens, c'est tout un moteur et quel que soit la puissance du moteur, il a son importance dans le dispositif donné.

Concernant les projets, comme je l'ai dis hier à M DJOUADI, quand il y'a à l'avenir des actions urgentes, compte tenu de la charge, compte tenu de l'importance de la masse de travail, les choses, des fois, bloquent quelque part. Il y'a des insuffisances mais, pour être plus efficaces, pour régler les problèmes des citoyens, pour rétablir la confiance des citoyens que nous avons perdue ; perdue vis-à-vis de l'Etat, vis-à-vis de tout le monde, s'il y'a des problèmes urgents,

n'hésitez pas à les poser par la biais de M Le Président d'APW qui nous accompagne dans toutes les actions qui sont initiées au niveau de la wilaya, il assiste à toutes les réunions au niveau de notre wilaya.

Donc, il y'a par exemple, une cantine qui est réalisée, pour le citoyen, c'est l'Etat, il trouve une cantine réalisée, équipée et fermée, il ne faut pas attendre que le citoyen pose le problème, il faut qu'on change de méthode. Nous avons vu, depuis 90, on a fait un bilan, l'injure, l'agitation où ils nous ont mené ? Est-ce qu'ils ont réglé les problèmes de la wilaya ? Je regrette, ils n'ont pas réglé les problèmes de la wilaya ! Ce que je suis en train de dire, ce que je suis en train de voir, je ne l'ai pas trouvé ailleurs !

Donc, il faut qu'on change, il faut qu'on soit opérationnels, l'essentiel pour nous c'est qu'on règle les problèmes des citoyens. Qu'on s'entende, s'il y' a une opération qui n'est pas bien réalisée ou qui est mal prise en charge ou qui a été omise, ça ne fait rien, on l'accepte mais, nous souhaitons qu'on soit plus opérationnels, il faudra qu'on sillonne le territoire de la wilaya, il faudra qu'on soit à l'écoute de la population de la wilaya et qu'on prenne en charge ses préoccupations. Je dis bien, je le répète, nous avons les moyens de les prendre en charge pour peu qu'on étudie la formule et trouver les voies et moyens pour aboutir. Il ne faudrait pas qu'à chaque fois, les gens viennent bloquent la route ou observent des sit in.

Il est préférable et souhaitable pouvoir lancer certaines actions sur place et qui règlent leurs problèmes. Nonobstant les problèmes qui ne relèvent pas de leur compétence ou qui demandent plus de temps et çà, à l'impossible, nul n'est tenu ! Mais, au moins, pour les actions que nous pouvons prendre en charge, lorsqu'on est prêt de la population, lorsqu'on communique au temps opportun, les problèmes seront pris en charge.

Voilà, M Le Président, merci à tous pour votre attention.

M LE PRESIDENT :

Merci, M Le Wali. Je passerai à la dernière étape de notre réunion et j'aimerais demander à M BRAHIMI s'il tient à lire la déclaration qu'il a voulu faire et qu'il va vous lire.

M BRAHIMI RABAH :

Merci, M Le Président. J'ai un bout de papier, si je peux vous transmettre le contenu de ce bout de papier. Apparemment, vous étiez destinataire d'un document concernant la Zaouïa de Sidi Ali Moussa, ils y'a des citoyens qui s'inquiètent, je sais que vous avez pris en charge le problème, je vous demande, M Le président, d'accorder, je sais que vous avez essayé de régler ce petit problème. C'est çà ? C'est ce qui m'a été signalé.

M LE PRESIDENT

Je ne sais pas ; il y' a deux situations à Sidi Ali Moussa. Il y' a une situation qui concerne les villageois, j'allais dire de qui est qui au niveau de cette... ? Je n'ai pas la prétention de me mêler d'un problème qui me dépasse. Et, ma volonté, et, mes préoccupations, parce qu'il s'agit d'un problème de villageois. Auquel cas, le Maire est mieux placé que moi pour s'intéresser quant à la représentativité des uns et es autres. Si tel, est le problème, j'ai signifié clairement, quelque soit ma position à titre individuel, je peux avoir un avis, je ne saurai m'exprimer en ma qualité de Président de l'Assemblée Populaire de Wilaya.

Il y' a un autre problème qui est posé mais, çà, je ne le pense pas, il y'a certaines Zaouïates qui nous demandent de leur expliquer comment se fait- il que seule, la Zaouïa de Sidi Ali Moussa a pu bénéficié d'une enveloppe émanant du Ministère de la Culture alors que ça relève plutôt d'une subvention qui devait émaner des Affaires Religieuses ? Ce sont certaines Zaouïates qui se posent la question sur cette manière de deux poids, deux mesures. J'espère avoir repris les seules informations que j'ai en ma possession.

M BRAHIMI RABAH :

En tous les cas, à partir de ce questionnement des autres Zaouïates, si, on puise de ce problème là, on peut retrouver quand même qu'est ce qui est derrière et qu'est ce qui a derrière ?

Donc, si, vous permettez, M Le Président, hier, en revenant chez moi, pour me décompresser un petit peu, j'ai utilisé un livre et j'ai sélectionné un petit passage, peut être, ça va nous aider donc, dans nos réflexions et dans nos comportements et si, vous permettez, je vais vous lire ces deux petits passages :

L'un se réfère à la volonté et à l'engagement. Il est dit que, dans presque tous les domaines, votre passion pour le sujet, vous sauvera. Si, vous souhaitez fortement obtenir une chose, vous l'obtiendrez. Si, vous souhaitez être bon, vous serez bon. Si, vous désirez être riche, vous serez riche. Si, vous voulez être cultivé, vous serez cultivé. Seulement, vous devez réellement, le souhaiter et le souhaiter exclusivement, sans désirer avec la même passion d'autres choses qui sont incompatibles.

L'autre passage, si, vous permettez, qui est relatif à la sincérité, à mon avis, rien n'est plus important que ce que nous pensons si, je pouvais lire dans vos pensées, je saurai qui, vous êtes car, vous posez pour votre personnalité en songeant m'opposer, nous pouvons changer notre vie et merci.

M LE PRESIDENT

Sur ce, je vous propose maintenant, conformément aux vœux de la commission de l'éducation, de la formation professionnelle et enseignement supérieur, de constituer une commission d'enquête sur la situation qui prévaut au Lycée de Yakourène et conformément au Code de Wilaya et au Règlement Intérieur, je sou mets à votre approbation la question de la création ou de la non création de cette commission d'enquête avant de parler des modalités pratiques et de la composition, je sou mets d'abord, le vœux aux élus, ici présents, sachant qu'il est dit que le Président ou 1/3 des membres peuvent faire la proposition de créer une commission d'enquête et la majorité des membres, ici présents, est indispensable pour son approbation.

M HANOUTI SAADI :

Permettez moi M Le Président. Je crois que le rapport de la commission de l'éducation, a été élaboré d'une manière assez hâtive. Si, mes collègues, me le permettent, d'ailleurs, vous avez vu avec M Le Président de la commission, nous avons même différé sa lecture. Donc, si, vous le permettez, je dois consulter, permettez moi de proposer à l'ensemble des élus et surtout à l'ensemble des membres de la commission, de se pencher, une fois de plus, sur le Lycée de Yakourène parce que, nous avons annoncé certains éléments et parmi tant d'autres, les membres de la commission, les frères élus du FFS étaient absents, je crois que si, on peut différer cette décision, on va le revoir encore dans la commission, l'approfondir, en ayant des éléments valables auprès soit, de la DUC soit de la DLEP et je vous remercie.

M LE PRESIDENT

Pour moi d'abord, je ne vois aucun inconvénient. Je ne voulais pas, de mon propre chef, passer sous silence, cette proposition de la commission. Dès lors, si, les élus désirent qu'on diffère cette création et de laisser les membres de la commission éducation se pencher une nouvelle fois, ça ne tient qu'à votre volonté.

M METAHRI MED SAID :

Merci, M Le Président. Je rejoins ce qu'a dit M HANOUTI mais, tout en donnant quand même un temps à M Le DLEP de nous apporter les éléments de réponse sur lesquels la commission va se conforter pour prendre une décision vraiment sage. Merci.

M AOUDJ MED AKLI :

Je pense qu'une commission d'enquête, ne s'impose nullement. Il y'a un constat d'un certain nombre d'insuffisances, il y'a lieu de dépêcher un groupe de travail. Parce qu'une commission d'enquête suppose qu'il y' a des malversations, qu'il y'a des choses etc, ce qui n'est pas du tout à la portée du travail de la commission. A mon sens, il serait plus sage pour nous, d'aller avec une commission mixte, non pas, une commission d'enquête dans le sens du terme mais, une commission pour aller s'enquérir de la situation pour proposer des mesures d'urgence pour parer aux insuffisances de cette structure.

M LE PRESIDENT :

Bon. Quel est le point de vue des uns et des autres ?

M FERHAT AHCENE :

Bon, moi personnellement, je ne vois pas d'inconvénient, je pense qu'on va revoir la position de la commission.

MME MOULA OUEZNA :

Moi, je pense qu'on va revoir le travail en commission et on verra la suite à donner.

M LE PRESIDENT

Moi, j'ai compris à travers la position des uns et des autres, vous souhaitez vous donner plus de temps de manière à décider définitivement de la nécessité ou de la non nécessité de la mise sur pied de cette commission.

M BENMEDJBER AKLI :

Moi, je reviens donc, non pas pour polémiquer mais, juste pour ne pas laisser passer un certain nombre de choses.

D'abord, je prends à témoins, la personne de M Le Wali, les honorables élus ainsi que l'assistance sur les propos qui ont été tenus en ma direction d'une part.

D'autre part, pour ma défense, mon souci c'est que je suis d'une certaine notoriété...

M LE PRESIDENT

Je ne Vous laisserai pas passer certaines accusations. C'est votre mission, écoutez, c'est votre mission et c'est votre seule mission de vous opposer à la personne du Président parce que vous n'avez pas été élu. Ecoutez ! Depuis, le début de notre mandat, nous avons été trop larges, nous avons été trop larges, nous avons été trop larges, croyant que votre âge et votre supposé niveau allaient vous amener à plus de considération et de respect. Si, tel, n'est pas le cas, nous ne vous permettrons plus jamais des excès.

Sur ce, je vous retire la parole. Vous êtes intervenus, on vous a laissé terminer, on vous a laissé terminer. Maintenant, les caprices des uns et des autres, ne sont pas mon souci. Si, certains se sentent agressés, ce qui n'a pas été le cas, je n'ai pas prononcé un nom, les accusations ont

été portées par vous, on a essayé dans le respect, dans le respect des lois eu égard, à la composante de cette Auguste Assemblée et de tous les présents à leur tête, M Le Wali, nos invités et la Presse de ne pas céder à votre volonté de déstabiliser, vous ne pourrez pas le faire, nous sommes suffisamment préparés, nous avons suffisamment fonctionner, nous avons les aptitudes et le niveau de dépasser ce genre de fonctionnement.

Et si, vous nous ne laissez pas travailler, il y' a un règlement Intérieur que vous avez voté, vous avez aussi voté pour ma personne, j'aurai aimé vous voir observer un peu plus de retenue. On ne vous demande aucun cadeau. Le jour où vous nous prendrez à défaut, Le jour où vous nous prendrez à défaut dans le fonctionnement, on ne vous demande aucun cadeau. Mais, cessez, cessez de grâce, cessez vos agissements parce que, dans cette assemblée, il y'a une majorité, hélas, je ne suis pour rien, vous auriez pu la chercher auprès de la population. Moi, j'ai été un élément de l'opposition, mais, j'ai toujours fonctionné avec respect et j'ai toujours respecté la majorité. Ca ne m'empêchait pas d'intervenir dans le respect des normes.

Sur ce, laissez moi terminer mon intervention. (interrompu par M BENMEDJBER).

Non ! Non ! Pour l'instant, Vous n'avez pas le même niveau que moi, je suis le Président, je suis celui qui mène les débats, je mène la police des débats. Je répète le code, ma seule préoccupation, c'est le respect du Code de Wilaya et du règlement intérieur. Que ça plaise ou ça déplaise, je ne suis pour rien. Vous avez 5 ans, enfin, dans le meilleur des mondes, à partir de la fin du mandat, vous avez une campagne à mener, si, la volonté populaire vous amène à occuper le poste qui vous arrange tant, apparemment, je ne saurai absolument pas, m'opposer à cette volonté populaire.

En attendant donc, il vous est demandé gentiment de mettre fin à cette polémique et de toutes les manières, même à titre individuel, vous ne pourrez pas me suivre sur cette polémique autrement, je suis plus formé et mieux formé que les choses soient claires !

Bon, on va écouter l'hymne national, je vous donne rendez vous à la prochaine session et bonne rentrée pour tous.

Hymne national de clôture des travaux.

Séance levée à 16H53'

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

L. R A B A H I